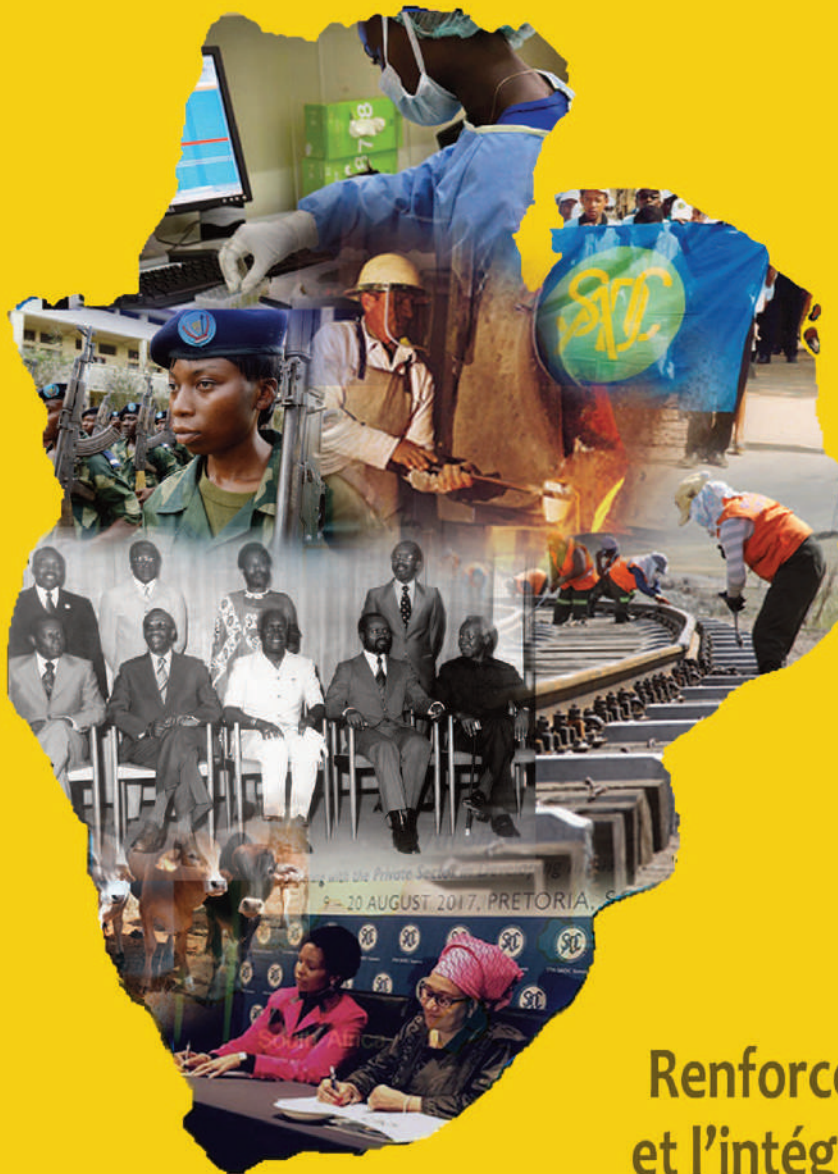




40^e
anniversaire
1980 - 2020

Les 40 ans de la SADC



Renforcer la coopération
et l'intégration régionales





40^e
anniversaire
1980 - 2020

Les 40 ans de la SADC



Renforcer la coopération
et l'intégration régionales





Communauté de Développement de l'Afrique australe
SADC House, Plot No. 54385 Central Business District, Private Bag 0095, Gaborone, Botswana
Tel +267 395 1863 Fax +267 397 2848 / 318 1070 Website www.sadc.int
Email prinfo@sadc.int or registry@sadc.int or webmaster@sadc.int

© SADC 2020

ISBN 978-99968-913-0-4

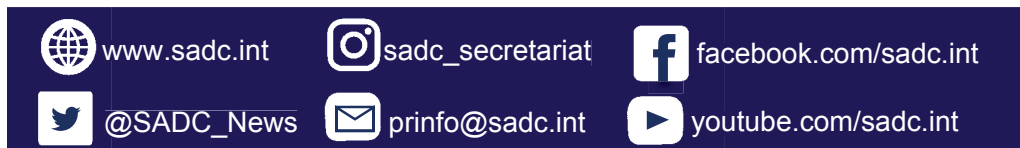
Tous droits réservés. Le contenu de ce livre peut être cité avec le crédit dû aux auteurs et aux éditeurs, mais ne peut pas être reproduit, dans son intégralité ou en partie, sans l'autorisation des détenteurs de droits d'auteur.

Citation: SADC 2020. *Les 40 ans de la SADC Renforcer la Coopération et l'Intégration Régionales* SADC, Gaborone

Produit pour la SADC, par
Centre de Documentation et de Recherche de l'Afrique Australe (SARDC)
Julius K. Nyerere House, 15 Downie Avenue, Belgravia, Box 5690, Harare, Zimbabwe
Tel +263 242 791 141 Email sardc@sardc.net Website www.sardc.net

La désignation des entités géographiques, l'utilisation de tout nom dans cette publication, et la présentation des matériels n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part de la SADC ni du SARDC concernant le statut légal de tout pays ou territoire, ou domaine dans son autorité, ou concernant sa délimitation ou ses frontières.

UNE RÉGION, SEIZE NATIONS TRAVAILLANT POUR UN AVENIR COMMUN



AVANT-PROPOS

L'année 2020 marque le 40^e anniversaire de la Déclaration de Lusaka *Afrique australe: Vers la Libération Économique*. Le Sommet inaugural tenu par neuf pays a conduit à la création de la Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique australe (SADCC) le 1^{er} avril 1980, précurseur de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC). Les leaders ou représentants de l'Angola, du Botswana, de l'Eswatini, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe se sont réunis au Centre de Conférence Mulungushi à Lusaka, Zambie, pour définir une vision pour l'Afrique australe, une vision qui a guidé le développement et le progrès de la région au cours des 40 dernières années, et devrait façonner le destin des générations actuelles et futures.

Poussée par le fort désir des fondateurs de la SADC de voir l'Afrique australe réaliser l'émancipation politique et le développement économique, la région a réalisé des progrès significatifs dans l'avancement de la coopération et de l'intégration régionales. L'une des premières réalisations notables a été la solidarité manifestée par la région en menant une campagne mondiale contre l'apartheid en Afrique du Sud. Le point culminant de cette pression a conduit à l'effondrement du système d'apartheid et à l'indépendance de la Namibie en 1990 et de l'Afrique du Sud en 1994. Nous sommes donc devenus une région entière, avec le retour de notre indépendance et de nos droits humains.

En tant que région, nous sommes fiers de dire que nous avons fait des progrès significatifs dans le renforcement de nos efforts pour intégrer nos économies et promouvoir la paix et la sécurité, et nous avons décidé d'honorer nos fondateurs et de les remercier pour leur vision, leur dévouement, leur courage et leurs valeurs, que nous avons hérités. En tant que génération actuelle de leaders, nous voulons nous appuyer sur leur vision, leurs valeurs et leurs réalisations, et veiller à laisser une région unie et prospère aux générations futures, afin que les jeunes d'aujourd'hui puissent renforcer l'intégration de la région et du continent, et élargir les réalisations à l'avenir, en utilisant leurs propres innovations et technologies.

Nous leur léguons un environnement paisible dans lequel vivre. Une réalisation majeure au cours des 40 dernières années a été la capacité de la SADC à rester pacifique, grâce aux vaillants efforts des femmes et des hommes qui protègent nos frontières contre les agressions internes et externes et les activités criminelles, ainsi que le leadership politique fort fourni par l'Organe sur la politique, la défense et la coopération en matière de sécurité. Forte de sa connaissance profonde des développements historiques dans la région, la SADC a fait preuve de leadership chaque fois que des défis politiques se sont posés dans les États membres. Ces interventions opportunes ont contribué à apaiser les tensions dans des situations qui, autrement, auraient pu s'aggraver.

Les résultats de notre coopération régionale sont très visibles, en particulier dans la paix et la sécurité, qui constituent la base des activités économiques, et dans le développement des infrastructures, les transports et les communications, la démocratie et les droits humains. Tout au long des années 80, nous avons été en guerre contre l'apartheid en Afrique du Sud qui a utilisé la force militaire et la pression économique pour empêcher et détruire le progrès des pays voisins. Nous ne pouvions pas communiquer directement les uns avec les autres car les lignes téléphoniques passaient par l'Europe, nous ne pouvions pas voyager librement dans toute la région ou faire du commerce car notre infrastructure et notre industrie étaient détruites ou endommagées. Le coût économique et la perte de vies humaines étaient d'une ampleur inimaginable. Être là où nous sommes aujourd'hui est un développement miraculeux.

En plus de notre contribution à la libération politique, la transition de la SADCC à la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) en 1992 lors d'un Sommet en Namibie, alors indépendante a marqué une réalisation importante lorsque nous avons signé le Traité et la Déclaration de la SADC pour aller au-delà de la coordination des activités pour devenir une communauté économique régionale.

La priorisation de l'industrialisation dans le programme d'intégration économique, à travers la Stratégie et la Feuille de route pour l'industrialisation de la SADC 2015-2063 qui ont été adoptées en 2015 à Harare, au Zimbabwe, est un autre exemple de la détermination de la région à intégrer ses économies et à revendiquer sa juste place au sein de l'économie mondiale. Bien que dotée de certaines des plus riches réserves de minéraux au monde et d'autres ressources naturelles, la région était jusqu'à récemment, ironiquement, un importateur net de produits transformés car l'essentiel de nos ressources était exporté sous forme brute. Ce fut donc une occasion mémorable lorsque nous avons pris la décision en 2015 de garantir que nous tirerons le maximum de bénéfices de nos ressources naturelles en nous assurant qu'il y a une valeur ajoutée et une valorisation avant leur exportation. Cela garantirait à la région une plus grande part des avantages socio-économiques qui découlent des ressources.



S.E. Filipe Jacinto Nyusi
Président de la République du Mozambique
Président en exercice de la SADC

Nos succès ont été obtenus dans une large mesure parce que nous avons commencé à mobiliser toutes les ressources humaines productives pour travailler ensemble et à faire participer activement des hommes et des femmes, des jeunes et des personnes handicapées en les invitant à jouer leur rôle dans le développement régional. On dit que « les femmes tiennent la moitié du ciel » et nous devons nous assurer que nous sommes égaux à cet égard. L'un de nos succès est notre progression constante vers l'égalité des sexes, avec davantage de femmes activement engagées dans la prise de décision à tous les niveaux dans les secteurs public et privé, même si nous devons encore relever le défi majeur des multiples rôles attendus des femmes, au parlement et au Gouvernement, dans les affaires, dans la famille et en tant que soignants. Nous devons travailler ensemble pour améliorer ces opportunités et conditions de travail, afin que le travail de toutes les parties de notre société soit respecté, et pour valoriser la participation et le travail non rémunéré.

En cette 40^e année, un nouvel ennemi a lancé une attaque surprise contre la communauté mondiale, y compris l'Afrique australe, c'est la COVID-19. En tant qu'États membres de la SADC, nous travaillons ensemble pour lutter contre cette maladie et assurer la sécurité de la population dans cette région. Notre 40^e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la SADC s'est tenu virtuellement pour la première fois en 40 ans d'histoire en raison des défis posés par la maladie. En tant que région, nous restons vigilants et déterminés à contenir sa propagation et à atténuer ses effets négatifs sur nos économies et les moyens de subsistance de nos citoyens.

Sur le front continental, la SADC s'est distinguée comme l'un des principaux éléments constitutifs de la Communauté Économique Africaine envisagée. Avec ses partenaires tripartites, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la SADC a ouvert la voie en montrant ce qui peut être réalisé lorsque les différentes Communautés Économiques Régionales (CER) travaillent ensemble. Ce n'était pas sans difficulté que le COMESA-CEA-SADC a lancé la Zone de Libre-Échange Tripartite (ZLET) en 2015. C'est donc avec une grande fierté que la ZLET a été considérée comme l'un des piliers de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine qui a été lancée en mai 2019.

La SADC est également fière de rester stable et pacifique pendant toutes ces années. La SADC est parmi les premières CER africaines à établir une force régionale en attente. La force en attente de la SADC a été officiellement créée en 2007, composée d'éléments militaires, policiers et civils pour participer à des missions de soutien de la paix. La force a atteint le statut de Pleine Capacité Opérationnelle en juillet 2016 et a progressé dans la préparation de son rôle distinct dans l'architecture de paix et de sécurité régionale et continentale. À cet égard, la SADC était la région cheffe de file de la Force africaine en attente pour la période de janvier à juin 2019, prête à se déployer n'importe où sur le continent en cas de besoin, comme décidé par l'Union africaine.

Le but de cette publication est de mettre en évidence les réalisations et les jalons de la SADC depuis la formation de l'organisation régionale il y a 40 ans. L'objectif est de montrer à quel point nous avons progressé en tant que région, en mettant l'accent sur la manière dont l'intégration régionale a profité aux citoyens, favorisant ainsi une plus grande prise de conscience et une plus grande participation des populations de la région et de leurs institutions au processus de développement et d'intégration régionale.

Au fur et à mesure que nous avançons, la SADC s'appuiera sur ces réalisations à travers la mise en œuvre de la Vision 2050 de la SADC, qui sera opérationnalisée par le Plan indicatif régional de développement stratégique 2020-2030.

Je voudrais remercier les États membres de la SADC pour leur vision, et le Secrétariat de la SADC et ses partenaires pour leurs efforts dans la production de cette publication importante qui documente notre parcours et nous rappelle d'où nous venons et où nous allons, en tant que région de la partie australe de l'Afrique qui est déterminée à apporter une contribution significative à l'Union africaine et à son Agenda 2063 - *L'Afrique que Nous Voulons*.



S.E. Filipe Jacinto Nyusi
Président de la République du Mozambique
Président en exercice de la SADC, Août 2020 - Août 2021

PRÉFACE

La région de l'Afrique australe s'est développée et transformée au cours des 40 dernières années, et les habitants de la région ont grandi et se sont transformés avec elle. Elle est passée d'une organisation modeste connue sous le nom de Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) créée en avril 1980, composée de neuf États membres fondateurs indépendants : Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe, à la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) qui a été créée en 1992. Elle s'est développée pour devenir une des principales composantes de la Communauté Économique Africaine proposée, sous l'Union africaine. La SADC comprend désormais 16 des économies à croissance rapide du continent - Afrique du Sud, Angola, Botswana, Union des Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Malawi, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Depuis sa création en 1992, la SADC a adopté de nombreux programmes pour faire progresser l'intégration régionale et générer richesse et prospérité pour les populations de l'Afrique australe. À cet égard, l'industrialisation, le commerce et l'intégration des marchés, le développement des infrastructures, la sécurité alimentaire, le développement social et humain, la paix et la sécurité ont conduit le programme d'action de la SADC.

Les principaux objectifs de la SADC sont de réaliser le développement, la paix et la sécurité, et la croissance économique, de réduire la pauvreté, d'améliorer le niveau et la qualité de vie des peuples de l'Afrique australe et de soutenir les personnes socialement défavorisées grâce à l'intégration régionale, fondée sur des principes démocratiques et le développement équitable et durable.

Au total, 33 protocoles régionaux couvrant divers domaines de coopération ont été signés depuis la transformation de la SADC d'une Conférence de Coordination en une Communauté en 1992. À la suite de la signature de la Déclaration et du Traité de la SADC en 1992, la région a montré son engagement à une intégration plus profonde grâce à des plans stratégiques tels que le Plan indicatif régional de développement stratégique 2010-2020; le plan indicatif stratégique de l'organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité 2010-2020; la stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC 2015-2063; la politique agricole régionale de la SADC 2015; et le plan directeur de développement des infrastructures régionales de la SADC 2012. Le Traité établissant la SADC et ces protocoles, politiques et stratégies ont posé une base juridique et institutionnelle solide pour la promotion de la coopération régionale.

Le programme commun de la SADC est conduit par des institutions bien établies qui sont prévues dans le Traité de la SADC, comprenant le Sommet, l'Organe sur la coopération politique en matière de défense et de sécurité, le Conseil des Ministres, les comités ministériels sectoriels et groupes, le Comité permanent des fonctionnaires et le Secrétariat de la SADC. Par le biais de ces institutions, les États membres de la SADC ont défendu le programme d'intégration régionale de la SADC dans le but commun et dans l'intérêt des populations de la région.

Alors que la SADC célèbre son 40^e anniversaire en 2020, nous avons pensé qu'il était nécessaire de partager des réflexions sur le parcours que la région a accompli au cours des 40 dernières années. L'objectif de cette publication est donc de documenter les réalisations de la SADC depuis 1980, tout en célébrant également les contributions apportées par les différents leaders et fonctionnaires qui ont dirigé notre famille régionale de nations. Elle cherche à promouvoir la prise de conscience et une meilleure compréhension de la communauté de développement régional SADC qui constitue notre foyer, et des jalons historiques vers un avenir partagé au sein d'une communauté régionale.



Dr. Stergomena Lawrence
Tax Secrétaire Exécutive de la SADC

v

Cette publication se veut être une mémoire institutionnelle reflétant le parcours que l'organisation a fait, en documentant les étapes, les objectifs et les réalisations de chaque étape, ainsi que les jalons atteints sous le leadership de chacun des membres du bureau ayant servi l'organisation.

Nous espérons que la publication inculquera parmi les populations de la région de la SADC un plus grand zèle pour faire avancer le flambeau allumé par les Fondateurs - le Président José Eduardo dos Santos de l'Angola; le Président Sir Seretse Khama du Botswana; le très Honorable Prince Mabandla Dlamini, Premier ministre d'Eswatini; l'Honorable Mooki Vitus Molapo, Ministre du commerce et du tourisme du Lesotho; l'Honorable Dick Matenje, représentant du Président Hastings Kamuzu Banda du Malawi; le Président Samora Moises Machel du Mozambique; le Président Julius Kambarage Nyerere de la République-Unie de Tanzanie, le Président Dr. Kenneth David Kaunda de la Zambie; et le Premier ministre désigné Robert Gabriel Mugabe du Zimbabwe - lorsqu'ils se sont rencontrés au Centre de Conférence Mulungushi à Lusaka, en Zambie, ce matin historique du 1er avril 1980.

Nous espérons que cela encouragera davantage l'action et les échanges pour une mise en œuvre efficace du programme d'intégration régionale de la SADC au profit de nos citoyens et de la prospérité de nos économies individuelles, ainsi que de l'économie régionale, alors que nous avançons et opérons dans un environnement complexe et en constante évolution. Les leçons apprises et les meilleures pratiques glanées devraient nous inciter tous à répondre aux rêves et aux idéaux des Fondateurs de la SADC et aux attentes des jeunes d'aujourd'hui.

Je voudrais remercier tous les États membres de la SADC pour leur soutien et leurs contributions à cette publication. Je remercie également nos partenaires du savoir, le Centre de Recherche et de Documentation de l'Afrique australe (SARDC) pour avoir fait le parcours avec nous, rassemblé les informations et produit cet important ouvrage qui documente l'histoire de notre région, de la SADCC à la SADC.

S.E. Dr Stergomena Lawrence Tax
Secrétaire Exécutive de la SADC

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	iii
PRÉFACE	v
TABLE DES MATIÈRES	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 L'AFRIQUE AUSTRALE VERS LA LIBÉRATION ÉCONOMIQUE	9
1.1 Introduction Le contexte, l'Afrique Australe en 1980	9
1.2 La situation au cours de la première décennie	11
1.3 La Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique australe	14
1.4 Traité de la SADC et la transformation	22
1.5 Le parcours vers l'intégration économique et le développement	25
CHAPITRE 2 TRANSFORMER LA SADC - LES DÉCISIONS CLÉS	27
Introduction	27
2.1 Les années de formation 1980-1992	27
2.2 Développements après 1992	33
CHAPITRE 3 SADC L'INSTITUTION	83
Introduction	83
3.1 Arrangements institutionnels pendant les années de formation	83
3.2 Réformes institutionnelles	86
3.3 Présidents de la SADC	91
3.4 Leadership du Secrétariat de la SADC	93
CHAPITRE 4 RÉALISATIONS DANS LES SECTEURS SOCIOÉCONOMIQUES	61
Introduction	61
4.1 Contexte Historique du RISDP	97
4.2 RISDP Objectifs et Priorités par Pilier et Secteur	98
CHAPITRE 5 RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ	132
Introduction	132
5.1 Contexte historique	132
5.2 Organe sur la coopération en matière de politique, défense et sécurité	133
5.3 Protocole sur la politique, la défense et la sécurité	135
5.4 Alerte précoce et action rapide - médiation, maintien de la paix et formation	137
5.5 Force en attente de la SADC et force en attente africaine	138
5.6 Stratégie antiterroriste régionale	139
5.7 Stratégie régionale sur les femmes, la paix et la sécurité	139
5.8 Principes et directives régissant les élections démocratiques	140
5.9 Mécanisme de préparation et de Riposte en cas de catastrophe	140
5.10 Coopération transfrontalière en matière de police	140
5.11 Fondements de paix, de sécurité et de bonne gouvernance pour la Vision 2050	141
CHAPITRE 6 CONCLUSION	142
6.1 Principaux enseignements, observations et considérations de politique	144
6.2 Vision 2050 de la SADC	146
Remerciements	147
Références	148
Acronymes	159
Annexe Protocoles de la SADC, Déclarations, Chartes, Protocole d'accord signés de 1992 à 2020	151

LISTE DES CARTES, DES ENCADRÉS, DES TABLEAUX ET DES FIGURES

CARTES

Carte 1.1	Communauté de Développement de l'Afrique Australe depuis 1980	8
-----------	---	---

ENCADRÉS

Encadré 1.1	Le chemin de fer Tanzanie-Zambie, une arme de Liberté	12
Encadré 1.2	« Quand la Guerre n'est-elle pas une Guerre? »	14
Encadré 1.3	Journée de la Libération de l'Afrique Australe	15
Encadré 1.4	La Déclaration de Harare et au-delà	21
Encadré 1.5	Les États de la ligne de front - <i>Mission Accomplie</i>	24
Encadré 1.6	Projet Hashim Mbita de la SADC - <i>Luttes de Libération de l'Afrique Australe</i>	24
Encadré 1.7	« Parmi les bonnes choses, mais généralement non signalées de l'Afrique, il y a la Communauté de Développement de l'Afrique Australe, SADC »	26
Encadré 3.1	Conférence annuelle avec les agences de développement	85
Encadré 5.1	Principes et objectifs de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité	134
Encadré 5.2	Centre régional de formation au maintien de la paix	137
Encadré 5.3	Une culture de la démocratie et de la paix	140

TABLEAUX

Tableau 1.1	Le Coût économique de la résistance de la Ligne de Front à l'apartheid 1980-1988	12
Tableau 3.1	Commissions sectorielles de la SADCC	84
Tableau 3.2	Responsabilités de coordination sectorielle pour les États membres	84
Tableau 3.3	Fonctions actuelles des directions et des unités	89
Tableau 3.4	Présidents de la SADC 1980-2020	92
Tableau 3.5	Secrétaires Exécutifs et Adjointes de la SADC	94
Tableau 4.1	Assouplissement du régime de visa	104
Tableau 4.2	Corridors de transport de la SADC	110
Tableau 4.3	Projets de transport pour interconnecter les membres SAPP non opérationnels	112
Tableau 4.4	Projets d'interconnexion pour soulager la congestion du transport	112
Tableau 4.5	Projets de transfert d'électricité des nouvelles centrales aux centres de distribution	112
Tableau 4.6	Réalisations et jalons régionaux en matière de TIC	113
Tableau 4.7	Bassins fluviaux transfrontaliers et organisations de bassins fluviaux dans la SADC	116
Tableau 4.8	Femmes au Parlement dans les États Membres de la SADC 1995-2020	128
Tableau 5.1	État de la ratification et de l'accès aux instruments juridiques pertinents pour le SIPO au 30 Juillet 2015	136
Tableau 5.2	Principaux exercices de formation	138

FIGURES

Figure 2.1	Jalons d'une intégration économique plus approfondie dans la SADC	49
Figure 3.1	Responsabilités sectorielles de la SADC 1996	85
Figure 3.2	Regroupement des secteurs de coordination de la SADC en directions en 2001	91
Figure 4.1	RISDP révisé 2015-2020	98
Figure 4.2	Production du Pool Électrique mis en Service 2004-2018	112
Figure 5.1	Structure de l'Organe	135
Figure 5.2	Vision 2050 de la SADC	141

INTRODUCTION

Les 40 ans de la SADC: Renforcer la coopération et l'intégration régionales retrace le parcours que la SADC a fait depuis sa création en avril 1980, montrant les principales étapes et réalisations ainsi que les défis rencontrés au cours des 40 dernières années. Le but est de faire connaître la communauté régionale et son agenda pour l'intégration régionale, en indiquant sa trajectoire future en tant qu'élément constitutif de l'Union africaine et de la Communauté Économique Africaine.

La publication couvre la période allant de la formation de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) en 1980 à la transformation en Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en 1992, et les progrès jusqu'en 2020. Elle fournit un contexte historique à l'évolution de la transformation et les raisons des décisions clés prises en cours de route.

Il s'agit d'une publication commémorative destinée à présenter et à célébrer les réalisations de l'unité et de l'intégration dans la communauté régionale, les pratiques efficaces et les leçons apprises, vers un avenir partagé.

Aux fins de cette publication, les jalons sont les décisions ou processus importants qui ont contribué au développement de la SADC. Il s'agit notamment des conférences historiques d'Arusha et de Lusaka en 1979 et 1980 qui ont conduit à la formation de la SADCC et à la création de la Commission des transports et des communications de l'Afrique australe; l'adhésion de la Namibie à l'indépendance en 1990 et la décision prise à Windhoek par le 12^e Sommet de la SADC en 1992 de transformer l'organisation d'une Conférence de coordination en une Communauté; l'Afrique du Sud a rejoint la SADC après des élections démocratiques en 1994; la création de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité en 1996; la décision du Sommet de Maputo en août 1999 qui a conduit à la restructuration de la SADC et à la centralisation des activités; l'adoption en 2003 du Plan indicatif régional de développement stratégique; le lancement de la Zone de Libre-Echange de la SADC en 2008; l'adoption de la Stratégie et de la Feuille de route pour l'industrialisation de la SADC 1 en 2015 et de la Vision 2050 opérationnalisées par le RISDP 2020-2030. Cette publication met également en exergue le développement de divers protocoles et autres instruments juridiques pour le développement communautaire.

La publication contient six chapitres qui mettent en évidence les réalisations et les défis de ce parcours de 40 ans. Le chapitre 1 donne le contexte historique et les raisons de la création de la SADCC en 1980, ainsi que la situation dans les années 1980, lorsque la région était attaquée par l'Afrique du Sud de l'apartheid. La trajectoire prend le rôle des mouvements de libération et des États de la ligne de front menant à l'indépendance de la Namibie en 1990, signant le Traité de la SADC et la transformation en SADC à Windhoek en 1992.

Le chapitre 2 présente les décisions clés prises par le Sommet pour transformer la SADC, donnant un aperçu des principales réalisations et jalons dans l'établissement des cadres juridiques et institutionnels de la SADC depuis sa formation, tandis que le chapitre 3 examine la structure de gouvernance de la SADC qui a développé durant cette période.

Le chapitre 4 se concentre sur les réalisations dans les secteurs socio-économiques. L'analyse est présentée selon l'approche adoptée par le Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) 2015-2020 où les programmes, projets et activités sont regroupés sous trois des quatre piliers prioritaires du développement industriel et de l'intégration des marchés; l'appui aux infrastructures pour l'intégration régionale; et les programmes spéciaux de dimension régionale.

Le chapitre 5 examine les réalisations dans le cadre du quatrième pilier du RISDP 2015-2020 qui fonde les bases de la paix et de la sécurité sur lesquelles sont ancrés les trois autres piliers.

Le chapitre 6 conclut la publication en émettant des observations clés et des considérations politiques ainsi que des pratiques efficaces au cours des 40 dernières années qui pourraient être utilisées pour faire avancer le programme d'intégration régionale dans le futur. La publication s'adresse aux États membres de la SADC, aux décideurs et aux parlementaires, au Secrétariat de la SADC et à ses organisations subsidiaires, aux partenaires internationaux de coopération, au secteur privé et aux investisseurs, aux chercheurs et aux institutions universitaires, ainsi qu'aux maisons de presse et aux citoyens des 16 États membres de la SADC.

La Vision de la SADC 2050 est fondée sur une base solide de paix, de sécurité et de gouvernance démocratique, et repose sur trois piliers interdépendants à savoir: le développement industriel et l'intégration des marchés; le développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale; et le développement du capital social et humain. Les trois piliers reconnaissent également le genre, la jeunesse, l'environnement et le changement climatique et la gestion des risques et des catastrophes comme des composantes transversales importantes. Le Sommet a approuvé le Plan indicatif régional de développement stratégique 2020-2030 pour opérationnaliser la Vision 2050. .

Ce livre sur la Communauté de Développement de l'Afrique australe 1980-2020 montre clairement la trajectoire de la vision de l'indépendance politique, mettant fin à l'apartheid et à la déstabilisation, de la guerre à la paix, de la SADCC à la SADC, et la croissance de la solidarité politique à l'intégration économique, pour générer les premières réalisations des aspirations présentées dans la déclaration des fondateurs, *l'Afrique australe: Vers la Libération Économique*.

La trajectoire est symbolisée le plus clairement dans les aspirations de la Vision 2050 et la structuration du Secrétariat pour intégrer pleinement l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité dans une structure unifiée, avec un mécanisme de planification stratégique, le Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) 2020-2030.



États Membre de la SADC

États Membre	Capitale	Journée nationale	Date d'adhésion
 Angola	Luanda	11 novembre	Avril 1980
 Botswana	Gaborone	30 septembre	Avril 1980
 Union des Comores	Moroni	6 juillet	Août 2018
 République Démocratique du Congo	Kinshasa	30 juin	Septembre 1998
 Royaume d'Eswatini	Mbabane	6 septembre	Avril 1980
 Royaume du Lesotho	Maseru	4 octobre	Avril 1980
 Madagascar	Antananarivo	26 juin	Août 2005
 Malawi	Lilongwe	6 juillet	Avril 1980
 Maurice	Port Louis	12 mars	Août 1995
 Mozambique	Maputo	25 juin	Avril 1980
 Namibie	Windhoek	21 mars	Août 1990
 Seychelles	Victoria	29 juin	Septembre 1998
 Afrique du Sud	Pretoria	27 avril	Août 1994
 République-Unie de Tanzanie	Dodoma	9 décembre	Avril 1980
 Zambie	Lusaka	24 octobre	Avril 1980
 Zimbabwe	Harare	18 avril	Avril 1980

JALONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

↔ Adoption de 33 protocoles pour guider l'intégration

Suite à la signature de la Déclaration et du Traité de la SADC en 1992, la région a montré son engagement en faveur d'une intégration régionale plus approfondie par la signature de 33 protocoles ainsi que de plusieurs plans stratégiques systématiques, y compris le Plan indicatif régional de développement stratégique; le plan indicatif stratégique de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité; le stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC (2015-2063); la politique agricole régionale de la SADC; et le plan directeur de développement des infrastructures régionales de la SADC. Ces instruments ont jeté des bases juridiques, institutionnelles et stratégiques solides pour faire progresser la coopération régionale.

↔ Prioriser l'industrialisation dans le développement et l'intégration régionaux

La décision de prioriser l'industrialisation a été prise en 2015 après avoir examiné les efforts antérieurs visant à accroître le commerce intra régional, qui étaient entravés par la faible capacité des États membres de produire des biens pour un commerce compétitif à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Cela a conduit à l'adoption de la stratégie et de la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC 2015-2063. La stratégie reconnaît le secteur privé comme un acteur majeur de l'industrialisation et de l'intégration régionale de la SADC.

↔ Lancement de la Zone de Libre-Échange de la SADC

Le lancement historique de la Zone de Libre-Echange de la SADC en 2008 a entraîné un programme échelonné de réductions tarifaires et a permis à plus de 85 pour cent du commerce intra régional entre les États membres d'atteindre le statut de droit nul. Ceci a été complété par des efforts visant à ouvrir les frontières aux citoyens des autres États membres dans l'esprit de promouvoir la libre circulation des biens et des services et de faciliter la circulation des personnes dans la région.

↔ Un cadre de régime Commercial Simplifié

L'adoption du cadre de régime commercial simplifié en 2019 a contribué à la facilitation des échanges.

↔ Vers l'inclusion financière

L'approbation du plan de mise en œuvre de la Stratégie d'inclusion financière de la SADC et de l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) au financement en 2018 a élargi l'inclusion financière dans la région. Dix États membres ont élaboré des stratégies ou une feuille de route nationale sur l'inclusion financière visant à donner aux PME, aux jeunes et aux femmes les moyens de participer à l'activité économique, et une amélioration de l'inclusion financière des adultes dans la région, à hauteur de 68% a été notée.

↔ Système de règlement brut en temps réel de la SADC

La plate-forme multi devises du Système de règlement brut en temps réel de la SADC (RTGS) a été mise en service en octobre 2018 pour faciliter les transactions de paiement dans la région et les rendre plus rapides et efficaces. Tous les États membres à l'exception des Comores, participent à la SADCRTGS et un total de 85 banques (banques centrales et banques commerciales) participent également au système. Le RTGS de la SADC a permis aux États membres de régler les paiements entre eux en temps réel, alors qu'auparavant il fallait plusieurs jours pour traiter les transactions transfrontalières.

↔ Facilité de préparation et de développement de projets

La création de la Facilité de préparation et de développement de projets de la SADC (PPDF) est devenue une réalité en août 2008 après la signature d'un protocole d'accord entre le Secrétariat de la SADC et la Banque de développement de l'Afrique australe. Le PPDF de la SADC a soutenu neuf projets, dont deux dans le secteur des transports et sept dans le secteur de l'énergie.

↔ Plan directeur de développement des infrastructures régionales de la SADC

Le RIDMP a été approuvé en 2012 et a été basé sur le fait que le développement et l'entretien des infrastructures constituent une priorité pour accélérer l'intégration et le développement économiques régionaux. Cela inclut le concept de Postes frontaliers à guichet unique aux frontières en tant qu'élément clé de l'infrastructure de transport et de logistique pour réduire les coûts de transaction pour le franchissement des frontières.

❖ Achat groupé de produits pharmaceutiques

Les services d'achat groupés de la SADC (SPPS) sont devenus une réalité après la signature d'un protocole d'accord en 2018 pour l'achat groupé de produits pharmaceutiques et de fournitures médicales, hébergés par le Département des magasins médicaux de la République-Unie de Tanzanie et devraient réduire le coût des produits pharmaceutiques et des fournitures médicales dans la région.

❖ Freiner la propagation du VIH et du SIDA

L'adoption et l'institutionnalisation d'un paquet standard et complet qui aborde les défis uniques de la fourniture de droits équitables et efficaces en matière de VIH et de santé sexuelle et reproductive, et la fourniture de services aux populations clés et vulnérables au sein de la SADC, a grandement contribué à freiner la propagation du VIH et l'impact du SIDA.

❖ SADCRCQF

La SADC a franchi une étape importante vers l'harmonisation de l'éducation dans toute la région en approuvant un cadre régional des certifications (SADCRCQF) en 2017 qui facilitera la reconnaissance des qualifications d'entrée et de sortie dans les domaines de compétences simplifiant ainsi l'accès des apprenants et des travailleurs de toute la région.

❖ Déclaration et protocole de la SADC sur le Genre

Le premier instrument de la SADC sur l'égalité des sexes après la 4e Conférence mondiale sur les femmes en 1995 a été la Déclaration sur l'égalité des sexes de la SADC approuvée en 1997 au 17e Sommet de la SADC à Blantyre, Malawi, reconnaissant que l'égalité des sexes est un droit humain fondamental exigeant une représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision et le plein accès des femmes aux ressources productives et à l'emploi formel et le contrôle sur ces ressources. Un additif sur la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des enfants a été adopté en 1998. Le protocole de la SADC sur le genre et le développement a été adopté en 2008 et amendé en 2016 pour s'aligner sur les engagements internationaux. La plupart des États membres ont réalisé des progrès notables en matière de participation et de représentation des femmes dans la prise de décisions politiques et le développement économique.

Coup d'œil sur les Jalons/Réalisations _____

JALONS INSTITUTIONNELS

❖ Symboles de la SADC

Le 14e Sommet tenu en août 1994 a déclaré le 17 août comme étant la Journée de la SADC à commémorer chaque année dans les États membres de la SADC avec des activités populaires et des événements culturels / sportifs. Le drapeau de la SADC a été lancé au 15e Sommet de la SADC en août 1995 à Midrand en Afrique du Sud, à la suite d'un concours de design dans toute la région.

❖ Siège de la SADC

Le nouveau siège de la SADC à Gaborone, au Botswana, a été officiellement inauguré en 2010 lors d'une cérémonie à laquelle ont participé les Chefs d'État et de Gouvernement de la SADC.

❖ Création d'institutions dynamiques

Une réalisation clé est la mise en place de mécanismes régionaux solides pour faciliter une intégration régionale plus approfondie par le biais d'institutions telles que les Organisations de Bassin Fluvial, le Pool énergétique d'Afrique australe et le Centre des services climatologiques de la SADC.

❖ L'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité

Il a été lancé pour la première fois en tant qu'Organe sur la politique, la défense et la sécurité lors d'un Sommet Extraordinaire tenu à Gaborone en juin 1996 et possède le statut d'institution formelle de la SADC ayant pour mandat de maintenir la sécurité et de l'état de droit dans la région de la SADC; s'il fait partie de la SADC, il dispose de sa propre planification stratégique. Un autre jalon est venu en 2020.

❖ Forum parlementaire de la SADC

L'initiative de mettre en place le Forum parlementaire de la SADC a été saluée et approuvée par le 17^e Sommet de la SADC tenu en août 1997 à Blantyre, au Malawi. Le FP de la SADC hébergé par le parlement de la Namibie à Windhoek est une institution autonome comprenant les parlements nationaux des États membres et cherche à promouvoir le dialogue et la participation populaire pour familiariser et rapprocher la SADC des populations de la région, renforçant ainsi le concept de développement communautaire.

❖ Parlement régional

Les premières étapes historiques de la transformation du Forum parlementaire de la SADC en Parlement régional ont été jalonnées par la création d'un groupe de travail pour analyser la transformation proposée. Un Parlement régional faciliterait un débat plus approfondi sur les questions régionales et accélérerait ainsi la mise en œuvre des protocoles de la SADC qui doivent être ratifiés et intégrés dans la législation nationale, et deviendrait un moteur clé de l'intégration et du développement, comblant le fossé entre les citoyens et les processus d'intégration régionale.

❖ Centres d'excellence

Pour faciliter la mise en œuvre plus rapide des programmes, la SADC a établi des Centres d'Excellence (CdE) et des Centres de Spécialisation (CdS) couvrant des domaines prioritaires, y compris le Centre de la SADC pour les Énergie Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (SACREEE). Des cadres et des directives ont été approuvés pour l'établissement de CdE et CdS dans d'autres domaines thématiques.

❖ Programme régional d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité

Le programme RVAA a été créé en 1999 et est mis en œuvre dans 15 États membres. Cela a évolué pour devenir l'un des outils d'alerte précoce les plus fiables et robustes pour l'agriculture ainsi que pour les interventions de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région.

❖ Création d'un Organisme d'Accréditation Multi-Economie

Les services d'accréditation de la SADC (SADCAS) ont été créés en 2005 pour coordonner les services d'accréditation dans 13 États membres qui ne disposent pas d'organismes d'accréditation nationaux. Le modèle opérationnel de SADCAS, qui est le premier organisme d'accréditation multi-économie au monde, s'est révélé être un modèle viable, rentable et durable qui optimise l'utilisation de ressources financières et humaines limitées.

❖ Forum régional sur les perspectives climatiques en Afrique australe

La SADC a créé le Forum régional sur les perspectives climatiques de l'Afrique australe (SARCOF) pour améliorer les prévisions climatiques et météorologiques. Le SARCOF fournit une plate-forme permettant aux États membres d'examiner et de prévoir la saison des pluies dans la région, et de discuter des impacts potentiels des perspectives climatiques saisonnières sur les secteurs socioéconomiques, notamment la gestion des risques et des catastrophes, la sécurité alimentaire, la santé, les ressources en eau et la gestion de l'énergie hydroélectrique.

❖ Coopération transfrontalière améliorée dans le domaine de l'eau et d'autres ressources naturelles

La coopération et la coordination ont amélioré la gestion transfrontalière des ressources, réduisant ainsi les conflits potentiels au sujet des ressources partagées. Des exemples d'une telle coopération incluent la création d'organisations chargées des bassins fluviaux et d'Aires de Conservation Transfrontalières dans toute la région.

❖ Adoption du kiswahili comme langue officielle de la SADC

Le kiswahili a été approuvé comme langue de travail officielle de la SADC avec l'anglais, le français et le portugais. Il a été convenu que le kiswahili serait adopté au niveau du Conseil et du Sommet, d'abord comme langage de communication orale avant d'être finalement adopté pour la communication officielle écrite au sein de la SADC.

PAIX ET SÉCURITÉ

❖ Libération de l'Afrique australe

La région était au premier rang de la campagne mondiale pour mettre fin à l'apartheid, alignée sur les peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud. La combinaison des pressions nationales, régionales et internationales a conduit à l'effondrement du système d'apartheid et à l'indépendance de la Namibie (1990) et de l'Afrique du Sud (1994). Le 38e Sommet de Windhoek, en Namibie, en 2018, a approuvé une commémoration annuelle pour la Journée de la libération de l'Afrique australe le 23 mars, marquant la fin de la bataille de Cuito Cuanavale dans le sud de l'Angola en 1988.

❖ Projet Hashim Mbita de la SADC sur l'histoire de la libération

Le 34e Sommet de la SADC tenu à Victoria Falls, Zimbabwe, en 2014, a lancé une collection de neuf volumes de publications sur la lutte de libération en Afrique australe produite par le projet Hashim Mbita de la SADC pour documenter, préserver et diffuser l'histoire de la libération à travers la collection, le catalogage et la compilation de récits oraux et de données dans les États membres de la SADC et en dehors de la région.

❖ Solidarité et unité régionales

Les États membres de la SADC ont continué à parler d'une voix commune sur les questions continentales et mondiales et se sont unis pour relever les défis auxquels sont confrontés les États membres. On en voit la preuve dans les interventions régionales visant à faire face à la situation politique en République démocratique du Congo, au Royaume du Lesotho, et le soutien au Sahara occidental. LA SADC a bien géré les défis politiques et sécuritaires dans les États membres et a été en mesure de résoudre ses propres problèmes sans ingérence extérieure.

❖ Paix et sécurité durables

La paix et la sécurité sont bien établies en tant que partie intégrante de la planification du développement en Afrique australe, étant donné que la coopération et l'intégration économiques nécessitent un environnement pacifique dans lequel les gens peuvent grandir et apporter leur plein potentiel, y compris les hommes, les femmes et les jeunes. Afin de garantir que la région reste stable et pacifique, des instruments viables ont été élaborés tels que les principes et directives de la SADC régissant les élections démocratiques en 2004 (révisés en 2015).

❖ Alerte précoce et prévention

La SADC joue un rôle central dans l'alerte précoce, la diplomatie préventive, la médiation, la prévention et la résolution des conflits, en mettant l'accent sur la prévention des conflits à ses débuts. Un lien fort a été créé entre l'alerte précoce menant à l'Action Précoce, grâce à la création du Centre Régional d'Alerte Précoce (REWC) lancé en 2001 et la structure de prévention des conflits, de diplomatie préventive et de médiation qui a été opérationnalisée en 2014, qui ont renforcé la capacité de la région à anticiper, surveiller, prévenir et résoudre les conflits.

❖ Force en attente de la SADC

La Force en attente de la SADC a été créée en 2007 et est devenue pleinement opérationnelle en 2017 en tant que force de maintien de la paix multidisciplinaire constituée de composantes militaires, policières et civiles qui peuvent être déployées rapidement en réponse à une crise, en vertu d'un accord de confirmation. De janvier à juin 2019, la SADC s'est acquittée de sa responsabilité de diriger la Force africaine en attente (FAA), qui est un outil important de l'architecture africaine de la paix et la sécurité pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits sur le continent, utilisé dans le cadre d'un accord de confirmation et en fonction de la rotation des dirigeants dans les cinq sous-régions d'Afrique.

❖ **Protocole de la SADC sur la politique, la défense et la sécurité**

La Force en attente de la SADC fonctionne comme un outil de l'Organe de la SADC sur la Coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité qui est opérationnalisé par le protocole de la SADC sur la politique, la défense et la sécurité signé en 2001. Le protocole a été ratifié et est entré en vigueur le 2 mars 2004, offrant un cadre institutionnel à travers lequel les États membres coordonnent les politiques et les activités dans ce domaine.

❖ **Centre régional de formation au maintien de la paix**

Le Centre régional de formation au maintien de la paix (RPTC) de la SADC a été créé en 2003 pour dispenser une formation aux missions de soutien de la paix dans la région et aux opérations conjointes avec d'autres parties de l'Afrique. Le RPTC joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la Force en attente de la SADC en dispensant une formation au maintien de la paix aux composantes militaire, policière et civile, et a participé à la préparation et à l'exécution de tous les principaux exercices de maintien de la paix menés dans la région. Le RPTC organise également des cours de renforcement des capacités pour la médiation régionale et nationale afin de renforcer les capacités de médiation nationales dans les États membres de la SADC.

❖ **Planification stratégique**

Le plan indicatif stratégique de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité (SIPO) a été élaboré pour opérationnaliser le protocole, sur la base des objectifs et du programme commun de la SADC. Le premier plan stratégique, SIPO I, a été signé en 2004, ce qui a permis de mener une action plus concertée au sein des différents secteurs et avec la collaboration des fonctionnaires. La connaissance mutuelle issue d'une meilleure familiarisation du fonctionnement des institutions de chaque État membre a conduit à une relation de confiance toujours croissante. Le SIPO est désormais inclus dans le plan stratégique régional, le RISDP 2020-2030 comme une composante clé de la planification régionale.

❖ **Défense mutuelle**

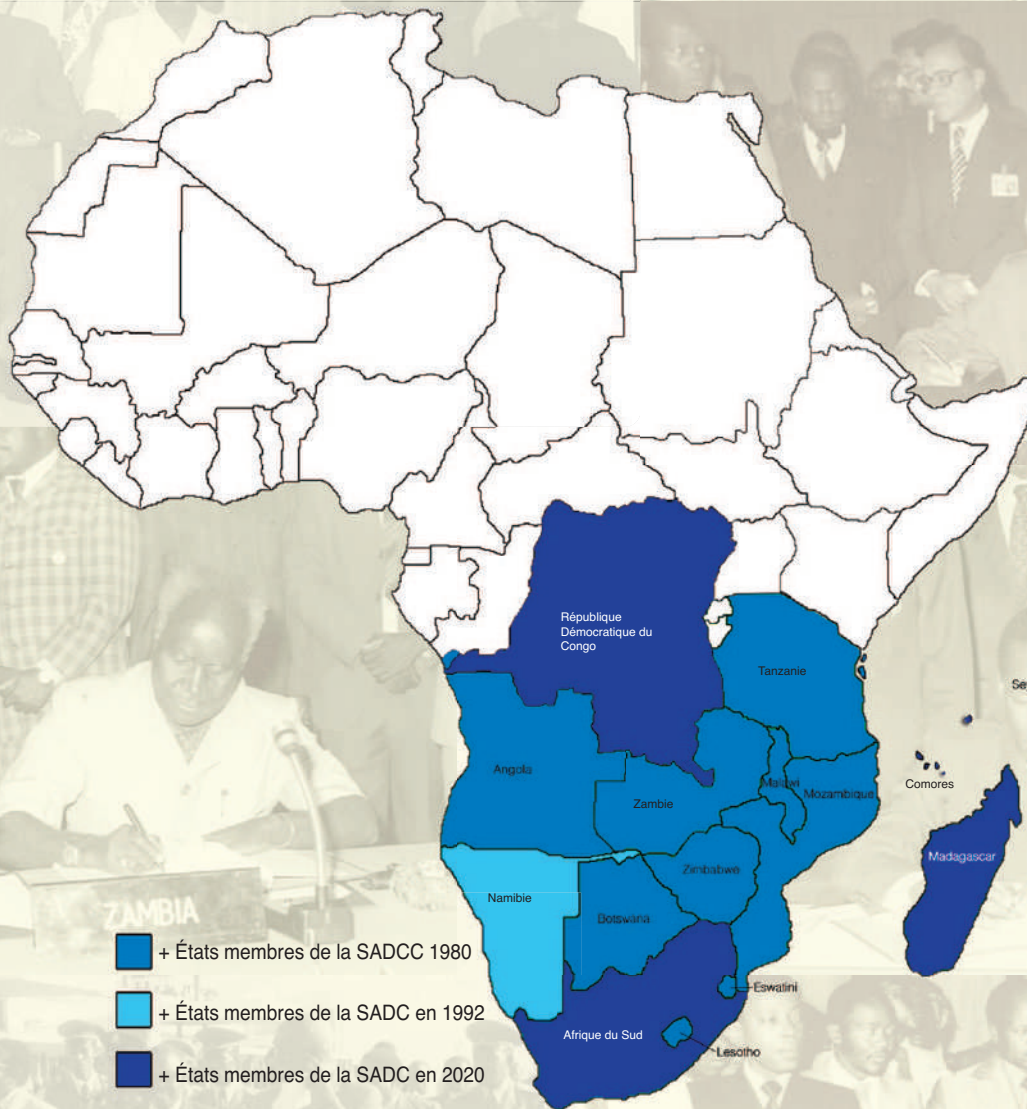
Un Pacte de défense mutuelle a été signé en 2003 et est entré en vigueur le 17 août 2008.

❖ **Police**

Le maintien de l'ordre aux frontières dans la région de la SADC est un élément important de la paix et de la sécurité, en coordination avec l'Organisation régionale de coopération des Chefs de police de l'Afrique australe (SARPPCO), pour la prévention de crimes tels que le vol de véhicules, les armes illégales et la traite des personnes.

❖ **Femmes, paix et sécurité**

La SADC a développé un cadre régional qui sert de guide pour l'intégration du genre dans les systèmes et processus régionaux de paix et de sécurité. La stratégie régionale de la SADC sur les femmes, la paix et la sécurité (2018-2022) vise à relever les défis rencontrés par les femmes et les enfants en garantissant une pleine participation et un accès à leurs compétences dans les activités, programmes et projets de paix et de sécurité. La stratégie est un outil politique clé pour soutenir la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) dans la région.



Communauté de Développement de l'Afrique australe depuis 1980

L'AFRIQUE AUSTRALE VERS LA LIBÉRATION ÉCONOMIQUE



« Nous devons acquérir la maîtrise de notre propre destin ... et nous ne pouvons réussir que dans le cadre d'une communauté de l'Afrique australe unie. Je n'appelle pas au démantèlement de nos États indépendants ... J'appelle à la coopération et à l'unité d'objectifs afin que nous puissions ensemble planifier notre avenir et celui de nos enfants »

Le Président Sir Seretse Khama inaugure la conférence de conception de la SADCC à Arusha, 2 juillet 1979



« Aujourd'hui, lors d'un Sommet historique, les leaders et les représentants des neuf pays indépendants d'Afrique australe ont fait une déclaration commune de leur stratégie pour une intégration plus étroite de leurs économies. »

Communiqué du premier Sommet de la SADCC, accueilli par le Président Dr Kenneth Kaunda à Lusaka, le 1er avril 1980



« La SADCC est notre principal instrument de développement autonome dans cette partie de l'Afrique. »

Président Mwalimu Julius Kambarage Nyerere inaugure le 6e Sommet de la SADCC à Arusha, le 9 août 1985

1.1 Introduction: Le contexte, l'Afrique australe en 1980

La Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique australe (SADCC) est née dans un conflit et il n'est pas exagéré de dire que la SADCC et ses membres ont apporté la paix en Afrique australe, et ceci constitue sa plus grande réussite. Mais les leaders visionnaires qui ont créé la SADCC définissaient déjà le prochain objectif, alors même que la région négociait la paix, ils voyaient plus loin.

Trois leaders des États de la ligne de front du Botswana, de la Zambie et de la République-Unie de Tanzanie ont vu leur nombre passer à cinq grâce à leur courage et à leur détermination à soutenir la libération et l'indépendance de l'Angola et du Mozambique, et les quatre dirigeants des autres pays indépendants plus au sud ont été invités à se joindre à eux pour planifier l'avenir de la région.

C'était un miracle, cette vision d'une région unie et intégrée avec un avenir partagé, mais les premiers pas ont été ardues, il a fallu la vision, le courage, et le soutien du continent et de la diaspora, avec la solidarité internationale, pour réussir - et la perte d'un trop grand nombre de personnes du continent, principalement des jeunes. Cela ne doit jamais être oublié ...

Ces leaders ont pris des risques, avec leur vie et leur économie, retardant le développement national en investissant leurs ressources dans l'avenir. Certains ont retrouvé leur indépendance et d'autres luttèrent encore contre le régime colonial, le racisme et l'apartheid, mais leur expérience commune leur a appris que leur indépendance ne serait pas complète sans celle de leurs voisins.

L'Afrique du Sud de l'apartheid l'a prouvé en usant contre les pays voisins sa puissance économique et militaire pour défendre les privilèges et la prospérité des Blancs. Trop de personnes sont mortes ou ont souffert de la torture et ont souhaité mourir, pour accepter que cela ne se reproduise. L'engagement des citoyens de l'Afrique australe à respecter les droits humains ne fait aucun doute, ils ont été là, ils savent ce que c'est, ils se sont battus pour cela ensemble et ils ont gagné. Ils ont utilisé les armes et le sabotage, et ont pris des mesures défensives, mais ils ont surtout utilisé la stratégie, la diplomatie, la détermination et la solidarité.

L'Afrique australe: Vers la Libération Économique. Vous ne pouvez pas savoir à quel point cette déclaration a été courageuse et radicale, à moins que vous n'y étiez. ... Mais vous pouvez imaginer, si vous connaissez les faits et la situation à l'époque. Et maintenant, nous sommes ici, en 2020, avec une région intégrée et un avenir partagé, avec toutes ses réalisations et ses défis.

Cela se passait en Zambie au début de 1980, les habitants de ce pays étaient soulagés que les bombardements et les destructions rhodésiens cesseraient maintenant que le Zimbabwe ré-émergeait en tant qu'État indépendant, lorsque les deux pays ont été frappés à nouveau et ont continué à subir la puissance économique et militaire de l'apartheid en Afrique du Sud, qui a saboté les voies de transport routier et ferroviaire, aussi bien que le carburant et l'électricité, les infrastructures et les peuples.

Le président zambien, le Dr Kenneth David Kaunda, après avoir accueilli la création de la SADCC à Lusaka, s'est rendu à la célébration de l'indépendance du Zimbabwe un peu plus de deux semaines plus tard, dans une ville alors appelée Salisbury. Il a dit à la foule en liesse que « l'impossible s'est produit ». Le président Samora Moises Machel a déclaré que le Mozambique était désormais indépendant en raison de l'indépendance du Zimbabwe.

Une autre impossibilité est devenue réalité une décennie plus tard, avec la fin du système d'apartheid en Namibie et en Afrique du Sud, car ces leaders ont réalisé l'impossible au cours de leur vie. Le président fondateur du Botswana, Sir Seretse Khama, et le président fondateur de la République-Unie de Tanzanie, Mwalimu Julius Kambarage Nyerere, sont décédés, mais le président fondateur de la Zambie, le Dr Kenneth David Kaunda, reste encore un ancien homme d'État à 96 ans.

Jusqu'au milieu des années 70, la politique régionale de Pretoria a tenté de contrecarrer les activités des mouvements de libération qui se renforçaient dans les pays voisins comme dans le pays. Elle était protégée en cela par des États « tampons » qui comprenaient les colonies portugaises du Mozambique et de l'Angola et la colonie rebelle britannique de la Rhodésie du Sud, et par sa propre occupation de la Namibie. La politique régionale visait à renforcer cette barrière des États à travers diverses alliances, à la fois économiques et militaires. Le Botswana, le Lesotho et le Swaziland (Eswatini) n'étaient pas considérés comme une menace, bien qu'ils aient tous en fait fourni un transit et un refuge essentiels aux mouvements de libération.

Le Mozambique était alors un « territoire d'outre-mer » du Portugal appelé Afrique orientale portugaise et un allié puissant de l'Afrique du Sud de l'apartheid. Le Portugal était le pays le plus pauvre d'Europe, contrôlé par une dictature de longue date sous Marcello Caetano. Après 13 ans de guerre dans ces territoires lointains d'Afrique, y compris l'Angola et la Guinée-Bissau, le peuple portugais et en particulier leurs forces armées, étaient devenus las de la guerre, et le 25 avril 1974, le Mouvement des Forces Armées a renversé Caetano dans un coup d'État non violent à Lisbonne, si populaire qu'il porte désormais le nom de « révolution des œillets ».

Cela a changé la dynamique de la région lorsque les négociations ont commencé en Zambie pour une période de transition au Mozambique qui a commencé en septembre 1974 et a pris fin avec l'indépendance le 25 juin 1975. Le Mozambique indépendant a été en mesure de fournir une base arrière et un soutien pour la libération du Zimbabwe et plus tard l'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud de l'apartheid voulait établir une « sphère de coprosperité » qu'ils appelaient une Constellation des États de l'Afrique australe (CONSAS). La « constellation » dépendrait de l'Afrique du Sud économiquement, militairement et technologiquement, et augmenterait la dépendance des États voisins à un centre sud-africain et fournirait une zone tampon de sécurité contre les mouvements de libération. Les espoirs de Pretoria de reconnaître son plan ont été anéantis par la détermination des mouvements de libération nationale, par le coup d'État au Portugal en 1974 et par deux événements connexes au début de 1980.

1.2 La situation au cours de la première décennie

La première déception pour l'Afrique du Sud en 1980 fut l'annonce des résultats des élections le 4 mars qui proclamaient la victoire d'un gouvernement majoritaire indépendant au Zimbabwe, désormais émancipé des 90 ans d'exploitation coloniale appelée la Rhodésie du Sud. Sans surprise, la majorité a voté en grand nombre pour le mouvement de libération dirigé par Robert Mugabe (à gauche) et Joshua Nkomo (à droite) pour guider le pays vers l'indépendance et après.

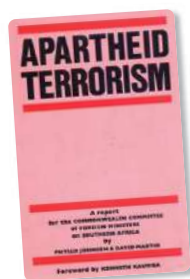
Le deuxième événement a eu lieu 27 jours plus tard, le 1er avril 1980, lorsque la SADCC a été créée par neuf pays de la région dans le but déclaré de renforcer leur coopération économique et de se libérer de l'apartheid. Dans un groupe d'États essentiellement enclavés et fortement dépendants des routes commerciales vers la mer, le transport était la priorité absolue.

L'élément central de la création de la SADCC était le développement du système de transport régional loin des routes sud-africaines. Cependant, l'analyse de la SADCC selon laquelle le point central de la réduction de la dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud résidait dans le système de communication était tout aussi évidente pour les planificateurs de la politique de Pretoria et c'était cette nouvelle option pour les États contigus que Pretoria avait entreprise de détruire. Le roi du Lesotho, Sa Majesté Moshoeshoe II a été le premier à sonner l'alarme pour prévenir que l'Afrique du Sud imposait des sanctions économiques contre des États indépendants dirigés par la majorité dans la région. Ces sanctions économiques imposées par l'armée rompaient les liaisons de transport routier et ferroviaire.

La SADCC a estimé le coût de la déstabilisation de l'Afrique du Sud pour la région à près de mille milliards de dollars en dépenses supplémentaires liées au transport uniquement pendant la période 1980-1984 d'un coût total de 10,120 milliards de dollars, et en 1988, le coût



Certains des leaders fondateurs de la SADCC à Lusaka à l'aéroport international après le Sommet de 1980: (de gauche à droite) Mwalimu Julius Kambarage Nyerere, Président de la République-Unie de Tanzanie; Premier ministre désigné Robert Gabriel Mugabe du Zimbabwe; Sir Quett Ketumile Joni Masire, alors vice-président du Botswana; avec leur hôte, le Président Dr Kenneth David Kaunda de la Zambie.



Le coût économique de la résistance de la ligne de front à l'apartheid 1980-1988

Tableau 1.1



PERTE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) DANS LA RÉGION DE LA SADCC 1980-1988

(En millions de dollars aux prix de 1988)

Pays	1988		1980 - 1988	
	Perte	% du PIB réel	Perte	% du PIB réel 1988
ANGOLA	4,500	90	30,000	600
MOZAMBIQUE	3,000	110	15,000	550
ZIMBABWE	1,350	25	8,000	145
MALAWI	550	30	2,150	133
ZAMBIE	500	20	5,000	200
TANZANIE	500	10	1,300	26
BOTSWANA	125	10	500	40
LESOTHO	50	7	300	42
ESWATINI	30	5	200	33
TOUTE LA SADCC	10,605	43	62,450	210

Source Déstabilisation de l'Afrique du Sud: Le coût économique de la résistance de la ligne de front à l'apartheid, Groupe de travail inter institutions des Nations Unies / Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique 1989. Données nationales et estimations préliminaires du PIB pour 1988.

Encadré 1.1

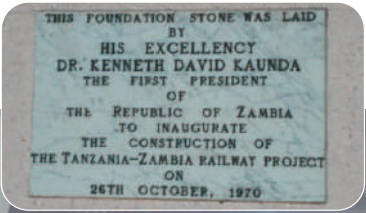
Le chemin de fer Tanzanie-Zambie (TAZARA), une arme de la liberté...

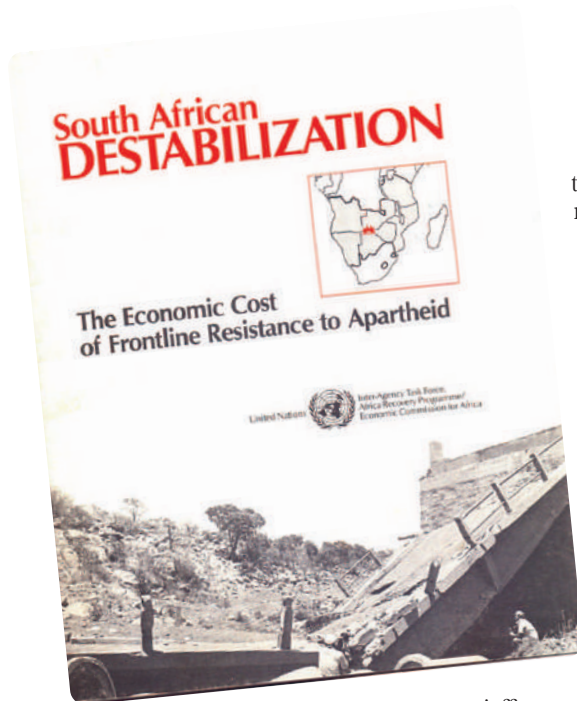
Le chemin de fer de Tazara relie la ceinture minérale de la Zambie et le port de Dar es Salaam en République-Unie de Tanzanie, sur une distance de 1 870 kilomètres, et a été construit sur une période de cinq ans avec l'appui de la République populaire de Chine. Le président tanzanien Mwalimu Julius Nyerere a pris la parole lors de la remise officielle du chemin de fer à Kapiri Mposhi en Zambie le 14 juillet 1976.

« ... Premièrement, il fournit une route vitale vers la mer pour la Zambie, à travers ses régions du nord-est; et il relie des parties importantes et sous-développées de la Tanzanie, y compris toute la vallée du bassin de Rufiji, le port de Dar es Salaam et le reste du pays.

« Deuxièmement, ce chemin de fer apportera une contribution vitale à l'unité africaine. Cela facilitera grandement le commerce entre nos deux pays et, éventuellement, entre l'Afrique orientale et australe dans son ensemble. ...

« Troisièmement, le chemin de fer aidera simultanément et automatiquement les peuples de cette partie de l'Afrique à jouer leur rôle dans la lutte pour la libération de l'Afrique. Car, cela renforcera nos deux pays; et la Tanzanie et la Zambie se sont engagées à utiliser leur force pour soutenir la libération totale de notre continent. ... Nous préférons gagner la liberté par des moyens pacifiques; mais, lorsque cela n'est pas possible, l'Afrique s'engage à soutenir pleinement une lutte armée des peuples des territoires opprimés. « Ce chemin de fer, dont nous célébrons l'achèvement aujourd'hui, n'est pas sans rapport avec la lutte de libération en Afrique australe; c'est une arme de liberté, pour la Zambie et pour la Tanzanie, et donc, pour le Zimbabwe, la Namibie et l'Afrique du Sud. »





total pour tous les secteurs était passé à 62 mille milliards de dollars américains, selon un rapport du Groupe de travail inter institutions des Nations Unies, qui a déclaré que la région frontalière de l'Afrique du Sud avait enregistré la perte de plus de 1,5 million de vies, y compris des enfants touchés par les conflits et par le manque d'accès à la nourriture et aux soins de santé.

Le président Kaunda (à droite) a cité « l'indignation morale suscitée par les pertes de vies et la crise économique dont le système de l'apartheid est responsable dans la région de l'Afrique australe dans son ensemble et ... la nécessité de rejeter l'idée erronée qui prévaut dans certains milieux internationaux selon laquelle l'idéologie du mal de l'apartheid

n'affecte que la population en Afrique du Sud.

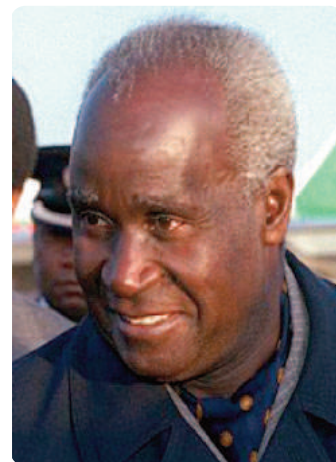
La politique déclarée de « stratégie totale » de l'apartheid concerne tous les pays, frappant toujours leur point faible. Voir le tableau 1.1.

Les itinéraires de transport relient la région, la rendant interdépendante. Bien que le principal réseau routier et le réseau ferroviaire convergent vers le centre sud-africain, des routes régionales plus courtes et moins chères ont également été développées vers les ports du Mozambique et de l'Angola. Ces itinéraires sont la clé de la réduction de la dépendance régionale à l'égard de l'Afrique du Sud de l'apartheid et constituent donc la principale cible économique et militaire de la « stratégie totale » de Pretoria contre la région.

L'Afrique du Sud était donc dans une situation de guerre non déclarée avec le Mozambique et l'Angola depuis leur indépendance en 1975 tout au long de la décennie des années 1980 jusqu'à l'indépendance de la Namibie en 1990, coupant ainsi les voies de transport alternatives pour toute la région, à l'exception de la route du nord, le Chemin de fer TanzanieZambie (TAZARA) jusqu'au port de Dar es Salaam. La région de l'Afrique australe est ainsi liée par la géographie, l'histoire, la culture et la réalité économique mais a été déchirée par l'effronterie morale de l'apartheid.

Dans les années 80, l'Afrique du Sud de l'apartheid a envahi et attaqué l'Angola et le Swaziland (Eswatini); dégradé ou attaqué les capitales du Botswana, du Lesotho, du Mozambique, de la Zambie et du Zimbabwe; armé des groupes dissidents en Angola et au Mozambique, et au Lesotho, en Zambie et au Zimbabwe; entravé des approvisionnements en pétrole dans six pays; attaqué les chemins de fer, perturbant les transports et les routes commerciales de sept pays; et bloqué le Lesotho, créant les conditions du coup d'État de janvier 1986.

L'année 1986 s'est poursuivie comme un tourbillon à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud, avec l'escalade des violences à l'intérieur du pays et les représailles contre les pays voisins atteignant un point culminant avec la mort du président Samora Moises Machel du Mozambique le 19 octobre 1986 dans un accident d'avion à Mbuzini, à 150 mètres à l'intérieur du territoire sud-africain, accident qu'on pense avoir été provoqué par une fausse balise placée, guidée et surveillée par les forces de sécurité de l'apartheid. Juste au moment où les leaders régionaux pensaient prendre le dessus, alors que les bidonvilles sud-africains étaient en plein bouleversement une décennie après le soulèvement de Soweto en 1976, l'apartheid a frappé au cœur des États de la ligne de front (FLS) et de la SADCC, et a provoqué la mort d'un dirigeant clé dans un accident d'avion pendant qu'il rentrait chez lui la nuit d'une mission FLS en RDC (à l'époque Zaïre) à Mbala, en Zambie. Mais cela n'a pas arrêté la lutte contre l'apartheid.





Président Samora Machel du Mozambique

Encadré 1.2

« Quand la guerre n'est-elle pas une guerre? »

« Apparemment, lorsqu'elle est menée par les plus forts contre les plus faibles comme une 'frappe préventive' », a écrit Mwalimu Nyerere dans l'avantpropos d'un livre sur *Destructive Engagement: Southern Africa at War*, offrant « avec une grande humilité, mes félicitations et mes bons vœux à tous les peuples et gouvernements des États victimes. Ils ont maintenu le phare de la liberté allumé par leur endurance, leur courage et leur engagement absolu pour la libération de l'Afrique, je les salue. »

Des preuves considérables sur l'accident d'avion, y compris le compte rendu des discussions dans le cockpit et des fluctuations des instruments enregistrées sur un autre avion dans la région, ainsi que le comportement de l'armée sud-africaine déjà basée près du lieu de l'accident, des enquêtes et des témoignages ultérieurs, suggèrent que l'avion a été attiré par une fausse balise placée à cet effet. Le président Machel et 33 autres personnes sont morts dans l'accident, y compris certains de ses principaux conseillers, et c'est un honneur aux pilotes que 14 personnes aient survécu, bien qu'elles aient été présumées mortes par les soldats de l'apartheid qui ont saccagé l'épave à la recherche de documents, ignorant les morts et les blessés.

Les pactes de non-agression signés par l'Afrique du Sud avec l'Angola, le Mozambique, le Président Samora Machel du Mozambique puis le Swaziland (Eswatini) au début des années 1980 n'ont pas été respectés, ce qui a conduit à cette décision des autorités de l'apartheid, alors que l'Afrique du Sud devenait de plus en plus ingouvernable, que le président Machel, qui était un héros dans les bidonvilles, devait être supprimé, définitivement. L'Afrique du Sud avait déjà tenté de l'assassiner et cela avait été annoncé à plusieurs reprises auparavant, montrant à tort que la mort d'une seule personne, y compris d'un président, risquait d'entraver la libération de la Namibie et de l'Afrique du Sud. Sa mort a plutôt inspiré une plus grande action.

La guerre en Afrique du Sud a fini par gagner toute la région de l'Afrique australe...
Sans supprimer l'apartheid, il n'y aura pas de paix dans la région, ni dans le monde.
Révérend Frank Chikane, *Déstabilisation de la région de l'Afrique australe par l'Afrique du Sud*

Dans ce chaudron fumant, la SADCC est née et a grandi. Tel est l'état de la région au cours de la décennie qui a suivi la déclaration de la SADCC de Lusaka, ***L'Afrique australe: Vers la Libération Économique***. Alors même qu'elle passait de la coordination au développement, devenant la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) en 1992, et que la région commémorait la victoire sur l'apartheid en Namibie, la tension restait palpable car résonnaient encore le bruit de la bataille qui avait fait rage dans le sud de l'Angola, et celui de la destruction qui avait également atteint les zones rurales et les capitales du Botswana, du Lesotho, du Mozambique, de la Namibie, de l'Eswatini, de la Zambie et du Zimbabwe.

Cette évocation cherche à illustrer exactement ce qui a été accompli, et à décrire l'évolution de la SADC depuis ses débuts enflammés, et à montrer comment la région a joué un rôle clé en se tenant aux côtés des Sud-Africains dans l'élimination de l'apartheid du pouvoir politique:

L'Afrique australe: Vers la Libération Économique est toujours un travail en cours.

1.3 La Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique australe

Le concept de la SADCC a été discuté à Gaborone, au Botswana, en mai 1979, lorsque les ministres des Affaires étrangères des cinq États de la ligne de front se sont réunis pour discuter de la coopération économique. Ils ont convenu de convoquer une conférence internationale à Arusha, en Tanzanie, en juillet 1979 avec des représentants d'institutions et d'agences de développement et de gouvernements donateurs. Cette conférence historique a réuni pour la première fois des gouvernements et des agences de toutes les régions du monde pour discuter de la coopération régionale en Afrique australe.

Journée de la libération de l'Afrique australe le 23 Mars

La petite ville de Cuito Cuanavale dans la province de Cuando Cubango dans la partie sud de l'Angola a été l'épicentre d'une bataille conventionnelle féroce de novembre 1987 à mars 1988 lorsque des milliers de combattants des Forces armées de libération du peuple d'Angola (FAPLA) soutenues par des Namibiens et les alliés cubains se sont battus pour défendre le pays contre les forces armées du régime de l'Afrique du Sud d'apartheid. Leur victoire à Cuito Cuanavale a changé la face de l'Afrique australe et a constitué la dernière bataille majeure pour la libération, bientôt suivie par des négociations fructueuses en vue de l'indépendance de la Namibie (1990) et la fin du gouvernement d'apartheid en Afrique du Sud (1994), permettant à la région d'avancer vers le développement et l'intégration régionaux.

Les batailles à Cuito Cuanavale ont finalement forcé l'Afrique du Sud à se joindre à la table des négociations avec les Nations Unies, l'Angola, la Namibie et le Cuba, entre autres, ce qui a résulté dans le retrait sudafricain de la Namibie, où est déployée le groupe d'assistance de l'ONU pour la période de transition. Ce processus de paix va mener à des élections pour une Assemblée constituante et à l'élection d'une assemblée constituante et l'indépendance deux ans plus tard, le 21 mars 1990. Cela a été suivi par des élections démocratiques en Afrique du Sud quatre ans plus tard, le 27 avril 1994.

CHRONOLOGIE DE CUITO CUANAVALÉ

23 mars 1988	Fin des batailles de Cuito Cuanavale
22 décembre 1988	Signature de l'Accord de New York pour la mise en œuvre de la résolution 435/78 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) renvoyant la Namibie au mandat des Nations Unies
1er avril 1989	Début de la mise en œuvre de la résolution 435/78 du CSNU conduisant au retrait de l'administration sud-africaine et à l'indépendance de la Namibie
11 février 1990	Libération de Nelson Mandela de la prison en Afrique du Sud
21 mars 1990	Indépendance de la Namibie
27 avril 1994	Élections démocratiques en Afrique du Sud

Les États membres de la SADC ont donc décidé de commémorer le 23 mars comme la Journée de la libération de l'Afrique australe. La première célébration a eu lieu le 23 mars 2019 à Cuito Cuanavale, où un musée a été créé et le reste du matériel militaire n'a pas été déplacé. La Journée de la libération de l'Afrique australe a été créée par le 38e Sommet de la SADC organisé par la Namibie en 2018, qui a également approuvé un groupe de travail régional pour déterminer les exigences pour l'enseignement de l'histoire de la libération de l'Afrique australe et son inclusion dans le programme scolaire des États membres de la SADC. Les leaders de la SADC ont également mis en place un mécanisme visant à honorer les fondateurs de la SADC.

Source : *Dimensions régionales des mouvements de libération nationale, Module 1, Jeunesse dans la lutte de libération, UNESCO, SADC, SARDC*

Le Président Sir Seretse Khama du Botswana a ouvert la conférence de formation de la SADCC à Arusha le 2 juillet 1979, en disant : « La pleine exploitation de nos ressources naturelles et le développement de nos secteurs productifs sont limités par les petits marchés de nos économies, mais dans sa globalité, l'Afrique australe forme un marché important. La coopération économique régionale conduirait nécessairement à une expansion coordonnée de la production, ce qui encouragerait à son tour l'expansion des marchés pour le commerce intra-Afrique australe. »

Le 1er avril 1980, à Lusaka (Zambie), les leaders de neuf pays indépendants de la région se sont réunis pour créer une structure officielle chargée de coordonner leurs efforts et de promouvoir l'action collective, avec la réalité de la puissance économique et militaire de l'apartheid à leurs frontières méridionales.

L'expérience et les leçons que les États de première ligne avaient acquises dans la lutte pour l'indépendance politique auraient une influence sur les opérations de la SADCC.

Le Président Samora Machel a noté : « Il est très important que l'expérience d'unité et de cohésion des États de la ligne de front dans la lutte pour la libération politique du peuple soit partagée à d'autres États et gouvernements dirigés par la majorité en Afrique australe, dans le cadre de la libération économique. »





A l'arrière, de gauche à droite: l'Hon. Dick Matenje, Malawi; Robert Mugabe, Premier Ministre désigné du Zimbabwe; Rt. L'Hon. Prince Mabandla Dlamini, Premier Ministre, Royaume d'Eswatini; L'Hon. Mooki Vitus Molapo, Ministre du commerce et du tourisme, Royaume du Lesotho. **A l'avant, de gauche à droite:** SE José Eduardo dos Santos, Président de l'Angola; SE Sir Seretse Khama, Président fondateur du Botswana; SE Kenneth David Kaunda, Président fondateur de la Zambie; SE Samora Moises Machel, président fondateur du Mozambique; SE Mwalimu Julius K. Nyerere, président fondateur de la République-Unie de Tanzanie.

1.3.1 Vision et objectifs de la SADCC

La SADCC a été fondée avec la vision de créer une région prospère et unie à plus long terme, avec quatre objectifs spécifiques:

- ❖ Réduction de la dépendance des États membres, en particulier, mais pas seulement, vis-à-vis de l'apartheid en Afrique du Sud;
- ❖ L'établissement de liens pour créer une intégration régionale authentique et équitable;
- ❖ Mobilisation des ressources des États membres pour promouvoir la mise en œuvre des politiques nationales, interétatiques et régionales; et
- ❖ Une action concertée pour sécuriser la coopération internationale dans le cadre de la stratégie de libération économique.

La SADCC et les États membres ont convenu de travailler ensemble pour contrer la domination de l'Afrique du Sud et renforcer le soutien diplomatique et matériel aux mouvements de libération qui luttent contre l'apartheid en Namibie et en Afrique du Sud, lutte qui a abouti en 1990 et 1994 respectivement.

Cela a été souligné dans la Déclaration de Lusaka, à juste titre intitulée *Afrique australe: Vers la libération économique*, où les neuf États membres fondateurs se sont engagés à ce que « le développement futur doit viser à réduire la dépendance économique non seulement à l'égard de la République sud-africaine, mais aussi à l'égard de tout État ou groupe d'États extérieurs. »

La dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud était largement visible dans les domaines des transports et des communications, le pays étant un important exportateur de biens et services, et importateur de biens et de main-d'œuvre bon marché.

Le président Kaunda a informé ses pairs qu'il y avait beaucoup en jeu et que cela dépendait du succès de la nouvelle SADCC, d'autant plus que l'émancipation économique des pays participant au Sommet aurait « un impact marquant en Afrique du Sud et un coup mortel à la politique d'apartheid. » Notre succès est important pour le peuple sud-africain et, par conséquent, pour la libération de tout le continent » a-t-il ajouté.

Bien que l'objectif de la création de la SADCC soit fondé sur l'émancipation économique, cela ne signifie pas que les États membres abandonnent leurs désirs de libération politique qui ont façonné l'approche des États de la ligne de front. Au contraire, l'émancipation économique était une continuation de la lutte, la libération politique fournissant une base nécessaire pour la prospérité économique.

Les leçons tirées par les États de la ligne de front dans leur quête de liberté politique en Afrique australe éclaireront également les progrès de la SADCC. "Je ne doute pas que nous soyons également capables de travailler ensemble pour le progrès économique et social de nos peuples de la même manière que nous l'avons fait dans la lutte pour la liberté politique", a déclaré le président Khama, avertissant que ce serait « trop optimiste d'espérer des succès faciles et rapides. »

COMMUNIQUÉ DU SOMMET DE LA SADCC ZAMBIE LUSAKA 1 AVRIL 1980

Aujourd'hui, lors d'un Sommet historique, les leaders et les représentants des neuf pays indépendants d'Afrique australe ont fait une déclaration commune sur leur stratégie pour une intégration plus étroite de leurs économies. Cela marque un nouvel engagement à coordonner leurs économies afin d'accélérer leur développement et de réduire leur dépendance vis-à-vis de la République d'Afrique du Sud.

Les leaders ont approuvé un programme d'action qui comprenait:

- La création d'une commission des transports et des communications en Afrique australe basée à Maputo
- Mesures de lutte contre la fièvre aphteuse chez les bovins dans toute la région
- La préparation d'un plan de sécurité alimentaire pour la région
- La création d'un Centre régional de recherche agricole spécialisé dans les zones sujettes à la sécheresse
- Plans d'harmonisation des politiques d'industrialisation et de l'énergie
- Partage des installations nationales de formation au sein de la région
- Etudes débouchant sur des propositions de création d'un Fonds de développement pour l'Afrique australe.

Le Sommet a convenu qu'une réunion des ministres devrait se tenir au Zimbabwe en septembre 1980.

Le Sommet a convenu qu'une conférence internationale des donateurs devrait se tenir à Maputo à la fin de novembre 1980.

Le Sommet a demandé au Gouvernement du Botswana d'examiner la nécessité de mettre en place des mécanismes institutionnels pour la coordination globale des programmes. Entre-temps, le gouvernement du Botswana s'est vu confier la responsabilité de prendre des mesures de suivi immédiates jusqu'à ce que les institutions appropriées aient été mises en place et soient opérationnelles.

« Il faut admettre que ce sera sans aucun doute une tâche plus difficile que la tâche politique. »

Le Sommet de Lusaka a également vu la participation de Robert Mugabe en tant que Premier Ministre désigné du Zimbabwe indépendant, et celle de Sam Nujoma, le Président de la South West Africa People's Organization (SWAPO), qui a reçu des garanties de soutien à la libération de la Namibie, qui était occupée par l'Afrique du Sud bien que formellement sous mandat de l'ONU.

La déclaration finale du président Khama lors du Sommet fondateur à l'emblématique Mulungushi Hall de Lusaka a inspiré la fondation sur laquelle la SADCC a été construite, lorsqu'il a déclaré: « Nous avançons dans l'unité, ou nous périssons. »

L'hôte, le président Kaunda, a fait écho au même sentiment lorsqu'il a déclaré: « Il faut donner à l'unité africaine une substance économique, à partir de laquelle le tissu socioculturel deviendra si fort que notre continent ne sera plus vulnérable. »

Cela a éclairé la vision de la SADCC et plus tard, celle de la SADC, celle d'un « avenir commun au sein d'une communauté régionale qui garantira le bien-être économique, l'amélioration du niveau de vie et de la qualité de vie, la liberté et la justice sociale et la paix et la sécurité pour les peuples d'Afrique australe. »

Le président Sir Seretse Khama était déjà très malade bien qu'il soit resté actif pour voir le début de sa vision, et il est décédé quelques semaines plus tard, en juillet 1980 à l'âge de 59 ans. Mwalimu Nyerere, s'exprimant à Gaborone en 1986 à l'occasion du 20e anniversaire de l'indépendance du Botswana, a déclaré à propos de son ami Sir Seretse Khama, premier président de la SADCC:

« L'une de ses plus grandes contributions est qu'il a créé la SADCC. La réunion qui a officiellement pris la décision de créer la SADCC s'est tenue à Arusha, en Tanzanie, c'était simplement une reconnaissance des réalités géographiques. C'est le Président Sir Seretse Khama qui était responsable de la tenue de cette réunion; et il a prononcé le discours liminaire à l'ouverture. ...C'était un grand legs à l'Afrique et au tiers monde.

1.3.2 Cadre et priorités de la SADCC

Le Sommet des neuf leaders de pays indépendants qui a créé la SADCC, présidé par le Président Sir Seretse Khama du Botswana, a débattu de questions pratiques, de la situation actuelle dans la région et des perspectives de développement futur. Ils ont publié la Déclaration de Lusaka l'Afrique australe: Vers la Libération Économique affirmant leur intention de travailler en harmonie pour « tisser une étoffe de coopération et de développement régionaux » dans le contexte de leur stratégie de libération économique.

« L'Afrique australe est fragmentée, largement exploitée et soumise à des manipulations économiques de la part des étrangers. Le développement futur doit viser la réduction de la dépendance économique », ont déclaré les neuf pays dans un communiqué final.

La première structure qu'ils ont créée pour atteindre cet objectif a été la Commission des transports et des communications de l'Afrique australe (SATCC) basée à Maputo, au Mozambique. Ils ont discuté de la sécurité alimentaire et des maladies du bétail et ont créé un Centre régional de recherche agricole spécialisé dans les zones sujettes à la sécheresse. Ils ont discuté des plans pour harmoniser leurs politiques de développement industriel et énergétique, le partage des installations nationales de formation et d'études pour mettre en place un Fonds de Développement de l'Afrique australe.

Ils ont demandé au gouvernement du Botswana « d'examiner la nécessité de mécanismes institutionnels pour la coordination générale des programmes » et ont confié au Botswana la responsabilité de prendre des mesures de suivi immédiates jusqu'à ce que des institutions appropriées soient créées et opérationnelles.



Président Mwalimu Julius Nyerere de la République-Unie de Tanzanie (à gauche) et le Présidente Samora Machel du Mozambique (à droite)



Président Sir Seretse Khama du Botswana



Président Dr. Kenneth Kaunda de la Zambie



Président José Eduardo dos Santos de l'Angola

Introduction

Le 1er avril 1980, les leaders et les représentants des États indépendants d'Afrique australe se sont réunis à Lusaka. Lors de ce sommet historique, ils ont signé la Déclaration *l'Afrique australe: Vers la Libération Économique*. Cette Déclaration engage les pays de la région à œuvrer harmonieusement pour intégrer leurs économies et réduire progressivement leur dépendance, en particulier, mais pas seulement, sur la République d'Afrique du Sud. Le développement économique accéléré et l'autonomie régionale sont les deux objectifs de la Déclaration. La seule garantie du succès de cette initiative réside dans les efforts des populations et des gouvernements de la région. La Déclaration contient également un appel à la coopération extérieure et au soutien international. La coordination du développement de l'Afrique australe « sera réalisée plus rapidement et sera plus efficace si le développement a lieu dans le contexte de la coopération mondiale. » *Amon J. Nsekela, Haut-Commissaire pour la Tanzanie, Président du Comité de Pilotage de la SADCC*

Southern Africa: Toward Economic Liberation

A Declaration by the Governments of Independent States of Southern Africa made at Lusaka on the 1st April 1980



both as separate nation States and as a group of neighbouring majority-ruled African countries, to assist in achieving a successful culmination of our struggle.

Our urgent task now is to include economic liberation in our programmes and priorities.

In the interest of the people of our countries, it is necessary to liberate our economies from their dependence on the Republic of South Africa to overcome the imposed economic fragmentation and to coordinate our efforts toward regional and national economic development. This will be as great for Namibia as it is for all the independent States of the region.

Southern Africa is a focal point of conflict. How can it be otherwise when a racist regime holds Namibia under military occupation, grossly exploits the people and the economies of the independent states and is a major barrier to our national development? It is not the quest for liberation, but the entrenched racism, exploitation and oppression which is the cause of conflict in Southern Africa. The power behind this is in large measure economic. Economic liberation is, therefore, as vital as political freedom.

We, the majority-ruled States of Southern Africa, do not envisage this regional economic coordination as exclusive. The initiative toward economic liberation has flowed from our experience of joint action for political liberation. We envisage regional coordination as open to all genuinely independent Southern African States.

In this spirit we call on Governments, international institutions and voluntary agencies to give priority to increasing financial resources to support Southern African efforts toward economic liberation and independent economic development.

This we believe is the route to genuine interdependence and represents the best hope for a just and cooperative future for the region as a whole.

Development Objectives

The development objectives which we will pursue through coordinated action are:

1. the reduction of economic dependence, particularly, but not only, on the Republic of South Africa;
2. the forging of links to create a genuine and equitable regional integration;

4

A majority of the people of Southern Africa are dependent on farming and animal husbandry. Their future livelihood is threatened by environmental degradation and in particular by desert encroachment as well as recurrent drought cycles. Even today few of the States of the region are self-sufficient in staple foods. Both environmental protection and food security are major challenges both nationally and regionally. We, therefore, urge that the International Centre for Research on Agriculture in the Semi-Arid Tropics (ICRAT) set up a Southern Africa Regional Centre in Botswana.

We further urge the development of the existing facilities in Botswana for production of foot and mouth disease vaccine to provide for the needs of all of the majority-ruled countries in Southern Africa. The spread of this disease currently threatens Angola, Botswana, Namibia, Zimbabwe, Swaziland and Mozambique. A coordinated approach to its control and elimination is urgently needed.

Likewise, we will undertake concerted projects in order to exploit natural resources, in particular those of common hydrological basins.

It is a matter of urgency to identify ways in which the coordination of research and training as well as the exchange of information can strengthen programmes to protect our environment and increase food production. In the field of food security the possibility of the coordination of national reserve policies and the facilitation of interstate exchanges will receive priority attention.

We have decided to give special attention to the sharing of training and research facilities.

We have further decided to stimulate the exchange of information aimed at achieving a concerted policy in the fields of mining, industry, energy and agriculture. In particular, consultations among those States requiring petroleum products and electricity on the one hand and those with petroleum refining capacity and electricity surpluses on the other must be undertaken to achieve regional solutions.

The effort for economic development is an essential condition to free the Southern African States from the exploitative migrant labour system.

3. the mobilisation of resources to promote the implementation of national, interstate and regional policies;
4. concerted action to secure international cooperation within the framework of our strategy for economic liberation.

Strategies and Priorities

We will identify areas in which, working in harmony, we can grant national development to provide goods and services presently coming from the Republic of South Africa and weave a fabric of regional cooperation and development.

Key to this strategy is transport and communications.

The dominance of the Republic of South Africa has been reinforced and strengthened by its transport system. Without the establishment of an adequate regional transport and communications system, other areas of cooperation become impractical. The economic liberation of Namibia, following its attainment of genuine political independence, will require the creation and operation of adequate transport and communication links with its natural partners to replace the artificial ones which currently bind it to the Republic of South Africa.

We will therefore create a Southern African Transport and Communications Commission to coordinate the use of existing systems and the planning and financing of additional regional facilities.

The ports of Mozambique serve four States in the region and with the genuine independence of Zimbabwe can be developed to serve two more. Zambia uses transport facilities in five regional States. The development of Mozambican, Tanzanian and Angolan ports and the coordination of facilities more effectively to meet requirements of the land-locked States are necessarily of regional concern. Transport and Communications will be a major focus of regional action. The coordination of transport facilities to meet the needs of land-locked States is crucial. With the attainment of genuine independence in Zimbabwe it is urgent to restore transport routes linking it to the Indian Ocean through Mozambique. Additional areas in which coordinated action will be needed include major new projects such as a possible railway from Botswana through Namibia to the Atlantic Ocean, thereby creating an alternative route to the sea for Botswana, Zambia and Zimbabwe; the coordination of airline schedules so that movement within the region is practicable; the study of existing and proposed

Southern Africa: Toward Economic Liberation

A Declaration by the Governments of Independent States of Southern Africa made at Lusaka on the 1st April, 1980

We, the undersigned, as the Heads of Government of majority-ruled States in Southern Africa, offer this declaration to our own peoples, to the peoples and Governments of the many countries who are interested in promoting popular welfare, justice and peace in Southern Africa and to the international agencies who share this interest. In it we state our commitment to pursue policies aimed at the economic liberation and integrated development of our national economies and we call on all concerned to assist us in this high endeavour.

Dependence in Context

Southern Africa is dependent on the Republic of South Africa as a focus of transport and communication, an exporter of goods and services and as an importer of goods and cheap labour. This dependence is not a natural phenomenon nor is it simply the result of a free market economy. The nine States and one occupied territory of Southern Africa (Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibia, Swaziland, Tanzania, Zambia and Zimbabwe) were, in varying degrees, deliberately incorporated — by metropolitan powers, colonial rulers and large corporations — into the colonial and sub-colonial structures centring in general on the Republic of South Africa. The development of national economies as balanced units, let alone the welfare of the people of Southern Africa, played no part in the economic integration strategy. Not surprisingly, therefore, Southern Africa is fragmented, grossly exploited and subject to economic manipulation by outsiders. Future development must aim at the reduction of economic dependence not only on the Republic of South Africa, but also on any single external State or group of States.

Liberation: Political and Economic

While the struggle for genuine political independence has advanced and continues to advance, it is not yet complete. We, the majority-ruled States of Southern Africa, recognise our responsibilities,

3

micro-wave and ground satellite facilities to identify how they can be interlinked, possibly through the Rift Valley Station. The Commission will be located in Maputo and serviced by a small technical unit. It will coordinate transport and communication links among participating States. The Commission will seek participation of all genuinely independent States in the Southern African region. In addition, in many fields notably in transport, observer states will be open to Liberation Movements wishing to participate in anticipation of genuine independence. Similarly, in manpower development and research, the involvement of Liberation Movements is essential to amass the knowledge and train the personnel necessary once political liberation is achieved.

Regional coordination must be operational — it must result in concrete programmes and projects. This will require both domestic and external finance. Present estimates, for example, show that in excess of US\$1.5 billion will be needed to finance urgent transport and communications projects over the next decade.

We emphasize the importance of additional resources being made available to assist efforts to coordinate regional economic development projects. In the first instance, we intend to use the Regional Transport & Communications Commission to mobilise finance for urgent projects in priority sectors by holding ad hoc pledging sessions with existing bilateral and multilateral funding agencies. As economic cooperation develops, a Southern African Development Fund will be created and research to this end is being initiated. Its scope would be subsequently broadened and it might prove desirable to create a separate regional development bank. We therefore urge the friends of Southern Africa to pledge financial support to this Fund.

Concerted Actions

Regional cooperation in the field of transport and communications is seen as crucial to economic liberation and has therefore been given the greatest attention. In other sectors, similar programmes of concerted action are envisaged.

For trade development we recognise that many of us have existing bilateral and multilateral trade and customs arrangements. But even within these constraints we believe that there is room for substantial increases in trade among ourselves. To this end existing payment systems and customs instruments will be studied in order to build up a regional trade system based on bilaterally negotiated annual trade targets and product lists.



This Declaration is produced in two original copies, eight in the English language and two in the Portuguese language. All are equally valid.

1.3.3 Stratégies et décisions de la SADCC

La réalisation de la gouvernance démocratique en Namibie (1990) et en Afrique du Sud (1994) a marqué un changement d'orientation vers le développement économique et l'intégration régionale. Cette indépendance politique a été obtenue grâce au soutien direct des États membres qui ont fourni à la fois un soutien matériel et un refuge sûr dans leurs pays ainsi qu'un soutien diplomatique servant à faire pression sur la communauté internationale pour qu'elle prenne des mesures résolues pour arrêter l'agression sud-africaine et démanteler l'apartheid.

Les leaders fondateurs considéraient la SADCC comme un outil et un processus menant à la coordination des efforts et à la stimulation de la croissance économique dans l'ensemble de l'Afrique australe. D'où une plate-forme pour lutter pour le progrès économique, réduire la dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud et sauvegarder la liberté politique.

En créant des économies durables, le sommet de la SADCC de 1981 au Zimbabwe a noté la ratification par les membres de la Convention de la Commission des transports et des communications de l'Afrique australe (SATCC). La Commission était chargée de faciliter la coordination entre les États membres de la SADCC dans l'exploitation des systèmes de transport de la région. Il s'agissait d'une étape vitale pour assurer la promotion de développement d'infrastructures efficaces et pleinement intégrées dans la région.

La SADCC a établi des centres nationaux connus sous le nom d'unités de coordination sectorielle, et les États membres avaient la responsabilité d'accueillir et de coordonner différents secteurs, tels que la recherche agricole, l'énergie et les industries en fonction de leur avantage comparatif dans les secteurs dans le but de parvenir à la sécurité alimentaire, le développement des communications et des infrastructures de transport et, en fin de compte, supprimer la dépendance.

La création de la SADCC a donné aux États membres une plate-forme pour organiser et gérer le développement régional de manière coordonnée, ensemble, sur base du bénéfice mutuel pour un avenir partagé. Le deuxième Sommet a également approuvé la création d'un Secrétariat qui préparerait les réunions et les plans et assurerait la continuité des délibérations de la SADCC. Le Secrétariat a été établi à Gaborone (Botswana) en 1982 avec la responsabilité de superviser l'élaboration et la mise en œuvre de divers projets régionaux.

Des conférences consultatives annuelles ont été organisées pour la coordination avec les agences de financement, et l'approche de la SADCC en matière de coopération régionale était basée sur des projets, pour répondre aux préoccupations nationales par le biais d'une action régionale, les États membres conservant la responsabilité de gérer les projets dans une structure décentralisée. Le débat à l'échelle de la région a été stimulé par la présentation de documents thématiques tournés vers l'avenir et le secrétariat a coordonné les positions régionales sur les questions qui préoccupent le plus les membres.

La SADCC a instauré la solidarité, la paix et la sécurité dans cette région qui avait été soumise à la puissance économique et militaire de l'apartheid, et a renforcé les relations historiques existantes entre les États membres vers une paix durable et une sécurité mutuelle. La complexité de la création d'une économie régionale autosuffisante qui s'explique par le clivage inhérent aux frontières coloniales que la région hérite constitue un défi important qui est toujours en cours de résolution.

Au fur et à mesure que les progrès se réalisent, il est devenu nécessaire de structurer la coordination basée sur les projets en fonction des cadres et des stratégies spécifiques au secteur liant les objectifs de la Déclaration de Lusaka à des activités spécifiques aux niveaux régional et national comme base de la hiérarchisation et de l'évaluation. « L'approche de coordination sectorielle a souligné la nécessité de renforcer l'autonomie collective, la confiance mutuelle, et c'est sur cette base que l'organisation a évolué au fil des ans ».

La Déclaration de Harare et au-delà

Le Comité ad hoc de l'OUA sur l'Afrique australe s'est réuni au Zimbabwe avant le Sommet de la SADCC en août 1989 sur la question de l'Afrique du Sud et a publié la Déclaration de Harare, qui est devenue une étape clé sur la voie du changement.

La Déclaration de Harare a présenté un Plan d'action approuvé par toute l'Afrique qui comprenait une Déclaration de principes et énonçait le climat des négociations - libérer les prisonniers politiques, lever les interdictions, retirer les troupes des bidonvilles, mettre fin à l'état d'urgence et cesser les exécutions politiques. L'Afrique a ainsi donné son plein soutien au mouvement de libération pour entamer des négociations, en commençant par un accord sur un cessez-le-feu mutuellement contraignant, puis le mécanisme d'élaboration d'une nouvelle Constitution.

Le document donnait comme mission au Comité ad hoc de l'OUA sur l'Afrique australe « assisté par les États de la ligne de front, de rester saisi des questions d'une résolution politique ».

La Déclaration de Harare, publiée le 21 août 1989, s'ouvre sur un préambule:

Déclaration de Harare

Déclaration du Comité ad hoc de l'OUA sur l'Afrique australe sur la question de l'Afrique du Sud

Le 21 août 1989 à Harare, Zimbabwe

1. «Le peuple africain, individuellement et agissant par l'intermédiaire de l'OUA, est engagé dans de sérieux efforts pour instaurer la paix dans tout le continent en mettant fin à tous les conflits par des négociations fondées sur le principe de la justice et de la paix pour tous.
2. «Nous réaffirmons notre conviction, que l'histoire confirme, que là où la domination coloniale, raciale et celle liée à l'apartheid existent, il ne peut y avoir ni paix ni justice.
3. En conséquence, nous réaffirmons que si le système d'apartheid persiste en Afrique du Sud, les peuples de notre continent dans son ensemble ne peuvent pas atteindre les objectifs fondamentaux de justice, de dignité humaine et de paix, qui sont à la fois cruciaux en eux-mêmes et fondamentaux pour la stabilité et le développement de l'Afrique... »

Cette réunion du Comité ad hoc de l'OUA assisté par les États de la ligne de front a eu lieu quatre jours seulement avant le Sommet de la SADCC le 25 août à Harare. Les leaders de la SADCC « ont exhorté le gouvernement sud-africain à s'engager dans de véritables négociations pour mettre fin à l'apartheid et à convenir d'une dispense politique acceptable pour tous ».

Nelson Mandela et d'autres ont été libérés de prison peu de temps après, en février 1990, et le premier groupe de leaders extérieurs du mouvement de libération s'est envolé directement vers l'Afrique du Sud depuis la Zambie en avril. Les contacts ont commencé à la résidence officielle du Président à Cape Town et ont abouti au Rapport de Groote Schuur énonçant un engagement commun pour la résolution de la violence et le processus de négociations. Avant la fin de l'année, le président de l'African National Congress (ANC), Oliver Reginald Tambo est rentré chez lui après près de trois décennies à la tête de la lutte de libération, et s'est retiré car il était maintenant malade après avoir mis toute son énergie en tant que leader dans la libération du pays. Il a cédé la présidence à Nelson Mandela, avec Walter Sisulu comme viceprésident. Ces trois anciens dirigeants de la Ligue des jeunes étaient devenus des leaders du mouvement international visant à mettre fin à l'apartheid, de l'exil et de la prison.

En octobre 1991, 92 organisations unies dans leur opposition à l'apartheid se sont réunies à Durban pour consolider leur position de négociation, et la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) s'est ouverte le 21 décembre au World Trade Center de Johannesburg. Au total, 228 délégués de 19 partis politiques ont promis leur engagement. Le négociateur en chef qui a dirigé l'équipe tout au long des négociations longues, ardues et difficiles qui ont abouti à des élections démocratiques en 1994 était Matamela Cyril Ramaphosa, Secrétaire Générale de l'ANC, et aujourd'hui Président de l'Afrique du Sud. Ils ont été étroitement soutenus par les pays voisins par le biais de leur organisation régionale, alors formalisée sous le nom de Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC).

1.4 Traité de la SADC et transformation

La Namibie a accédé à l'indépendance le 21 mars 1990 à la suite de longues négociations internationales en vue d'un cessez-le-feu et des élections. L'Assemblée constituante élue a siégé pendant les deux premières années après l'indépendance pour élaborer une Constitution nationale, sous la direction du président, le Dr Hage Geingob, qui a ensuite été Premier Ministre et maintenant Président de la Namibie depuis 2015.

Le 17 août 1992, lors du premier Sommet tenu en Namibie indépendante, dans la capitale Windhoek, et accueilli par le Président fondateur, le Dr Samuel Shafishuna Daniel Nujoma, les Chefs d'État et de Gouvernement de la SADCC ont signé la Déclaration et le Traité de la SADC qui ont transformé la Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique australe (SADCC) en la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC). La Déclaration et le Traité ont été signés par les leaders ou représentants des 10 États membres - Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland (Eswatini), République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

La Déclaration de Windhoek et le Traité de la SADC ont défini les objectifs de l'organisation, les institutions, les systèmes opérationnels, les domaines de coopération et les modalités de coopération régionale, et ont transformé le mode de fonctionnement de l'organisation régionale. Cependant, la période antérieure à 1992 est importante pour comprendre la dynamique du passé commun de la région, et donc son présent et son avenir. À l'avenir, l'Agenda commun de la SADC contenu dans l'article 5 du Traité de la SADC, exprime la détermination de « renforcer et consolider les affinités et les liens historiques, sociaux et culturels de longue date entre les peuples de la région ».

Signataires de la Déclaration de Windhoek et du Traité instituant la SADC

De la deuxième à gauche,

Zambie S.E. Frederick Chiluba, Président

Mozambique: S.E. Joaquim Alberto Chissano, Président

Namibie: S.E. Samuel Shafishuna Nujoma, Président

Botswana: S.E. Sir Quett Ketumile Joni Masire, Président

Zimbabwe: S.E. Robert Gabriel Mugabe, Président

Tanzanie: S.E. Ali Hassan Mwinyi, Président

Angola: Le Très Honorable Dr. Fernando José de França Dias Van-Dúnem, Premier Ministre (à droite)

Eswatini: Le Très Hon. Obed M. Dlamini, Premier Ministre

Et les hauts représentants ministériels de

Lesotho: Hon. A.L. Thoahlane, Ministre des Finances et du Plan, de l'Économie et de Développement de la Main-d'œuvre

Malawi: Hon. L.J. Chimango, Ministre des Finances

Les autres délégations présentes étaient dirigées par

Congrès panafricain: M. C. Makwetu, Président

Congrès National Africain: M. M.C. Ramaphosa, Secrétaire Général

The Namibian, mardi 18 août 1992



COMMUNIQUÉ: BOTSWANA, GABORONE 26 AOÛT 1990

Le Sommet a passé en revue la situation régionale et a noté en particulier que la Namibie était devenue le dixième membre de la SADCC, après plus de soixante-dix ans d'occupation Sud-africaine.

Le Sommet a reçu une mise à jour des représentants des mouvements de libération sud-africains sur la situation dans ce pays. Le Sommet a accueilli favorablement les pourparlers entre le Congrès National Africain et le Gouvernement Sud-africain, sur la manière de mettre fin à l'apartheid et d'introduire un système de gouvernement acceptable pour tous les Sud-Africains. Le Sommet, cependant, a regretté la poursuite de la violence et des bains de sang dans les bidonvilles noirs, et a appelé toutes les parties à faire tout leur possible pour reprendre le contrôle de la situation.

Le Sommet s'est félicité des mesures prises par les Gouvernements de l'Angola et du Mozambique pour négocier une solution pacifique aux conflits dans leurs pays. Le Sommet s'est également félicité de l'apaisement des tensions dans la région et des perspectives encourageantes d'une félicité de l'apaisement des tensions dans la région et des perspectives encourageantes d'une Afrique du Sud démocratique qui renforcerait les efforts de coopération entre les pays de la région, y compris l'Afrique du Sud. Cependant, les structures sont toujours en place et le terrorisme de droite est à la hausse. Il était donc nécessaire que la pression internationale sur l'Afrique du Sud soit maintenue jusqu'à ce qu'il y ait accord entre les Sud-Africains sur un ordre politique juste.

En examinant la situation économique dans la région, le Sommet a noté avec satisfaction l'amélioration continue des résultats économiques de la plupart des États membres suite à l'introduction de mesures d'ajustement structurel et de réformes des politiques. Cependant, un certain nombre d'États membres sont toujours aux prises avec un lourd fardeau de la dette et auront besoin d'une assistance continue pour consolider et améliorer les progrès réalisés jusqu'à présent. Le processus d'ajustement économique a également causé de graves problèmes sociaux et la détérioration de l'infrastructure socioéconomique.

Le Sommet a reconnu que la responsabilité principale de l'amélioration de ces conditions incombait aux États membres eux-mêmes, mais le Sommet a appelé la Communauté Internationale à apporter le maximum d'assistance possible, à atténuer ces difficultés afin de garantir que le processus d'ajustement se maintienne sur la bonne voie.

Le Sommet a noté avec satisfaction l'excédent global de la production alimentaire dans la région et a souligné la nécessité de mettre en place un mécanisme efficace pour le commerce intra régional des denrées alimentaires afin d'assurer l'expansion de la production et de réduire la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire extérieure.

COMMUNIQUÉ: TANZANIE, ARUSHA, 26 AOÛT 1991

Le Sommet a passé en revue les développements récents et a noté que la région subissait des changements économiques, politiques et sociaux fondamentaux qui auront un impact majeur sur son avenir. Le Sommet s'est félicité des premières étapes de l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud, comme en témoigne la levée de l'interdiction des Mouvements de Libération et l'abrogation des lois racistes.

Le Sommet a toutefois observé que, malgré ces changements encourageants, l'apartheid était toujours fermement en place dans le tissu social, économique et politique de la vie sud-africaine. Le Sommet a particulièrement regretté le cycle continu de violence en Afrique du Sud et a appelé le régime Sud-africain à prendre des mesures décisives pour mettre fin au conflit.

Le Sommet a exhorté les Mouvements de Libération à coordonner leurs stratégies et à s'engager pleinement à réaliser un front commun à toutes les forces anti-apartheid en Afrique du Sud. Le Sommet a donc noté avec satisfaction les efforts déployés par les leaders noirs en Afrique du Sud pour établir un Front Patriotique contre l'apartheid.

Le Sommet a noté avec satisfaction des changements économiques, politiques et sociaux qui se produisent dans les États membres en vue de la participation populaire aux affaires nationales et de l'amélioration des performances économiques. En particulier, le Sommet s'est félicité de la fin de la guerre en Angola et du processus de paix inclusif au Mozambique. Dans ce contexte, le Sommet a exprimé son soutien aux efforts inlassables du Gouvernement du Mozambique pour trouver une solution négociée à la guerre dans le pays.

Le Sommet a appelé les États Membres et la Communauté Internationale dans son ensemble à aider l'Angola et le Mozambique à préparer le terrain pour une aide d'urgence internationale majeure en vue de la reconstruction des économies de ces États membres, ainsi qu'à soutenir les efforts de rapatriement et de réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées.

Le Sommet a également salué les efforts déployés par les Systèmes des Nations Unies et les Mouvements de Libération Sud-africains pour rapatrier les exilés Sud-africains; et a appelé les États membres de la SADCC et la Communauté Internationale à fournir une assistance matérielle pour faciliter ces efforts et à fournir aux exilés de retour les moyens nécessaires à leur survie.

Le Sommet a conclu que tous ces développements nécessitent une réponse concertée des États membres de la SADCC, pour affirmer le leadership de la région et créer un cadre pour les relations futures en Afrique australe.

Le Sommet a donc chargé le Conseil d'entreprendre les travaux nécessaires pour identifier les options et les stratégies de coopération régionale à l'ère de l'après-apartheid. À cette fin, le Sommet a décidé de créer un Comité conjoint de Planification, composé de représentants des États membres de la SADCC et des Mouvements de Libération pour diriger ces travaux.

Le Sommet a noté avec regret que le statut de Walvis Bay et des îles au large, en tant que parties intégrantes de la Namibie, n'est toujours pas résolu. Le Sommet a réaffirmé le soutien de la SADCC au Gouvernement Namibien et a appelé la Communauté Internationale à aider la Namibie à retrouver sa souveraineté sur Walvis Bay.

Le Sommet a noté le thème proposé pour la Conférence Consultative Annuelle de la SADCC de 1992, SADCC Vers l'Intégration Économique, et a en particulier convenu que le Thème de la Conférence fournira la base pour la création d'une vision commune de l'avenir de la région et établira un cadre pour action.

COMMUNIQUE DU SOMMET DE LA SADCC NAMIBIE WINDHOEK 17 AOÛT 1992

La sécheresse qui sévit actuellement dans la région a été l'une des principales préoccupations du Sommet. Le Sommet a félicité son Président, le Président Masire, pour son leadership dans la lutte contre la sécheresse et a remercié la communauté internationale pour ses promesses de soutien ... Le Sommet a demandé aux Ministres de l'Agriculture de prendre les dispositions appropriées, au cas où la sécheresse se poursuivrait l'année prochaine, et également de mettre en place les mesures de relance nécessaires en cas de rupture de la sécheresse. Surtout, le Sommet a chargé les Ministres de l'Agriculture de mettre en place un système de sécurité alimentaire régionale et nationale. ...

Le Sommet a félicité le Gouvernement et le peuple angolais pour leur détermination à jeter les bases d'une paix et d'une sécurité durables dans leur pays, à la suite de l'Accord de paix de 1991. Le Sommet a exprimé l'espoir et le souhait que tous les partis politiques angolais feroient preuve de tolérance et de retenue pendant et après les élections et accepteraient la volonté du peuple.

Le Sommet a en outre noté avec satisfaction l'accord signé par le Président Chissano et M. Dhlakama à Rome le 7 août 1992 visant à la cessation des hostilités pour le premier octobre. Le Sommet a félicité le Président Chissano et M. Dhlakama pour leurs efforts positifs et constructifs continus pour restaurer la paix et la stabilité au Mozambique, ainsi que le Président Mugabe pour son rôle dans la facilitation de ce processus.

Le Sommet a passé en revue les développements en Afrique du Sud et a été informé par les représentants des mouvements de libération sud-africains des principales questions concernant la violence, les négociations et l'unité des forces patriotiques. ... Le Sommet a également noté avec regret le manque de progrès dans les négociations, qui résulte du refus du gouvernement sud-africain d'accepter les principes de démocratie universellement reconnus et de sa réticence à endiguer la vague de violence dont une grande partie peut être liée à l'appareil de sécurité d'État. ... Le Sommet a convenu qu'il était nécessaire de clarifier que les relations entre la SADCC et l'Afrique du Sud ne seront normalisées que lorsqu'un gouvernement démocratiquement élu sera en place.

... Le Sommet a examiné un Rapport du Conseil des Ministres sur la formalisation de la SADCC et a convenu que le Rapport traitait de manière adéquate les problèmes et les préoccupations de la région. Le Sommet a convenu qu'il constituait une base suffisante pour renforcer la SADCC et lui donner le statut juridique et autres instruments nécessaires pour créer une communauté économique régionale des États de l'Afrique australe. Le Sommet a donc approuvé et signé une nouvelle Déclaration, un Traité et un Protocole engageant les États membres à des arrangements plus profonds et plus formels de coopération et d'intégration dans le cadre d'une nouvelle organisation, la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC).

En particulier, le Sommet a noté et réaffirmé que:

- le Traité instituant la SADC prévoit un accord sur des protocoles sur des domaines spécifiques d'intégration qui définiront les principes et les objectifs de l'intégration et détermineront les règles en vertu desquelles les États membres mèneront leurs relations dans des domaines spécifiques;
- il est important d'assurer le suivi de la signature du Traité, avec une élaboration claire des questions, des structures et du calendrier qui formeront la base des négociations sur les protocoles;
- la priorité soit donnée à la participation populaire, afin de garantir que les populations de la région déterminent le contenu et l'orientation de l'intégration régionale;
- la circulation des personnes dans la région devrait être facilitée;
- la nécessité de supprimer progressivement tous les obstacles à la circulation des capitaux, des biens et des services; et
- la priorité soit également donnée aux arrangements pour la paix et la sécurité dans la région.

Le Sommet a exprimé l'espoir qu'une Afrique du Sud démocratique rejoindrait bientôt la famille des nations de la SADCC afin de permettre à tous les peuples de la région de se donner la main pour construire un nouvel ordre économique en Afrique australe fondé sur l'équilibre, l'équité et les avantages mutuels. ...

Les États de la ligne de front– Mission accomplie

Le Comité de Libération a été officiellement fermé en août 1994 après la tenue d'élections démocratiques en Afrique du Sud, ce qui a effectivement mis fin au travail des États de la ligne de front (FLS), bien que leur style et leur méthodologie d'intervention active et rapide pour maintenir la paix et la dignité humaine aient été incorporés dans la création de l'Organe de la SADC sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité.

L'idée des États de la ligne de front est née de la coopération mutuelle entre la Tanzanie, qui avait accédé à l'indépendance en 1961, la Zambie (1964) et le Botswana (1966) pour soutenir l'indépendance des autres pays de la région et la fin de l'apartheid en Afrique du Sud. Le Mozambique et l'Angola se sont battus et ont obtenu leur indépendance en 1975 et ils ont rejoint les États de la ligne de front pour soutenir le Zimbabwe (1980) et la Namibie (1990) ainsi que l'Afrique du Sud (1994) pour achever l'indépendance politique de la région.

Les États de la Ligne de Front (FLS) avaient offert un soutien sous forme de refuge, de formation et d'itinéraires de transit ainsi que d'une assistance matérielle et diplomatique. Ces États de la Ligne de Front (FLS) sont restés informels et ont continué à fonctionner comme une réponse rapide après la formation de la SADCC en 1980.

Les leaders de l'Afrique indépendante qui ont formé l'Organisation de l'unité africaine (OUA) le 25 mai 1963 ont créé le même jour un comité de coordination chargé « d'harmoniser l'assistance et de gérer le Fonds spécial à créer à cet effet » dont le siège est à Dar es Salaam.

La résolution sur la dissolution du Comité de libération de l'OUA a exprimé « une profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République-Unie de Tanzanie, des États de la ligne de front et de tous les autres pays pour avoir fourni des bases arrière fiables en tant que siège du Secrétariat exécutif et de ses bureaux sous régionaux ainsi que leur assistance efficace et multiforme aux mouvements de libération africains.

Le Comité de libération a été dirigé pendant 22 ans de 1972 à 1994 par feu le brigadier-général Hashim Mbita en tant que Secrétaire Exécutif, nommé par le Président Nyerere pour son dévouement passionné et son honnêteté, et son large éventail de connaissances et de compétences. Son nom était connu des combattants de la liberté à travers le continent africain et il leur a dédié son rapport final, en tant que Mission Accomplie.

« Cette publication, intitulée à juste titre Mission Accomplie, est un recueil des déclarations historiques et des messages de solidarité qui ont été reçus à Arusha. On espère qu'avec cette compilation ainsi que les efforts enregistrés par des universitaires, des chercheurs et des institutions, l'histoire de la lutte de libération en Afrique sera préservée pour les générations futures.

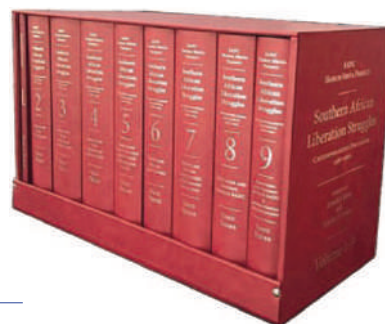
Il est dédié à la bravoure des combattants de la liberté en Afrique, en particulier à la mémoire de ceux qui n'ont pas vécu jusqu'à voir l'aube de cette ère en Afrique. C'est un hommage à leur courage, un hommage aux héros et héroïnes de la Libération africaine. ... »

Prenant la parole quelques années plus tard lors d'un symposium pour marquer la Journée de l'Afrique, l'Ambassadeur Mbita a exhorté les jeunes de la nouvelle génération à être résolus dans la lutte pour le développement économique et social du continent.

Il a fait écho à une phrase préférée de Mwalimu Nyerere quand il a dit: "Cela peut être fait, faites votre part."



Le Général de Brigade Hashim Mbita (rtd) à gauche, avec S.E. Dr Kenneth David Kaunda de Zambie, tous deux récipiendaires de la médaille Seretse Khama de la SADC.



Projet Mbita de la SADC - Lutttes de libération de l'Afrique australe

Pour l'histoire de la lutte de libération en Afrique australe, c'est le général de brigade Hashim Mbita (rtd) lui-même qui a assumé la tâche, utilisant ses compétences de persuasion pour lever des fonds et son enthousiasme inspirant pour faire le travail, mobilisant l'équipe qui a rassemblé des histoires dans les États membres de la SADC. Il a été le parrain actif du projet de l'Histoire de la SADC. Le projet a abouti à la publication de neuf volumes qui contiennent un récit et des histoires racontées par les peuples de la région et leurs mouvements de libération, sur leur rôle et celui des États de la ligne front et le soutien de diverses organisations et pays d'Afrique et hors d'Afrique.

1.5 Le parcours vers l'intégration économique et le développement

Le parcours vers l'intégration économique et le développement en Afrique a commencé il y a bien plus de 40 ans dans la vision à long terme des leaders et des peuples africains, et leur engagement passionné en faveur de la liberté, de l'unité et de la prospérité.

La vision a été consolidée par les leaders des pays africains indépendants réunis en 1963 dans la capitale éthiopienne, Addis-Abeba, pour former l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et un Comité de coordination connu sous le nom de Comité de Libération de l'OUA.

La liberté et l'indépendance politique ont été l'objectif finalement atteint en 1990 et 1994, lorsque la Namibie, puis l'Afrique du Sud, se sont jointes après avoir abandonné le système officiel d'apartheid et organisé des élections majoritaires.

Les pays africains indépendants travaillaient déjà vers le prochain objectif de libération et d'intégration économiques, en commençant à former les huit Communautés Économiques Régionales (CER) sur le continent qui sont les éléments constitutifs de la Communauté Économique Africaine (CEA).

La SADC est l'une de ces CER et a connu une naissance difficile en tant que Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique australe (SADCC) qui a existé pendant plus d'une décennie jusqu'à sa transformation en une communauté régionale, la SADC, en 1992 après l'indépendance de la Namibie et alors que l'Afrique du Sud progressait inexorablement pour mettre fin au système d'apartheid enraciné.

À Durban en 2002, une Afrique du Sud libre a fièrement accueilli la transformation de l'organisation continentale l'OUA en une Union africaine (UA) moderne.

Quarante ans après la formation de la SADCC, tous les États membres sont membres de l'Union africaine, et à la mi-2019, la SADC a pris sa place à la réunion inaugurale de l'Union africaine - Coordination des CER, conformément au programme de réforme de l'UA qui exige un engagement régulier avec les CER pour évaluer le progrès accompli dans la réalisation de l'intégration continentale.

Les pays africains indépendants travaillaient déjà vers le prochain objectif de libération et d'intégration économiques, en commençant à former les huit Communautés Économiques Régionales (CER) sur le continent qui sont les éléments constitutifs de la Communauté Économique Africaine (CEA).

La SADC est l'une de ces CER et a connu une naissance difficile en tant que Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique australe (SADCC) qui a existé pendant plus d'une décennie jusqu'à sa transformation en une communauté régionale, la SADC, en 1992 après l'indépendance de la Namibie et alors que l'Afrique du Sud progressait inexorablement pour mettre fin au système d'apartheid enraciné.

La SADC a parcouru un long chemin depuis 1980, déterminée à apporter la paix, la dignité et le développement aux habitants de la région. Beaucoup a été accompli par la SADCC dans les différents domaines de coopération, mais ses plus grandes réalisations ont été de parachever l'indépendance politique et d'établir une base solide pour l'intégration régionale, générant un esprit de solidarité et un sentiment d'appartenance régionale qui va au-delà des gouvernements à la communauté au sens large pour démontrer une vision de l'unité à travers les avantages tangibles de la collaboration.

La SADC a commencé comme une idée, un rêve qui semblait impossible dans la situation de l'époque, et pourtant il ne pouvait y avoir de solution sans elle. C'est dans le courage démontré lors des premières étapes que l'on a trouvé l'impulsion pour procéder à la mise en œuvre, quelle que soit la difficulté des obstacles. Et ils étaient difficiles.

Les années émergentes de la SADC ne sont pas faciles à imaginer maintenant ou à expliquer aux générations qui n'étaient pas présentes, mais la région et ses institutions ont émergé en toute liberté aux frontières du racisme et de l'apartheid, en première ligne. La SADC a émergé non pas tant dans la résistance que dans la volonté d'un peuple et la détermination de ses fondateurs visionnaires à tracer ensemble leur propre destin.

Avant la SADCC, l'Afrique australe était fragmentée et elle a été transformée à nouveau en 1992 lorsque la Namibie indépendante a accueilli la signature du Traité de la SADC par 10 États membres, et en 1994, lorsque l'Afrique du Sud est sortie des donjons de l'apartheid et a pu librement rejoindre la Communauté en tant que son 11^e État membre. Cinq autres pays ont perçu les avantages de rejoindre la SADC depuis lors, y apportant leur diversité unique à cette Communauté qui a alors vu le nombre de ses États membres passer à 16 en 2020, en Afrique australe continentale et dans l'océan Indien :

Afrique du Sud, Angola, Botswana, Union des Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Encadré 1.7

« Parmi les bonnes choses, mais généralement non signalées de l'Afrique, il y a la Communauté de Développement de l'Afrique australe, SADC »

Julius Nyerere, 1996

« Au cours de ses douze années d'existence, la conférence de coordination a accordé la plus grande priorité à la mise en place d'une infrastructure sous régionale, afin que tous ses membres soient reliés par la route, les chemins de fer, les télécommunications, l'aviation civile et un réseau électrique partagé. Il reste beaucoup à faire, mais il est désormais possible de conduire de la Tanzanie à l'Angola ou la Namibie, ainsi qu'en l'Afrique du Sud. Je ne dis pas que c'est confortable ou rapide, mais cela peut être fait, alors qu'auparavant, c'était pratiquement impossible.

« En plus, malgré les séquelles laissées par la guerre dans les deux pays, il est maintenant, ou sera bientôt, possible de téléphoner de Maputo au Mozambique à Luanda en Angola sans passer par le Portugal. Il n'y avait pas de tels liens avant la SADC. Le réseau ferroviaire laisse de nombreuses grandes zones non reliées par le rail, mais lorsqu'une paix sûre aura été établie en Angola, afin que le chemin de fer de Benguela puisse être réparé sur toute sa longueur, chacun des onze pays du continent sera relié par rail, quand bien même l'itinéraire actuel serait tortueux.

« Les liaisons de communication améliorées facilitent l'expansion prévue du commerce intra-SADC. Il y a déjà eu une croissance considérable dans ce domaine, bien que jusqu'à présent, cette croissance ait eu lieu plus particulièrement parmi les plusieurs sous-groupes de libre-échange bilatéraux ou trilatéraux qui existent, et qui est destiné à se lier progressivement à un groupe communautaire de l'Afrique australe, puis devenir un marché commun. De plus, la coopération en matière de recherche agricole est en train de s'organiser rapidement.

« On me dit que de nouvelles semences, adaptées aux conditions écologiques de la communauté, ont été développées et disséminées dans les États membres, sous les auspices de la conférence de coordination et, dernièrement, de la communauté. Cette coopération scientifique n'est qu'une partie du mouvement total en cours vers l'organisation de la sécurité alimentaire, sur la base de l'Afrique australe. »

Mwalimu Julius Kambarage Nyerere à la Conférence sur la compréhension de l'Afrique contemporaine, Centre international, New Delhi, Inde, 15 février 1996

« Notre communauté est plus qu'une formation politique, elle a un passé et un avenir dont les racines se trouvent dans les mouvements de libération et dans les États de la ligne de front. Mais, plus fondamentalement, elles se révèlent dans le cœur et l'âme de nos fiers fils et filles du sol qui se sont unis pour exiger que la région se transforme en quelque chose de nouveau et de différent ... »

Président Festus Mogae du Botswana, président de la SADC en 2005 à 25 ans

CHAPITRE 2

TRANSFORMER LA SADC – LES DÉCISIONS CLÉS

Introduction

Le chapitre 2 donne un aperçu de la trajectoire des décisions clés et des grands jalons atteints chaque année par la SADC au cours des 40 dernières années en ce qui concerne les arrangements institutionnels, les instruments juridiques et les plans stratégiques utilisés pour sortir de l'apartheid et construire une Communauté Économique Régionale (CER). La partie 2.1 se concentre sur les jalons des années de formation de la SADCC (1980-1992). La partie 2.2 traite de la transformation en SADC suite à la Déclaration de Windhoek (1992-2020). Les jalons et les impacts spécifiques au secteur sont traités au chapitre 4.



2.1 LES ANNÉES FORMATIVES

2.1.1 Principaux jalons 1980-1992

Déclaration de Lusaka - l'Afrique australe: Vers la Libération Économique

Les neuf leaders qui se sont réunis au Sommet de Lusaka en avril 1980 ont fait une déclaration commune de leur stratégie pour une intégration plus étroite de leurs économies. La Déclaration, intitulée *l'Afrique australe: Vers la Libération Économique*, était un engagement à intégrer leurs économies et à réduire progressivement la dépendance, en particulier, mais pas seulement, à l'égard de l'Afrique du Sud de l'apartheid. Le développement économique accéléré et l'autosuffisance régionale étaient les deux objectifs de la Déclaration, qui contenait également un appel à la coopération extérieure et au soutien international.

1980-81

Programme d'action de Lusaka

Lors du Sommet inaugural, les Chefs d'État et de Gouvernement ont approuvé le Programme d'action de Lusaka, qui contenait les objectifs suivants:

- **Transport** Créer une Commission des transports et des communications d'Afrique australe basée à Maputo pour coordonner l'utilisation des systèmes de transport et de communication existants, ainsi que la planification et le financement d'installations régionales supplémentaires;
- **Élevage** Coordonner le contrôle et l'élimination de la fièvre aphteuse dans toute la région, et le développement des installations existantes au Botswana pour la production de vaccins pour desservir tous les pays majoritairement dirigés en Afrique australe;
- **Recherche agricole** Créer un centre régional de recherche agricole spécialisé dans les zones sujettes à la sécheresse et proposer que le Centre international de recherche sur l'agriculture dans les zones tropicales semi-arides (ICRASAT) crée un Centre régional pour l'Afrique australe au Botswana;
- **Industrialisation et Énergie** Aligner et harmoniser les politiques d'industrialisation et d'énergie;
- **Formation** Partager les installations nationales de formation dans la région; et,
- **Fonds de développement** Faire des études menant à la création d'un Fonds de Développement pour l'Afrique australe.

Conférence internationale des donateurs

Une conférence internationale des donateurs s'est tenue au Mozambique en novembre 1980 pour présenter ces initiatives pour un soutien financier dans le cadre du Programme d'Action de Lusaka. Le Gouvernement du Botswana a été chargé de prendre des mesures de suivi immédiates jusqu'à ce que des institutions appropriées puissent être créées, et d'examiner les mécanismes institutionnels nécessaires à la coordination des programmes.

1981-82

Création des institutions de la SADCC

Les institutions de la SADCC ont été officialisées par un protocole d'accord sur les Institutions de la Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique australe, signé par les Chefs d'État et de Gouvernement en juillet 1981 lors du Sommet tenu à Salisbury (aujourd'hui Harare), au Zimbabwe. Le Sommet a approuvé les arrangements institutionnels pour fournir un mécanisme efficace et flexible de consultation et de décisions régionales:

- ◆ Réunions au Sommet
- ◆ Conseil des Ministres
- ◆ Commissions
- ◆ Comité Permanent des Fonctionnaires
- ◆ Secrétariat.

Il a été convenu que le Secrétariat serait opérationnel à partir du 1er juillet 1982, qu'il serait basé au Botswana et dirigé par un Secrétaire Exécutif pour préparer les plans et les réunions et assurer la continuité des délibérations. Le Sommet a convenu d'éviter de créer une bureaucratie importante en faveur d'un système qui confierait la responsabilité des programmes sectoriels aux gouvernements des États membres.

Conférences annuelles avec les agences de développement

La première Conférence Annuelle avec les agences de développement après la Conférence internationale des Donateurs tenue au Mozambique en 1980 a été accueillie par le Malawi en 1981, à laquelle ont participé les représentants de 20 gouvernements et 12 agences de développement, renforçant ainsi les relations de la SADCC avec les partenaires internationaux de coopération et accélérant la mise en œuvre des structures et programmes de la SADCC. Ces conférences annuelles se sont poursuivies et chacune s'est concentrée sur un domaine thématique différent. C'était en réponse à la Déclaration de Lusaka de 1980 qui appelait à « une action concertée pour garantir la coopération internationale dans le cadre de notre stratégie de libération économique ».

La SATCC est créé en tant que première organisation subsidiaire

La Convention pour la Commission des transports et des communications de l'Afrique australe (SATCC) signée par les Chefs d'État et de Gouvernement lors du Sommet de 1981 a créé la SATCC en tant que première organisation subsidiaire, dotée d'une personnalité juridique, de son propre Comité des Ministres et de son autorité exécutive. La Commission, basée à Maputo, a été chargée d'assurer une coordination étroite entre les États membres dans l'exploitation des systèmes de transport de la région.

1982-83

Transport sursouscrit, la SATCC considérée comme une Institution

Le Sommet du Botswana en juillet 1982 a reçu un rapport d'avancement sur les secteurs prioritaires, notamment les transports et les communications. Les fonds engagés à cet effet ont dépassé les promesses faites à la conférence de Maputo, et le Sommet a noté que la SATCC est désormais pleinement reconnu comme une institution permanente et efficace.

Secrétaire Exécutif

Le premier Secrétaire Exécutif nommé était M. Frederick Arthur Blumeris du Zimbabwe (à gauche), qui a servi d'octobre 1982 jusqu'à sa mort en mars 1984. Il a été remplacé par le Dr Simba Makoni du Zimbabwe (à droite), qui a servi de la mi-1984 à décembre 1993.



Premier appel pour l'aide contre la sécheresse

Le Sommet accueilli par le Mozambique en juillet 1983 a noté que la campagne agricole précédente avait souffert de l'une des pires sécheresses de mémoire d'homme, qui avait gravement réduit les rendements des cultures. Cela a eu un impact sur la sécurité alimentaire et les recettes en devises, et a coïncidé avec la récession mondiale la plus profonde depuis un demi-siècle, entravant l'agriculture et le développement industriel connexe. Pour de nombreux États membres, il s'agissait de la pire crise du genre depuis l'indépendance et d'un obstacle à la formation de la SADCC. Selon les estimations, 230 millions de dollars US étaient nécessaires pour les secours contre la sécheresse, les programmes d'approvisionnement en eau et les programmes d'achat de bétail, mais il n'existait aucun mécanisme pour résoudre ce problème au niveau régional.

1983-84

Premier appel pour réduire le soutien à l'Afrique du Sud de l'apartheid

Le Sommet a noté que l'Afrique du Sud de l'apartheid profitait de cette situation pour intensifier sa politique agressive de déstabilisation par le biais du sabotage économique et militaire. Le Sommet a également noté que la SADCC a établi des relations amicales avec la communauté internationale et qu'un transfert important de ressources destinées à renforcer l'apartheid devrait être utilisé pour le développement des pays voisins, pour garantir la paix et la stabilité, et investir dans l'avenir. Le Sommet a déclaré qu'il était irrationnel pour ces pays d'investir dans les infrastructures régionales et voir ces ressources gaspillées par le sabotage sud-africain.

Décision d'élire un Président du Sommet

Le Sommet de la SADCC au Botswana en juillet 1984 a pris la décision d'élire un Président. Le Botswana a été élu dans le cadre du nouvel arrangement pour 29 ans, à partir de 1984, pour présider le Sommet et le Conseil des Ministres pour les trois années suivantes, et a été réélu pour des mandats ultérieurs de trois ans en 1987, 1990 et 1993 pour présider les réunions de la SADCC et de son successeur la SADC. Le Président du Botswana, S.E. Sir Quett Ketumile Joni Masire a présidé la SADCC et la SADC jusqu'en 1996.



1984-85

Progrès vers la Libération Économique

Le Sommet d'août 1985 accueilli à Arusha par la République-Unie de Tanzanie a noté les progrès réalisés dans tous les secteurs du Programme d'action de la SADCC à la suite de cinq années de coopération, soutenues par la communauté internationale.

1985-86

Nouvelle initiative nécessaire pour mettre fin à la violence de l'apartheid

Le Sommet a condamné la violence perpétrée par l'Afrique du Sud de l'apartheid contre le peuple d'Afrique du Sud et de la région, en particulier la perte croissante de vies humaines, et a convenu qu'une nouvelle initiative était nécessaire de toute urgence pour mettre fin à la violence, à l'occupation de la Namibie et aux actes de déstabilisation contre les voisins.

Tradition d'adieu aux Chefs d'État à la retraite - Mwalimu Nyerere

Le Sommet de 1985 a fait ses adieux à Mwalimu Julius Kambarage Nyerere, qui quittait ses fonctions de président de la République-Unie de Tanzanie. C'était officiellement le début de la tradition de dire adieu aux Chefs d'État et de Gouvernement sortants. Les leaders ont rendu hommage à Mwalimu Nyerere pour son rôle important dans la création et le développement de la SADCC, et ont salué sa grande contribution à la cause de la libération africaine, à laquelle il a consacré 25 ans de sa vie, et à la dignité humaine et à l'égalité en général.

Création d'un centre régional de ressources

Les États de la ligne de front ont conçu le Centre de recherche et de documentation de l'Afrique australe (SARDC) avec Mwalimu Nyerere comme Patron Fondateur pour collecter la documentation régionale, partager des informations au-delà des frontières, suivre et exposer la déstabilisation sud-africaine des pays voisins et soutenir le travail de leur nouvelle SADCC avec les recherches sur les politiques, dont le siège est au Zimbabwe et des bureaux au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie.

1986-87

Médaille Seretse Khama SADCC

Le premier récipiendaire de la Médaille Seretse Khama SADCC, présentée au Sommet d'août 1986 en Angola, était S.E. Mwalimu Julius Kambarage Nyerere, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie. D'autres bénéficiaires ultérieurs de la médaille étaient S.E. Président Samora Machel du Mozambique (à titre posthume en 1987); S.E. Président Dr. Agostinho Neto de l'Angola (à titre posthume en 1995); S.E. Le Président Sir Quett Ketumile Joni Masire du Botswana (1998); S.E. Président Nelson Rolihlahla Mandela d'Afrique du Sud (2000); et en 2010, S.E. Président Dr Kenneth David Kaunda de Zambie; S.E. Président Dr Samuel Shafishuna Nujoma de Namibie; et le Général de Brigade (à droite) Hashim Mbita de Tanzanie qui a été Secrétaire Exécutif du Comité de Libération de l'OUA de 1972 à 1994.



Approche régionale à la production agricole et à la sécurité alimentaire

La production agricole s'est améliorée dans certains États membres à la suite de la sécheresse, mais certains sont toujours confrontés à l'insécurité alimentaire en raison de périodes de sécheresse récurrentes mais aussi en raison de la déstabilisation sud-africaine. Le Sommet a souligné la nécessité d'une approche régionale de la production agricole et de la sécurité alimentaire, et a exhorté les Ministres responsables de l'agriculture à redoubler d'efforts.



Promotion du commerce intraSADCC

Les États membres ont approuvé un programme de promotion du commerce intra-SADC car il mettait en avant la complémentarité, les avantages concurrentiels et la répartition des profits sur une base équitable. De plus, il comprenait un mécanisme de crédit pour la région ainsi qu'il proposait des fonds renouvelables pour le refinancement des exportations nationales aux États membres intéressés.

Création du secteur de l'industrie et du commerce

L'industrie a été ajoutée à l'Unité de coordination sectorielle du commerce et un nouveau secteur de l'Industrie et du Commerce a été créé dans le Programme d'action, coordonné par la République-Unie de Tanzanie.

Coopération régionale dans le cadre de la Convention de Lomé

Un protocole d'accord sur la programmation des fonds de coopération régionale au titre de la troisième Convention de Lomé a été signé en janvier 1986, prévoyant une programmation conjointe des ressources régionales dans les secteurs de concentration de la sécurité alimentaire et des transports / communications, avec le développement de la main-d'œuvre comme secteur d'appui

1987-88

Programme d'action de la SADCC

Le Programme d'action de la SADCC, couvrant 12 secteurs économiques, a un besoin en ressources de 2,5 mille milliards de dollars US pour sa mise en œuvre, et cela a été obtenu à partir des ressources locales et de la communauté internationale, ou est en cours de négociation. Cependant, le Sommet de Zambie en juillet 1987 a déclaré que la mise en œuvre est entravée par des facteurs externes et qu'une action concertée est nécessaire de la part de la communauté internationale pour arrêter l'agression sud-africaine, vers le démantèlement de l'apartheid et l'indépendance de la Namibie, notant les actes d'agression et de meurtre de masse par des mandataires et un nouveau modèle d'assassinats et d'enlèvements de civils innocents par des agents sud-africains. Le Sommet a noté la futilité d'investir dans des infrastructures qui sont ensuite sabotées par l'Afrique du Sud. Le Sommet a également appelé les pays et institutions créanciers à prendre des mesures appropriées pour alléger le fardeau de la dette paralysant les économies nationales et pour démarrer la mise en œuvre du programme régional.

Réserve alimentaire régionale

Une réserve alimentaire régionale est proposée pour fournir un mécanisme pour faire face aux crises de sécheresse et d'insécurité alimentaire, de préférence par la production locale.

Politiques et stratégies sectorielles de la SADCC

Le Sommet de 1987 a noté la maturité croissante de la SADCC en tant qu'organisation, avec des progrès significatifs dans le développement et l'élaboration de la politique de la SADCC, en particulier pour l'investissement et la production, et dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles, ainsi que des progrès dans l'articulation des stratégies pour tous les secteurs.

Premier séminaire pour les entreprises

Le Botswana a accueilli la Conférence annuelle avec les agences de développement en février 1987 et a élargi le champ d'action pour inclure pour la première fois des représentants des entreprises, de l'intérieur et de l'extérieur de la région, sur le thème « Investissement dans la production ». Le premier séminaire d'entreprise a formulé des recommandations pour examen par les États membres et discussion au niveau régional.

Le Congrès américain exclut l'Angola et le Mozambique du soutien de la SADCC

Le Congrès américain a adopté une législation pour fournir une assistance à la SADCC, et le Sommet l'a noté, reconnaissant les avantages du soutien économique à la région, mais a enregistré une forte objection à l'exclusion spécifique de l'Angola et du Mozambique et aux actions qui violent l'intégrité de la SADCC, exprimant son mécontentement à la tentative d'associer les États membres de la SADCC au terrorisme.

Amélioration des économies et allègement de la dette

Le Sommet du Mozambique, en juillet 1988 a noté l'amélioration des performances économiques de la plupart des États Membres et s'est félicité des initiatives du groupe des sept pays industrialisés en matière d'allègement de la dette de l'Afrique subsaharienne, ainsi que des promesses de soutien financier de la communauté internationale.

Coopération commerciale de la SADCC

Le Sommet de 1988 a convenu de coopérer dans le commerce selon les réglementations de la SADCC, et cette coopération serait gérée par le secteur de l'industrie et du commerce hébergé par la Tanzanie, sur la base d'éléments de programme convenus.

Succès du transport

Le Secteur des Transports et des Communications a déjà réalisé une plus grande utilisation des routes régionales passant par Beira et Dar es Salaam et a progressé dans la réhabilitation du système de transport de Maputo. Le Sommet a exprimé l'espoir que des dispositions pourraient être prises pour la réhabilitation du Corridor de Lobito en Angola.



Sécurité alimentaire

Une amélioration générale de la situation alimentaire dans la région à la suite de conditions météorologiques favorables a été notée par le Sommet, mais de graves pénuries alimentaires subsistent en Angola et au Mozambique, dues principalement aux activités de déstabilisation de l'Afrique du Sud qui ont perturbé la vie rurale et déplacé des millions de personnes.

Progrès du retrait sud-africain d'Angola et de Namibie

Des progrès appréciables dans les négociations en vue du retrait des troupes sud-africaines d'Angola et de l'indépendance de la Namibie ont été notés par le Sommet de 1988, qui a exprimé l'espoir que cela pourrait instaurer un environnement plus propice pour que le Gouvernement sud-africain mette fin à l'apartheid, principale cause de conflit dans la région et les a exhortés à négocier avec les véritables leaders de la majorité noire.

Décision de transformer la SADCC en Communauté

La décision de transformer la SADCC d'une Conférence de Coordination en une Communauté a été prise lors du 9ème Sommet de la SADCC tenu à Harare en 1989, qui a chargé le Conseil des Ministres d'officialiser la SADCC et de lui donner un statut juridique approprié, en remplaçant le protocole d'accord de la SADCC par un Accord, une Charte ou un Traité.

1988-89

31

1989-90

Action sur la stratégie d'industrialisation et la réserve alimentaire

Le Sommet a noté le progrès accompli dans la mise en œuvre du Programme d'action de la SADCC et l'adoption d'une stratégie d'industrialisation prévoyant la pleine participation du secteur des entreprises; ainsi que la restructuration du Projet de Réserve Alimentaire pour renforcer les efforts nationaux visant à accroître la production, à mettre en place des mécanismes de stockage appropriés et à promouvoir le commerce intra régional de denrées alimentaires.

Actions pour la paix

Le Sommet de 1989 a salué les initiatives des gouvernements angolais et mozambicain pour ramener la paix dans leurs pays, réhabiliter leurs économies et réinstaller les personnes déplacées, exhortant la communauté internationale à apporter leur aide. La mise en œuvre de la résolution 435 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'indépendance de la Namibie a été bien accueillie, mais le Sommet a appelé le Conseil de sécurité des Nations Unies et la communauté internationale à veiller à ce que le droit des Namibiens à l'autodétermination ne soit pas compromis. L'oppression et l'exploitation continues de la majorité noire des Sud-Africains ont été fermement condamnées et le gouvernement sud-africain a été instamment prié de libérer les dirigeants politiques authentiques et de négocier une véritable fin de l'apartheid. Le Sommet a appelé la communauté internationale à accroître la pression sur l'Afrique du Sud et a également encouragé les initiatives prises par divers groupes de la population blanche pour engager des consultations avec le mouvement de libération.

1990-91

Namibie 10e État membre

La Namibie est devenue le 10e membre de la SADCC après l'indépendance en mars 1990, après plus de 70 ans d'occupation sud-africaine. Ce fut le point culminant d'une guerre prolongée du peuple namibien et d'une campagne internationale de pression incessante de la part de la SADCC, de l'OUA et des Nations Unies. Le Président Fondateur, le Dr Samuel Shafiihuna Nujoma, a signé l'instrument d'adhésion au nom de la République de Namibie le 24 août juste avant le 10e Sommet de la SADCC accueilli par le Botswana le 26 août 1990.



CELEBRATION DU 10^e ANNIVERSAIRE DE LA SADCC

LA COURSE VERS L'AVENIR – AU DELAS DE L'AN 2000



Le Président Kaunda de la Zambie allume la flamme du marathon de la SADCC le 1er avril 1990 qui sera envoyé avec un message d'espoir dans tous les Etats membres de la SADCC s'arrêtant dans toutes les capitales des Etats membres.



10^e Anniversaire

La SADCC a célébré son 10e anniversaire lors du 10e Sommet de la SADCC, avec diverses activités, notamment l'ouverture officielle de la Maison de la SADCC en tant que premier siège du Secrétariat, par le Président de la SADCC, le Président Sir Quett Ketumile Joni Masire du Botswana. Le Président Masire a déclaré que le bâtiment était un signe d'appréciation de la décision des Fondateurs de la SADCC de choisir le Botswana comme hôte du Secrétariat. Le Sommet du 26 août 1990 a eu lieu dans un contexte de changements rapides dans la région après que Nelson Mandela a été libéré de prison en Afrique du Sud le 11 février et que la Namibie ait accédé à l'indépendance le 21 mars.



Les enfants

Compte tenu de la situation difficile dans laquelle vivent des enfants en Afrique australe du fait de la déstabilisation, le Sommet a exprimé son soutien à l'Organisation des Nations Unies pour la convocation, à New York en septembre 1990, de la Conférence mondiale sur les enfants, et a prié les Présidents Robert G. Mugabe et Sam Nujoma de parler au nom de la région. (Communiqué du Sommet)

Options et stratégies postapartheid

Le Sommet en République-Unie de Tanzanie en août 1991 a noté que la région subissait des changements économiques, politiques et sociaux fondamentaux qui auront un impact majeur sur son avenir, et s'est félicité des premières étapes vers l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud, comme en témoigne la levée de l'interdiction des mouvements de libération et l'abrogation de certaines lois racistes. Cependant, le Sommet a observé que l'apartheid était toujours fermement en place et a regretté la poursuite de la violence.

Le Sommet s'est félicité de la fin de la guerre en Angola et des pourparlers de paix au Mozambique et a exhorté la communauté internationale à aider ces deux pays avec une aide d'urgence majeure pour la reconstruction, ainsi qu'une assistance matérielle et un soutien aux exilés sud-africains qui rentrent chez eux.

Le Sommet a conclu que ces développements exigent une réponse concertée des États membres de la SADCC pour affirmer le leadership de la région et créer un cadre pour les relations futures dans la région. Le Sommet a demandé au Conseil d'identifier des options et des stratégies de coopération régionale dans une ère postapartheid, et a établi un Comité conjoint de planification des États membres de la SADCC et des Mouvements de Libération pour diriger ce travail.

Statut de Walvis Bay

Le Sommet a noté avec regret que le statut de Walvis Bay et des îles au large, en tant que parties intégrantes de la Namibie, n'était toujours pas défini, et a appelé la communauté internationale à aider la Namibie à regagner sa souveraineté sur Walvis Bay.

1991-92



2.2 ÉVOLUTION APRÈS 1992

L'analyse dans cette section suit un ordre chronologique en présentant les jalons majeurs et les décisions dans le développement de la SADC et est organisée dans le cycle de l'Année de la SADC entre les Sommets, y compris les Hôtes et les Présidents des Sommets pour la période respective. La liste complète des instruments juridiques, y compris les Protocoles, Déclarations, Chartes, protocole d'accord et Accords de la SADC signés entre 1992-2020 est présentée dans une Annexe après le chapitre 6.

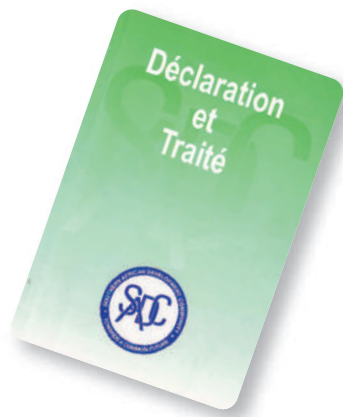
2.2.1 Principaux jalons 1992-2000

Le 12^{ème} Sommet de la SADC tenu à Windhoek, Namibie, le 17 août 1992, a été accueilli par le Président fondateur, le Dr Samuel Shafishuna Daniel Nujoma, et présidé par le Président Sir Quett Ketumile Joni Masire du Botswana.

1992-93

Déclaration, Traité et Protocole de la SADC

Le Rapport du Conseil des Ministres sur l'officialisation de la SADCC a été approuvé comme base pour renforcer la SADCC et lui donner un statut juridique approprié pour créer une Communauté Economique Régionale (CER) des États de l'Afrique australe. Les États membres de la SADCC ont approuvé et signé une nouvelle Déclaration, un Traité et un Protocole sur des arrangements plus profonds et plus formels de coopération et d'intégration dans le cadre de



la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC). Le Traité prévoit des protocoles sur des domaines d'intégration spécifiques; priorité pour la participation des populations de la région; la circulation des personnes dans la région doit être facilitée; suppression progressive des obstacles à la circulation des capitaux, des biens et des services; et priorité donnée à la paix et à la sécurité.

Commerce préférentiel

Le Sommet a pris note d'une proposition de la Zone commerciale préférentielle pour les États de l'Afrique orientale et australe (PTA) selon laquelle la SADCC et la PTA devraient fusionner en un Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), mais a réaffirmé leur consensus selon lequel la SADCC et la PTA ont des caractéristiques et des mandats distincts et doivent continuer d'exister en tant qu'entités autonomes mais complémentaires.

Sécheresse

Le Sommet a déclaré que sa principale préoccupation était la sécheresse qui sévissait à nouveau dans la région, et a remercié le président Masire pour son leadership dans la lutte contre cette situation, ainsi que la communauté internationale pour les promesses de soutien à la Conférence SADCC / ONU sur la situation d'Urgence créée par la Sécheresse en Afrique australe, tenue à Genève en juin. Le Sommet a chargé les ministres de l'agriculture de prendre les dispositions appropriées et de mettre en place un système de sécurité alimentaire régionale et nationale.

Paix

Le Sommet a été informé par les leaders de l'Angola et du Mozambique des accords conclus pour la paix dans leurs pays, et a en outre été informé par les mouvements de libération sud-africains des principaux développements en Afrique du Sud, y compris les négociations et l'unité des forces patriotiques.

1993-94



Le 13^e Sommet de la SADC tenu à Eswatini le 5 septembre 1993 a été accueilli par Sa Majesté le Roi Mswati III et présidé par le Président Sir Quett Ketumile Joni Masire du Botswana. Le Sommet a décidé d'élire un vice-président et a choisi Sa Majesté le Roi Mswati III.

Ratification du Traité, Protocole sur les immunités et privilèges

Tous les États membres ont ratifié le Traité instituant la SADC et le Protocole sur les Immunités et Privilèges, de sorte que les instruments sont entrés en vigueur le 5 octobre 1993.

Développement et mobilisation communautaire

Conformément à la décision des Chefs d'État et de Gouvernement en 1992 de donner la priorité à la sensibilisation aux idéaux et aux objectifs de la SADC, une Campagne de Développement et de Mobilisation Communautaire a été lancée en juillet 1993. La campagne a couvert tous les États membres et visait à créer parmi la population de SADC un sentiment d'appartenance à une communauté avec un avenir commun partagé.

Arts et culture dans le développement communautaire

Le Projet de Festival des Arts et de la Culture de la SADC a été conçu en 1993 et ses créateurs avaient misé sur son potentiel à devenir un outil dynamique dans le développement communautaire. Cela a abouti au premier Festival de Musique de la SADC tenu en 1995, suivi plus tard par un Festival de Théâtre de la SADC, un Festival de Danse de la SADC et un Festival d'Art et d'Artisanat de la SADC, accueillis par différents États membres.

Soutien visible et unifié à l'Angola au CSNU

Le Sommet a noté que la crise en Angola ferait l'objet d'un débat Spécial du Conseil de sécurité des Nations Unies le 15 septembre et a appelé les États membres à veiller à ce que les Ministres des Affaires étrangères de la SADC soient présents pour apporter un soutien visible et unifié à l'Angola.

Le 14^e Sommet de la SADC s'est tenu le 29 août 1994 au Botswana, accueilli et présidé par le Président Sir Quett Ketumile Joni Masire. L'Organisation de l'Unité Africaine et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique ont été spécialement invitées au Sommet pour la première fois, en tant qu'observateurs, représentés par le Secrétaire Général de l'OUA, le Dr Salim Ahmed Salim, et le Secrétaire Exécutif de la CEA, M. Layashi Yaker.

L'Afrique du Sud rejoint la SADC

L'Afrique du Sud a rejoint la SADC en tant que 11^{ème} État membre en avril 1994 et a participé au Sommet pour la première fois en août. Une déclaration marquant l'adhésion au Traité de la SADC a été prononcée par Son Honneur Thabo Mvuyelwa Mbeki, Vice-Président Exécutif. Cela a marqué une étape majeure pour l'intégration régionale, après un long processus au cours duquel la région de la SADC était au centre d'une campagne mondiale pour mettre fin à l'apartheid.



Le Vice-président Exécutif de l'Afrique du Sud Thabo Mvuyelwa Mbeki (à gauche) est félicité par le Président de la SADC, le Président Sir Quett Ketumile Joni Masire du Botswana (à droite).

Paix et stabilité au Lesotho

Le Sommet s'est déclaré préoccupé par la reprise de l'instabilité au Lesotho impliquant l'armée et la police, qui a entraîné l'enlèvement de plusieurs Ministres du Gouvernement et l'assassinat du Vice-Premier Ministre, Selometsi Baholo en avril 1994. Le Sommet a félicité les États de la ligne de front pour leur contribution personnelle aux efforts apporter la paix et la stabilité au Lesotho, en particulier les présidents Robert Gabriel Mugabe, Sir Quett Ketumile Joni Masire et Nelson Rolihlahla Mandela.

Vers la paix au Mozambique et en Angola

Le Sommet s'est déclaré satisfait du progrès accompli dans la mise en œuvre de l'Accord de Paix de Rome au Mozambique, avec les préparatifs d'élections multipartites en octobre; progrès pour démobiliser, intégrer et former une nouvelle armée nationale; et les activités de réhabilitation et de reconstruction des infrastructures telles que les routes, les écoles et les hôpitaux. Les États Membres ont exhorté la communauté internationale à soutenir pleinement la démobilisation et l'intégration et à fournir un appui matériel pour réinstaller les réfugiés de retour et les personnes déplacées à l'intérieur du pays. En ce qui concerne l'Angola, le Sommet a noté la percée significative dans les négociations de Lusaka vers un Gouvernement d'Unité Nationale et le mandat des forces de maintien de la paix de l'ONU, regrettant que la guerre se soit intensifiée, retardant ainsi la réhabilitation de l'économie.

Secteur de politique, diplomatie, relations internationales, défense et sécurité

Le sommet a approuvé la création d'un secteur sur la Politique, la Diplomatie, les Relations Internationales, la Défense et la Sécurité. C'était le précurseur de l'Organe sur la politique, la défense et la sécurité créé en 1996.

Premier rapport régional sur l'état de l'environnement

Le premier rapport régional sur l'État de l'Environnement en Afrique australe a été publié par la SADC en 1994, dans le cadre du Programme de communication de l'environnement, un partenariat avec l'UICN-Union mondiale pour la conservation de la nature et le Centre de Recherche et de Documentation de l'Afrique australe (SARDC). Le rapport primé, avec un avant-propos du président de la SADC, le président Sir Quett Ketumile Joni Masire, a été cité comme « un rapport novateur, important et opportun dans un domaine d'une importance cruciale pour le bien-être du continent ... présentant les problèmes d'une manière qui incite les décideurs à agir. »

Journée de la SADC

Le Sommet de 1994 a déclaré le 17 août Journée de la SADC, à commémorer chaque année par des activités populaires et des événements culturels / sportifs dans les États membres.



Secrétaire Exécutif

Le Dr Kaire Mbuende de Namibie a été nommé Secrétaire Exécutif en août 1993 et a servi jusqu'en 1999.

1995-96

Le 15^e Sommet de la SADC s'est réuni à Midrand, en Afrique du Sud, le 28 août 1995, accueilli par le président Nelson Rolihlahla Mandela et présidé par le président Sir Quett Ketumile Joni Masire du Botswana.



Maurice rejoint la SADC

Maurice a assisté au Sommet de la SADC pour la première fois en tant que 12^e État Membre et première nation insulaire à rejoindre la SADC, après la signature des instruments d'adhésion par le Premier Ministre Navinchandra Ramgoolam.

Pool Énergétique de l'Afrique australe

Le Sommet a approuvé la création du Pool Énergétique de l'Afrique australe (SAPP) et le Mémoire d'accord intergouvernemental connexe (IGMOU) devant être signé par les Ministres de l'Énergie de la SADC. L'objectif du SAPP est de créer une plate-forme de partage de l'électricité des pays à surplus de production vers ceux en déficit.



Systèmes de cours d'eau partagés

Le Protocole sur les systèmes de cours d'eau partagés a été signé par la plupart des États membres de la SADC pour la coopération dans l'utilisation optimale et la conservation des systèmes de cours d'eau partagés dans la région de la SADC, tandis que trois États membres ont demandé à signer plus tard après des consultations internes.



Drapeau de la SADC

Le drapeau de la SADC a été lancé lors du 15^e Sommet, à la suite d'un concours dans lequel les citoyens des États membres ont été invités à soumettre des dessins. Le fond bleu symbolise le ciel et l'océan qui apportent l'eau et la vie à la SADC; le vert représente la richesse de la flore et de la faune; et le lettrage jaune indique la richesse minérale de la région.

Jeunes et femmes

À l'occasion du 15^e anniversaire, des messages ont été reçus des jeunes représentants des États membres de la SADC, et le Sommet a noté en particulier la nécessité d'impliquer les jeunes dans le processus de développement de la région en tant que futurs leaders. Un message spécial des femmes de la SADC a appelé les leaders de la SADC à aborder sérieusement l'élévation des femmes dans la région, et le Sommet a noté que les femmes de la SADC seront représentées à la prochaine Conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra à Beijing, en Chine, en septembre 1995.

Création de l'Organe sur la politique, la défense et la sécurité

L'Organe de la SADC sur la politique, la défense et la sécurité a été lancé lors d'un Sommet Extraordinaire à Gaborone en juin 1996 en tant que cadre institutionnel de coordination des politiques et des activités. L'Organe a fonctionné sans cadre juridique et sans objectifs clairs jusqu'à ce que les dirigeants de la SADC approuvent le Protocole sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité le 14 août 2001, et l'Organe était alors connu sous ce nom.

1996-97

Le 16^e Sommet de la SADC s'est tenu à Maseru, Lesotho le 24 août 1996, accueilli par Sa Majesté le Roi Letsie III et présidé par le Président Sir Quett Ketumile Joni Masire du Botswana.



Développement communautaire

Le cadre politique de la coopération régionale a été renforcé par la signature de quatre protocoles: Énergie; Commerce; Transports, communications et Météorologie; et Lutte contre le trafic de Drogues Illicites. Le Sommet a convenu d'accélérer le processus de ratification et a noté avec satisfaction l'implication du secteur non étatique tel que les ONG, les chercheurs, les universitaires et le secteur privé dans divers aspects du développement communautaire.

Prix des médias de la SADC

Les prix annuels des médias de la SADC ont été lancés en 1996 pour sensibiliser à la SADC et promouvoir le développement communautaire, ainsi que pour promouvoir l'excellence du journalisme dans la région. Les lauréats reçoivent des prix lors du Sommet annuel des Chefs d'État et de Gouvernement tandis que les finalistes reçoivent leurs prix lors d'événements dans leurs pays respectifs.

Président et vice-Président de la SADC

Le mandat actuel de trois ans du Président et du Vice-président de la SADC a pris fin en août 1996, et le Sommet a élu le Président Nelson Rolihlahla Mandela de l'Afrique du Sud et le Président Joaquim Alberto Chissano du Mozambique comme Président et Vice-président respectivement, pour les trois prochaines années. Le Président Sir Quett Ketumile Joni Masire du Botswana avait présidé la SADCC et la SADC depuis sa formation en 1980, comme demandé par les États membres et est revenu quatre fois par réélection, apportant stabilité et soutien au cours des années de formation. Le nouveau Président l'a félicité pour les normes élevées et l'assurance que la région a pu atteindre au cours de son mandat.



Stabilité et développement

Le premier Sommet de l'Organe de la SADC sur la politique, la défense et la sécurité après sa création en juin s'est tenu le 2 octobre 1996, accueilli en Angola par le président José Eduardo dos Santos et présidé par le président Robert Gabriel Mugabe du Zimbabwe. Tout en se félicitant que la paix et la stabilité et les réformes politiques dans la région aient attiré l'attention des investisseurs internationaux, le Sommet a noté que la situation qui prévaut en Angola demeure un obstacle. Le Sommet a lancé un appel vigoureux à l'Unita pour qu'elle respecte ses engagements envers le Protocole de Lusaka et la résolution 864/93 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et a appelé la communauté internationale à continuer de fournir un soutien matériel au processus de paix pour faciliter l'exercice de démobilisation et d'intégration.



Organisation Mondiale du Commerce

Les Ministres du Commerce de la SADC et le Secrétariat de la SADC ont assisté à la conférence ministérielle inaugurale de l'OMC à Singapour en décembre 1996.

Programme de la SADC sur le Genre

Le Conseil des Ministres a approuvé le Programme Genre de la SADC en février 1997 à la suite d'une série d'ateliers dans toute la région. Il s'agit d'un programme détaillé pour intégrer et institutionnaliser les questions de genre dans la SADC, couvrant toutes les structures et tous les programmes. Un Plan d'Action connexe a été adopté par le Groupe de Travail de la SADC sur le Genre.

SADC Aujourd'hui

La première édition du bulletin d'information de la SADC (La SADC Aujourd'hui) a été publiée en février 1997 Vol. 1 N° 1 avec une analyse factuelle et actuelle pour construire une base de connaissances sur la SADC, élargir la sensibilisation du public aux objectifs et activités de la SADC et contribuer au développement communautaire. Co-publiée par la SADC et le Centre de Recherche et de Documentation de l'Afrique australe (SARDC), la publication a été officiellement lancée en septembre 1997 au cours d'une réception lors du 17e Sommet de la SADC au Malawi, et a atteint le volume 23 en décembre 2020, en version imprimée et en ligne, comme un récit en temps réel des progrès vers l'intégration régionale.

SARCOF

Le Forum Régional sur les Perspectives Climatiques de l'Afrique australe (SARCOF) est un processus qui a été lancé en 1997 afin que tous les partenaires de la communauté des prévisions climatiques puissent collaborer à l'élaboration d'une prévision régionale consensuelle, qui est fournie gratuitement. Des mises à jour des prévisions sont effectuées périodiquement tout au long de la saison des pluies.

1997-98

Le 17^e Sommet de la SADC s'est tenu à Blantyre, Malawi le 8 septembre 1997, accueilli par le Président Dr Bakili Muluzi et présidé par le Président Nelson Rolihlahla Mandela de l'Afrique du Sud.

Déclaration de la SADC sur le Genre et le Développement

Le 17^e Sommet de la SADC a fait une déclaration historique sur le Genre et Développement qui accepte l'égalité des sexes comme un droit humain fondamental et exige une représentation égale des femmes et des hommes dans les structures de prise de décision à tous les niveaux, ainsi que le plein accès et le contrôle des femmes aux ressources productives comme la terre, le bétail, le crédit, la technologie moderne et l'emploi formel. La Secrétaire Générale de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes qui s'est tenue à Beijing (Chine) en 1995, Gertrude Mongella, de la République-Unie de Tanzanie, était une invitée spéciale à ce Sommet. Elle a dit aux leaders de la SADC que la Déclaration reflétait leur volonté de s'adapter avec le temps, et elle a exprimé l'espoir que le nouveau cadre institutionnel, y compris une Unité de Genre au Secrétariat de la SADC, aurait une place prioritaire dans les structures de prise de décision et allouerait des ressources suffisantes.



Forum parlementaire de la SADC

Le 17^e Sommet de la SADC a salué l'initiative du Forum Parlementaire de la SADC comprenant les parlements nationaux des États membres, et a approuvé sa création en tant qu'institution autonome, affirmant que cela favorisera le dialogue et la participation populaire dans les affaires de la SADC. Les objectifs sont de familiariser et de rapprocher la SADC des populations de la région, de solliciter leurs points de vue sur des questions d'intérêt commun, et de renforcer le concept de développement communautaire par une coopération plus étroite, un réseautage et une mise en œuvre efficace, ainsi que la promotion des principes communs droits de l'homme et de démocratie. Le FP de la SADC est hébergé par le Parlement de Namibie à Windhoek et le Président fondateur est le Président de l'Assemblée nationale, le Dr Mosé Tjitendero.



Protocole sur l'exploitation minière

Le Protocole sur l'exploitation minière a été signé, prévoyant l'harmonisation des politiques, stratégies et programmes nationaux et régionaux de mise en valeur des ressources minérales grâce à l'interdépendance et à l'intégration de l'industrie minière de la région afin d'accroître sa part sur les marchés internationaux.

Protocole sur l'éducation et la formation

Le Protocole sur l'Éducation et la Formation fournit un cadre politique pour l'harmonisation et la normalisation des systèmes nationaux d'éducation et de formation, y compris les politiques; l'enseignement et la formation de base, intermédiaire et supérieure; recherche et développement; services d'édition et de bibliothèque.

Déclaration de la SADC sur les mines antipersonnel

La Déclaration pour une Afrique australe exempte de mines terrestres antipersonnel envisage une région exempte de mines terrestres et appelle à une interdiction totale de l'utilisation, de la production, du commerce et du stockage des mines antipersonnel dans les États membres de la SADC, rappelant les souffrances humaines infligées à des civils innocents.



Organisation Régionale du Tourisme d'Afrique australe

Le 17e Sommet de la SADC a approuvé la Charte de l'Organisation Régionale du Tourisme de l'Afrique australe (RETOSA) qui doit être signée par les Ministres de la SADC responsables du Tourisme. RETOSA vise à relever les défis identifiés dans un rapport sectoriel sur l'industrie du tourisme selon lequel la région est dotée d'une abondance d'atouts naturels allant des parcs animaliers, des déserts, des cascades, des montagnes, des rivières aux plages, mais le tourisme international ne représente qu'un pour cent en raison d'un manque de coordination à l'échelle régionale et d'une absence de stratégies de marketing conjointes.

Communauté Économique Africaine et les CER

Le Sommet a réaffirmé le rôle critique que doivent jouer la SADC et d'autres Communautés Économiques Régionales (CER) dans la réalisation des objectifs de la Communauté Économique Africaine qui s'est réunie pour la première fois au Sommet de l'OUA de Harare en juin 1997, et les efforts du Secrétariat de la SADC de développer des relations étroites avec le Secrétariat conjoint de la CEA et de l'OUA.

Laissez-Passer

Le Laissez-Passer a été lancé en tant que document de voyage et étant l'équivalent d'un passeport diplomatique, accordant une entrée sans visa dans les États membres de la SADC pour le personnel du Secrétariat et des Commissions de la SADC.

La RDC et les Seychelles rejoignent la SADC

La République Démocratique du Congo et la République des Seychelles ont été acceptées comme membres de la SADC lorsque le 17e Sommet a convenu qu'elles satisfaisaient aux critères d'admission de nouveaux membres. Cela a été officialisé lorsque les instruments d'adhésion ont été signés par les deux gouvernements le 8 septembre.

Le 18e Sommet de la SADC s'est tenu à Grand Baie, Maurice, du 13 au 14 septembre 1998, accueilli par le Premier Ministre Navinchandra Ramgoolam et présidé par le Président Nelson Rolihlahla Mandela de l'Afrique du Sud.



1998-99

Hommage à S.E. Sir Quett Ketumile Joni Masire

Le Sommet a rendu un hommage élogieux à l'ancien Président du Botswana pour sa contribution exceptionnelle à la région et à son pays, et lui a décerné la médaille Seretse Khama SADC.

Examen et rationalisation du programme d'action de la SADC

La SADC s'est lancée dans un exercice pour réorienter son rôle, notamment se concentrer sur la formulation, la coordination et l'harmonisation des politiques, et pour impliquer le secteur privé et d'autres parties prenantes dans le développement communautaire. L'objectif est d'établir une stratégie de développement régional et des directives politiques qui peuvent faciliter la transformation rapide de la SADC en une communauté de développement dynamique, y compris la rationalisation du portefeuille de projets existant. Les États membres ont convenu de coordonner leur reconstruction économique pour donner plus d'impulsion au marché émergent de la région. Jusqu'à présent, la coopération régionale était guidée par le Programme d'Action de la SADC, connu auparavant sous le nom de Programme d'Action de Lusaka.

Prévention et élimination de la violence à l'égard des femmes et des enfants

Un additif à la Déclaration de la SADC sur le Genre et Développement sur la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des enfants a été adopté en 1998, le Sommet condamnant fermement les niveaux croissants de violence contre les femmes et les enfants comme une violation grave des droits humains fondamentaux. Dans l'Additif, les États membres de la SADC ont décidé d'adopter des mesures spécifiques, notamment la législation, l'éducation du public, la formation, la sensibilisation et la fourniture de services.



La SADC s'unit contre le VIH et le SIDA

Les États membres de la SADC se sont déclarés profondément préoccupés par la propagation rapide du VIH et du SIDA à toutes les sphères de la population avec des conséquences sociales et économiques de grande portée, car la population la plus touchée est le groupe des jeunes économiquement actifs. Les États Membres ont convenu de travailler ensemble pour réorganiser leurs stratégies et programmes, engager davantage de ressources et poursuivre des approches multisectorielles, afin de veiller à ce que les gains socio-économiques ne soient pas annulés dans des domaines tels que la mortalité infantile, l'alphabétisation, l'espérance de vie et l'acquisition de compétences. La collaboration et la cohérence des politiques pour lutter contre le VIH et le SIDA sont une priorité pour la région et les partenaires au développement.

Initiatives de la SADC pour restaurer la paix et la stabilité en RDC

Le Sommet a exprimé ses profonds regrets face au déclenchement de la guerre en RDC à la suite des tentatives des rebelles et de leurs alliés de destituer le gouvernement du président Laurent Kabila du pouvoir, et a salué les initiatives de la SADC et des États membres pour aider au rétablissement de la paix, la sécurité et la stabilité, en particulier les initiatives de Victoria Falls et de Pretoria, et a félicité les gouvernements de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe pour avoir fourni des troupes pour aider le gouvernement et le peuple de la RDC. Le Président de la SADC, le président Nelson Rolihlahla Mandela, a récemment accueilli un Sommet Spécial de la SADC auquel le président du Rwanda, Pasteur Bizimungu, a appelé à un cessez-le-feu en RDC, à un processus de paix et à la reconstruction.

Secteur des affaires juridiques, protocole sur le tourisme

Un nouveau secteur des Affaires Juridiques a été créé et un nouveau Protocole sur le Tourisme a été signé.

Communauté Économique Africaine et les CER

Le 18^e Sommet a réaffirmé sa décision selon laquelle toutes les activités et politiques de la SADC devraient être menées dans le contexte de la réalisation des objectifs de la Communauté Économique Africaine (CEA), et a engagé la SADC, en tant qu'élément constitutif, à jouer un rôle catalytique et stratégique dans la création de la CEA. Le Protocole sur les Relations entre la CEA et les CER a été signé en février 1998 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Hommage à S.E. Nelson Rolihlahla Mandela

Dans la tradition de dire adieu aux leaders sortants, le 18^e Sommet a exprimé sa gratitude pour le leadership avisé que l'ancien Président N.R. Mandela a fourni à la SADC et à la République d'Afrique du Sud. Il a ensuite reçu la médaille Seretse Khama SADC lors du 20^e Sommet en 2000.

Initiatives de Développement Spatial

Le concept des Initiatives de Développement Spatial gagne du terrain avec le Corridor de Développement de Maputo (CDM) attirant des investissements du secteur privé de 400 millions de dollars américains et générant plus de 6000 emplois, avec des initiatives connexes sur les chemins de fer, les postes frontières, le développement industriel et le port de Maputo par



participation du secteur public privé. Le projet de route à péage a obtenu la note la plus élevée jamais enregistrée en matière de financement de projets dans le monde en 1998 pour sa capacité à rembourser sa dette à long terme.

Centre régional de formation au maintien de la paix

Le Centre régional de formation au maintien de la paix de la SADC a été officiellement ouvert en juin 1999 pour renforcer les capacités des opérations de soutien de la paix, de la gestion et de la prévention des conflits, grâce à la formation du personnel civil, policier et militaire, et pour aider à la planification des exercices et opérations de maintien de la paix de la SADC. Le RPTC est hébergé par le Zimbabwe.



Finance et investissement

Les Ministres des Finances et de l'Investissement de la SADC ont tenu leur 5e réunion annuelle en juillet 1999 et ont adopté des résolutions sur la vente d'or; l'allègement de la dette et l'initiative PPTE; relations avec la Banque mondiale, promotion des investissements; et conformité à l'an 2000 (Y2K).

Thème de la Conférence consultative annuelle de la SADC en février 1999
La SADC au prochain millénaire: les Défis et les Opportunités de la Technologie de l'Information

Le 19^e Sommet de la SADC s'est tenu à Maputo, au Mozambique, du 17 au 18 août 1999, accueilli par le président Joaquim Alberto Chissano et présidé par le président Thabo Mvuyelwa Mbeki de l'Afrique du Sud.



1999-2000

41

Le Président Olusegun Obasanjo du Nigéria était l'invité d'honneur du Sommet, auquel ont également participé trois anciens Présidents des États de la ligne de front - S.E. Ali Hassan Mwinyi de Tanzanie, S.E. Le Dr Kenneth Kaunda de Zambie et S.E. Sir Quett Ketumile Joni Masire du Botswana.

Atteindre 30 pour cent de femmes

Rappelant que la Déclaration de 1997 sur le Genre et le Développement engage les États membres de la SADC à atteindre au moins 30 pour cent de femmes dans les structures politiques et décisionnelles d'ici 2005, le Sommet a noté avec préoccupation que la moyenne de la SADC pour les femmes au Parlement et au Gouvernement respectivement, est de 15 pour cent et 12 pour cent. Les États membres ont été instamment invités à adopter des mesures spécifiques, y compris des quotas constitutionnels ou légiférés.

La première édition du Baromètre de l'Égalité entre les Sexes et du Développement de la SADC a été publiée en 1999 pour suivre le progrès accompli dans la réalisation de ces engagements. *Le Baromètre de l'Égalité entre les sexes et du Développement de la SADC* continue à être publié à intervalles réguliers à cette fin et sept éditions ont été produites en 2018 avec la huitième édition au stade de la planification en 2020, ainsi que des mises à jour des données accessibles en ligne. Ces produits de connaissances sont obtenus dans le cadre d'un protocole d'accord de la SADC avec le Centre de Recherche et de Documentation de l'Afrique australe (SARDC) pour un partenariat de connaissances dans divers secteurs, signé pour la première fois en 1995, renouvelé en 2005 et actualisé en 2015.

L'année 1999 marque 20 ans depuis que l'Assemblée Générale des Nations Unies s'est engagée à garantir les droits des femmes par le biais de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW), à laquelle les États membres de la SADC sont parties, et qui définit ce qui constitue une discrimination à l'égard des femmes et établit un programme pour mettre fin à l'exclusion des femmes de la politique, du droit, de la justice, de l'emploi, du travail, de l'économie, des services sociaux, de la santé, de l'éducation, de la culture, de la religion et d'autres domaines.





Protocoles

Les protocoles sur les réseaux de cours d'eau partagés; Énergie; Transports, Communications et Météorologie; et Lutte contre le trafic illicite de drogues, ont été ratifiés et sont entrés en vigueur, ainsi que la Charte de RETOSA. Le protocole sur le commerce a été ratifié par sept États membres et trois autres devraient le faire

avant la fin de l'année. Deux nouveaux Protocoles ont été signés, sur la Conservation de la Faune et l'Application des lois et la Santé, ainsi que la Déclaration sur la Productivité.

Secteur privé

Le 19^e Sommet a salué la création du Réseau d'Entreprises d'Afrique australe (SAEN) et de l'Association des Chambres Nationales de Commerce et de l'Industrie de la SADC (ASNCCI) dans le but de renforcer le commerce et l'investissement régionaux, et a reconnu le rôle critique du secteur privé dans le développement.

Dettes

Le 19^e Sommet s'est déclaré gravement préoccupé par le fait que le fardeau de la dette extérieure reste un obstacle majeur à la transformation économique et que le niveau élevé des ressources décaissées pour payer la dette extérieure compromet la fourniture des services de base. Si le Sommet s'est félicité de l'initiative en cours pour les pays pauvres très endettés (PPTE), il y avait de sérieuses inquiétudes quant au fait que les critères d'éligibilité des pays sont restrictifs et devraient être révisés. Le Président de la SADC a été chargé de présenter une position de la SADC sur la réforme de l'initiative PPTE afin de la rendre plus accessible aux pays de la SADC en situation d'endettement qui ont des poches de pauvreté exacerbées par le VIH et le SIDA et l'instabilité économique.

Coopération Sud-Sud

Le renforcement des relations avec d'autres communautés économiques, en particulier mais pas seulement en Afrique, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) donne un élan à une communauté économique continentale.

Sommet Extraordinaire de la SADC sur la RDC

Un sommet Extraordinaire de la SADC sur la RDC accueilli par le Mozambique en janvier 2000, auquel ont participé les Présidents de l'Ouganda et du Rwanda, a noté l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka du 10 juillet 1999 et l'importance de la participation du Conseil de sécurité des Nations Unies, OUA et SADC. L'ancien Président du Botswana, Sir Quett Ketumile Joni Masire a été nommé par les parties congolaises comme facilitateur du Dialogue National en RDC.

Mandat d'un an pour les présidents de la SADC

Le mandat du Président de la SADC sera d'un an à compter de 1999 pour permettre une plus grande participation de tous les États membres à la direction de l'organisation au plus haut niveau, et le concept de Président entrant a été introduit. L'hôte du Sommet, le Président Joaquim Alberto Chissano du Mozambique (photo du haut), a été élu Président de la SADC. Le Vice-président (Président entrant) est le Président Samuel Shafishuna Nujoma de Namibie (en bas) qui accueille le prochain Sommet de la SADC en Namibie en 2000.



Concours de dissertation des écoles secondaires

Le Concours de Dissertation des Écoles Secondaires de la SADC a été introduit dans lequel les écoliers des États membres sont invités à soumettre des dissertations sur l'importance de l'intégration régionale. Les sujets ont ensuite été liés au thème du Sommet à partir de 2014. Le concours est devenu un incontournable du calendrier de l'éducation des écoles secondaires de la région, le gagnant étant invité au Sommet.

Secrétaire Exécutif par intérim

Le Secrétaire Exécutif adjoint de la SADC, le Dr Prega Ramsamy de Maurice, a été nommé Secrétaire Exécutif par intérim à compter du 1er janvier 2000.



2.2.2 Principaux jalons 2001-2010

Le 20^e Sommet de la SADC s'est tenu à Windhoek, en Namibie, du 6 au 7 août 2000, accueilli par le Président Samuel Shafiihuna Nujoma et présidé par le président Joaquim Alberto Chissano du Mozambique.



2000-2001

Croissance économique positive affectée par la dette, les risques et les catastrophes et l'insécurité alimentaire

Le 20^e Sommet de la SADC a discuté des questions ayant un impact sur le développement économique, notant qu'en moyenne, la région a réalisé des taux de croissance du PIB positifs pour les cinq années depuis 1995, projetés à 3,5% pour l'an 2000, bien que cela ne soit pas suffisant pour lutter contre la réduction de la pauvreté. Le Sommet a observé la libéralisation des contrôles de change dans la région à mesure que les économies adoptaient des régimes de taux de change orientés vers le marché, et aussi que le climat des investissements s'était amélioré, bien que le flux d'investissement n'ait pas répondu aux attentes. La dette extérieure reste un obstacle majeur pour les États membres de la SADC et le Sommet a exprimé sa satisfaction pour l'annulation de certaines dettes bilatérales, mais a noté que cela n'a pas été efficace pour réduire le fardeau parce que la plupart de la dette est due aux institutions multilatérales. Les fortes pluies ont provoqué de graves inondations dans plusieurs États membres au début de l'année, avec des pertes en vies humaines, en habitations, en récoltes et en bétail, ainsi que la destruction d'infrastructures. Cela a eu un impact sur la sécurité alimentaire car les disponibilités céréalières régionales sont insuffisantes pour couvrir la consommation et les besoins en réserves stratégiques.

VIH et SIDA, une préoccupation majeure

Le VIH et le SIDA restent une préoccupation majeure avec plus de 10 pour cent de la population adulte infectée dans certains États membres. Un sous-comité technique multisectoriel sur le VIH / SIDA de la SADC a été créé et un cadre stratégique et un programme d'action sur le VIH / SIDA de la SADC 2000-2004 ont été mis au point. Le 20^e Sommet a approuvé les Principes pour guider les négociations avec les entreprises pharmaceutiques sur la fourniture de médicaments pour le traitement des maladies liées au VIH / SIDA, y compris le rôle critique de la pauvreté et de la malnutrition; maintenir les soins et l'approvisionnement en médicaments appropriés; l'équité, l'abordabilité et l'accessibilité.



Huit protocoles ratifiés et entrés en vigueur

Huit des 11 Protocoles de la SADC ont été ratifiés par les deux tiers des États membres et sont entrés en vigueur. De nouveaux Protocoles ont été signés pour le Tribunal et les Règlement intérieur de la SADC; le Protocole révisé sur les Cours d'eau partagés; et les Affaires Juridiques.

Appel au Congrès américain à reconsidérer la loi de 2000 sur la démocratie au Zimbabwe

Le 20^e Sommet de la SADC a publié une déclaration sur la loi de 2000 sur la Démocratie au Zimbabwe, exhortant le Congrès des États-Unis à reconsidérer sa politique sur le Zimbabwe et à retirer le projet avant qu'il ne devienne loi.

Sommet des signataires de l'accord de cessez-le-feu en RDC

Le deuxième Sommet des Signataires de l'Accord de cessez-le-feu en RDC s'est tenu à Lusaka, en Zambie, du 14 au 15 août 2000 à l'invitation du président Frederick J.T. Chiluba, avec plusieurs États membres de la SADC représentés et les Nations Unies, l'OUA, le Secrétariat de la SADC et la Zambie présents en tant que témoins de l'Accord de Cessez-le-feu. Le Sommet a abordé des questions telles que le déploiement d'observateurs militaires de l'ONU et le Dialogue inter congolais animé par Sir Quett Ketumile Joni Masire.

Lancement de la première étape de la Zone de Libre-Échange de la SADC

La première étape de la Zone de Libre-Echange (ZLE) de la SADC a été lancée le 1er septembre 2000, à la suite de la ratification du Protocole sur le Commerce par les deux tiers des États membres et de son entrée en vigueur le 25 janvier 2000. Cela devrait augmenter le niveau intra régional du commerce en supprimant les restrictions qui bloquent l'entrée ou augmentent le coût des affaires dans la région. Cependant, le processus comporte plusieurs étapes. Les négociations entre les États membres se sont concentrées sur les calendriers de réduction tarifaire, les règles d'origine, l'élimination des barrières non tarifaires, la documentation douanière et commerciale et les procédures de dédouanement, l'accord spécial sur le sucre et les mécanismes de règlement des différends. Le processus de mise en œuvre a maintenant commencé pour une réduction progressive des tarifs et l'élimination des barrières non tarifaires, et cela devrait prendre huit ans.

État de l'environnement du bassin du Zambèze 2000

La première évaluation d'un seul écosystème dans la région a été publiée par la SADC et ses partenaires en 2000, en rupture avec l'approche traditionnelle consistant à se concentrer sur les frontières nationales, les ressources naturelles ou les secteurs. Le rapport a innové en présentant des données sur les ressources naturelles partagées et les processus humains et écologiques complexes dans le bassin fluvial le plus partagé de la SADC, et a été produit en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Centre des Ressources Environnementales Musokotwane du SARDC pour l'Afrique australe, Zambezi River Autorité et UICN-Union mondiale pour la nature. *L'état de l'Environnement du Bassin du Zambèze 2000 / Estado do Ambiente na Bacia do Zambézi 2000* a été publié en deux langues, avec un avant-propos du président de la SADC, le président Joaquim Alberto Chissano du Mozambique.

Culture et média dans le développement communautaire

Un rapport sur le rôle stratégique de la culture dans l'intégration régionale, préparé pour le Secteur de la Culture, de l'Information et du Sport de la SADC pour une conférence interministérielle en novembre 2000, a fait des propositions sur la manière d'exploiter la culture pour la croissance économique en reconnaissant le secteur de la culture comme une entreprise viable, en forgeant des liens solides avec le secteur privé et en développant les marchés des arts et des produits culturels. Le rapport recommande d'ancrer cela sur les festivals régionaux tels que ceux organisés dans divers États membres pour la musique, la danse, le théâtre, l'art et l'artisanat, et appelle à des mécanismes institutionnels pour faire de l'industrie culturelle une industrie commerciale capable d'employer des jeunes et de générer des revenus.

Les Agences de Presse Nationales des États membres de la SADC ont créé le Southern African News Agencies Pool (SANAPOL) en mars 2001, grâce auquel elles échangent des informations qui pourraient également être rassemblées et vendues à d'autres utilisateurs par le biais d'un centre de mise en commun régional, hébergé par l'Agence de presse du Mozambique, initiée par le Secteur de la Culture, de l'Information et du Sport de la SADC et destinée à fonctionner sur une base commerciale, incorporant des



nouvelles du Secrétariat de la SADC et de la Southern African Broadcasting Association (SABA), entre autres.

Sommet Extraordinaire sur la restructuration des institutions de la SADC, mars 2001

Un Sommet Extraordinaire de la SADC s'est tenu à Windhoek, en Namibie, le 9 mars 2001, accueilli et présidé par le président Dr Samuel Shafiishuna Nujoma, dans le but de restructurer les institutions de la SADC.

Le Sommet a adopté le Rapport sur l'examen des opérations des institutions de la SADC qui recommandait une nouvelle structure rationalisée et renforcée pour permettre à la SADC de relever les défis et opportunités du 21^{ème} siècle, avec la création de quatre Directions au Secrétariat de la SADC qui regrouperaient tous les secteurs existants:

- Commerce, industrie, finance et investissement
- Infrastructure et services
- Alimentation, agriculture et ressources naturelles
- Développement social et humain et programmes spéciaux.

Le Département de la planification stratégique, du genre et du développement et de l'harmonisation des politiques a été créé pour renforcer le Secrétariat et servir de centre de réflexion pour l'intégration régionale et le développement communautaires.

Les fonctions du Sommet et du Conseil des Ministres restent telles que spécifiées dans le Traité de la SADC mais le système de la Troika sera officialisé pour fonctionner aux niveaux du Sommet, de l'Organe, du Conseil et du Comité permanent des Hauts Fonctionnaires. Un nouveau Comité Intégré des Ministres a été créé pour superviser les principaux domaines d'intégration, y compris la mise en œuvre.

La structure du Secrétariat a été revue à nouveau en 2005 et en 2017.

Ressources financières et humaines

Les États membres ont convenus d'assurer la viabilité de la SADC en fournissant des ressources financières et humaines adéquates qui pourraient être complétées par d'autres sources, avec une formule équitable pour les contributions des États membres.

Comités nationaux de la SADC

Dans le cadre de la restructuration, le Traité de la SADC amendé oblige les États membres à établir des Comités Nationaux multipartites dont la composition reflète les domaines clés des quatre nouvelles directions afin de faciliter la participation nationale aux activités de la SADC et d'améliorer la communication avec le Secrétariat de la SADC.

Plan indicatif régional de développement stratégique

Le Sommet a chargé le comité d'évaluation et le Secrétariat de préparer un Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP).

Déclaration concernant les armes à feu, les munitions et d'autres matériels connexes

Cette Déclaration est un engagement à relever les défis de la fabrication, du stockage, du trafic, de la possession et de l'utilisation illicites d'armes à feu comme première étape vers l'élaboration d'un protocole.

Secrétaire Exécutif

Le Dr Prega Ramsamy de Maurice, le Secrétaire Exécutif adjoint de la SADC, a été nommé par le Sommet Extraordinaire comme Secrétaire Exécutif pour une période de quatre ans, après avoir occupé le poste de Secrétaire Exécutif par intérim depuis janvier 2000.



2001-2002

Le 21^e Sommet de la SADC s'est tenu à Blantyre, au Malawi, du 12 au 14 août 2001, accueilli et présidé par le président Bakili Elson Muluzi.



Relation entre l'Union africaine et les CER

Le Secrétaire Général de l'OUA, le Dr Salim Ahmed Salim, s'est adressé au 21^e Sommet, notant que les Communautés Économiques Régionales (CER) constituent une partie importante de l'Union africaine qui sera lancée prochainement. L'Union africaine entend donner un nouvel élan au programme de développement de l'Afrique, en remplacement de l'Organisation de l'unité africaine qui a achevé sa mission d'indépendance politique. L'Acte constitutif de l'Union africaine exige l'harmonisation des politiques et des programmes entre les CER, et le Sommet de l'OUA à Lusaka, Zambie en juillet 2001 a demandé que les organes politiques des CER réfléchissent aux modalités d'actualisation de la relation.



Protocole sur la coopération en matière de politique, défense et sécurité

Le Protocole a été signé lors du 21^e Sommet pour établir les objectifs, les structures de fonctionnement et les directives de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité. L'Organe a fonctionné sans cadre juridique depuis son lancement en 1996 et sera désormais intégré dans les structures de la SADC et coordonné au niveau du Sommet sur la base d'une Troïka. Le Président siègera pendant un an, faisant rapport au Président du Sommet, avec la structure, les opérations et les fonctions régies par le Protocole.

Protocoles

Le 21^e Sommet a noté que 15 protocoles ont été conclus et huit ont été ratifiés et sont entrés en vigueur, ajoutant toutefois qu'il n'y a pas de mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre. Les autres instruments signés en plus du Protocole sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité étaient le Protocole sur le contrôle des armes à feu, munitions et autres matériels connexes; Protocole contre la corruption; Protocole sur la pêche; et le Protocole sur la culture, l'information et le sport.

Déclaration sur les technologies de l'information et des communications

La SADC reconnaît le rôle clé des TIC dans la société moderne et dans le développement économique, et a adopté la Déclaration sur les Technologies de l'Information et des Communications afin de faire progresser le développement socio-économique de la région.

Soutien à la résolution 1295 du Conseil de Sécurité des Nations Unies

La SADC a approuvé des mesures pour soutenir la résolution 1295 du CSNU sur les sanctions contre l'Unita en Angola, y compris l'installation de systèmes de radar mobile pour détecter les vols illégaux à travers les frontières nationales; le mécanisme de certification internationale du commerce des diamants bruts; création d'un groupe de travail pour compiler les données et formuler une stratégie pour arrêter la fourniture de produits pétroliers à l'Unita.

Nouveau système d'élection des présidents

Le 21^e Sommet a adopté le système d'élection du Président de la SADC lors de la première session de travail du Sommet annuel. Dans le cadre du nouveau système, l'État membre accueillant le Sommet présiderait la SADC pour un mandat d'un an jusqu'au prochain Sommet. Le président hôte Muluzi a été élu président, avec le président José Eduardo dos Santos de l'Angola comme adjoint.

Déclaration contre le terrorisme

La SADC reste préoccupée par les menaces au développement et à la sécurité suite aux actes de terrorisme dans la région, en Afrique et dans le monde, et a adopté une Déclaration sur le Terrorisme le 14 janvier 2002 en tant que déclaration officielle d'intention de renforcer la sécurité dans la région et d'éliminer le terrorisme.

Protocole d'accord sur la convergence macroéconomique

Les Ministres des finances de la SADC réunis à Pretoria, en Afrique du Sud, le 8 août 2002, ont convenu de renforcer l'intégration régionale en alignant les principaux indicateurs de développement économique afin de stabiliser l'économie régionale et de la protéger des chocs extérieurs, offrant un environnement prévisible et attrayant pour les entreprises et les investissements. Cet accord sur la convergence macroéconomique vise des niveaux d'inflation faibles et stables; durable déficits budgétaires; minimal dette publique; et équitable balances du Compte Courant. Afin d'approuver officiellement la convergence macroéconomique dans la région, la SADC a signé le protocole d'accord en 2002, qui a été annexé au Protocole sur les Finances et l'Investissement en 2006.

Le 22^e Sommet de la SADC s'est tenu à Luanda, en Angola, du 1^{er} au 3 octobre 2002, accueilli et présidé par le Président Eng. José Eduardo dos Santos.



2002-2003

Cérémonie de remise solennelle

La cérémonie de remise solennelle a été introduite lors du 22^e Sommet lorsque le Président sortant, le Président Bakili Elson Muluzy du Malawi a remis l'insigne officiel et le maillet au Président dos Santos.

Paix et stabilité

Le Sommet s'est félicité du retour de la paix en Angola grâce à l'accord de cessez-le-feu signé en avril 2002 et l'intégration des cadres de l'Unita dans l'armée nationale et la société civile; et a également exprimé son soutien au gouvernement de la RDC dans la construction de la paix et de la réconciliation nationale, s'engageant à soutenir ses efforts pour reconstruire le pays et la société. Le Sommet a été informé de la situation au Zimbabwe, et en particulier du programme de réforme agraire. En plus de ces exposés des Chefs d'État, le Président de l'Organe de coopération en matière de Politique, Défense et Sécurité, le Président Joaquim Alberto Chissano du Mozambique, a présenté un rapport sur ces développements et d'autres, ainsi que sur l'état du Protocole sur la coopération en matière de Politique, Défense et Sécurité, avec six ratifications à ce jour.

Union africaine et NEPAD

Le 22^e Sommet a noté qu'au niveau continental, grâce à des efforts collectifs, des progrès remarquables ont été accomplis vers le renforcement de l'unité africaine, et un pas de géant a été franchi avec le lancement de l'Union africaine en juillet 2002 à Durban, en Afrique du Sud, accueilli et présidé par le Président. Thabo Mvuyelwa Mbeki, et l'adoption officielle du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Les leaders de la SADC ont exprimé leur plein soutien au NEPAD, encourageant le « Secrétariat de la SADC à soumettre au Secrétariat du NEPAD des projets régionaux dans des secteurs prioritaires tels que l'infrastructure, l'eau, l'accès aux marchés et la technologie de l'information. »

La région de la SADC a accueilli et présidé la période de transition avec le dernier Sommet de l'OUA accueilli par la Zambie en 2001, le lancement de l'Union africaine en Afrique du Sud en 2002 et le prochain Sommet de l'UA accueilli par le Mozambique en 2003.



AUDA-NEPAD
AFRICAN UNION DEVELOPMENT AGENCY

Protocoles

Vingt et un protocoles ont été conclus, dont 10 ont été ratifiés et sont entrés en vigueur. Quatre autres instruments juridiques ont été signés: protocole sur l'extradition; protocole sur l'entraide judiciaire en matière pénale; protocole sur la foresterie; et l'accord modifiant le protocole sur le tribunal.

OGM

Le conseil des ministres de la SADC a établi un comité consultatif sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) pour élaborer des directives en vue d'aider les États membres à se prémunir contre les risques potentiels en matière de sécurité sanitaire des aliments, de contamination des ressources génétiques, de questions éthiques, de questions liées au commerce et de préoccupations des consommateurs. Les États membres peuvent accepter ou rejeter les

céréales OGM comme aide alimentaire, mais si elles sont acceptées, elles devraient être moulues en farine avant distribution et, des campagnes de sensibilisation devront être menées afin que rien ne soit semé.

Parc transfrontalier du Grand Limpopo

Le Parc transfrontalier du Grand Limpopo a été établi comme l'une des plus grandes zones de conservation d'Afrique lorsqu'un accord a été signé le 9 décembre 2002 par le Président Joaquim Alberto Chissano du Mozambique, le Président Thabo Mvuyelwa Mbeki d'Afrique du Sud et le Président Robert Gabriel Mugabe du Zimbabwe. Le parc couvre une superficie de 37 500 kilomètres carrés pour la conservation des habitats naturels, de la faune et de la biodiversité, et la restauration des voies de migration. Une Aire de Conservation Transfrontalière (TFCA) est définie dans le Protocole de la SADC sur la Conservation de la Faune et l'Application des lois (1999) comme une composante d'une grande région écologique qui chevauche les limites de deux ou plusieurs pays englobant une ou plusieurs aires protégées. Le développement des TFCA a commencé en 1999 avec le Parc Transfrontière de Kgalagadi créé par le Botswana et l'Afrique du Sud. En 2020, il y avait 18 TFCA dans la SADC.

Sommet de Maseru et Déclaration sur la lutte contre le VIH et le SIDA

Un sommet Extraordinaire tenu à Maseru, Lesotho, le 4 juillet 2003, accueilli par le roi Letsie III et présidé par le président Eng. José Eduardo Dos Santos de l'Angola, a publié la Déclaration de Maseru pour faciliter une réponse multisectorielle au VIH / SIDA qui a un effet dévastateur sur le tissu social des sociétés dans la région de la SADC et sape les réalisations socioéconomiques. Près des deux tiers des habitants de la région sont touchés directement ou indirectement, avec un taux de morbidité élevés et une forte baisse de l'espérance de vie.

Les leaders de la SADC ont appelé à une réponse multisectorielle pour la sensibilisation à la prévention de la maladie et contre la stigmatisation et la discrimination, la fourniture de médicaments antirétroviraux et la prise en charge des orphelins et des groupes vulnérables. Le Sommet a déclaré que l'éradication du virus et de la maladie est une priorité pour la SADC, et a appelé à la solidarité mondiale pour mobiliser des ressources tout en exhortant les ministres des Finances à mobiliser des ressources pour la prévention, les soins et le soutien.

Une réunion ministérielle qui a précédé le Sommet a adopté le Cadre Stratégique et le Plan d'action de la SADC sur le VIH / SIDA 2003-2007, qui visent à intensifier l'action en harmonisant les politiques et la législation, en mobilisant des ressources et en réduisant les infections, en générant une prise de conscience et en coordonnant les activités, ainsi que les interventions pour prévenir la transmission mère-enfant.

Le Cadre fournit une analyse situationnelle qui montre que la région de la SADC est la plus touchée au monde avec des estimations que près de 10 millions de personnes sont mortes de maladies liées au sida dans la région de la SADC, avec plus d'un million de décès en 2001, ainsi qu'une augmentation des niveaux de pauvreté, les ménages décimés, les décrochage scolaire et les ménages dirigés par des enfants. Un défi majeur est le coût élevé des médicaments, y compris les ARV, et le Sommet a convenu que l'achat et la fabrication en gros seraient la priorité absolue.

2003-2004

Le 23^e Sommet de la SADC s'est tenu à Dar es Salaam, République-Unie de Tanzanie du 25 au 26 août 2003, accueilli et présidé par le Président Benjamin William Mkapa.

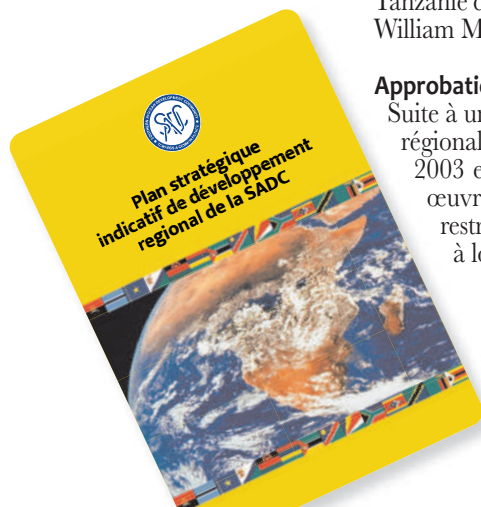


Approbation du RISDP

Suite à un vaste processus de consultation, le plan indicatif de développement stratégique régional (RISDP) a été approuvé par le 23^e Sommet de la SADC à Dar es Salaam en août 2003 et a été lancé en mars 2004 à Arusha, République-Unie de Tanzanie. La mise en œuvre a commencé en 2005. Le RISDP est l'une des mesures visant à soutenir la restructuration institutionnelle et à fournir aux États membres un cadre de développement à long terme qui peut également éclairer les plans de développement nationaux.



GREAT LIMPOPO
TRANSFRONTIER PARK



Les domaines de priorité socio-économique sont identifiés dans le RISDP, appuyés par des objectifs assortis de délais sur une période de 15 ans, 2005-2020. Les domaines d'intervention identifiés dans le premier RISDP étaient: Libéralisation commerciale / économique et le développement; appui aux infrastructures pour l'intégration régionale et l'élimination de la pauvreté; sécurité alimentaire durable; et développement humain et social.

Les domaines d'intervention intersectoriels étaient: Éradication de la pauvreté; combattre le VIH et le SIDA; égalité des sexes; science et technologie; TIC; environnement et développement durable; secteur privé; et statistiques.

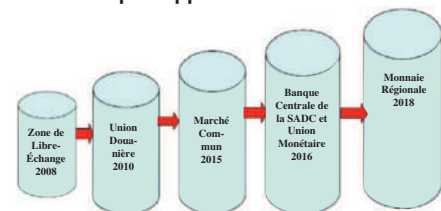
Les priorités ont été examinées et révisées en 2007 pour se conformer à une décision du Sommet visant à améliorer l'efficacité et à accroître l'efficacité des opérations et des institutions de la SADC et fournir un cadre pour la réaffectation des ressources. Les priorités révisées étaient les suivantes:

- Libéralisation Commerciale / Économique et le Développement;
- Infrastructures à l'appui de l'intégration régionale;
- Coopération en matière de paix et de sécurité; et
- Programmes spéciaux de dimension régionale.

Approche de l'intégration économique

La justification économique de l'intégration de la SADC telle qu'elle a été adoptée dans le premier RISDP a été étroitement liée aux avantages tirés de l'augmentation de la taille du marché. Le plan stratégique note que le succès de l'intégration économique de la SADC dépend de sa capacité à générer une croissance du commerce intra régional au profit de tous les États membres. Cela nécessite une stabilité macroéconomique pour renforcer les investissements transfrontaliers. Le RISDP a proposé une approche linéaire de l'intégration économique régionale et a fixé des jalons ambitieux pour parvenir à une intégration plus approfondie avant 2020, comme le montre la figure 2.1.

Figure 2.1 Jalons d'une intégration économique plus approfondie dans la SADC



Approbation du SIPO

Le Sommet de 2003 a également approuvé le Plan Indicatif Stratégique de l'Organe sur Coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité (SIPO) et a appelé à la coordination et la rationalisation des deux plans pour maximiser les synergies. L'objectif principal du SIPO est de créer un environnement politique et sécuritaire stable et pacifique grâce auquel la région atteindra ses objectifs de développement socio-économique, d'éradication de la pauvreté et d'intégration régionale. Le SIPO est un instrument habilitant pour la mise en œuvre du programme de développement régional, y compris le RISDP, et a été lancé en 2004 au Sommet de la SADC à Maurice par le Premier Ministre du Lesotho, Rt. Hon. Pakalitha Mosisili, qui était le Président de l'Organe sur la Coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité. Le plan stratégique a été révisé en 2012 pour relever les nouveaux défis auxquels la région, l'Afrique et le monde sont confrontés, notamment la piraterie, le changement climatique, la traite des êtres humains, l'immigration illégale et la récession économique.

Pacte de défense mutuelle

Conformément aux dispositions du Protocole sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité, la SADC a élaboré le Pacte de Défense Mutuelle pour opérationnaliser les mécanismes de l'Organe et faciliter la coopération mutuelle en matière de défense et de sécurité. Le Pacte de Défense Mutuelle a été signé à Dar es Salaam le 26 août 2003 et se concentre sur les questions de résolution des conflits, de préparation militaire, de légitime défense collective, de facteurs de déstabilisation et de règlement des différends.





Protocoles

Le Sommet a noté que 12 protocoles avaient été ratifiés et sont entrés en vigueur, et 11 devaient encore être ratifiés. Le Sommet a félicité l'hôte, la République-Unie de Tanzanie, d'avoir ratifié tous les protocoles.

Égalité des genres

Le sommet a pris note le progrès réalisé par les États membres dans la promotion de la représentation des femmes dans les structures politiques, qui augmente progressivement, comme le montre l'augmentation délibérée et progressive de la proportion de femmes dans diverses structures, et a exhorté les États membres à utiliser les prochaines élections et d'autres opportunités pour atteindre le minimum de 30 pour cent de femmes dans les structures politiques et décisionnelles d'ici 2005.

Charte des droits sociaux fondamentaux

La Charte des Droits Sociaux Fondamentaux dans la SADC a été signée, appelant à des consultations plus étroites et actives entre les partenaires dans un esprit propice à des relations de travail harmonieuses.



Déclaration de Dar es Salaam sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire dans la région de la SADC

50

Sommet et Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire

Le Président en exercice de la SADC, le Président Benjamin W. Mkapa, a accueilli et présidé un Sommet Extraordinaire le 15 mai 2004 à Dar es Salaam, sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire. Le Sommet a noté que l'agriculture est un secteur majeur dans la SADC, contribuant à 35 pour cent au PIB régional et à 13 pour cent des recettes d'exportation totales, tandis que 70 pour cent de la population dépend de l'agriculture pour sa nourriture, ses revenus et son emploi, mais les niveaux de productivité sont faibles.

Le Sommet a adopté et signé la Déclaration de Dar es Salaam sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire dans la région de la SADC qui réaffirme son engagement en faveur d'un développement agricole accéléré et d'une sécurité alimentaire durable grâce à des interventions stratégiques multisectorielles. La Déclaration a identifié des domaines prioritaires pour les deux prochaines années ainsi que des actions à moyen et long terme qui incluent la gestion et le stockage de l'eau, et les technologies d'économie d'eau.

Concernant le financement et l'investissement agricoles, le Sommet a appelé tous les États membres à augmenter progressivement le financement de l'agriculture en allouant au moins 10 pour cent des budgets nationaux respectifs sur une période de cinq ans, conformément à la Déclaration de Maputo de l'Union africaine sur l'agriculture et la sécurité alimentaire de Juillet 2003. Le Sommet a exhorté les États membres à mobiliser des ressources pour l'agro-industrie et à renforcer les systèmes d'épargne et de crédit pour l'agriculture. Le Sommet a convenu d'envisager de créer une Facilité Régionale de Réserve Alimentaire comprenant une réserve physique et une facilité financière, et d'examiner les systèmes d'alerte précoce.

Le Sommet a noté la prévalence de l'inégalité entre les sexes dans l'accès et la propriété de la terre, des facilités de crédit et des intrants agricoles conduisant à la marginalisation des femmes malgré le fait que les femmes constituent 70 pour cent de la main-d'œuvre dans la production agricole. Le Sommet a exhorté les États membres à promulguer des lois non discriminatoires sur le financement, le crédit et la terre, et à promouvoir des technologies sensibles au genre, en particulier dans le domaine de l'agro-industrie.

Réglementations sur les semences de la SADC

Les sélectionneurs de plantes et les experts en semences de la SADC ont développé un nouveau modèle pour la certification régionale des semences. Le système de certification et d'assurance qualité des semences, une fois ratifié par les gouvernements, facilitera le mouvement des semences à travers les frontières. Les parties prenantes ont convenu des modalités lors d'une réunion technique organisée par le Réseau de sécurité des semences de la SADC (SSSN) à Maputo, Mozambique.



Le 24^e Sommet de la SADC s'est tenu à Grand Baie, à Maurice, du 16 au 17 août 2004, accueilli et présidé par le Premier Ministre Paul Raymond Bérènger.



2004-2005

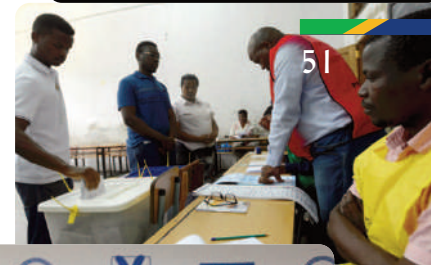
Crise énergétique d'ici 2007 en raison de la faible capacité de production

Concernant l'énergie, le Sommet a observé que l'approvisionnement en électricité dans la région de la SADC atteindra des niveaux de crise d'ici 2007 à moins que des mesures ne soient prises pour augmenter la capacité de production d'électricité. Plusieurs États membres ont soumis des projets d'expansion de la capacité de production d'électricité dans des plans prioritaires à court et à long terme couvrant respectivement 2005-2010 et 2011-2020, et le Sommet a exhorté les États membres à accélérer la mise en œuvre des projets de production prioritaire à court terme, notamment l'extension du projet Site Inga et Renouvelables.



VIH et SIDA

Le 24^e Sommet a déclaré que la pandémie du VIH et du SIDA avait atteint des proportions de crise dans la région, avec les facteurs contributifs de la pauvreté, de l'inégalité entre les sexes, de l'analphabétisme, de la stigmatisation et de la discrimination, de la prestation de soins de santé inadéquats et de la toxicomanie. En soulignant l'importance de la nutrition et de la médecine traditionnelle pour relever les défis de la santé et en particulier le VIH et le SIDA, le Sommet a créé un Comité Ministériel sur la médecine traditionnelle pour faire des propositions de recherche sur l'innocuité, l'efficacité et l'utilisation pour lutter contre les principales maladies et pour les compléments nutritionnels.



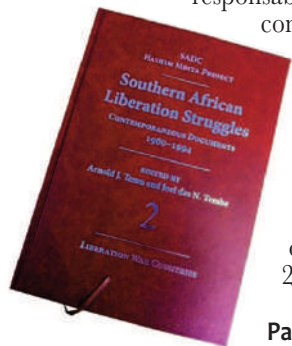
Principes et directives de la SADC régissant les élections démocratiques

Le Sommet a adopté les Principes et Directives régissant les Élections Démocratiques de la SADC qui visent à renforcer la transparence et la crédibilité des élections et de la gouvernance, ainsi qu'à garantir l'acceptation des résultats des élections par toutes les parties en lice, constituant ainsi une base pour l'évaluation des processus électoraux dans les États membres motivée par les dispositions du Traité de la SADC de 1992, articles 4 et 5. Ces directives définissent les principes et les responsabilités pour la conduite des élections et spécifient les procédures de constitution des Missions d'Observation Électorale de la SADC (SEOM) suite à une invitation d'un État membre, ainsi qu'un code de conduite pour les observateurs électoraux.



Projet Hashim Mbita de la SADC

Le Sommet a souligné l'urgence du projet Hashim Mbita, qui vise à documenter les expériences de la Lutte de Libération en Afrique australe. La mise en œuvre a commencé en 2005, y compris la mobilisation des ressources, et le projet était opérationnel dans huit pays, ce qui a conduit à une publication en 9 volumes lancée en 2014. Le projet a été entièrement financé par les gouvernements de la SADC.



Parlement panafricain

Le Sommet a félicité l'Afrique du Sud pour sa candidature à l'accueil du Parlement Panafricain et la République-Unie de Tanzanie pour la nomination de l'Honorable Gertrude Mongella en tant que première Présidente du Parlement. Le Parlement Panafricain est l'un des organes de l'Union africaine au sens du Traité instituant la Communauté Economique Africaine (Traité d'Abuja).



SADC, SADC, AUBE DE
NOS CERTITUDES
SADC, SADC, AUBE D'UN AVENIR
MEILLEUR ESPOIR D'INTEGRATION
REGIONALE ET UNIVERSELLE POUR
L'UNITE ET L'HARMONIE ENTRE
NOS PEUPLES

BERCEAU DE L'HUMANITE,
BERCEAU DE NOS ANCETRES
CELEBRONS AVEC JOIE LA
REALISATION DE NOS ESPOIRS LEVONS
HAUT LE DRAPEAU DE LA SOLIDARITE
SADC, SADC, SADC, SADC
AUBE DE NOS CERTITUDES

2005-2006

Mobilisation des ressources du siège de la SADC

Concernant la construction du siège de la SADC, le Sommet a approuvé la création d'une équipe spéciale comprenant les Ministres des Finances de la Troïka de la SADC et de la Troïka de l'Organe pour mobiliser des ressources. Tous les États membres de la SADC ont versé une contribution initiale totalisant 6 250 000 \$ US comme capital de départ pour la construction du siège de la SADC.

Hymne de la SADC

Le Sommet a approuvé l'Hymne de la SADC et a convenu que l'hymne serait interprété lors de tous les événements majeurs de la SADC dans les États membres ainsi que dans toutes les écoles primaires et secondaires lors de la Journée de la SADC (17 août) et la Journée des Créateurs de la SADC (14 octobre).

Tradition de dire adieu aux Chefs d'État à la retraite

Dans la tradition de dire adieu aux leaders sortants, le 24^e Sommet a exprimé sa reconnaissance au Président Joaquim Alberto Chissano du Mozambique et au Président Samuel Shafiihuna Nujoma de Namibie, tous deux associés à la SADC depuis sa création en 1980.

Le Centre de recherche et de formation Gobabeb devient une institution de la SADC

La SADC a désigné le Gobabeb de la Namibie comme Centre d'Excellence à l'appui des Conventions des Nations Unies sur la biodiversité, sur la Lutte contre la Désertification et sur le Changement Climatique. Situé au milieu du désert de Namib, Gobabeb attirera des chercheurs des États membres et dirige déjà le réseau d'observation environnementale à long terme de l'Afrique australe.

Le 25^{ème} Sommet de la SADC s'est tenu à Gaborone, Botswana du 17 au 18 août 2005, accueilli et présidé par le Président Dr Festus Gontebanye Mogae, et a commémoré le 25^{ème} anniversaire de la SADC.



Genre et développement

Le 25^e Sommet a approuvé la position de l'Union africaine qui prévoit un objectif de 50 pour cent de femmes à tous les postes politiques et décisionnels.

Madagascar rejoint la SADC

Le Sommet a admis la République de Madagascar comme État membre de la SADC et le Président Marc Ravalomanana, dans son discours au Sommet, s'est engagé à mettre en œuvre les programmes d'intégration régionale, en particulier l'ouverture du marché pour faciliter le commerce et l'investissement.

Conseil consultatif électoral de la SADC

Le conseil consultatif électoral de la SADC (SEAC) a été créé avec le rôle de conseiller auprès des structures de la SADC et des commissions électorales des États membres.

Mouvement des personnes dans la SADC

Le Sommet a approuvé et certains États membres ont signé le Protocole sur la facilitation du mouvement des personnes dans la SADC qui permettrait l'entrée dans les États membres pendant 90 jours sans avoir besoin d'un visa pour des visites de bonne foi conformément à la législation nationale, la résidence permanente et temporaire, et travaillant sur le territoire d'un autre État membre. Le Protocole n'est pas encore entré en vigueur en 2020.

Discours d'adieu du Président B.W. Mkapa

Dans la tradition des adieux des leaders sortants, le Président Benjamin William Mkapa de la République-Unie de Tanzanie s'est adressé au Sommet et a observé que, bien que la SADC ait défini sa vision, sa direction et son cadre de coopération, il demeure impératif pour les États membres de mettre en place des institutions chargées d'un suivi de la mise en œuvre et un suivi au niveau national.

Pose de la première pierre pour le siège de la SADC

Les leaders de la SADC ont posé la première pierre du nouveau siège de la SADC à Gaborone le 17 août 2005 et ont dévoilé le Monument de la Première Pierre. L'étude de faisabilité sur le Financement, la Conception et la Construction a été réalisée et les États membres ont fourni des fonds de démarrage pour lancer la construction.

Dr Salomão nommé Secrétaire Exécutif

Le Dr Tomás Augusto Salomão du Mozambique a été nommé Secrétaire Exécutif de la SADC pour une période de quatre ans.



Accord du Pool Énergétique révisé pour faire intervenir le secteur privé

Un nouvel accord signé par les Ministres de la SADC responsables de l'Energie le 23 février 2006 franchit une étape décisive pour éviter un déficit énergétique imminent, en créant un environnement propice à l'investissement et en faisant appel à de nouveaux acteurs, y compris le secteur privé, pour élargir l'offre et répondre à la demande qui augmente avec la croissance industrielle. L'accord est une révision du protocole d'accord intergouvernemental qui a établi le Pool Énergétique de l'Afrique australe (SAPP) en 1995.

Déclaration de Windhoek sur un nouveau partenariat SADC PIC

La SADC et les Partenaires Internationaux de Coopération (PIC) ont signé la Déclaration de Windhoek sur un Nouveau Partenariat le 27 avril 2006 dans la capitale namibienne, dans le but de faire progresser le programme commun de la SADC. En raison des changements dans les programmes régionaux et mondiaux depuis la création de la SADC, les deux parties ont cherché à établir un partenariat plus fort et plus efficace avec une meilleure coordination et un meilleur alignement des procédures, ainsi qu'un dialogue régulier et institutionnalisé aux niveaux politique et technique.

Politique et stratégie de l'eau de la SADC

Une stratégie régionale de l'eau a été approuvée par les États membres en 2006 pour la mise en œuvre de la politique de l'eau de la SADC adoptée en 2005 qui s'engage à gérer et à protéger les ressources en eau dans la région de la SADC. La politique et la stratégie, développées par la division de l'eau de la SADC à travers un processus consultatif et participatif, visent l'harmonisation des politiques nationales dans une région où la plupart des ressources en eau (70 pour cent) sont partagées au-delà des frontières nationales. Un système d'organisations de bassins hydrographiques fonctionnant bien, comme convenu dans le Protocole révisé sur les cours d'eau partagés (2000), est essentiel à la mise en œuvre.

Le 26^e Sommet de la SADC s'est tenu à Maseru, Lesotho du 17 au 18 août 2006, accueilli par le roi Letsie III et présidé par le Premier ministre Pakalitha Bethuel Mosisili.



Groupe de travail ministériel sur l'intégration économique régionale

Le 26^e Sommet a établi un Groupe de travail des ministres responsables des finances, de l'investissement, du développement économique, du commerce et de l'industrie pour travailler avec le Secrétariat pour accélérer la mise en œuvre du programme d'intégration de la SADC, en utilisant le RISDP et le SIPO comme principaux instruments, et définir une feuille de route pour l'élimination de la pauvreté. Le Groupe de travail a présenté ses recommandations à un Sommet Extraordinaire en Afrique du Sud en octobre 2006.



Protocole sur les finances et l'investissement

Le Sommet a approuvé et signé le Protocole de la SADC sur les Finances et l'Investissement pour l'harmonisation des politiques financières et d'investissement des États membres conformément aux objectifs de la SADC et pour garantir que les changements de politiques dans un État membre ne provoquent pas d'ajustements indésirables dans d'autres.

Vers un fonds de développement régional de la SADC

Le Sommet a chargé le Secrétariat de la SADC d'accélérer le processus menant à la création du fonds de développement régional de la SADC pour financer des projets de développement, sur la base de la mobilisation des ressources propres des États membres telles que les fonds de pension et toute autre source de financement régionale.

Sommet sur l'intégration régionale

Un sommet Extraordinaire pour examiner l'Intégration Economique et Politique régionales s'est tenu à Midrand, en Afrique du Sud, le 23 octobre 2006, sous la présidence du Premier Ministre Pakalitha Bethuel Mosisili du Lesotho, pour discuter des mesures visant à accélérer la mise en œuvre du programme d'intégration économique de la SADC, y compris la convergence macroéconomique, lancement de la Zone de Libre-Echange en 2008 et préparation d'une Union Douanière d'ici 2010. Le Sommet a conclu que la ZLE était en bonne voie, mais a observé que les modèles commerciaux de la SADC se composent principalement de produits de base, donc difficiles à diversifier et à accroître les échanges; et qu'une feuille de route et un modèle doivent être élaborés pour l'Union Douanière.



TFCA Kavango-Zambezi

L'Aire de Conservation Transfrontalière Kavango-Zambezi couvrant cinq États membres de la SADC a été reconnue comme un projet de la SADC en juillet 2006, et en décembre 2006, les Ministres de la SADC responsables du Tourisme et des Ressources Naturelles ont signé un protocole d'accord pour développer le KAZA TFCA, qui sera la plus grande zone de conservation transfrontalière du monde avec une superficie de 520 000 km². Situé dans les bassins fluviaux de l'Okavango et du Zambèze où convergent les frontières de l'Angola, du Botswana, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe, le KAZA TFCA comprendra 36 aires protégées telles que des parcs nationaux, des réserves de gibier, des réserves communautaires et des zones de concentration de la faune et autres attractions. Le protocole d'accord a été remplacé par un Traité en 2011.

2007-2008

Le 27^e Sommet de la SADC s'est réuni à Lusaka, Zambie les 16 et 17 août 2007, accueilli et présidé par le Président Levy Patrick Mwanawasa.



Lancement de la Brigade de la SADC

La Brigade de la SADC se compose de composantes militaires, policières et civiles des États membres de la SADC, et a été établie par un protocole d'accord signé au 27^e Sommet, en vertu des dispositions de l'Union africaine qui recommande que chacune des Communautés Économiques Régionales ait une capacité de réserve pour opérations de soutien de la paix sur le continent.

Session spéciale sur l'infrastructure régionale

Le Sommet a tenu une session spéciale consacrée aux stratégies visant à accélérer le développement des infrastructures régionales pour soutenir une intégration et un développement plus approfondis, et a chargé le Secrétariat d'élaborer les détails d'un plan directeur régional pour le développement des infrastructures en étroite coopération avec les États Membres. Cela a abouti à la décision d'élaborer le plan directeur de développement des infrastructures régionales: qui a ensuite été adopté par le 32^e Sommet au Mozambique en 2012.

Les Initiatives de Développement Spatial (IDS) sont au cœur du développement des infrastructures régionales en raison de l'importance des voies de transport dans le développement régional et des opportunités commerciales présentées par les corridors de développement, tels que les corridors de développement de Maputo, Tazara, Limpopo, Mtwara et Walvis Bay, et le Corridor de Développement Nord-Sud plus récent.



Plan de relance énergétique de la SADC

Avec certaines des économies africaines à la croissance la plus rapide, la région de la SADC a manqué de capacité de production excédentaire en 2007, comme prévu par le pool énergétique de l'Afrique australe, et en février 2008, la demande combinée d'électricité de la SADC s'élevait à 47 067 MW avec une capacité disponible de 43 518 MW. Après une réunion d'urgence du Groupe de travail ministériel de l'énergie sur la mise en œuvre du programme du secteur de l'énergie en février et la réunion ministérielle de l'énergie en RDC en avril 2008, les États membres de la SADC ont convenu du plan de relance énergétique de la SADC avec des activités à revoir sur une base annuelle; et intégrer la conservation de l'énergie; créer des liens énergétiques régionaux; adopter un plan de conservation de l'énergie de la biomasse; et exécuter un programme d'utilisation du surplus d'énergie.

Conférence internationale de la SADC sur la pauvreté et le développement

Reconnaissant que la pauvreté et les inégalités qui y sont liées sont l'un des plus grands défis auxquels la région de la SADC est confrontée, une conférence internationale sur la pauvreté et le développement a été accueillie par Maurice les 18 et 20 avril 2008, offrant une plateforme permettant à un large éventail de parties prenantes de dialoguer, y compris les Chefs d'État. La conférence a noté que des stratégies pour éradiquer la pauvreté sont déjà en place aux niveaux national et régional, mais ce qui fait défaut, c'est une mise en œuvre holistique et une approche régionale collective. Les objectifs de la conférence étaient de renforcer les efforts collectifs pour lutter contre la pauvreté et les inégalités par le biais de la coopération et de l'intégration régionales, et de faciliter le dialogue sur les partenariats nécessaires à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le principal résultat de la conférence a été la signature par les Chefs d'État et de Gouvernement d'une Déclaration sur l'élimination de la pauvreté et le développement durable qui a identifié six domaines prioritaires: assurer la sécurité alimentaire; lutter contre le changement climatique; augmenter la capacité de production et de transport d'électricité ainsi que les sources d'énergie renouvelables et alternatives; réaliser une croissance économique plus élevée grâce à l'éducation, à la formation, au bien-être et au développement social, y compris la nutrition et la santé; et accélérer le développement, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures pour l'intégration régionale.

Perspectives de l'environnement en Afrique australe

Le RISDP de la SADC appelle à une surveillance régulière de l'environnement, à des rapports et à une évaluation des tendances régionales, y compris le changement climatique. Ce rapport identifie les tendances, met en évidence les principaux problèmes émergents et présente des scénarios futurs, en s'appuyant sur les récentes *Perspectives de l'Environnement en Afrique 2* lancé par le PNUE qui dit que la pauvreté peut être éradiquée si la richesse en ressources naturelles est exploitée de manière efficace, équitable et durable. Les *Perspectives de l'Environnement en Afrique australe* a été publié et lancé par la SADC, coordonné par le Centre de Recherche et de Documentation de l'Afrique australe (SARDC) par le biais de son Centre de ressources sur l'environnement de Musokotwane pour l'Afrique australe, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'UICN-l'Union Mondiale pour la nature.

Le 28^e Sommet de la SADC s'est tenu à Sandton, en Afrique du Sud, du 16 au 17 août 2008, accueilli et présidé par le président Thabo Mvuyelwa Mbeki.



Lancement de la Zone de Libre-Échange de la SADC

La Zone de Libre-Échange (ZLE) de la SADC a été officiellement lancée par le 28^e Sommet le 16 août 2008 à la suite de la mise en œuvre des engagements de réduction tarifaire convenus entre 2000 et 2007, première étape du programme d'intégration économique régionale, signalant la création d'une ZLE de plus de 250 millions de personnes. À partir de 2008, les producteurs et les consommateurs ne paieraient plus de droits d'importation sur environ 85 pour cent de tous les échanges de marchandises entre les États membres participants, dans l'espoir d'une nouvelle ère d'intégration économique et d'industrialisation rapide grâce à des opportunités commerciales élargies. Le Sommet a souligné la nécessité d'une mise en œuvre complète du Protocole de la SADC sur le Commerce pour garantir que la ZLE est durable et que l'Union Douanière est réalisable, et a appelé à la coopération pour l'expansion de la capacité de production régionale, avec la fourniture et la réhabilitation des infrastructures régionales, et la circulation des biens et des personnes dans une économie régionale plus ouverte.

Protocoles et autres instruments juridiques

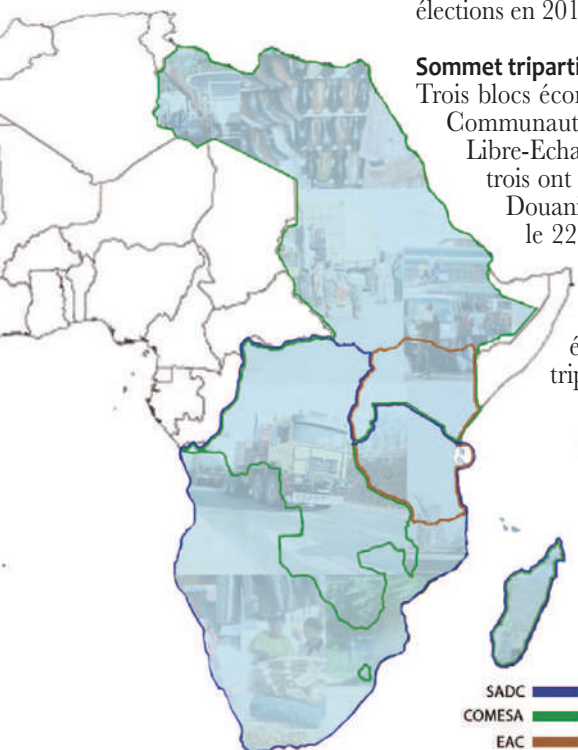
Les instruments juridiques suivants ont été signés: accord modifiant le Traité; protocole sur le genre et le développement; protocole sur la science, la technologie et l'innovation; et accord modifiant l'article 20 du protocole sur le commerce; accord modifiant l'article 6 du protocole sur le tribunal et son règlement d'ordre Intérieur.

Sommet Extraordinaire de l'Organe sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité

En ce qui concerne les défis actuels au Zimbabwe, le 28^e Sommet a pris note des résultats du Sommet Extraordinaire de l'Organe tenu pendant le Sommet de la SADC, qui a félicité les parties pour leur engagement à dialoguer pour résoudre la situation politique, et a appelé les parties à former un gouvernement inclusif. Cela a ensuite été négocié et approuvé lors d'une réunion le 15 septembre 2008 à Harare, présidée par le Président de la SADC, le Président Thabo Mvuyelwa Mbeki d'Afrique du Sud, et mis en œuvre de 2009 jusqu'aux prochaines élections en 2013.

Sommet tripartite SADCCAECOMESA

Trois blocs économiques régionaux se sont rapprochés de l'objectif de longue date d'une Communauté Economique Africaine lorsqu'ils ont approuvé la création d'une Zone de Libre-Echange élargie englobant 26 États membres dans les trois sous-régions. Tous les trois ont atteint le statut de ZLE et sont à différents stades de la création des Unions Douanières. Réunis lors d'un Sommet Tripartite organisé par l'Ouganda à Kampala le 22 octobre 2008, les leaders de la SADC, de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et du Marché Commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) se sont mis d'accord sur cette étape importante pour l'harmonisation des programmes d'intégration régionale, qui constituent également un cadre pour une coopération continentale plus large. Cet accord tripartite créera une grande ZLE qui réunira la moitié des pays du continent en un formidable bloc commercial avec une population combinée de 527 millions de personnes et un PIB combiné de 625 milliards de dollars, qui sera réalisé en 2012.



Corridor Nord - Sud

Des projets régionaux de transport d'électricité ont été identifiés par la SADC, le COMESA et la CAE le long du corridor Nord-Sud pour approfondir l'intégration et accroître le commerce. Lors d'une réunion tripartite de haut niveau à Lusaka, en Zambie, en avril 2009, les trois communautés économiques ont rencontré des partenaires au développement qui ont promis 1,2 milliard de dollars américains pour moderniser les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires et soutenir le commerce le long du corridor Nord-Sud qui traverse huit pays en Afrique orientale et australe, reliant le port de Durban et d'autres en Afrique australe au port est-africain de Dar es Salaam.



Poste frontière à guichet unique

Le premier Poste Frontière à Guichet Unique (PFGU) dans la région de la SADC a été mis en service à Chirundu entre la Zambie et le Zimbabwe le 1er septembre 2009 pour faciliter le commerce et la circulation des biens et services, une nouvelle référence pour l'intégration régionale. Dans le cadre du PFGU, les voyageurs sont autorisés une seule fois pour le passage dans un autre pays contrairement à la situation actuelle où les voyageurs doivent faire les formalités de douanes des deux côtés de la frontière. On s'attend à ce que la SADC déploie le concept de PFGU à d'autres postes frontaliers de la région car elle cherche à harmoniser les politiques pour permettre l'intégration régionale.



57

Le 29^e Sommet de la SADC s'est tenu à Kinshasa, en République démocratique du Congo, les 7 et 8 septembre 2009, accueilli et présidé par le Président Joseph Kabila Kabange.



2009-2010

Missions spéciales de médiation

Le Sommet a connu la participation de Sir Quett Ketumile Joni Masire, ancien Président du Botswana, et Joaquim Alberto Chissano, ancien Président de la République du Mozambique. Ces derniers ont informé le Sommet sur leurs missions respectives en tant que médiateurs pour le dialogue sur la situation politique au Lesotho et Madagascar, respectivement. Le président sortant de l'Organe sur la coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité, Sa Majesté le Roi Mswati III d'Eswatini, a fait le point sur les défis politiques et sécuritaires dans la région. Le Sommet a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord Politique Global au Zimbabwe et a appelé la communauté internationale à supprimer toutes les formes de sanctions.

Protocoles et autres instruments juridiques signés au Sommet

Le Sommet a approuvé et/ou signé les instruments juridiques suivants: protocole d'accord sur la Coopération et l'Intégration Régionales entre le COMESA, la CAE et la SADC; Déclaration sur la Coopération Régionale en matière de lois et politiques de la concurrence et de la consommation; Accord modifiant le Traité (Secrétaire Exécutif Adjoint) pour créer un deuxième adjoint; Accord modifiant le Protocole sur la Coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité, et amendements corrélatifs au Traité; et Accord modifiant le Protocole sur le Développement du Tourisme dans la SADC.

Institut de gestion des eaux souterraines

La SADC a créé un institut de gestion des eaux souterraines qui sera opérationnel au début de 2010 en réponse aux défis de la gestion des eaux souterraines dans la sous-région, pour « assurer l'utilisation et la protection équitables et durables des eaux souterraines ». GMI est hébergé par l'Université de Free State en Afrique du Sud. Au moins 70 pour cent de la population de la SADC, soit environ 250 millions de personnes, dépendent des eaux souterraines pour boire et pour d'autres usages.



Stratégies et directives pour faire face aux pénuries d'électricité

Les Ministres de la SADC responsables de l'Energie ont pris des mesures pour remédier aux pénuries d'électricité dans la région grâce à des mesures qui abordent les défis structurels, opérationnels et institutionnels qui entravent le développement du secteur. Les stratégies approuvées lors de la réunion des ministres de l'Energie en Angola en avril 2010 comprennent des Directives pour la réglementation du commerce d'électricité transfrontalier en Afrique australe et un cadre pour des tarifs reflétant les coûts dans la région.

Proposition pour un parlement régional

La 27^e Assemblée Plénière du Forum Parlementaire de la SADC qui s'est tenue à Livingstone, Zambie du 27 mai au 5 juin 2010 a appelé à un Parlement Régional pour renforcer l'intégration régionale et le renforcement des communautés, discuter des questions socio-économiques pertinentes dans une perspective régionale et renforcer le suivi de la mise en œuvre de la politique.

2010-2011

2.2.3 Principaux jalons 2010-2020

Le 30^e Sommet de la SADC s'est tenu à Windhoek, en Namibie, du 16 au 17 août 2010, accueilli et présidé par le Président Hifikepunye Lucas Pohamba, et en présence de plusieurs anciens Chefs d'Etat pour commémorer le 30^e anniversaire de la SADC.



Observatoire régional de la pauvreté

Le 30^e Sommet a créé l'Observatoire Régional de la Pauvreté pour faciliter la mise en œuvre de la Déclaration de la SADC sur l'éradication de la pauvreté et le développement durable, dans laquelle les États membres se sont engagés à mettre pleinement en œuvre leurs stratégies visant à éradiquer la pauvreté conformément à leur engagement envers les cadres de développement à long terme de la SADC pour approfondir l'intégration régionale, c'est-à-dire RISDP et SIPO.

Union douanière

Le Sommet a réaffirmé son engagement à établir une Union Douanière de la SADC et a approuvé la décision du Groupe de Travail de nommer un groupe d'experts de haut niveau pour parvenir à une entente commune sur les paramètres, les repères, les délais, un modèle d'union douanière et ses modalités de mise en œuvre, et soumettre un rapport d'ici décembre 2011.



Représentation des femmes

Le 30^e Sommet a noté les progrès accomplis vers la réalisation d'une représentation de 50% des femmes aux postes politiques et décisionnels à tous les niveaux, conformément à sa décision de 2005, mais que la situation est variée, certains États membres enregistrant une amélioration tandis que d'autres régressent, et a exhorté les États membres à ratifier et à mettre en œuvre le Protocole sur le Genre et le Développement.



Conseil consultatif électoral de la SADC

Le Conseil Consultatif Électoral de la SADC (SEAC), créé en 2005, a été officiellement constitué en 2010 et inauguré en 2011 pour conseiller les structures de la SADC et les Commissions Électorales des États membres, conformément aux Principes et Directives de la SADC régissant les Élections Démocratiques.

Tribunal de la SADC

Le Tribunal de la SADC, qui a été créé en 2005 lorsque des juges des États membres ont été nommés, a été suspendu par le Sommet de 2010 en Namibie, qui a décidé qu'un examen du rôle, des fonctions et du mandat du Tribunal devait être entrepris et devrait être conclu dans les six mois.

Piraterie dans les eaux côtières

Le Sommet a noté la menace économique et sécuritaire posée par la piraterie dans les eaux côtières des États membres de la SADC, en particulier les Seychelles, Maurice et la République-Unie de Tanzanie, et a chargé le Secrétariat d'envoyer une équipe technique pour établir l'étendue du problème et recommander des mesures appropriées.

CCARDESA

Le Centre de Coordination de la Recherche et du Développement Agricoles (CCARDESA) a été créé par une Charte signée par les États membres le 5 novembre 2010, afin de renforcer la coopération et l'efficacité dans la gestion de la recherche scientifique et de la formation afin de résoudre les problèmes communs.



Ouverture officielle du nouveau siège de la SADC

Le nouveau Siège de la SADC à Gaborone, au Botswana, a été officiellement inauguré le 20 novembre 2010 lors d'une cérémonie à laquelle ont assisté les Chefs d'État et de Gouvernement, accueillie par le Président Lieutenant Général Dr Seretse Khama Ian Khama.



Bureau de médiation à Madagascar

Un Sommet extraordinaire tenu au moment de l'ouverture officielle et présidé par le Président Hifikepunye Lucas Pohamba de la Namibie a noté que la situation à Madagascar reste non résolue et a appelé à la mise en place rapide d'un bureau de médiation dans le pays pour faciliter un dialogue renouvelé, exhortant toutes les parties prenantes à travailler avec le Médiateur de la SADC.

Sommet Extraordinaire mai 2011

Un Sommet Extraordinaire s'est tenu à Windhoek, en Namibie, le 20 mai 2011, accueilli et présidé par le président Hifikepunye Lucas Pohamba.

Le Sommet a examiné le rapport du Comité des Ministres de la Justice sur l'examen du rôle, des responsabilités et du mandat du Tribunal de la SADC et a chargé les Ministres d'initier un processus pour amender les instruments juridiques de la SADC et de soumettre leur version définitive et faire rapport au Sommet en août 2012, sans cas ni audience tant que le Protocole de la SADC sur le tribunal n'a pas été examiné et approuvé.

Le Sommet a également reçu un rapport sur les préparatifs du 2^e Conseil et Sommet Tripartite qui se tiendra en juin en Afrique du Sud, notant les progrès accomplis vers le lancement des négociations pour la Zone de Libre-Échange Tripartite COMESA-CAESADC, et a approuvé les piliers du processus de l'intégration Tripartite en tant que l'intégration du marché, développement des infrastructures et développement industriel.

2011-2012

Le 31^e Sommet de la SADC s'est tenu à Luanda, en Angola, du 17 au 18 août 2011, accueilli et présidé par le Président José Eduardo dos Santos.



Examen du plan stratégique régional

Le 31^e Sommet de la SADC a chargé le Groupe de Travail Ministériel sur l'Intégration Économique Régionale d'examiner le Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) afin de réorienter le programme d'intégration de la SADC pour renforcer l'intégration axée sur le développement. Une évaluation documentaire par le Secrétariat de la SADC en 2010-11 a examiné les performances, les défis et les leçons apprises pendant la mise en œuvre au cours de la période 2005-2010. Cela a servi de base à un examen indépendant à mi-parcours d'un cadre stratégique pour la période restante de mise en œuvre et à un examen des stratégies à plus long terme.



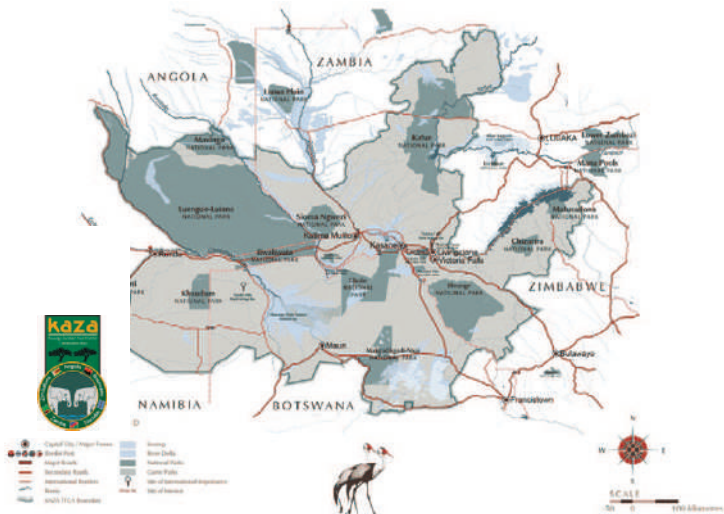
Infrastructure

L'état de la mise en œuvre du programme d'infrastructure régional a été examiné, en particulier les projets d'électricité, les corridors régionaux et les TIC, qui comprennent le pont de Kazungula, le poste frontière à guichet unique de Chirundu, l'interconnecteur Zimbabwe-Zambie-Botswana-Namibie et le projet EASSy pour un Système de câbles sous-marins en Afrique. Le Sommet a souligné le rôle de l'infrastructure dans l'intégration régionale et a appelé à la conclusion rapide du Plan Directeur des Infrastructures.

Harmoniser la gestion des ressources naturelles partagées

Le 18 août 2011, les Présidents de l'Angola, du Botswana, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe ont signé un Traité pour remplacer le protocole d'accord, créant ainsi la Zone de Conservation Transfrontalière Kavango-Zambèse pour harmoniser la gestion des ressources naturelles partagées, en tirant des avantages socio-économiques équitables grâce à l'utilisation et au développement durables des ressources du patrimoine naturel et culturel. Un rapport conjoint de la Banque de Développement de l'Afrique australe et de la Peace Parks Foundation prédit que le parc, qui comprend les Chutes Victoria entre la Zambie et le Zimbabwe, pourrait à terme attirer jusqu'à huit millions de touristes dans la région chaque année, créant des opportunités pour les communautés locales et l'emploi pour des milliers de personnes.

Prenant la parole lors du lancement à Kasane, au Botswana, le 15 mars 2012, les États partenaires ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'intégration économique régionale à travers la gestion durable des ressources naturelles transfrontières, comme convenu dans le protocole de la SADC sur la conservation de la faune et l'application des lois, et soutenu par d'autres protocoles sur la foresterie, les cours d'eau partagés et d'autres, ainsi que la stratégie régionale de la biodiversité.



Plateforme régionale de la SADC pour la réduction des risques et des catastrophes

La plate-forme réduction de risques et des catastrophes a été inaugurée en octobre 2011 lors d'une réunion aux Seychelles. Tous les États membres de la SADC ont des structures de gestion des catastrophes pour les activités nationales, mais lorsque de fortes inondations ont déplacé plus d'un million de personnes dans la région en 2007, la SADC a également créé une Unité de Réduction des Risques de Catastrophe pour coordonner la préparation et la réponse aux catastrophes transfrontalières.



Armes légères et de petit calibre

La SADC et d'autres Communautés Économiques Régionales en Afrique ont élaboré une stratégie de contrôle de la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC), y compris les fusils, les pistolets et les mitrailleuses légères, car cela constitue une menace majeure pour le développement de la région et du continent. La production et la possession illicites d'armes légères constituent une infraction pénale en vertu du protocole de la SADC sur le contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes. Des points focaux nationaux ont été créés comme l'exige le protocole, coordonnés par l'organisation régionale de coopération des chefs de police de l'Afrique australe (SARPCCO).



Action pour les jeunes et les enfants vulnérables

Les ministres de la SADC responsables de la jeunesse et des enfants vulnérables ont adopté des plans et des actions communs pour la région afin d'accélérer la fourniture de services de base et les besoins des enfants et des jeunes vulnérables, y compris l'eau potable, les soins de santé, l'éducation et les compétences pour permettre aux jeunes de créer des emplois pour eux-mêmes, conformément à l'article 12 de la Charte Africaine de la Jeunesse.

61

Sommet Extraordinaire en Angola

Un Sommet Extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement s'est tenu à Luanda, en Angola, le 1er juin 2012, accueilli et présidé par le Président José Eduardo dos Santos et a examiné le rapport de la Troïka de l'Organe qui s'est réunie avant le Sommet complet.

Feuille de route de Madagascar

L'équipe de médiation de la SADC dirigée par l'ancien Président Joaquim Alberto Chissano du Mozambique et la Troïka de l'Organe de la SADC a abouti à la signature, en septembre 2011, par dix des onze parties prenantes malgaches, de la Feuille de route qui vise à ramener le pays à la normalité constitutionnelle. Le Bureau de liaison de la SADC est opérationnel depuis janvier 2012 pour soutenir le processus.

Candidate de la SADC à la présidence de la Commission de l'Union africaine

Le Sommet a réitéré son soutien au Dr Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre de l'intérieur de l'Afrique du Sud, pour le poste de Président de la Commission de l'Union africaine, et au Malawi, qui accueillera le prochain Sommet de l'UA en juillet 2012. Dr Zuma a été élue et a été Présidente de la CUA du 15 octobre 2012 au 30 janvier 2017, la première femme à le faire. Pour le Sommet du 50e anniversaire le 25 mai 2013, pendant son mandat, l'Union africaine a approuvé *'l'Agenda 2063 - L'Afrique que nous voulons'*, et des plans de mise en œuvre sur 10 ans ont été élaborés.



2012-2013

Le 32^e Sommet de la SADC s'est tenu à Maputo, au Mozambique, le 18 août 2012, accueilli et présidé par le Président Armando Emilio Guebuza.



Plan directeur de développement des infrastructures régionales

Le 32^e Sommet de la SADC a adopté le Plan Directeur de Développement des Infrastructures Régionales Vision 2027 qui sera mis en œuvre sur une période de 15 ans 2013-2027. Cela fournira un cadre stratégique clé pour guider la mise en œuvre de réseaux d'infrastructures transfrontalières efficaces, transparents et rentables de manière intégrée dans les six secteurs Energie, Transports, Tourisme, TIC et postes, Météorologie et de l'Eau.

Développement de la Vision 2050

La SADC développera une vision à long terme basée sur la vision existante de la SADC telle qu'articulée dans le Traité et le RISDP. Le Sommet a proposé de renforcer cette base en intégrant les problèmes régionaux et internationaux émergents. L'idée de développer une Vision 2050 de la SADC a été lancée lors d'un Sommet Extraordinaire en Angola en juin 2012.

VIH et SIDA

Le Sommet a exhorté les États membres à soutenir pleinement l'initiative transfrontalière de la SADC sur le VIH et le SIDA pour la fourniture de services de prévention, de soins et de traitement aux principaux points transfrontaliers et d'autres programmes régionaux.



Protocoles et autres instruments juridiques

Le Sommet a approuvé et signé trois instruments juridiques : Protocole sur le Commerce des Services; Accord d'assistance en matière fiscale; et Déclaration sur la tuberculose dans le secteur minier. Le principal objectif du Protocole sur le Commerce des services est de rendre les règles du jeu équitables entre les membres de la SADC en veillant à ce que les industries et les consommateurs profitent d'un marché régional unique des services.

Tribunal de la SADC

Le Tribunal de la SADC, qui a été créé en 2005 lorsque les juges ont été nommés, a été suspendu par le Sommet de 2010 en Namibie qui a décidé qu'un examen devait être entrepris. Sur base de cet examen, le Sommet de 2012 au Mozambique a décidé qu'un nouveau tribunal devrait être négocié avec un mandat limité à l'interprétation du Traité de la SADC et des Protocoles relatifs aux différends entre les États membres.

Force en attente de la SADC à l'est de la RDC

Un Sommet Extraordinaire tenu à Dar es Salaam, République-Unie de Tanzanie les 7 et 8 décembre 2012, accueilli et présidé par le Président Jakaya Mrisho Kikwete, a affirmé que la SADC en tant que bloc déploiera sa Force en attente à l'est de la RDC sous les auspices de Force Internationale Neutre (NIF), à laquelle la République-Unie de Tanzanie et la République d'Afrique du Sud ont promis respectivement un bataillon et un soutien logistique, et ont convenu d'engager le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité des Nations Unies pour l'appui au déploiement et subsistance.

Rapport sur l'Union douanière

Le Sommet a reçu un rapport du Groupe de Travail Ministériel sur l'Intégration Économique Régionale sur les éléments clés de l'Union Douanière, y compris les paramètres, les repères et un modèle d'union douanière pour la SADC, y compris la séquence des activités.



Système de règlement brut en temps réel de la SADC (RTGS)

Le système de règlement électronique de la SADC a été lancé dans quatre États membres de la zone monétaire commune (Afrique du Sud, Namibie, Lesotho et Swaziland) en juillet 2013 pour effectuer des paiements transfrontaliers au lieu d'utiliser le système de paiement de la banque correspondante, initialement pour les paiements de grande valeur, et progressivement déployé par la suite dans tous les États membres de la SADC. Le système de règlement brut en temps réel de la SADC (SADC-RTGS), alors appelé système de règlement électronique régional intégré de la SADC (SIRESS), est un système de transfert de fonds transfrontalier électronique qui facilite le règlement des fonds dans la région de la SADC, en temps réel. Tous les États membres à l'exception des Comores, participent à la SADC-RTGS et un total de 85 banques (banques centrales et banques commerciales) participent également au système. Le RTGS de la SADC a permis aux États membres de régler les paiements entre eux en temps réel, alors qu'auparavant il fallait plusieurs jours pour traiter les transactions transfrontalières.

Le 33^e Sommet de la SADC s'est tenu à Lilongwe, Malawi du 17 au 18 août 2013, accueilli et présidé par la Présidente Joyce Hilda Banda.



2013-2014

Développement des infrastructures régionales

Le Sommet a félicité le Mozambique pour avoir organisé et accueilli avec succès la Conférence régionale sur l'investissement dans les infrastructures de la SADC en juin 2013, à la suite de l'adoption lors du précédent Sommet de Maputo du plan directeur de développement des infrastructures régionales Vision 2027 qui sera mis en œuvre sur une période de 15 ans 2013-2027. La conférence d'investissement a été organisée pour soutenir la mise en œuvre d'infrastructures transfrontalières de manière intégrée dans les secteurs de l'Énergie, des Transports, du Tourisme, des TIC et des postes, de la Météorologie et de l'Eau.

Représentation des femmes aux postes politiques et décisionnels

Le 33^e Sommet a noté les progrès accomplis sur le statut de la représentation des femmes aux postes politiques et décisionnels dans les États membres de la SADC, félicitant les États membres qui ont atteint une forte représentation des femmes aux postes politiques et décisionnels, et a exhorté ceux qui n'ont pas encore atteint l'objectif de 50:50 pour le faire d'ici 2015. *Le Baromètre de l'Égalité entre les sexes et du développement de la SADC 2013* publié pendant le Sommet montre que la représentation des femmes dans les parlements des États membres de la SADC varie d'un maximum de plus de 40 pour cent à un minimum de 10 pour cent.



Constitution et élections au Zimbabwe

Le Sommet a pris note de la tenue d'élections libres et pacifiques harmonisées au Zimbabwe le 31 juillet 2013, à la suite d'un processus constitutionnel ayant abouti à l'approbation par référendum d'une nouvelle Constitution le 22 mai 2013, et a réitéré son appel à la levée de toutes les formes de sanctions.

Déploiement de la brigade d'intervention de la SADC en RDC

Le 33^e Sommet a salué le déploiement de la brigade d'intervention de la SADC en RDC pour contenir la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire à l'est du pays. Le Sommet a salué la signature du cadre de paix, de sécurité et de coopération pour la RDC et la région à Addis-Abeba, en Éthiopie, le 24 février 2013 et l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la résolution 2098 de 2013 qui donne le mandat de déploiement de la Brigade d'intervention sous les auspices de la MONUSCO.





Dr Tax nommée Secrétaire Exécutive

Dr Stergomena Lawrence Tax de la République-Unie de Tanzanie a été nommée Secrétaire Exécutive de la SADC pour une période de quatre ans 2014-2017, puis reconduit pour un deuxième mandat 2018-2021. Elle est la première femme à diriger le Secrétariat de la SADC.

Madagascar

Un sommet Extraordinaire de la SADC tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie le 30 janvier 2014, a salué les élections présidentielles et parlementaires à Madagascar en octobre et décembre 2013. Le Sommet a félicité l'Organe de la SADC sur la coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité et ses Présidents successifs 2009- 2013/14 pour leur leadership ciblé dans le soutien à Madagascar, et le médiateur de la SADC, l'ancien Président Joaquim Alberto Chissano du Mozambique pour sa médiation habile, ainsi que les États membres qui ont apporté des contributions financières au processus.

2014-2015

Le 34^e Sommet de la SADC s'est tenu à Victoria Falls, Zimbabwe du 17 au 18 août 2014, accueilli et présidé par le Président Robert Gabriel Mugabe, avec pour thème, **Stratégie de la SADC pour la transformation économique: Tirer parti des diverses ressources de la région pour un développement économique et social durable par la valorisation et l'ajout de valeur.**

Présentation des thèmes du Sommet

Pour la première fois, il a été convenu que chaque Sommet se tiendrait sous un thème particulier, qui refléterait l'orientation de l'année à venir.

Industrialisation

Sur le thème, le Sommet a ordonné que l'industrialisation soit au centre du programme d'intégration régionale de la SADC, et a chargé le Groupe de Travail Ministériel sur l'intégration économique régionale d'élaborer une stratégie et une feuille de route pour l'industrialisation dans la région.

Leaders fondateurs

Le Sommet a souligné la nécessité d'honorer de manière appropriée les Leaders Fondateurs qui ont joué un rôle exceptionnel dans la libération de l'Afrique, aux niveaux régional et continental.

Projet Hashim Mbita de la SADC

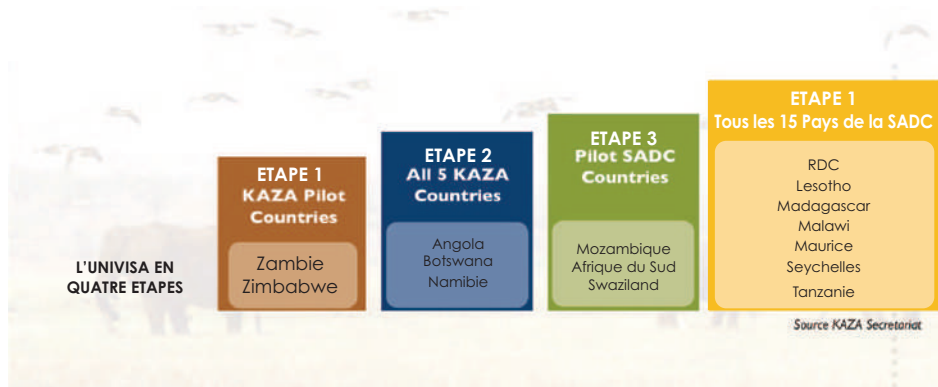
Une publication en neuf volumes d'entretiens et de documents sur la libération de l'Afrique australe a été lancée au 34^e Sommet de la SADC à Victoria Falls, Zimbabwe, par l'hôte et nouveau président de la SADC, le Président Robert Gabriel Mugabe. La publication intitulée Luites de libération de l'Afrique australe, a été produite par le projet Hashim Mbita de la SADC lancé lors du 25^e Sommet pour la collecte, le catalogage et la compilation de textes oraux et de documents dans les États membres de la SADC et ailleurs, sous la direction du Général de Brigade (Rtd) Hashim Mbita, qui a été Secrétaire Exécutif du Comité de Libération de l'OUA pendant 22 ans de 1972 jusqu'à ce que sa mission soit accomplie avec les élections démocratiques en Afrique du Sud en 1994. Le Sommet a exhorté les États membres à honorer

l'Ambassadeur Mbita comme l'a démontré le Zimbabwe qui lui a conféré l'Ordre de Munhumutapa, qui a été reçu par sa fille, Shella, montré sur la photo de gauche avec le Président Mugabe (à droite) et le Secrétaire Exécutif de la SADC, Dr Stergomena Lawrence Tax (à gauche).

Protocoles et autres instruments juridiques

Le protocole sur la gestion de l'environnement pour le développement durable a été adopté, ainsi que le protocole sur l'emploi et le travail et la déclaration sur le développement des infrastructures régionales.



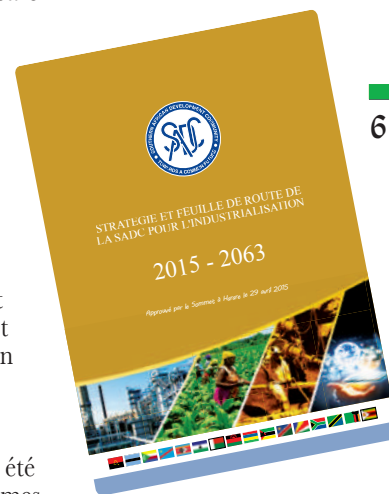


UNIVISA

La tendance des arrivées touristiques est encourageante avec un nombre presque doublé entre 2000 et 2013, soutenu par le Protocole sur le Développement du Tourisme qui vise à améliorer la qualité des services, les normes de sécurité et les infrastructures pour attirer les touristes et les investissements. Le Protocole stipule que les voyages dans la région peuvent être facilités en supprimant les exigences de visa pour les visiteurs et appelle les États membres à créer un UNIVISA pour faciliter la circulation des touristes internationaux dans la région. La Zambie et le Zimbabwe ont fait un premier pas en novembre 2014 pour se déplacer dans le parc transfrontalier Kavango-Zambèse en utilisant un visa valable 60 jours.

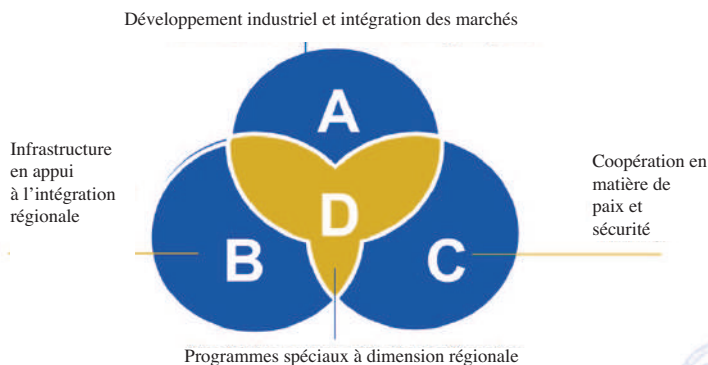
Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation 2015-2063

Un Sommet Extraordinaire tenu à Harare, Zimbabwe le 29 avril 2015, accueilli et présidé par le Président Robert Gabriel Mugabe, a approuvé la stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC 2015-2063. La stratégie est ancrée sur trois piliers que sont l'Industrialisation, la Compétitivité et l'Intégration Régionale, et devrait garantir que la région tire pleinement parti de ses vastes ressources naturelles. Le Sommet a souligné l'importance critique des infrastructures dans l'industrialisation et la nécessité d'explorer des mécanismes de financement appropriés pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Industrialisation. Le Secrétariat de la SADC a été chargé de finaliser le Plan d'Action Chiffré pour la mise en œuvre et de s'assurer que la stratégie d'industrialisation a la priorité absolue dans la mise en œuvre du RISDP révisé (2015-2020).



Approbation du RISDP révisé 2015-2020

Le Plan indicatif de Développement Stratégique Régional révisé 2015-2020 a été approuvé par le Sommet Extraordinaire pour guider la mise en œuvre des programmes de la SADC au cours des cinq prochaines années, avec quatre grands domaines prioritaires: le Développement Industriel et l'Intégration des Marchés; l'Infrastructure à l'Appui de l'Intégration Régionale; la Coopération en matière de Paix et Sécurité comme condition préalable à l'intégration régionale; et les Programmes spéciaux de dimension régionale.





Cérémonie de remise du RPTC de la SADC

Au cours du Sommet, le Zimbabwe a officiellement remis le centre régional de formation au maintien de la paix à la SADC, une installation créée pour harmoniser la formation au maintien de la paix dans la région de la SADC. Le centre a été présenté par le Président Mugabe à la Secrétaire Exécutive de la SADC, Dr Tax, qui a remercié le Zimbabwe d'avoir fait don de l'installation à la SADC car elle joue un rôle central dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région, en tant que condition préalable au développement.

Général de Brigade (Rtd) Hashim Mbita

Le Sommet Extraordinaire de la SADC en avril 2015 a adressé ses sincères condoléances à la famille, au peuple et au gouvernement de la République-Unie de Tanzanie à l'occasion du décès de l'Ambassadeur Général de Brigade Hashim Mbita, affirmant qu'il a énormément contribué à la libération de la Région de la SADC, en particulier, et l'Afrique en général. » Il a reçu la plus haute distinction de la SADC, la médaille Seretse Khama SADC, en 2010.



ZLET et ZLEC

Le Sommet a pris note du lancement prochain de la Zone de Libre-Echange Tripartite (ZLET) et a approuvé les principes pour guider la SADC dans la finalisation de la Déclaration de lancement des négociations de la phase II. Le Sommet a appelé à la finalisation de la Feuille de route et du programme de travail sur le Pilier de l'Industrialisation Tripartite, et a adopté une position commune de la SADC pour les négociations sur une Zone de Libre Échange Continentale (ZLEC).

Lancement de la Zone de LibreÉchange tripartite

La Zone de Libre-Échange Tripartite du COMESA, de la CAE et de la SADC a été lancée avec la signature de l'Accord sur la Zone de Libre-Échange Tripartite et de la Déclaration Politique lors du 3e Sommet Tripartite le 10 juin 2015 à Charm el-Cheikh, en Égypte, réunissant 26 pays membres, les pays du continent, en un formidable bloc commercial avec une population de 600 millions d'habitants et un PIB combiné de 1 mille milliard de dollars américains, qui servira de pierre angulaire à une Communauté Économique Africaine. La Secrétaire Exécutive de la SADC, Dr Stergomena Lawrence Tax préside le Groupe de Travail Tripartite pour la prochaine période à partir de juillet 2015, avec l'objectif de mettre en œuvre rapidement les programmes d'intégration.



Principes et directives de la SADC régissant les élections démocratiques (révisés en 2015)

Les principes et directives de la SADC régissant les Élections Démocratiques ont été révisés et approuvés en 2015 à la suite de larges consultations du Conseil consultatif électoral de la SADC (SEAC) avec les États membres et d'autres parties prenantes et experts électoraux. Les directives révisées définissaient les responsabilités des États membres et du Secrétariat de la SADC, le rôle du SEAC avant, pendant et après les élections, ainsi que les responsabilités et le déploiement des Missions d'Observation Électorale de la SADC (SEOM), y compris un code de conduite. Après un processus visant à améliorer les principes et directives adoptés en 2004, les directives révisées ont été approuvées le 20 juillet 2015 à Pretoria, Afrique du Sud par la 17e réunion du Comité Ministériel de l'Organe sur la coopération politique, défense et sécurité.

Le 35^e Sommet de la SADC s'est tenu à Gaborone, Botswana du 17 au 18 août 2015, accueilli et présidé par le Président-Lieutenant-Général Dr Seretse Khama Ian Khama, avec le thème de l'Accélération de l'industrialisation des économies de la SADC par la transformation de la dotation naturelle et l'amélioration du capital humain.



2015-2016

Études sectorielles sur la stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation

La stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC 2015-2063 ont tracé la voie de la transformation technologique et socio-économique de la SADC, et la mise en œuvre a commencé par l'alignement des activités régionales sur les nouvelles politiques. Des études ont été entreprises pour dresser le profil des secteurs miniers et pharmaceutiques prioritaires et identifier le potentiel de développement, d'ajout et de valorisation de la chaîne de valeur. Les deux études ont indiqué un grand potentiel pour les chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales et un potentiel élevé pour la fabrication de médicaments et de produits de santé, en particulier pour le VIH et le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme.



Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale

La Facilité de Développement pour la Préparation de Projets (PPDF) est désormais pleinement opérationnelle et a approuvé trois projets, tandis que deux projets énergétiques et deux projets de transport font l'objet d'une diligence raisonnable. Un formulaire de demande en ligne a été lancé et cinq nouvelles demandes ont été reçues pour examen par le Secrétariat de la SADC et la Banque de Développement de l'Afrique australe.

Financement durable

Le 35^e Sommet a noté la nécessité d'explorer des moyens durables de financer la mise en œuvre du RISDP révisé, de la Stratégie d'industrialisation et d'autres programmes de la SADC, et a demandé au Conseil de finaliser les travaux sur les sources alternatives de financement et de faire rapport au prochain Sommet ordinaire en 2016.

Fonds de réserve de la SADC

Un Fonds de Réserve de la SADC approuvé en août 2015 a été utilisé efficacement pour des activités telles que le déploiement de la Mission préventive de la SADC au Royaume du Lesotho (SAPMIL) en 2017 en utilisant les ressources propres, à la fois financières et en personnel. Le déploiement a contribué au rétablissement de la stabilité, de la paix et de la sécurité au Lesotho. Le Fonds a également été utilisé pour opérationnaliser le Bureau de liaison en République Démocratique du Congo (RDC) en 2018. Le Bureau de liaison a joué un rôle déterminant pour faciliter l'engagement avec les parties prenantes électorales en RDC et le soutien à la RDC lors des élections de 2018 qui ont été pacifiques et historiques grâce à un transfert de pouvoir pacifique.



Comité de supervision pour le Lesotho

La Double Troïka de la SADC s'est réunie à Pretoria, en Afrique du Sud, le 3 juillet 2015 et a reçu le rapport du facilitateur de la SADC au Royaume du Lesotho, le Vice-Président Cyril Ramaphosa d'Afrique du Sud, sur la détérioration de la situation politique et sécuritaire au Lesotho. Le Sommet de la Troïka a approuvé le rapport et les recommandations, et a créé un Comité de Supervision pour faire office de mécanisme d'alerte précoce, ainsi qu'une Commission d'Enquête indépendante et son déploiement immédiat. Les Termes de Référence de la Commission d'Enquête ont été réaffirmés par le 35^e Sommet de la SADC, qui a exhorté le Gouvernement et les parties prenantes à élaborer une feuille de route pour les Réformes Constitutionnelles et du Secteur de la Sécurité, et a promis un soutien continu à cet égard.



Protocoles et autres instruments juridiques

Le Sommet a approuvé la création du Tribunal Administratif de la SADC (SADCAT) et la Déclaration sur le développement et l'autonomisation des jeunes dans la SADC. Un cadre politique connexe pour la promotion de l'Emploi des Jeunes de la SADC a été élaboré au cours de l'année, visant à lutter contre le chômage des jeunes et à promouvoir l'esprit d'entreprise.

Stratégie régionale de lutte contre le terrorisme de la SADC

Le 35^e Sommet a approuvé une Stratégie Régionale détaillée de Lutte contre le Terrorisme pour une approche coordonnée dans la prévention et la lutte contre le terrorisme international et national, pour renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme en tant que problème transfrontalier et pour renforcer la coopération comme stipulé dans la Déclaration de la SADC sur le Terrorisme (2001). Cela comprend la promulgation ou la révision de la législation nationale sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, et le partage d'informations sur les terroristes présumés.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Un examen de la situation de la sécurité alimentaire régionale a montré une baisse de la production et des disponibilités céréalières globales, en grande partie en raison de conditions météorologiques défavorables avec des périodes de sécheresse prolongée, des inondations et des cyclones. En conséquence, la Région aura besoin de vivres et d'autres aides humanitaires au cours de la campagne de commercialisation 2015/2016. Les États membres ont été instamment invités à continuer de mettre en œuvre la Politique Agricole Régionale et les protocoles pertinents pour améliorer la production agricole et la sécurité alimentaire. La SADC a mis en place des mesures pour réduire l'impact climatique d'El Niño dans la région, comme convenu lors de la Réunion Consultative de la SADC sur la Préparation et la Réponse à l'impact de l'El Niño 2015/16 sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, tenue en février à Johannesburg, Afrique du Sud.

Autonomisation des femmes et égalité des sexes

Le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement a été révisé au cours de l'année conformément aux ODD des Nations Unies, à l'Agenda 2063 de l'UA et au rapport d'examen de Beijing + 20. Le Programme Régional Multidimensionnel d'Autonomisation Économique des Femmes a été élaboré pour améliorer l'accès des femmes aux ressources productives et au financement.

Îles Chagos

Le Sommet a approuvé les appels internationaux lancés au Royaume-Uni pour qu'il mette rapidement fin à son occupation illégale de l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, en vue de permettre à Maurice d'exercer sa souveraineté sur l'archipel sans laquelle la décolonisation complète de l'Afrique n'est pas achevée.

2016-2017

Le 36^e Sommet de la SADC s'est tenu dans le Royaume d'Eswatini les 30 et 31 août 2016, accueilli et présidé par Sa Majesté le Roi Mswati III. Le Sommet s'est tenu sous le thème de la **Mobilisation des ressources pour l'investissement dans l'infrastructure énergétique durable pour une industrialisation inclusive de la SADC et pour la prospérité de la région.**



Université de transformation de la SADC

Le 36^e Sommet a approuvé les plans du Roi Mswati III visant à créer et à accueillir l'Université de la Transformation de la SADC afin d'améliorer la productivité industrielle grâce à l'innovation et à l'entrepreneuriat.



L'université virtuelle aurait un centre administratif situé à Eswatini avec des campus satellites en ligne dans les universités et les collèges de la région pour s'assurer que le plus grand nombre de personnes possible bénéficier de l'institution. Le Sommet a félicité Sa Majesté et le Gouvernement d'Eswatini pour la proposition d'accorder 300 bourses, représentant 20 pour chaque État membre de la SADC.

L'opérationnalisation de l'Université de Transformation de la SADC a ensuite été approuvée par le 38^e Sommet en tant qu'université virtuelle pour se concentrer sur l'entrepreneuriat, l'innovation, la commercialisation, le transfert de technologie, le développement des entreprises, l'économie numérique et du savoir, à l'appui du programme d'industrialisation de la SADC. L'université soutiendra les États membres avec une formation dans les compétences pertinentes alors que la SADC intensifie ses efforts pour se transformer en une région industrialisée.



Fonds de développement régional de la SADC

Un accord pour opérationnaliser le Fonds de Développement Régional de la SADC a été approuvé et le Fonds sera établi en deux phases, la phase 1 se concentrant sur la préparation et le développement de projets. La phase 2 comprendra quatre volets de financement pour soutenir l'intégration régionale à travers le développement des infrastructures, le développement industriel, l'intégration et l'ajustement économique, et le développement social, avec une capitalisation initiale de 120 millions de dollars à partir de 2017. Cela devrait permettre à la région de prendre le contrôle total de son programme d'intégration qui repose toujours sur un soutien extérieur. Le Fonds de Développement Régional de la SADC est un mécanisme financier destiné à mobiliser des ressources auprès des États membres, du secteur privé et des partenaires au développement pour financer des programmes et des projets visant à approfondir l'intégration et le développement régionaux.

Sources de financement alternatives

La région de la SADC a le potentiel de mobiliser plus de 1,2 milliard de dollars américains pour financer ses propres programmes à partir de sources alternatives dans le cadre des efforts visant à réduire la dépendance aux financements extérieurs, selon des études commandées par le Secrétariat de la SADC. Un large pool de ressources pourrait être accessible à cette fin si des sources de financement alternatives et innovantes sont exploitées, telles que de petites taxes ou prélèvements sur les importations et les exportations, sur le tourisme, y compris les billets d'avion, et les transactions financières, ainsi qu'un système de loterie, la philanthropie et événements régionaux.

Protocoles et autres instruments juridiques

Plusieurs instruments juridiques ont été approuvés (voir Annexe): établir un Comité anticorruption de la SADC pour superviser la mise en œuvre du protocole contre la corruption, faisant rapport au Comité Ministériel de l'Organe sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité; sur les questions financières pour la coopération en matière d'investissement et le développement des marchés financiers; un mécanisme pour demander un délai de grâce lors de la suppression des tarifs; opérationnaliser le fonds de développement régional de la SADC; et amender le protocole de la SADC sur le genre et le développement conformément aux engagements pris aux niveaux régional, continental et international.

Protocole révisé de la SADC sur le genre et le développement

Le protocole révisé de la SADC sur le genre et le développement prévoit l'autonomisation des femmes, l'élimination de la discrimination et la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes grâce à une législation, des politiques, des programmes et des projets sensibles au genre.

État des protocoles

Le Sommet a également passé en revue l'état de ratification des Protocoles, notant que 26 protocoles sont entrés en vigueur tandis que 7 autres ne sont pas encore entrés en vigueur, et a exhorté les États membres qui n'ont pas encore adhéré ou ratifié ces protocoles à le faire.





Suivre le progrès

Les publications de la SADC faisant le suivi des progrès vers l'intégration régionale ont été lancées en marge du 36e Sommet, y compris le *Baromètre de l'Égalité entre les sexes et du Développement de la SADC* qui suit la mise en œuvre du protocole sur le genre et le développement; le *Moniteur de l'Énergie* de la SADC, qui est une étude de base du secteur énergétique dans la région; et une étude de base sur la Traite des personnes dans la région de la SADC, révélant la nature, l'étendue et l'impact de la traite des personnes dans la région.

Baisse des nouvelles infections au VIH et au SIDA

La région de la SADC a connu une baisse significative des nouvelles infections depuis 2009 et une baisse des décès liés au SIDA, ainsi qu'une augmentation de la couverture pour la Prévention de la Transmission Mère-Enfant, atteignant 90 pour cent en 2015. Le Sommet a exhorté les États de continuer à fournir des ressources humaines et financières pour soutenir ces tendances positives dans les principaux domaines d'intervention de la prévention, du traitement, des soins et de l'appui; et a noté et apprécié la réduction substantielle de l'incidence de la tuberculose et du paludisme, y compris la mortalité liée au paludisme.

Sécurité alimentaire

Le Sommet a noté la détérioration générale de la situation de la sécurité alimentaire régionale après la saison agricole 2015/16 causée par le phénomène de sécheresse extrême El Niño, qui a laissé la région avec un déficit céréalier de 9 millions de tonnes et 39,6 millions de personnes dans le besoin de nourriture et d'autres aide humanitaire. Le Sommet a lancé un appel à la communauté régionale et internationale pour qu'elles soutiennent la population touchée, afin de combler l'écart de 2,5 milliards de dollars.

Stratégie des énergies renouvelables

Une stratégie et un plan d'action pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEESAP) ont été approuvés par des experts en énergie de la région en octobre 2016 pour la période 2016-2030 afin de fournir un cadre aux États membres pour développer des stratégies en matière d'énergies renouvelables. Cela a été approuvé en juillet 2017 par le Comité des Ministres chargé de l'Énergie et devrait conduire à une utilisation accrue des ressources énergétiques telles que l'éolien, le solaire et le gaz pour l'hydroélectricité et les biocarburants, ainsi qu'à réduire la dépendance aux sources traditionnelles et à attirer les investissements au secteur.

La SADC que Nous Voulons

Un jalon majeur au cours de l'année a été la Retraite Ministérielle à Eswatini du 12 au 14 mars 2017 sur le thème La SADC que Nous Voulons, qui a évalué les progrès et discuté des moyens de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre du programme d'intégration. Les conclusions de la Retraite Ministérielle ont été approuvées par un Sommet Extraordinaire tenu le 18 mars, qui a chargé le Secrétariat d'élaborer un plan de mise en œuvre et une feuille de route pour se concentrer sur les priorités de développement des infrastructures, d'industrialisation et d'intégration des marchés, la paix et la sécurité étant une condition préalable; développer un mécanisme pour suivre les progrès de la mise en œuvre et de la conformité; renforcer la participation du secteur privé; examiner les organes de la SADC; et soumettre des recommandations pour un financement durable de l'intégration régionale.

Plan d'action chiffré pour la stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation

Le Sommet Extraordinaire tenu au Palais de Lozitha (Mandvulo) en mars, accueilli et présidé par Sa Majesté le Roi Mswati III, a également approuvé le Plan d'Action Chiffré pour la Stratégie et la Feuille de route pour l'Industrialisation de la SADC 2015-2063 et a mis l'accent sur les activités à fort impact, efficaces suivi et rôle du secteur privé dans la mise en œuvre.



Coordination, Mise en œuvre

Le Sommet a ordonné que le Secrétariat de la SADC se concentre sur la coordination des programmes, tandis que les États membres devraient se concentrer sur la mise en œuvre.

Plan régional d'investissement agricole

Le Plan Régional d'Investissement Agricole 2017-2022 a été approuvé par le Conseil en mars 2017 pour opérationnaliser la Politique Agricole Régionale, qui devrait augmenter la production agricole, la productivité et la compétitivité, l'accès aux marchés et au commerce, et accroître l'accès au financement pour l'agriculture, réduisant la vulnérabilité sociale et économique de la région et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

SADCRQF

La SADC a franchi une étape importante vers l'harmonisation de l'éducation dans toute la région en approuvant un Cadre Régional des Certifications (SADCRQF) qui facilitera la reconnaissance des qualifications d'entrée et de sortie dans les domaines de compétences critiques pour l'intégration et le développement régionaux, à l'appui de l'industrialisation. Réuni à la mi-avril 2017 à Johannesburg, en Afrique du Sud, le Comité Technique de Certification et d'Accréditation a approuvé le SADCRQF, marquant une coopération plus étroite et un accès plus facile pour les apprenants et les travailleurs de la région.

Le 37^e Sommet de la SADC s'est tenu à Pretoria, en Afrique du Sud, du 19 au 20 août 2017, accueilli et présidé par le président Jacob Gedleyihlekisa Zuma, sur le thème du ***Partenariat avec le secteur privé dans le développement de l'industrie et des chaînes de valeur régionales.***



2017-2018

71

Exploiter les Partenariats Public-Privé

Le thème du 37^e Sommet poursuit la trajectoire des trois sommets précédents, en rapprochant de l'objectif de l'industrialisation et du développement durable. Le thème de 2014 était axé sur la transformation économique par la valorisation et la valeur ajoutée, tandis que le thème de 2015 était la transformation de la dotation naturelle et du capital humain, et 2016 accordait une attention particulière à la mobilisation des ressources pour l'investissement dans les infrastructures énergétiques durables. Le Sommet de 2017 s'est concentré sur l'exploitation des partenariats avec le secteur privé pour conduire le programme d'industrialisation, exhortant les États membres à aborder le thème à travers des projets sur la transformation agro-industrielle, la valorisation des minéraux, l'énergie et les produits pharmaceutiques.



Changement d'approche au développement

Une décision a été prise en 2017 de faire passer le paradigme du développement régional d'une approche linéaire ou séquentielle à une approche de développement, avec la mise en œuvre de programmes et de projets à toutes les étapes de l'intégration régionale. Au cours de la période de planification précédente depuis le RISDP 2003, la région a poursuivi ses objectifs vers une Monnaie Commune d'ici 2018. Cela a été changé en 2017 pour poursuivre une approche de développement qui se concentre sur la coopération sectorielle, l'industrialisation et le développement des infrastructures pour permettre l'utilisation durable des ressources naturelles par l'ajout de valeur et la valorisation, et la compétitivité, en tant que conditions nécessaires au commerce et à l'intégration régionale.





Comité du gaz naturel

Le Sommet a ordonné la constitution d'un Comité Régional du Gaz naturel pour promouvoir l'inclusion du gaz dans le mix énergétique régional pour le développement industriel.



Femmes en science, ingénierie et technologie

Le projet de Charte sur les femmes dans les sciences, l'ingénierie et la technologie approuvé par le Conseil en août 2017 vise à accroître la participation des femmes et des jeunes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM). La pénurie de compétences en STEM est l'un des principaux obstacles identifiés dans la Stratégie d'Industrialisation.

Protocole pour la protection des nouvelles variétés de végétaux dans la région de la SADC

Un protocole pour la protection des nouvelles variétés de végétaux dans la région de la SADC approuvé au 37^e Sommet, prévoit un système efficace de protection des variétés végétales, la promotion du développement de nouvelles variétés de végétaux au profit de la région et la protection des droits des sélectionneurs.

Direction du développement industriel et du commerce

La Direction du Développement Industriel et du Commerce a été créée au sein de la structure du Secrétariat de la SADC avec pour mandat de garantir que la région de la SADC est autosuffisante en biens et services qui peuvent être échangés dans la région et à travers le monde. Le mandat englobe la création de produits avec la recherche et le développement scientifiques pour la production de la chaîne de valeur, et l'établissement de normes et de règlements.

Dialogue et respect mutuel

Le Sommet a déploré et condamné les ingérences extracontinentales dans les affaires des États membres de l'UA, en particulier la pratique unilatérale de sanctions ciblées contre des personnalités congolaises par des organisations et des pays non africains, en conflit avec les principes de souveraineté des États et de non-ingérence; et a demandé à ces organisations de retirer les sanctions et d'éviter de prendre de telles mesures à l'avenir en encourageant le dialogue et le respect mutuel.

Solidarité avec le Sahara Occidental

Le Sommet s'est dit préoccupé par le fait que le colonialisme sur le continent n'a pas encore été éradiqué et a approuvé la convocation d'une conférence de solidarité de la SADC avec le Sahara occidental, dont les résultats seront partagés avec l'Union africaine.

Stabilité et développement

Les efforts du Facilitateur de la SADC, du Comité de Supervision et le déploiement de la Mission préventive de la SADC au Lesotho (SAPMIL) ont contribué à stabiliser la situation politique et sécuritaire dans le pays; des efforts accrus pour soutenir la RDC ont neutralisé de manière significative les forces négatives opérant principalement dans l'est du pays; et le déploiement de l'Envoyé spécial de la SADC en collaboration avec les envoyés de l'ONU et de l'UA a facilité la résolution de la crise politique à Madagascar.

Unité d'appui à la médiation

L'Unité d'Appui à la Médiation a accéléré ses interventions de renforcement des capacités visant à approfondir la capacité régionale de prévenir et de gérer les conflits grâce à des programmes de formation qui couvraient la négociation, le suivi et l'analyse des conflits; compétences et approches de médiation; et l'intégration d'une perspective sexospécifique dans le contexte de la prévention et de la réponse aux conflits.

Itinérante Home and Away de la SADC

Les opérateurs de réseaux mobiles de neuf États membres de la SADC mettent en œuvre le projet SADC Home and Away Roaming (SHAR) en utilisant le principe Roam Like at Home (RLAH). Cela est conforme à la décision de novembre 2014 des Ministres responsables des Technologies de l'Information et de la Communication d'adopter le régime RLAH en réglementant à la fois le tarif d'itinérance de gros et de détail pendant six ans.



Facilitation tripartite des transports

Les réalisations depuis le lancement du Programme Tripartite de Facilitation du Transport et du Transit (TTTFP) couvrant le COMESA, la CAE et la SADC comprennent la validation d'un Accord de Gestion de la Charge des Véhicules; Accord Multilatéral de Transport Routier Transfrontalier; programmes de sensibilisation nationaux et régionaux pour identifier l'assistance technique requise dans 17 des 21 États membres / partenaires; et la facilitation du Forum des Régulateurs du Transport Routier Transfrontalier.



Facilitation du commerce pour les PME

Le Programme de Facilitation du Commerce de la SADC a été approuvé en juillet 2018 pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie et de la Feuille de route pour l'Industrialisation de la SADC. Les réalisations en matière de douane et de facilitation du commerce comprennent le Cadre du Régime Commercial Simplifié (STR) qui vise à réduire les obstacles au commerce en simplifiant les procédures et processus douaniers et en abaissant les coûts de transaction associés au commerce formel pour soutenir les petits commerçants. Dans le domaine du commerce et de l'intégration des marchés, le premier cycle de négociations s'est achevé dans quatre des six secteurs prioritaires identifiés dans le Protocole sur le Commerce des Services - services de communication, de finances, de tourisme et de transport.

Inclusion financière pour les PME

Le Plan de mise en œuvre de la Stratégie d'Inclusion Financière de la SADC et d'accès au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) a été approuvé en juillet 2018, aidant les États membres à développer leurs propres stratégies et programmes visant à donner aux PME, aux jeunes et aux femmes les moyens de participer et de contribuer à l'économie active.

Le 38^e Sommet de la SADC s'est tenu à Windhoek, en Namibie, du 17 au 18 août 2018, accueilli et présidé par le président Hage Geingob, sur le thème de la **Promotion du développement des infrastructures et de l'autonomisation des jeunes pour le développement durable.**



2018-2019

Autonomisation des jeunes

En abordant le thème du Sommet, l'accent a été mis sur les jeunes pour qu'ils jouent un rôle actif dans la promotion et l'élaboration du programme d'intégration régionale. Diverses plates-formes ont été créées pour capter la voix des jeunes, y compris la participation active au Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique australe à Durban, Afrique du Sud en novembre 2018. Un Forum des Jeunes de la SADC a été lancé en tant que structure officielle en décembre 2018, à la suite des délibérations des jeunes sur le développement des infrastructures et les secteurs productifs pour la création d'emplois. L'autonomisation des jeunes a été intégrée dans l'agenda de la SADC avec une perspective à long terme et un cadre favorable.





Jour de libération de l'Afrique australe

Le 38^e Sommet a approuvé le 23 mars comme jour de commémoration annuelle de la Journée de la Libération de l'Afrique australe. Le 38^e Sommet a approuvé le 23 mars comme jour de commémoration annuelle de la Journée de la Libération de l'Afrique australe. Cette date marque la fin de la dernière bataille contre l'apartheid à Cuito Cuanavale dans le sud de l'Angola et commémore l'indépendance de tous les États membres de la SADC.

L'Union des Comores devient un État membre de la SADC

L'Union des Comores a participé au 38^e Sommet pour la première fois en tant qu'État membre, après avoir déposé les instruments d'adhésion, adhérant ainsi au Traité de la SADC. Le 37^e Sommet avait accepté d'admettre les Comores comme 16^e État membre après avoir satisfait aux critères d'admission de nouveaux membres.

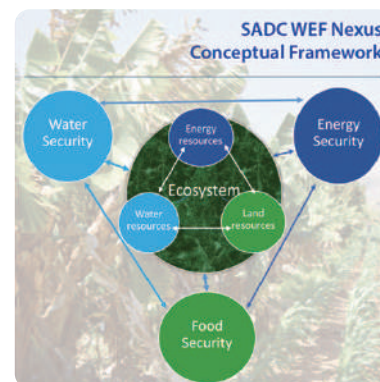


Déclaration sur l'élimination du paludisme

Le Sommet a approuvé la Déclaration sur l'Élimination du Paludisme dans la région de la SADC pour inscrire fermement l'élimination du paludisme à l'ordre du jour de tous les États membres.

Nexus WEF

L'eau, l'Énergie et la Sécurité alimentaire (WEF) sont des priorités clés pour la SADC et le Cadre Opérationnel du Nexus WEF fournit des orientations et des outils pour la prise de décision et la coordination entre les secteurs afin de faciliter les investissements conjoints et de libérer le potentiel des ressources de la région. Conformément à la décision du Conseil de la SADC en août 2018, un cadre de gouvernance est en cours d'élaboration par le Secrétariat afin que les États membres puissent identifier des approches innovantes et intégrées pour optimiser l'utilisation des ressources, gérer les demandes concurrentes et maximiser les avantages.



Programme de développement pour l'après-2020

Le RISDP 2015-2020 prenant fin en décembre 2020, la SADC a entamé le processus de recalibrage de son programme de développement. La Vision 2050 de la SADC proposée et le RISDP 2020-2030 qui l'accompagne sont l'aboutissement d'un processus intensif qui a commencé avec la décision d'un Sommet Extraordinaire en Angola en juin 2012 pour développer une vision à long terme pour la région. Le RISDP 2020-2030 devrait combiner les objectifs du RISDP et du SIPO.

Renforcer les liens nationaux et régionaux

Le programme de renforcement des Liens Nationaux-Régionaux a commencé sa mise en œuvre en septembre 2018 pour renforcer la capacité des États membres de la SADC à mettre en œuvre le programme régional au niveau des pays, en ciblant les résultats et en se concentrant sur les activités ayant un impact.

Vers un parlement régional

Les premières étapes historiques ont été prises vers la transformation du Forum Parlementaire de la SADC en un Parlement Régional, comme discuté au 38^e Sommet de la SADC, lorsque le Conseil des Ministres a demandé au Secrétariat d'établir un Groupe de Travail pour analyser la transformation proposée et faire rapport au prochain Sommet. Le Forum Parlementaire



de la SADC (SADC PF) est une institution autonome de la SADC créée en 1997 en tant qu'organe interparlementaire régional composé de 14 parlements nationaux représentant plus de 3 500 parlementaires en Afrique australe. Le Parlement Régional proposé faciliterait un débat plus approfondi sur les questions régionales et accélérerait ainsi la mise en œuvre des protocoles de la SADC qui doivent être ratifiés et intégrés dans la législation nationale, et deviendrait un moteur clé des efforts d'intégration et de développement, comblant ainsi le fossé entre les citoyens et les processus d'intégration.



La télévision SADC

La Namibian Broadcasting Corporation (NBC) a fait une démonstration de la chaîne de télévision de la SADC aux Ministres des TIC en septembre 2018. Cette initiative est ancrée dans la Stratégie de Communication et de Promotion révisée de la SADC 2016-2020, et la phase I consiste à diffuser du contenu en ligne à l'aide du Content Hub Sharing. La diffusion en continu de l'émission « Les yeux sur la SADC » débutera par une émission d'information de 30 minutes jusqu'à ce qu'elle devienne une chaîne à part entière. Douze États membres contribuent au contenu de la chaîne de télévision de la SADC.

Achat groupé de produits pharmaceutiques

Les Services d'Achat Groupés de la SADC (SPPS) sont devenus une réalité après la signature d'un protocole d'accord le 9 octobre 2018 pour l'achat groupé de produits pharmaceutiques et de fournitures médicales. Le Département des Magasins Médicaux de la République-Unie de Tanzanie a été choisi pour héberger le SPPS, qui devrait réduire le coût des produits pharmaceutiques et des fournitures médicales dans la région jusqu'à 40% en permettant aux États membres de partager des informations sur les prix et les fournisseurs, et de permettre la négociation de meilleurs prix pour des médicaments de haute qualité.



SAPP va augmenter le commerce de l'énergie

Le Pool Énergétique de l'Afrique australe (SAPP) a adopté un Plan visant à accroître le commerce d'énergie dans la région et à réduire le coût de l'alimentation électrique en exploitant diverses ressources énergétiques pour accroître l'accès, réduire les délestages et améliorer la fourniture de services. Le Plan du Pool 2017-2040 vise à identifier un ensemble de base d'investissements dans la production et le transport qui peuvent fournir un approvisionnement en électricité adéquat à la région de manière efficace, économique et durable sur le plan social et environnemental.

L'encouragement des investissements dans des projets de production d'électricité communs couvrant plus d'un pays était l'une des deux principales solutions à la pénurie d'énergie paralysante dans la région qui ont été présentées par les Ministres de la SADC responsables de l'Énergie à la Table Ronde des Investisseurs du Secteur de l'Énergie tenue à Livingstone, en Zambie en juillet 2009. Les investisseurs potentiels à la table ronde ont déclaré que les projets de production d'électricité communs détiennent la clé de la croissance régionale car les projets nationaux sont peut-être trop petits pour attirer les investisseurs.

La région de la SADC a mis en service 4 175 MW de nouvelle capacité de production d'électricité en 2018/19, et un total de 24 554 MW a été ajouté au cours des 10 dernières années. Une autre solution proposée qui est actuellement mise en œuvre est la construction de davantage d'interconnexions de transport transfrontalières, coordonnées par le biais du SAPP pour permettre aux États membres de bénéficier d'une nouvelle capacité de production installée dans d'autres pays, la région n'étant pas pleinement intégrée à cet égard.



Centre des énergies renouvelables

Le Centre de la SADC pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (SACREEE) a été lancé à Windhoek, en Namibie, le 24 octobre 2018 pour promouvoir une plus grande utilisation des sources d'énergie renouvelables dans la région, et pour fixer des normes et faciliter l'harmonisation des normes pour divers produits et technologies.



La force en attente de la SADC dirige la force africaine en attente en 2019

De janvier à juin 2019, la SADC s'est acquittée de sa responsabilité de diriger la Force africaine en attente (FAA), qui est un outil important de l'architecture africaine de paix et de sécurité pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits sur le continent. La FAA est une force de maintien de la paix multidisciplinaire qui est devenue pleinement opérationnelle en 2016, composée de contingents militaires, policiers et civils déployés pour répondre rapidement à une crise sans être entravée par de lourdes charges politiques et instrumentales, et est basée sur des arrangements en attente entre les cinq sous-régions d'Afrique qui alternent tous les six mois. La Force en attente de la SADC a été impliquée dans un certain nombre d'exercices militaires en préparation de ses fonctions de maintien de la paix au niveau continental, avec le dernier exercice Umodzi, organisé par le Malawi du 1er au 17 octobre 2018.



Réponse collective aux catastrophes

Les États membres de la SADC ont réagi rapidement en apportant leur soutien au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe après qu'ils ont été frappés par le cyclone tropical Idai les 14 et 15 mars 2019 avec de fortes pluies et des vents, des tempêtes, des glissements de terrain et des inondations. Près de 3 millions de personnes ont été déplacées et jusqu'à 1000 personnes sont mortes dans l'une des pires catastrophes qui ont frappé l'Afrique australe, laissant une traînée de destruction et empêchant l'accès aux soins de santé, à la nourriture, au bien-être et aux communications dans le centre du Mozambique, le sud du Malawi et l'est du Zimbabwe. Les terres et les infrastructures ont été gravement endommagées pour le logement, les soins de santé, l'éducation, l'eau, l'agriculture, les transports, l'industrie, l'énergie, les TIC et le tourisme. La tempête a détruit des routes, des ponts et des barrages, et a clairement révélé la nécessité d'investir dans des infrastructures résilientes au climat.

L'élaboration de l'Appel Régional en cas de Catastrophe était un effort de collaboration des gouvernements des États membres touchés et du Secrétariat de la SADC par le biais du Groupe de Travail Technique sur les Urgences et la Résilience composé d'une équipe multisectorielle travaillant avec les bureaux nationaux de gestion des catastrophes, les agences des Nations Unies et les organisations gouvernementales, et obtenir un soutien physique et financier des pays voisins. Il s'agissait d'un jalon clé dans la réponse aux catastrophes, documentant les besoins et les lacunes en matière de ressources, mettant en évidence les actions de relance rapide, les efforts humanitaires et de résilience, et le processus de tirer des leçons pour une meilleure préparation, réponse et coordination aux niveaux national et régional.

Le cyclone Kenneth a suivi, touchant le nord du Mozambique avec des vents de force d'ouragan et de fortes pluies six semaines seulement après que le cyclone Idai ait dévasté une vaste zone plus au sud. Ce sont les cyclones les plus forts jamais enregistrés pour l'Afrique et l'Hémisphère sud. Le Secrétariat de la SADC et les États membres élaborent une stratégie, la Stratégie de Préparation et de Réponse aux Catastrophes de la SADC, pour fournir des mécanismes de réponse appropriés et des ressources adéquates pour la gestion efficace des catastrophes futures.

76



Solidarité avec la République Arabe Sahraouie Démocratique

La Conférence de Solidarité de la SADC avec la République Arabe Sahraouie Démocratique a été accueillie par la République d'Afrique du Sud à Johannesburg les 25 et 26 mars 2019 pour montrer son soutien au peuple du Sahara occidental, comme convenu lors du 37^e Sommet qui a déclaré qu'il était temps pour les Sahraouis d'être libre et indépendant. Le Sahara occidental est sous occupation marocaine malgré plusieurs déclarations d'organismes régionaux, continentaux et internationaux, dont l'Union africaine et les Nations Unies.

Programme régional multidimensionnel d'autonomisation économique des femmes

Le Programme d'Autonomisation Économique approuvé par les Ministres de l'Égalité des Sexes de la SADC le 29 mai 2019 à Windhoek, en Namibie, guidera la région dans la révision, la modification et l'élaboration de lois pour assurer l'égalité d'accès à l'emploi salarié, au travail décent et à la protection sociale, qui sont fondamentales pour le développement régional et l'intégration. Cela est conforme aux dispositions du Protocole révisé sur le Genre et le Développement, qui aspire à l'égalité et à l'équité entre les sexes.

Hymne et drapeau de la SADC

Le Conseil des Ministres de la SADC a approuvé le chant de l'hymne de la SADC avec l'hymne national lors des réunions de la SADC. Le Conseil a également décidé que les États membres devraient hisser le drapeau de la SADC avec les drapeaux nationaux lors de toutes les réunions et événements nationaux de la SADC afin de renforcer la sensibilisation à l'identité de la SADC, à la marque et aux symboles de renforcement de la communauté, et a appelé le Secrétariat à explorer d'autres moyens de vulgariser la SADC et amener la SADC aux citoyens de la SADC.

Harmonisation des normes de la SADC

En raison du début imminent de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine, la procédure d'harmonisation de la SADCSTAN a été revue pour s'aligner sur le Modèle d'Harmonisation Africain. Onze normes de la SADC ont été harmonisées en 2017/18, 10 autres ont été harmonisées en 2018/19, portant le nombre total de textes harmonisés de la SADC à 107.

Zone de Libre Échange Continentale Africaine opérationnelle

La Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf) est entrée en vigueur avec le potentiel de stimuler le commerce intra régional en Afrique et de changer le paysage économique mondial. Le marché intégré est devenu opérationnel le 30 mai 2019 après que les 22 pays requis ont déposé leurs instruments de ratification auprès de la Commission de l'Union africaine, le lancement a eu lieu le 7 juillet 2019 à Niamey, au Niger, les échanges devant commencer le 1er janvier 2021. D'ici fin décembre 2020, 36 pays avaient ratifié l'accord, dont huit États membres de la SADC - Afrique du Sud, Angola, Eswatini, Lesotho, Maurice, Namibie, Zambie et Zimbabwe. L'accord portant création de la ZLECAf a été signé à Kigali, au Rwanda, le 21 mars 2018, lors d'un Sommet de l'Union africaine qui a déclaré que la création d'un marché intégré est un jalon historique pour le continent pour transformer son indépendance politique en développement économique durable, comme l'envisage les leaders fondateurs.

Le 39^e Sommet de la SADC s'est tenu à Dar es Salaam, République-Unie de Tanzanie du 17 au 18 août 2019, accueilli et présidé par le Président Dr John Pombe Joseph Magufuli, sous le thème d'*Un environnement propice au développement inclusif et durable, commerce intra régional accru et création d'emplois*.

L'année 2019/20 a marqué la dernière année de mise en œuvre du Plan Indicatif de Développement Stratégique Régional révisé (RISDP) 2015-2020, approuvé par le Sommet Extraordinaire en avril 2015 à Harare, au Zimbabwe. Le RISDP révisé, ainsi que le Plan Indicatif Stratégique de la SADC pour l'Organe de Coopération en matière de Politique, Défense et Sécurité (SIPO II), restent les principaux cadres de développement détaillés qui guident la mise en œuvre du programme d'intégration de la SADC et la réalisation des Objectifs, de la Vision et la Mission de la SADC comme inscrit dans le Traité de la SADC et le Programme Commun.



2019-2020



Le Protocole sur l'industrie

La Communauté de Développement de l'Afrique australe a réalisé un jalon important lorsque le 39e Sommet de la SADC a approuvé le Protocole sur l'Industrie pour faciliter le développement d'une base industrielle diversifiée, innovante et compétitive à l'échelle mondiale. Le Protocole donnera un effet juridique à la Stratégie et la Feuille de route pour l'Industrialisation de la SADC et à son Plan d'Action chiffré, et assurera la coordination, le suivi et l'évaluation aux niveaux régional et national. Le Sommet s'est dit préoccupé par la lenteur de la croissance des niveaux commerciaux intra-SADC et la dépendance continue à l'exportation de matières premières non transformées vers le reste du monde, perdant ainsi les avantages potentiels des dotations en ressources. À cet effet, le Sommet a convenu d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'industrialisation, et le nouveau Président de la SADC, S.E. Dr John Pombe Joseph Magufuli a exhorté les États membres à utiliser leurs vastes ressources pour générer de la richesse, affirmant que la région n'est pas pauvre.

Vision minière régionale et le plan d'action

La Vision Minière régionale et le Plan d'Action de la SADC approuvés par le 39e Sommet visent à optimiser l'impact sur le développement de l'extraction des ressources minérales dans la région pour aider les États membres à tirer davantage parti de leurs ressources naturelles.

Conseil des entreprises de la SADC

Le Conseil des Entreprises de la SADC a été lancé en août à Dar es Salaam, République-Unie de Tanzanie pour renforcer l'engagement du secteur privé dans l'intégration régionale et la coopération du secteur public-privé dans la transformation des économies de la SADC, faisant avancer le programme d'industrialisation de la SADC.

Mécanisme de préparation et de riposte en cas de catastrophe

Le 39e Sommet a ordonné que le Mécanisme de Préparation et de Riposte aux Catastrophes de la SADC soit opérationnalisé dans le cadre de la riposte régionale au changement climatique, notant les effets dévastateurs des cyclones tropicaux dans l'Union des Comores, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique, en Afrique du Sud et au Zimbabwe dans le cadre du Programme des Services Climatologiques Régionaux de l'Afrique australe pour la résilience aux catastrophes, du matériel météorologique a été déployé dans les États membres pour améliorer la capacité des services météorologiques et hydrologiques nationaux à accéder, traiter et surveiller les données et systèmes météorologiques et climatiques pour une alerte précoce et une gestion des catastrophes en temps opportun. L'Initiative de la Grande Muraille Verte de la SADC a été développée pour soutenir les efforts régionaux de lutte contre la désertification, renforcer l'adaptation au changement climatique et garantir une sécurité alimentaire et nutritionnelle adéquate.

Le Kiswahili est la quatrième langue officielle de la SADC

Le kiswahili a été approuvé comme langue de travail officielle de la SADC avec l'anglais, le français et le portugais. Il a été convenu que le Kiswahili serait adopté au niveau du Conseil et du Sommet, d'abord comme langage de communication orale avant d'être finalement adopté pour la communication officielle écrite au sein de la SADC.

Mesures spéciales

Le Sommet a noté les progrès satisfaisants vers la représentation des femmes dans la politique et la prise de décision économique et a exhorté les États membres à transformer les lois et les politiques en actions concrètes, telles que les quotas législatifs sur la représentation des femmes et l'application de l'Article 5 du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement sur les Mesures Spéciales. *Le Baromètre de l'Égalité entre les sexes et du Développement de la SADC* a été lancé, axé sur un examen de l'autonomisation économique et de la budgétisation sensible au genre.

25 octobre pour la désapprobation des sanctions

Le Sommet a noté l'impact négatif sur l'économie du Zimbabwe et de la région des sanctions économiques prolongées imposées au Zimbabwe, et a exprimé sa solidarité avec le Zimbabwe, appelant à la levée immédiate des sanctions pour faciliter la relance socio-économique. En plus des initiatives bilatérales, le Sommet a déclaré le 25 octobre comme la date pour les États membres de la SADC d'exprimer collectivement leur désapprobation des sanctions à travers diverses activités et plates-formes, jusqu'à ce que les sanctions soient levées.



Protocole sur le transfèrement entre États des délinquants condamnés

Le Protocole sur le Transfèrement entre États des Délinquants Condamnés a été approuvé, dans le but de faciliter le transfèrement des condamnés pour qu'ils purgent leur peine dans leur pays d'origine.

Stratégie de sécurité maritime

Le Sommet a noté la gravité des menaces à la sécurité maritime, telles que la piraterie, le terrorisme maritime, le trafic de drogue et le port et le trafic illicites d'armes et de munitions, et a convenu de les traiter conjointement dans le cadre de la Stratégie de Sécurité Maritime de la SADC.

Parlement de la SADC

Le Secrétariat de la SADC, en collaboration avec le Forum parlementaire de la SADC, a été chargé de développer le modèle du Parlement de la SADC proposé, en termes de mandat, de pouvoirs et de fonctions; et une Feuille de route pour la transformation du Forum Parlementaire de la SADC en un Parlement de la SADC.

79



Investissez dans la Jeunesse et la Technologie et Racontez Votre

Histoire: Mkapa à la SADC

La SADC devrait investir dans la jeunesse et la technologie pour tirer parti du vaste dividende du savoir qui réside dans ses jeunes, et devrait raconter sa propre histoire pour expliquer comment la SADC fonctionne et susciter le sentiment d'appropriation de leur organisation par les gens. Le regretté Président de la République-Unie de Tanzanie, S.E. Benjamin William Mkapa a laissé ce conseil en prononçant la conférence publique de la SADC avant le Sommet.



Dépôt logistique régional

La construction devrait commencer en mai 2020 sur le Dépôt Logistique Régional de la Force en attente de la SADC situé au Botswana, afin de fournir des installations de stockage, d'inspection et de maintenance pour l'équipement et le matériel de toutes les composantes de la Force, avec une capacité opérationnelle initiale d'ici 2021 et une capacité opérationnelle complète en 2023.

Paix et réconciliation

Le Sommet a félicité S.E. Le Président Filipe Jacinto Nyusi, président de la République du Mozambique, et l'Honorable Ossufo Momade, le chef du parti politique d'opposition, Renamo, sur la signature de l'accord de paix et de réconciliation le 6 août 2019, pour une paix durable et un développement socio-économique.

Programme régional du tourisme de la SADC

Le Programme Régional du Tourisme de la SADC a été développé pour harmoniser les politiques et les stratégies de développement du tourisme dans la région, après la dissolution de l'Organisation Régionale du Tourisme en Afrique australe (RETOSA) conformément aux dispositions de sa Charte. RETOSA a été créée en 1997 en tant que filiale de la SADC pour aider au développement du tourisme dans la région et commercialiser l'Afrique australe en tant que destination touristique unique aux multiples facettes. Les défis comprenaient le manque de capacités et de ressources.



Plan d'action pour la migration de la main-d'œuvre

Un nouveau Plan d'Action de la SADC sur la Migration de la Main-d'œuvre (2020-2025) a été adopté par le secteur de l'emploi et du travail pour promouvoir le transfert de compétences et l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre pour le développement et l'intégration régionaux. Les Directives de la SADC sur la transférabilité des prestations de sécurité sociale ont été adoptées pour garantir que les travailleurs se déplaçant dans la région de la SADC conservent les droits de sécurité sociale et les avantages acquis sous la juridiction de différents États membres.

Protocole sur les statistiques

Un Protocole sur les Statistiques a été élaboré pour répondre aux besoins en données des instruments de politique d'intégration régionale. Des publications statistiques régionales sont produites et diffusées régulièrement et sont accessibles en ligne.

Mobilisation des ressources régionales

Le Cadre Régional de Mobilisation des Ressources de la SADC a été finalisé et approuvé par le Conseil des Ministres en août 2019. Le cadre comprend des propositions de sources alternatives de financement pour financer les programmes de la SADC, comme une taxe à l'importation, une taxe sur le tourisme, une taxe sur les transactions financières et une taxe de transport, dans lesquelles les États membres sont libres de choisir leur propre manière de générer des revenus pour financer les programmes régionaux de la SADC, y compris la contribution aux programmes et projets régionaux à partir des budgets nationaux.

Communauté Économique Africaine

Le Secrétariat de la SADC s'est engagé activement avec l'Union africaine dans la promotion de l'intégration continentale conformément au Traité instituant la Communauté Économique Africaine, communément appelé Traité d'Abuja, de 1991. La SADC a continué de collaborer avec le COMESA et la CAE pour coordonner le programme tripartite, à ce jour, 22 pays ont signé l'Accord de Libre-Echange Tripartite (ZLET) et huit pays l'ont ratifié. Le projet d'Accord Tripartite sur la Circulation des Opérateurs Économiques a été adopté au cours de l'année.

Pandémie de COVID-19

Depuis mars 2020, la région fonctionne dans des conditions très difficiles et éprouvantes avec l'avènement de la pandémie de la COVID-19 dans laquelle le tissu socio-économique des États membres a été négativement impacté et soumis à un stress sévère nécessitant des mesures extraordinaires. Les mesures mises en œuvre aux niveaux national et régional donnent des résultats positifs dans l'endiguement de la propagation de la COVID-19, protégeant les économies nationales des effets débilissants de la pandémie et réduisant l'impact sur les populations de la région.

Reconnaissant la nécessité de faciliter la circulation des biens et services essentiels pendant une période où la circulation interne des personnes peut être restreinte, la SADC a élaboré des Directives sur l'Harmonisation et la Facilitation des Opérations de Transport Transfrontalier et des Procédures Opérationnelles Standard Régionales pour la Gestion et la Surveillance des Opérations Transfrontalières de Transport Routier aux Points d'Entrée Désignés et aux Points de Contrôle COVID-19. Les directives ont été révisées en juin à la lumière des leçons tirées de la mise en œuvre et continuent de guider la région de la SADC pour équilibrer, réaligner, harmoniser et coordonner les mesures de riposte à la COVID-19 avec les exigences de la facilitation du commerce et des transports. Les parties prenantes des secteurs public et privé alignent les Directives sur les lois et procédures nationales.

Jusqu'à ce qu'un vaccin ou un traitement contre la COVID-19 soit développé, la région doit rester vigilante en tenant compte des exigences sanitaires et des impératifs socio-économiques, aller de l'avant pour continuer à construire son économie tout en protégeant le bien-être et les moyens de subsistance des citoyens. Le Secrétariat a réalisé une évaluation approfondie des impacts socio-économiques de la COVID-19 sur les économies de la SADC, dans laquelle un certain nombre de mesures dans tous les secteurs ont été recommandées et adoptées.



Le 40^e Sommet de la SADC était le premier Sommet virtuel utilisant la technologie de vidéoconférence, organisé par le Mozambique le 17 août 2020 et présidé le président Filipe Jacinto Nyusi avec comme thème ***SADC: 40 ans de consolidation de la paix et de la sécurité, de promotion du développement et de la résilience face aux défis planétaires.***



2020

Vision 2050 de la SADC

Le 40^e Sommet de la SADC a approuvé la Vision 2050 de la SADC, qui repose sur trois Piliers interdépendants basés sur des fondations solides de Paix, de Sécurité et de Gouvernance Démocratique:

- ❖ Développement Industriel et Intégration des Marchés;
- ❖ Développement des Infrastructures à l'appui de l'Intégration Régionale;
- ❖ Développement social et humain.

Les trois piliers reconnaissent également le Genre, la Jeunesse, l'Environnement et le Changement climatique et la Gestion des Risques et des Catastrophes comme des composantes transversales importantes.

Le Plan indicatif régional de développement stratégique 2020-2030 a été approuvé pour rendre opérationnelle la Vision 2050, vers une région industrialisée pacifique à revenus moyens à élevés, où tous les citoyens jouissent d'un bien-être économique durable, de la justice et de la liberté.



Mécanisme de surveillance de la convergence macroéconomique

Le Sommet a approuvé un Mécanisme amélioré de Surveillance de la Convergence Macroéconomique qui comprend des données à haute fréquence pour compléter le Mécanisme de Convergence Macroéconomique existant.

Impacts socio-économiques de la COVID19

Les Chefs d'État et de Gouvernement des 16 États membres et le Secrétariat de la SADC ont discuté de ces questions en utilisant la technologie de vidéoconférence à partir de leurs différentes capitales en raison de la pandémie mondiale de coronavirus. Le 40^e Sommet a reçu un rapport sur les impacts Socio-Economiques de la COVID-19 sur les économies de la SADC et a approuvé les mesures proposées pour traiter les impacts sectoriels.



Représentation des femmes et des jeunes

Le Sommet a de nouveau souligné la nécessité de mettre pleinement en œuvre le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement, et de mettre en place des mesures concrètes pour améliorer la représentation des femmes et des jeunes à des postes politiques élus.



Plan d'autofinancement pour SEOM

Un plan quinquennal, durable et autofinancé pour les missions d'observation électorale de la SADC (SEOM) couvrant 2021-2025 a été approuvé par le 40^e Sommet.



Fake news et abus des médias sociaux

Le Sommet a exhorté les États membres à prendre des mesures proactives pour atténuer les interférences extérieures, l'impact des fausses nouvelles et l'abus des médias sociaux, en particulier dans les processus électoraux.

Brigade d'intervention RDC

La position de la SADC sur la reconfiguration de la Brigade d'intervention en République démocratique du Congo, telle qu'elle a été soumise au Secrétaire Général des Nations Unies, soulignée par le Sommet, est que la Brigade d'intervention (FIB) ne doit pas être altérée. Le Sommet a exprimé sa gratitude aux pays qui fournissent des troupes à la FIB pour leur soutien continu à la paix et à la sécurité à l'est de la RDC, et a réitéré le soutien continu de la SADC à la RDC.



Menaces de sécurité émergentes

Un Rapport d'Evaluation sur les Menaces de Sécurité Emergentes dans la région a été présenté au Sommet, qui a chargé le Secrétariat de préparer un plan d'action pour la mise en œuvre qui donnera la priorité aux mesures de lutte contre le terrorisme, les attaques violentes et la cybercriminalité; et lutter contre les effets néfastes du changement climatique. Le Sommet a salué la décision du Gouvernement du Mozambique de porter à l'attention de la SADC la situation des attaques violentes dans le pays, a exprimé sa solidarité et son engagement à soutenir le Mozambique dans la lutte contre le terrorisme et les attaques violentes, et a condamné tous les actes de terrorisme et les attaques armées.

Amendement au protocole sur le contrôle des armes à feu

Un accord a été signé pour amender le protocole de la SADC sur le contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes.

État de la force en attente de la SADC et des composantes déployées dans la région

Le Sommet a approuvé un accord entre les Gouvernements des États membres de la Communauté de Développement de l'Afrique australe concernant le statut de la force en attente de la SADC et de ses composantes déployées dans la région à des fins de formation, d'opérations de soutien de la paix, d'exercices et d'assistance humanitaire.

Solidarité avec Maurice en cas de catastrophe maritime

Le Sommet a exprimé sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple de Maurice pour la catastrophe écologique qui a eu lieu dans ses eaux causée par un navire échoué et a appelé les 82 États membres de la SADC et la communauté internationale à aider Maurice à contenir la catastrophe.

Élaboration d'un nouveau protocole sur l'emploi et le travail

Le Sommet a approuvé l'élaboration d'un nouveau Protocole sur l'Emploi et le Travail et, à cet effet, a approuvé le retrait du Protocole existant sur l'Emploi et le Travail.

Mécanisme pour honorer les fondateurs de la SADC

Le mécanisme en l'honneur des fondateurs de la SADC a été approuvé par le 40e Sommet de la SADC qui a exhorté les États membres à opérationnaliser le mécanisme, affirmant que cela présente une opportunité de sensibiliser davantage les citoyens de la SADC aux idéaux et aux avantages d'une communauté régionale partagée. Les leaders et les peuples des États membres qui ont obtenu leur indépendance pour la première fois dans les années 60 et 70 ont consenti des sacrifices économiques et autres pour soutenir les pays voisins sous le régime colonial et l'apartheid, dans la solidarité et avec la conviction qu'ils ne seraient pas vraiment indépendants tant qu'ils ne seraient pas tous indépendants et pourrait poursuivre le développement économique ensemble dans l'unité en tant que communauté régionale avec un avenir partagé. Les réalisations de la SADC, y compris le développement industriel et l'intégration, sont des jalons importants dans la trajectoire vers les aspirations des leaders fondateurs tels que présentés dans leur déclaration de 1980, *Afrique australe: Vers la Libération Économique*.



Les neuf pays indépendants qui ont fondé la SADC étaient représentés au Sommet de Lusaka, Zambie, le 1er avril 1980 par les personnes suivantes:

A l'arrière, de gauche à droite: l'Hon. Dick Matenje, Malawi; Robert Mugabe, Premier Ministre désigné du Zimbabwe; Rt. L'Hon. Prince Mabandla Dlamini, Premier Ministre, Royaume d'Eswatini; L'Hon. Mooki Vitus Molapo, Ministre du Commerce et du Tourisme, Royaume du Lesotho. **A l'avant, de gauche à droite:** S.E. José Eduardo dos Santos, Président de l'Angola; S.E. Sir Seretse Khama, Président fondateur du Botswana; S.E. Dr Kenneth David Kaunda, Président fondateur de la Zambie; S.E. Samora Moises Machel, Président fondateur du Mozambique; S.E. Mwalimu Julius Kambarage Nyerere, Président fondateur de la République-Unie de Tanzanie.

CHAPITRE 3

SADC L'INSTITUTION

Introduction

Ce chapitre passe en revue les arrangements institutionnels de la SADC depuis sa création, en se concentrant sur la structure de gouvernance, en commençant par l'année de formation, puis par la réforme. Une liste consolidée des Présidents de la SADC est fournie dans la section 3.4, et la section 3.5 présente de brefs profils des Secrétaires Exécutifs qui ont servi la SADC depuis sa formation.

3.1 Arrangements institutionnels pendant les années de formation

Les premières institutions ont été créées à la suite de l'approbation d'un Mémoire d'accord sur les institutions de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, signé par les chefs d'État et de gouvernement le 20 juillet 1981. Les dispositions institutionnelles initiales visaient à fournir à la SADCC une mécanisme efficace et flexible de consultation régionale et de prise de décision. Ces structures ont continué d'être revues et renforcées pour consolider et approfondir le programme d'intégration. Le Sommet de 1981 a approuvé la création de cinq institutions:

- ❖ Le Sommet
- ❖ Le Conseil des Ministres ;
- ❖ Les Commissions
- ❖ Le Comité Permanent des Hauts Fonctionnaires ;
- ❖ Secrétariat.

Le Sommet de 1981 a convenu d'un système décentralisé qui attribuait la responsabilité de la mise en œuvre des programmes aux États membres, plutôt que de créer une grande bureaucratie. L'arrangement a vu chaque État membre établir des Unités de Coordination Sectorielle (UCS) dans les ministères respectifs responsables du secteur particulier que le pays était chargé de coordonner.

3.1.1 Le Sommet

Le Sommet est responsable de la direction politique générale et du contrôle des fonctions, en tant qu'institution de décision de la SADC. Il est composé de tous les Chefs d'État ou de Gouvernement de la SADC et est géré selon un système de Troïka qui comprend l'actuel président du Sommet de la SADC, le prochain Président (le vice-président à l'époque) et le Président sortant. La liste des Présidents de Sommet depuis la formation de la SADCC en 1980 est présentée dans la section 3.4.

3.1.2 Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres supervise le fonctionnement et le développement de la SADC et s'assure que les politiques sont correctement mises en œuvre. Le Conseil est composé de Ministres de chaque État membre. Conformément au Traité de la SADC, le Conseil des Ministres est chargé de:



- Superviser le fonctionnement et le développement de la SADC;
- Superviser la mise en œuvre des politiques de la SADC et la bonne exécution de ses programmes;
- Conseiller le Sommet sur les questions de politique générale, ainsi que sur le fonctionnement et le développement efficaces et harmonieux de la SADC;
- Approuver les politiques, stratégies et programmes de travail de la SADC;
- Diriger, coordonner et superviser les opérations des institutions de la SADC qui lui sont subordonnées.

3.1.3 Les Commissions

Pour garantir l'efficacité des arrangements institutionnels, il a été convenu de créer des commissions dont le rôle serait de guider et de coordonner les politiques et programmes de coopération et d'intégration dans des domaines sectoriels désignés. Elles travaillaient en étroite collaboration avec le Secrétariat, mais étaient responsables devant le Conseil des Ministres et faisaient rapport au Conseil des Ministres. Ils étaient cofinancés par les États membres sur un même pied d'égalité. Les commissions sectorielles créées sont présentées dans le tableau 3.1.

Commissions sectorielles de la SADCC

Tableau 3.1

Commission	Rôle de la Commission	Pays de coordination
Commission de l'Énergie	Coordonner la coopération sur le programme énergétique régional	Angola
Commission des Transports et des Communications de l'Afrique australe	Assurer une coordination étroite entre les États membres dans la gestion des systèmes de transport et de communication dans la région	Mozambique

Source SADC

3.1.4 Comité Permanent des Hauts Fonctionnaires

Le Comité Permanent des Hauts Fonctionnaires se compose d'un Secrétaire Général ou d'un fonctionnaire de rang équivalent de chaque État membre de la SADC. La fonction principale des Hauts Fonctionnaires est d'agir en tant que comité consultatif technique auprès du Conseil des Ministres..

3.1.5 Secrétariat

Le Sommet a approuvé la création d'un Secrétariat pour assurer la planification et la continuité des délibérations de la SADCC. Le Secrétariat serait basé au Botswana et dirigé par un Secrétaire Exécutif. Cette structure était opérationnelle à partir du 1er juillet 1982.

Responsabilités de Coordination Sectorielle des États membres 1981

Tableau 3.2

Pays	Secteur
Angola	Énergie
Botswana	Maladies animales et Recherche Agricole
Eswatini	Développement de la Main-d'œuvre
Lesotho	Utilisation des Terres et Conservation des Sols
Malawi	Pêche et Faune
Mozambique	Transport
Tanzanie	Industrie et Commerce
Zambie	Exploitation minière
Zimbabwe	Agriculture et Sécurité Alimentaire

Source SADC

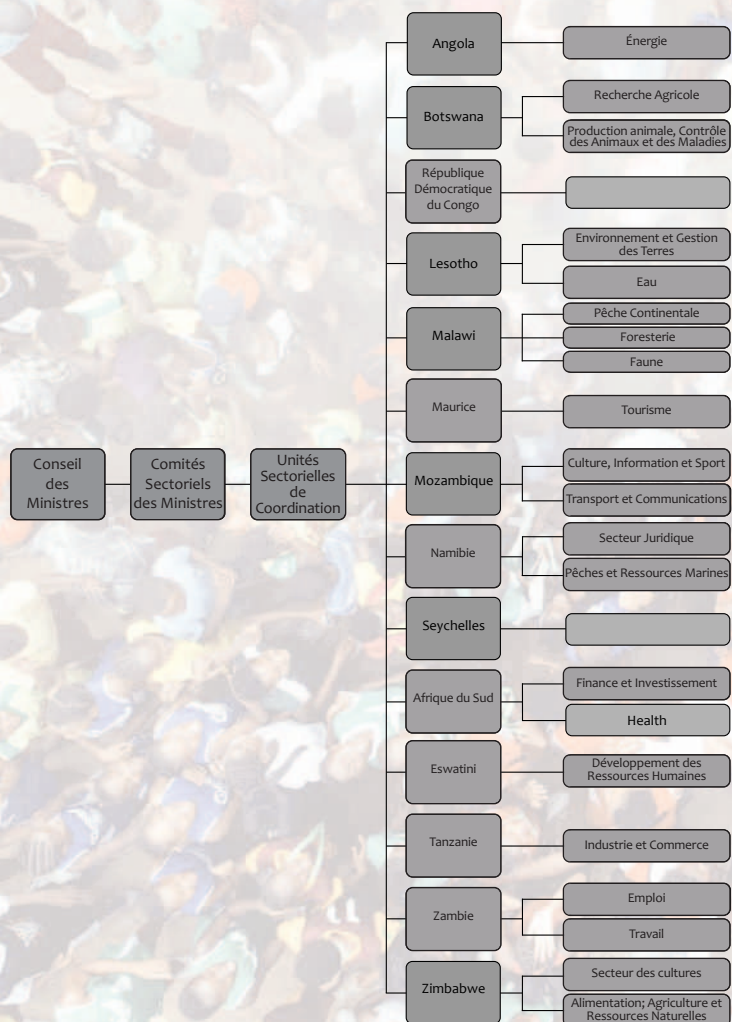
3.1.6 Unités Sectorielles de Coordination

Les leaders de la SADCC ont convenu en 1981 d'attribuer la coordination de secteurs spécifiques aux États membres, comme le montre le tableau 3.2. La raison d'être de cet arrangement institutionnel était de promouvoir un sentiment d'appropriation et d'impliquer directement les États membres dans le lancement et la mise en œuvre des programmes et activités de l'organisation régionale. Les nouveaux États membres se verraient attribuer des responsabilités de coordination à mesure qu'ils rejoindraient la SADCC.

Les États membres de la SADCC ont établi des Unités de Coordination Sectorielle (UCS) dans les ministères de gouvernement respectifs responsables du secteur particulier

Responsabilités sectorielles de la SADC 1996

Figure 3.1



* Secteurs qui restent encore à allouer

Source SADC, *Major Achievements and Challenges, 1980-2005*; *SADC Aujourd'hui*, Vol 1 No 1 Février 1997

que le pays a été chargé de coordonner. Chaque secteur avait une personne désignée pour agir en tant que Point de Contact pour la coordination avec le Secrétariat.

Les responsabilités sectorielles ont évolué de cette manière jusqu'en 1996, après l'adhésion de la Namibie et de l'Afrique du Sud à la SADC en 1990 et 1994 respectivement, et de Maurice en 1995, comme le montre la Figure 3.1. Celles-ci ont fait l'objet d'ajustements mineurs après 1996, par exemple, la sécurité alimentaire était considérée comme recoupée dans plusieurs secteurs, mais ces responsabilités sont restées essentiellement pendant encore cinq ans jusqu'à la création d'une structure plus centralisée.

En collaboration avec les Commissions sectorielles, les UCS ont fonctionné jusqu'aux réformes institutionnelles engagées par la SADC en 2001.

Conférence annuelle avec les Agences de Développement

Encadré 3.1

La première Conférence Annuelle avec les agences de développement après la Conférence Internationale des Donateurs tenue au Mozambique en 1980 a été accueillie par le Malawi en 1981, à laquelle ont participé les représentants de 20 gouvernements et 12 agences de développement, renforçant ainsi les relations de la SADCC avec les partenaires internationaux de coopération et accélérant la mise en œuvre des programmes de la SADCC. C'était en réponse à la Déclaration de Lusaka de 1980 qui appelait à « une action concertée pour garantir la coopération internationale dans le cadre de notre stratégie de libération économique ». La participation de la SADCC était au niveau ministériel tandis que les représentants des partenaires internationaux provenaient de gouvernements et d'organisations qui soutenaient le Programme d'Action de la SADCC dans divers domaines thématiques. Ces conférences sont devenues un thème régulier de la planification institutionnelle annuelle, et chaque réunion s'est concentrée sur un domaine thématique différent.

3.2 Réformes Institutionnelles

Suite à la transformation de l'organisation régionale d'une Conférence de Coordination en une Communauté en 1992, il est devenu nécessaire de revoir les arrangements institutionnels et les structures de la SADC. La décision de réformer les arrangements institutionnels a été prise en 1998 lorsque le Sommet a convenu d'établir des Directives de politique pour faciliter l'achèvement rapide de la transformation en une Communauté de développement dynamique, à travers la Révision et la Rationalisation du Programme d'Action de la SADC. Il a été observé que les dispositions et la structure institutionnelles utilisées depuis la création de l'organisation en 1980 présentaient un certain nombre de défis et de lacunes, notamment:

- Des lignes d'autorité et de responsabilité peu claires, entraînant une communication, une coordination et une performance médiocres ainsi qu'une duplication des efforts et des ressources entre les principaux acteurs des structures décentralisées telles que les UCS, les Commissions, le Secrétariat, les Points de Contact Sectoriels et les Points de Contact Nationaux;
- Les disparités et la mise à disposition souvent inadéquate des ressources et du personnel par les États membres conduisant à une répartition inéquitable des responsabilités et des obligations;
- Différences dans les procédures et règles de gestion et administratives, normes, qualifications et critères de performance variables pour le personnel impliqué dans la gestion des programmes régionaux;
- Prolifération des réunions et augmentation des coûts associés en raison de l'augmentation rapide des secteurs et, par conséquent, d'une pléthore de priorités et d'activités malgré les ressources limitées disponibles; et
- Incapacité du Secrétariat à exécuter son mandat tel que prévu dans le Traité, en particulier celui d'entreprendre la planification et la gestion stratégiques.

Il a donc été convenu lors d'un Sommet Extraordinaire tenu à Windhoek, en Namibie, en mars 2001, d'engager des réformes institutionnelles, en tenant compte de la question de l'appropriation, de la nécessité de la participation des parties prenantes, de la viabilité financière et de la rentabilité, et de l'équilibre entre efficacité et efficacie. Le Sommet de 2001 a adopté le Rapport sur l'Examen des Opérations des Institutions de la SADC, y compris l'Organe de Coopération en matière de Politique, Défense et Sécurité, et a convenu d'amender le Traité de la SADC en conséquence.

Les États membres ont souligné que cette transformation devrait être progressive et correctement gérée. Ils ont souligné que le réalignement des institutions de la SADC devrait être cohérent avec le Programme Commun et les priorités stratégiques pour relever les défis et les opportunités du 21^{ème} siècle. Le Programme Commun adopté lors du même Sommet a donné la priorité à la promotion d'une croissance économique et d'un développement socio-économique durables et équitables; la promotion de valeurs politiques communes; et la consolidation et le maintien de la démocratie, de la paix et de la sécurité.

Les réformes institutionnelles qui ont eu un effet juridique grâce à l'amendement du Traité (2001) ont abouti à la création de neuf institutions et organes principaux:

- ♦ Le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement;
- ♦ L'Organe de Coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité;
- ♦ La Troïka;
- ♦ Le Conseil des Ministres ;
- ♦ Le Comité Intégré des Ministres;
- ♦ Le Comité Permanent des Hauts Fonctionnaires ;
- ♦ Les Comités Nationaux de la SADC ;
- ♦ Le Tribunal; et
- ♦ Le Secrétariat.

Les réformes ont vu l'introduction de nouvelles structures institutionnelles à savoir la Troïka; le Comité Intégré des Ministres; les Comités Nationaux de la SADC et le Tribunal, tandis que les Commissions et les Unités de Coordination Sectorielle ont été progressivement supprimées, et les questions en suspens concernant l'Organe de la SADC sur la Politique, la Défense et la Sécurité ont été finalisées.

3.2.1 Le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement

Les fonctions du Sommet resteraient telles que définies dans le Traité de la SADC, ainsi que les structures connexes du Conseil des Ministres et du Comité Permanent des Hauts Fonctionnaires.

3.2.2 L'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité

L'Organe de coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité est une structure établie par le Traité (article 9) et fait rapport au Sommet. Ses opérations sont guidées par le plan indicatif stratégique de l'Organe (SIPO) et gérées par un système de Troïka au niveau des Chefs d'État et de Gouvernement. La structure et l'orientation stratégique de l'Organe sont axées sur la prévention des conflits, le renforcement des processus démocratiques et la sauvegarde de la sécurité humaine en tant qu'outil essentiel pour la consolidation de la paix et de la sécurité et en tant que précurseur du développement régional durable. L'objectif de l'Organe sur la Coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité est de promouvoir la paix et la sécurité dans la région de la SADC.

3.2.3 La Troïka

Le système de la Troïka attribue l'autorité entre les Sommets au Président du Sommet de la SADC, au Président entrant (vice-président) et au Président sortant. D'autres États membres peuvent être cooptés dans la Troïka en tant que de besoin. L'exercice de réforme institutionnelle en 2001 a décidé d'officialiser ce système, qui a été introduit lors du Sommet de la SADC de 1999 tenu à Maputo, au Mozambique. Dans le cadre du système, la SADC donne à la Troïka l'autorité de prendre des décisions rapides au nom de la SADC qui seraient normalement prises lors de réunions de politique programmées à intervalles réguliers, ainsi que le pouvoir de fournir une orientation politique aux institutions de la SADC entre les Sommets réguliers de la SADC. Le système de la Troïka a été officialisé pour fonctionner au niveau du Sommet, de l'Organe, du Conseil des Ministres et du Comité Permanent des Hauts fonctionnaires. La Troïka combinée impliquant la Troïka du Sommet et la Troïka d'Organe est appelée la Double Troïka.

3.2.4 Comité Intégré des Ministres

Les réformes institutionnelles de 2001 ont vu la création du Comité Intégré des Ministres (CIM) dont la principale responsabilité était de superviser les activités des domaines prioritaires d'intégration et de coopération. Le comité a été lancé en mars 2003 et a fonctionné jusqu'en août 2003, date à laquelle il a été aboli au motif qu'il y avait de nombreux défis à relever. Celles-ci comprenaient le faible niveau et le faible degré de participation des ministres sectoriels, le manque de répartition claire des responsabilités entre le CIM et le Conseil des Ministres et les capacités limitées pour rendre opérationnels les sous-comités aux niveaux national et régional. En 2008, le CIM a été remplacé par des Comités Ministériels Sectoriels et Clusters composés de ministres de chaque État membre de la SADC.

3.2.5 Comités Ministériels sectoriels et clusters

Les Comités Ministériels sectoriels et clusters sont composés de ministres des États membres de la SADC. Ces comités sont directement chargés de superviser les activités des principaux domaines d'intégration qui comprennent: le Commerce, l'Industrie, les Finances et l'Investissement; l'Infrastructure, l'Alimentation, l'Agriculture, les Ressources Naturelles et l'Environnement; le Développement Social et Humain et les Programmes Spéciaux (VIH et SIDA; l'Éducation, le Travail; l'Emploi et le Genre; la Politique, la Défense et la Sécurité; les Affaires Juridiques et les Questions Judiciaires et l'Intégration Économique Régionale. Les comités suivent et contrôlent la mise en œuvre du Plan indicatif régional de développement stratégique dans leurs domaines de compétence et donnent des conseils au Conseil des Ministres.

3.2.6 Comités nationaux de la SADC

Les Comités nationaux de la SADC ont été créés pour apporter une contribution au niveau national à la formulation des politiques et stratégies régionales, ainsi que pour coordonner et superviser la mise en œuvre des programmes au niveau national. Les comités sont également responsables du lancement des projets de la SADC et des documents de synthèse en tant que contribution à la préparation des stratégies régionales.

Les comités comprennent des parties prenantes clés du gouvernement, du secteur privé et de la société civile dans chaque État membre et une disposition pour leur création est reflétée dans le Traité de la SADC.

Un de ces comités est le Comité des Ambassadeurs / Hauts Commissaires de la SADC. Le Comité des Ambassadeurs / Hauts commissaires a été créé par le Conseil des Ministres en février 2005.

Les Points de contact nationaux (PCN) dans chaque État membre sont une autre caractéristique clé des structures nationales de la SADC. Les PCN sont responsables de la coordination des programmes, projets et activités nationaux destinés à faire progresser les idéaux du programme d'intégration régionale de la SADC au niveau national.

Les Coordonnateurs nationaux des médias de la SADC (CNM) ont la responsabilité de faciliter la circulation de l'information et de veiller à ce que le Programme de Travail de la SADC soit connu et compris en fournissant des informations publiques dans les États membres.

3.2.7 Le Secrétariat de la SADC

Selon l'Article 14 du Traité de la SADC, le Secrétariat de la SADC est la principale institution exécutive de la SADC et, entre autres fonctions clés, le Secrétariat est responsable de:

- La planification stratégique et la gestion des programmes de la SADC;
- La mise en œuvre des décisions du Sommet et du Conseil;
- La coordination et l'harmonisation des politiques et stratégies;
- La gestion de programmes et projets spéciaux;
- Le suivi et l'évaluation
- La mobilisation des ressources; et
- La recherche

Le Secrétariat rend compte au Conseil des Ministres et est dirigé par le Secrétaire Exécutif qui est assisté par un ou plusieurs Secrétaires Exécutifs Adjoints selon que le Sommet pourra décider de temps à autre.

Le Secrétaire Exécutif est chargé de consulter et de coordonner avec les gouvernements et d'autres institutions des États membres; d'entreprendre des mesures visant à promouvoir les objectifs de la SADC et à améliorer sa performance; de promouvoir la coopération avec d'autres organisations pour la poursuite des objectifs de la SADC; et l'organisation et le service du Sommet, du Conseil, du Comité permanent et d'autres réunions convoquées sous la direction du Sommet ou du Conseil.

Actuellement, le Secrétaire Exécutif est assisté par le Secrétaire Exécutif adjoint à l'Intégration Régionale (DES-RI) et le Secrétaire Exécutif adjoint aux Affaires Générales (DES-CA).

Le siège de la SADC et son Secrétariat sont situés à Gaborone, au Botswana.

Le tableau 3.3 donne un aperçu de la structure organisationnelle au sein du Secrétariat et des responsabilités de supervision.

Fonctions actuelles des Directions et des Unités

Tableau 3.3

Direction / Unité	Responsable envers	Fonctions
Politique, Planification et Mobilisation des Ressources	Secrétaire Exécutif Adjoint en charge de l'Intégration Régionale	- Analyse des politiques, planification et programmation, Suivi et Evaluation et Mobilisation des Ressources. - Couvre la Recherche et les Statistiques; Politique et Stratégie; et Soutien à la Gestion de Projet.
Développement Industriel et Commerce	Secrétaire Exécutif Adjoint en charge de l'Intégration Régionale	- Responsable de la mise en œuvre de la Stratégie et de Fa feuille de route pour l'Industrialisation de la SADC. - Assure une intégration efficace des marchés de biens et de services et élargir les opportunités d'exportation grâce à de nouveaux accords commerciaux régionaux, Tripartites et Continentaux et à l'amélioration de l'environnement commercial - Couvre l'Industrialisation et la Compétitivité, les Chaînes de Valeur, la Préparation de Projets Industriels, le Commerce, les Normes et la Qualité et la Science, la Technologie et l'Innovation.
Finance, Investissement et Douanes	Secrétaire Exécutif Adjoint en charge de l'Intégration Régionale	- Facilite la libéralisation commerciale et financière; et créer un environnement propice à l'investissement. - Facilite le développement et le renforcement des marchés financiers et des capitaux. - Assure la capacité de gestion macro-économique et les stratégies de convergence. - Couvre les secteurs des Douanes, des Finances et de l'Investissement et de la Macro-Convergence
Infrastructure	Secrétaire Exécutif Adjoint en charge de l'Intégration Régionale	- Facilite la mise en place de réseaux d'infrastructure transfrontaliers efficaces, homogènes, intégrés et rentables. - Se concentre sur le développement et la qualité des infrastructures stratégiques. - Couvre les secteurs de l'Energie, des Transports, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de l'Eau et de la Météorologie.
Alimentation, Agriculture et Ressources Naturelles	Secrétaire Exécutif Adjoint en charge de l'Intégration Régionale	- Soutient les initiatives visant à améliorer la disponibilité, l'accès, la sécurité et la valeur nutritionnelle des aliments; la préparation aux catastrophes pour la sécurité alimentaire; l'utilisation équitable et durable de l'environnement et des ressources naturelles; et le renforcement des cadres institutionnels et le renforcement des capacités. - Couvre les domaines des Ressources Naturelles et de la Faune, de l'Environnement et du Changement climatique, du Tourisme et de la Sécurité Alimentaire et de l'Agriculture.
Développement Social et Humain	Secrétaire Exécutif Adjoint en charge de l'Intégration Régionale	- Assure la disponibilité des ressources humaines instruites, qualifiées, saines et productives nécessaires pour promouvoir l'investissement, l'efficacité et la compétitivité de la région dans l'économie mondiale, ainsi que pour améliorer la qualité de vie des populations de la région. - Couvre la Santé et la Nutrition, le VIH et le SIDA, l'Emploi, le Travail et la Jeunesse; et l'Éducation et le Développement des Compétences.
L'Organe de Coopération en matière de Politique, Défense et Sécurité	Secrétaire Exécutif	- Couvre les domaines de la politique et de la diplomatie, de la défense, de la sécurité de l'État, de la sécurité publique et de la police. - Guidé par le Protocole sur la politique, la défense et la coopération en matière de sécurité qui vise à promouvoir la paix et la sécurité dans la SADC, à protéger les populations de la région de l'instabilité due à l'effondrement de l'ordre public, à développer une politique étrangère commune pour la région et à coopérer sur les questions liées à la sécurité et à la défense.
Audit Interne et Gestion des Risques	Secrétaire Exécutif	- Responsable de fournir une assurance sur les contrôles internes au sein du Secrétariat. - Assure la coordination de la gestion des risques, des contrôles internes et de l'audit interne.
Finance	Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des Affaires Générales	- Fournit un service de conseil financier efficace et efficient au sein du Secrétariat de la SADC. - Couvre les services de Comptabilité, les Subventions / Contrats, la Trésorerie et les Budgets
Ressources Humaines et Administration Unité de Réduction des Risques de	Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des Affaires Générales Secrétaire Exécutif Adjoint en charge de	- Fournit des services efficaces et efficients dans les domaines des Ressources Humaines, de l'Administration, de la Gestion des documents et des Services de Conférence. - Soutient le secrétariat de la SADC pour attirer et retenir une main-d'œuvre qualifiée, des services administratifs, des archives et de gestion de conférences efficaces.

suite...

Fonctions actuelles des Directions et des Unités

Tableau 3.3

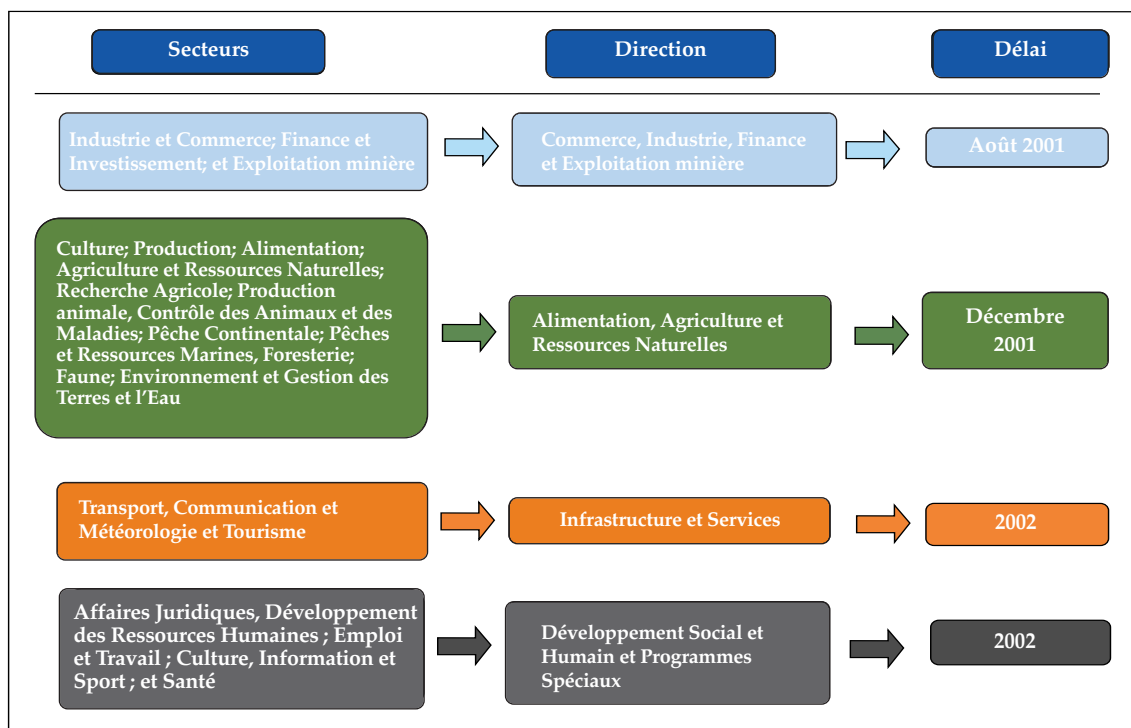
Direction / Unité	Responsable envers	Fonctions
Catastrophe	l'Intégration Régionale	• Coordonne les activités et les programmes de réduction des risques de catastrophe dans la région de la SADC. • Coordonne la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la RRC. • Promeut et soutient l'intégration de la RRC dans les politiques et programmes de développement des États membres.
Unité de Genre	Secrétaire Exécutif	• Facilite, coordonne, surveille et évalue la mise en œuvre du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement et tous les instruments et politiques sectoriels, régionaux, continentaux et mondiaux. • Dirige l'intégration du genre dans les initiatives régionales.
Unité des Services de Conférence	Directeur des Ressources Humaines et de l'Administration	• Soutient la politique de la SADC et d'autres réunions avec de la documentation, des services de traduction, d'interprétation, des installations de conférence et la planification des réunions.
Unité d'approvisionnement	Secrétaire Exécutif	• Assure l'acquisition en temps opportun des biens, services et travaux. • Garantit l'efficacité, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité et la transparence grâce à la concurrence, et la responsabilité et les normes éthiques entre les parties prenantes.
Unité des Affaires juridiques	Secrétaire Exécutif	• Guide la SADC dans l'application et l'interprétation des régimes juridiques de la SADC, y compris le Traité de la SADC, les Protocoles et instruments juridiques de la SADC et l'application et l'interprétation du droit international.
Unité des Technologies de l'Information et de la Communication	Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des Affaires Générales	• Guide l'adoption des technologies de l'information et de la communication au sein de la SADC. • Soutient la mise en œuvre des aspects technologiques du RISDP révisé.
Unité des Communications et des Relations Publiques	Secrétaire Exécutif	• Fournit une Communication Institutionnelle Stratégique et une Sensibilisation de la SADC et de ses programmes, ainsi que des services de Relations Publiques.
Bureau de liaison de la SADC auprès de l'Union africaine	Secrétaire Exécutif	• Améliore et renforce la capacité régionale pour faciliter l'intégration continentale par la paix, la sécurité, la stabilité et le développement durable comme prévu dans l'Agenda 2063 et d'autres cadres juridiques et politiques de l'Union africaine. • Améliore la communication et la liaison entre la CUA et la SADC

Source SADC

La restructuration en 2001 a vu la création de quatre Directions au Secrétariat de la SADC sous lesquelles tous les secteurs existants ont été regroupés en fonction de leurs liens intersectoriels, comme le montre la figure 3.2. Les Directions suivantes ont été créées:

- Commerce, Industrie, Finance et Investissement
- Infrastructure et Services
- Alimentation, Agriculture et Ressources Naturelles
- Développement Social et Humain et Programmes Spéciaux.

La structure du Secrétariat a été revue en 2005 et à nouveau en 2017.

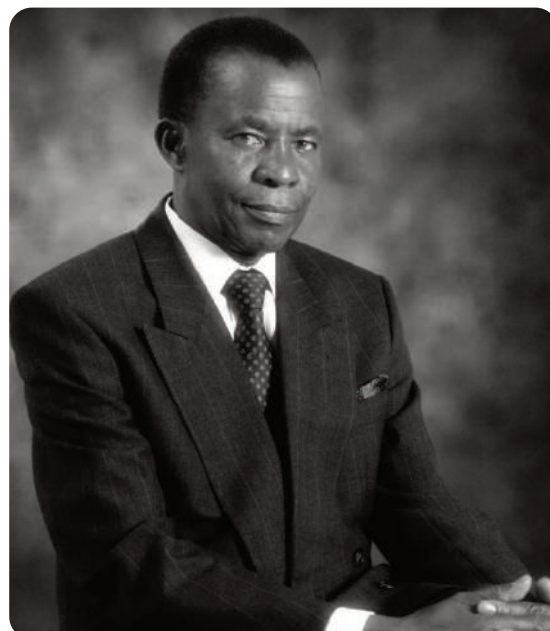


Source: SADC, dans SADC Aujourd'hui Vol 4 No 4, avril 2001

3.3 Présidents de la SADC

Le Botswana a présidé les Sommets annuels après la formation de la SADCC en 1980, lorsque le Sommet fondateur a été ouvert par le Président Sir Seretse Khama, et présidé en son nom par le Vice-Président d'alors Sir Quett Ketumile Joni Masire, qui est devenu le deuxième Président du Botswana plus tard dans l'année. En juillet 1983, le Sommet a pris la décision d'élire un Président pour diriger les Sommets et les Réunions du Conseil des Ministres. Le Botswana a été élu par le Sommet dans le cadre du nouvel arrangement, pour présider les réunions du Sommet et du Conseil des Ministres pendant les trois prochaines années, et réélu pour des mandats de trois ans en 1987, 1990 et 1993 pour présider les réunions de la SADCC et son successeur la SADC, à l'exception d'un Sommet auquel le Président Masire n'a pas pu assister.

À partir du Sommet de 2001, le Président Hôte a été élu Président pour l'année suivante, avec un Adjoint qui accueillera le prochain Sommet et deviendra Président de la SADC l'année suivante. Voir le tableau 3.4.



Le Président du Botswana, Sir Quett Ketumile Joni Masire, a présidé la SADC de 1980 à 1996

Présidents de la SADC 1980-2020

Tableau 3.4

Époque	Président	Pays	Hôte du Sommet
1980-81	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Zambie
1981-82	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Zimbabwe
1982-83	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Botswana
1983-84	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Mozambique
1984-85	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Botswana
1985-86	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Tanzanie
1986-87	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Angola
1987-88	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Zambie
1988-89	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Mozambique
1989-90	Président Ali Hassan Mwinyi	Tanzanie	Zimbabwe
1990-91	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Botswana
1991-92	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Tanzanie
1992-93	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Namibie
1993-94	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Eswatini
1994-95	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Botswana
1995-96	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Afrique du Sud
1996-97	Président Sir Quett Ketumile Joni Masire	Botswana	Lesotho
1997-98	Président Nelson Rolihlahla Mandela	Afrique du Sud	Malawi
1998-99	Président Nelson Rolihlahla Mandela	Afrique du Sud	Maurice
1999-2000	Président Thabo Mvuyelwa Mbeki	Afrique du Sud	Mozambique
2000-01	Président Joaquim Alberto Chissano	Mozambique	Namibie
2001-02	Président Bakili Elson Muluzi	Malawi	Malawi
2002-03	Président José Eduardo dos Santos	Angola	Angola
2003-04	Président Benjamin William Mkapa	Tanzanie	Tanzanie
2004-05	Premier Ministre Paul Raymond Berenger	Maurice	Maurice
2005-06	Président Dr Festus Gontebanye Mogae	Botswana	Botswana
2006-07	Premier Ministre Pakalitha Bethuel Mosisili	Lesotho	Lesotho
2007-08	Président Levy Patrick Mwanawasa	Zambie	Zambie
2008-09	Président Thabo Mvuyelwa Mbeki	Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Président Dr. Kgalema Petrus Motlanthe	Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Président Jacob Gedleyihlekisa Zuma	Afrique du Sud	Afrique du Sud
2009-10	Président Joseph Kabila Kabange	RDC	RDC
2010-11	Président Hifikepunye Lucas Pohamba	Namibie	Namibie
2011-12	Président José Eduardo dos Santos	Angola	Angola
2012-13	Président Armando Emílio Guebuza	Mozambique	Mozambique
2013-14	Présidente Dr. Joyce Hilda Banda	Malawi	Malawi
	Président Prof. Arthur Peter Mutharika	Malawi	Malawi
2014-15	Président Robert Gabriel Mugabe	Zimbabwe	Zimbabwe
2015-16	Président Lieutenant-Général Dr. Seretse Khama Ian Khama	Botswana	Botswana
2016-17	Sa Majesté le Roi Mswati III	Eswatini	Eswatini
2017-18	Président Jacob Gedleyihlekisa Zuma	Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Président Matamela Cyril Ramaphosa	Afrique du Sud	Afrique du Sud
2018-19	Président Dr. Hage Geingob	Namibie	Namibie
2019-20	Président Dr John Pombe Joseph Magufuli	Tanzanie	Tanzanie
2020-21	Président Filipe Jacinto Nyusi	Mozambique	Mozambique

Source: Communiqués du Sommet de la SADC 1980-2020; Secrétariat de la SADC

3.4 Leadership du Secrétariat de la SADC

Le Secrétaire Exécutif de la SADC est assisté par le Secrétaire Exécutif Adjoint pour l'Intégration Régionale (DES-RI) et le Secrétaire Exécutif Adjoint pour les Affaires Corporatives (DES-CA).

3.4.1 Responsabilités du Secrétaire Exécutif

L'Article 15 du Traité de la SADC stipule que le Secrétaire Exécutif est responsable devant le Conseil des Ministres de:

- ❖ Consulter et coordonner avec les gouvernements et autres institutions des États membres;
- ❖ Entreprendre des mesures visant à promouvoir les objectifs de la SADC et à améliorer sa performance;
- ❖ Promouvoir la coopération avec d'autres organisations pour la poursuite des objectifs de la SADC;
- ❖ Organiser et servir le Sommet, le Conseil, le Comité Permanent et les autres réunions convoquées sous la direction du Sommet ou du Conseil;
- ❖ Agir en tant que gardien des biens de la SADC;
- ❖ Nommer le personnel du Secrétariat conformément aux procédures et aux conditions de service déterminées par le Conseil;
- ❖ Superviser l'administration et les finances du Secrétariat;
- ❖ Préparer des rapports annuels sur les activités de la SADC et de ses institutions;
- ❖ Préparer le budget et les comptes vérifiés du Secrétariat à soumettre au Conseil;
- ❖ Entreprendre des représentations diplomatiques et autres de la SADC;
- ❖ Entreprendre des relations publiques et promouvoir la SADC; et,
- ❖ Accomplir toutes autres fonctions qui peuvent, de temps à autre, être déterminées par le Sommet et le Conseil.

Le Secrétaire Exécutif travaille en liaison avec d'autres institutions pour guider, soutenir et surveiller la performance de la SADC dans divers secteurs afin d'assurer la conformité et l'harmonie avec les politiques, stratégies, programmes et projets convenus..

3.4.2 Responsabilités du Secrétaire Exécutif Adjoint - Intégration Régionale

Le Secrétaire Exécutif adjoint pour l'Intégration Régionale (DES-RI) assiste le Secrétaire Exécutif et est responsable des Directions et des Unités qui abordent les thèmes de l'Intégration Régionale de la SADC à travers leurs programmes. Le Secrétaire Exécutif adjoint pour l'Intégration Régionale est responsable des Directions et de l'Unité suivantes:

- ❖ Direction des Finances, Investissement et Douanes ;
- ❖ Direction du Développement Industriel et Commerce ;
- ❖ Direction des infrastructures, chargée d'améliorer la qualité des infrastructures dans la région, à travers la réhabilitation et la modernisation des infrastructures; l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base; accroître le commerce et maximiser la compétitivité régionale;
- ❖ Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Ressources Naturelles, chargée de garantir la disponibilité, l'accès, la sécurité et la valeur nutritionnelle des aliments; préparation aux catastrophes pour la sécurité alimentaire; l'utilisation équitable et durable de l'environnement et des ressources naturelles; et le renforcement du cadre institutionnel et du renforcement des capacités;
- ❖ Direction du Développement Social et Humain, qui soutient le développement du capital humain de la SADC à son plein potentiel en tant qu'étape essentielle pour relever les défis socio-économiques auxquels la région est confrontée;
- ❖ Direction de la politique, de la planification et de la mobilisation des ressources, qui coordonne toute la planification, l'élaboration des politiques et le suivi et l'évaluation; et
- ❖ L'Unité de Réduction des Risques de Catastrophe, qui coordonne les activités et programmes de gestion des risques de catastrophe dans la région de la SADC.

3.4.3 Responsabilités du Secrétaire Exécutif Adjoint - Affaires Générales

Le Secrétaire Exécutif Adjoint aux Affaires Générales (DES-CA) assiste le Secrétaire Exécutif et est responsable des éléments administratifs du Secrétariat de la SADC. Le Secrétaire Exécutif Adjoint aux Affaires Générales est responsable des Directions et Unités suivantes:

- ❖ Direction du Budget et des Finances, qui fournit des services d'administration financière et de gestion des risques aux opérations du Secrétariat;
- ❖ Direction des Ressources Humaines et de l'Administration, qui soutient les opérations du Secrétariat à travers la gestion des ressources humaines, l'acquisition de biens et services et la gestion des biens matériels;
- ❖ L'Unité des Services de Conférence, qui fournit un soutien à la politique de la SADC et à d'autres réunions en termes de documentation, de traduction, de services d'interprétation, d'installations de conférence et de planification des réunions;
- ❖ Unité de passation des marchés, qui est responsable de tous les aspects de la passation des marchés au sein du Secrétariat à travers l'administration des processus d'appel d'offres et en veillant à l'adhésion à la
- ❖ Politique d'approvisionnement de la SADC et tous les documents justificatifs; et
- ❖ Unité des Technologies de l'Information et des Communications(TIC), qui guide l'adoption des TIC au sein de la SADC et soutient la mise en œuvre des aspects technologiques du RISDP.

3.4.4 Les Secrétaires Exécutifs et Adjoint de la SADC

Les Secrétaires Exécutifs et les Secrétaires Exécutifs Adjoint de la SADC depuis sa formation en 1980 sont indiqués dans le tableau 3.4 avec les profils ci-dessous

Secrétaires Exécutifs et Adjoint de la SADC

Tableau 3.5

Secrétaire Exécutif	Mandat	Pays
Ambassadeur Frederick Arthur Blumeris	1982-1984	Zimbabwe
Dr. Simba Makoni	1984-1993	Zimbabwe
Dr. Kaire Mbuende	1993-1999	Namibie
Dr. Prega Ramsamy*	2001-2005	Maurice
Dr. Tomaz Augusto Salomão	2005-2013	Mozambique
Dr. Stergomena Lawrence Tax	2013- 2021	République Unie de Tanzanie
Secrétaire Exécutif Adjoint		
Mr. Lengolo Bureng Monyake	1994-1998	Lesotho
Ambassadeur Albert M. Muchanga	2001-2005	Zambie
Eng. João Samuel Caholo	2005-2013	Angola
Mlle. Emilie Ayaza Mushobekwa	2010- 2018	République Démocratique du Congo
Dr. Thembinkosi Mhlongo	2013-2021	Afrique du Sud
Ambassadeur Joseph Nourrice	2018-2022	Seychelles

Dr. Prega Ramsamy a été Secrétaire Exécutif par intérim de janvier 2000 à mars 2001.



AMBASSADEUR FREDERICK ARTHUR BLUMERIS

L'Ambassadeur Frederick Arthur Blumeris a été le premier Secrétaire Exécutif de la SADCC et a servi d'octobre 1982 à mars 1984. Avant sa nomination, il était l'ambassadeur du Zimbabwe auprès de la Communauté Économique Européenne de l'époque. Sa contribution a été importante pendant les années de formation de l'organisation dans l'établissement des structures initiales de la SADCC pour le Secrétariat bien qu'il n'ait servi que pendant une courte période avant de tomber malade, et il était largement respecté par les gouvernements, les collègues et les partenaires.



DR SIMBA MAKONI

Dr. Simba Makoni a été nommé Secrétaire Exécutif de la SADC en juillet 1984 et a servi jusqu'en décembre 1993. Dr. Makoni était en charge du Secrétariat pendant les années restantes de la SADCC et pendant la transformation d'une Conférence de Coordination en une Communauté en 1992 lorsque les leaders de la SADC ont signé la Déclaration de Windhoek et le nouveau Traité de la SADC, ainsi qu'un Protocole engageant les États membres à une coopération et une intégration plus approfondies et plus formelles. Il a dirigé la SADCC à travers les années turbulentes de déstabilisation de l'apartheid de la région et à travers l'accession à l'indépendance de la Namibie, quittant juste avant le changement en Afrique du Sud. Il a coordonné la période d'une structure décentralisée où les États membres avaient des responsabilités régionales par secteur, et il a commémoré le 10e anniversaire en 1990 en déplaçant le Secrétariat de bureaux dispersés dans le premier siège, l'ancienne maison de la SADCC, un bâtiment appartenant au Gouvernement de Botswana. Avant de rejoindre la SADC, Dr. Makoni était Ministre de l'Industrie et du Développement de l'énergie au Zimbabwe.



Dr Kaire Mbuende

Dr Kaire Mbuende a été Secrétaire Exécutif de janvier 1994 jusqu'à la fin de 1999. Il a été à la tête du Secrétariat pendant la période cruciale de l'histoire de la SADC lorsque l'Afrique du Sud a rejoint l'organisation, ainsi que Maurice, les Seychelles et la RDC, et de nouveaux

instruments de coopération et d'intégration ont été adoptés. Certains jalons importants au cours de son mandat comprenaient le lancement de l'Organe de coopération politique, défense et sécurité, et la décision de créer le Forum Parlementaire de la SADC. Avant de rejoindre la SADC, Dr Mbuende a été Parlementaire en Namibie et Vice-Ministre de l'Agriculture, de l'Eau et du Développement rural de 1990 à 1993. Dr Mbuende était assisté de M. Lengolo Monyake du Lesotho qui a occupé le poste de Secrétaire Exécutif Adjoint jusqu'en 1998, date à laquelle il a été remplacé par le Dr Prega Ramsamy de Maurice.

DR PREGA RAMSAMY

Dr Prega Ramsamy était le quatrième Secrétaire Exécutif de la SADC. Il a été nommé en mars 2001, après avoir été Secrétaire Exécutif par intérim depuis janvier 2000. Il a été à la tête du Secrétariat jusqu'en décembre 2005, au cours d'une période de restructuration institutionnelle importante, lorsque ses compétences techniques et de planification ont eu un impact significatif sur l'organisation. Dr Ramsamy a facilité l'élaboration du premier Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP 2003-2015), ainsi que du Plan Indicatif Stratégique de l'Organe pour l'Organe de Coopération Politique, Défense et Sécurité (SIPO). Le Protocole d'Entente sur la Convergence Macroéconomique a été signé en 2002 avec des exigences et des indicateurs spécifiques convenus par les États membres. Madagascar a rejoint la SADC au cours de son mandat, portant le nombre total d'États membres à 15. Avant de rejoindre la SADC, le Dr Ramsamy a été détaché par le Gouvernement de Maurice pour diriger la division du commerce au Secrétariat du COMESA en Zambie travaillant sur la promotion et la facilitation du commerce. Il a rejoint le Secrétariat de la SADC en tant qu'économiste en chef en 1997 et a été nommé Secrétaire Exécutif Adjoint en septembre 1998. Le Dr Ramsamy était assisté de l'Ambassadeur Albert Mudenda Muchanga de Zambie qui a occupé le poste de Secrétaire Exécutif Adjoint d'août 2001 à août 2005.



95

DR TOMÁS AUGUSTO SALOMÃO

Dr Tomás Augusto Salomão a été Secrétaire Exécutif de la SADC de janvier 2006 à décembre 2013. Il a pris ses fonctions à un moment où les États membres de la SADC étaient préoccupés par les modèles commerciaux de la SADC consistant principalement en produits de base et la nécessité de diversifier et d'accroître le commerce intra régional, et quand des instruments de politique étaient nécessaires pour forger la convergence des économies de la SADC. Les jalons majeurs de son mandat comprenaient le lancement de la Zone de Libre-Échange de la SADC en 2008; le Plan Directeur de Développement des Infrastructures Régionales adopté en 2012 et l'Observatoire Régional de la Pauvreté, mis en œuvre en 2013. Le deuxième Plan Indicatif Stratégique de l'Organe de Coopération Politique, Défense et sécurité (SIPO II) a été lancé en 2012 et la brigade en attente de la SADC a été lancée. Dr. Salomão était Ministre de la Planification et des Finances du Gouvernement du Mozambique avant sa nomination en tant que Secrétaire Exécutif de la SADC. Dr Salomão était assisté de l'Eng. João Caholo, d'Angola, qui a occupé le poste de Secrétaire Exécutif Adjoint pour l'Intégration Régionale d'août 2005 à août 2013 et Mme Emilie Ayaza Mushobekwa de la République démocratique du Congo qui a été Secrétaire Exécutive Adjointe pour les Affaires Générales de 2010 à 2018.



DR STERGOMENA LAWRENCE TAX

Dr Stergomena Lawrence Tax est la sixième Secrétaire Exécutive de la SADC et la première femme à être nommée à ce poste. Les jalons majeurs de son mandat incluent le développement et le déploiement de la Stratégie et la Feuille de route pour l'industrialisation 2015-2063 et le recalibrage du plan de développement régional, le RISDP révisé 2015-2020, le RISDP 2020-2030 et la Vision 2050 de la SADC.

La SADC a adopté une Stratégie Antiterroriste Régionale en 2015; le Centre Régional de Formation au Maintien de la paix de la SADC (RPTC) a été officiellement remis à la SADC par le Zimbabwe en 2015; et la force en attente de la SADC a atteint sa pleine capacité opérationnelle en 2017. Le Fonds Régional de Développement de la SADC opérationnel d'ici 2016. La Stratégie Régionale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2015-2025 a été



adoptée; et la Déclaration sur l'Élimination du Paludisme a été approuvée en 2016. Le Cadre et le Fonds de Gestion de la Réduction des Risques de Catastrophe de la SADC ont été approuvés en 2018, ainsi que le Cadre d'Autonomisation des Jeunes. Le kiswahili a été adopté comme quatrième langue de travail officielle de la SADC en 2019.

Les jalons importants réalisés par Dr Tax et son équipe en reconnaissance du patrimoine régional et des fondateurs de la SADC comprennent le lancement en 2014 d'un ensemble de neuf volumes de livres produits dans le cadre du Projet Hashim Mbita de la SADC; la première Journée de la Libération de l'Afrique australe a été commémorée en 2019, et une composante vidéo des premiers documents de référence sur le patrimoine de la libération a été présentée au Conseil des Ministres la même année. La SADC a entrepris une révision du programme d'histoire dans la région en 2019 à la demande des Ministres de l'Éducation.

Dr Tax a assisté à la première réunion des Communautés Économiques Régionales (CER) avec la Commission de l'Union africaine en 2019 pour faire rapport sur l'état de l'intégration régionale. Avant de rejoindre le Secrétariat de la SADC en janvier 2014, elle était Secrétaire Générale au Ministère de la Coopération est-africaine en République-Unie de Tanzanie.

Dr Tax est assisté de deux adjoints, le Dr Thembinkosi Mhlongo d'Afrique du Sud et l'Ambassadeur Joseph André Nourrice des Seychelles. Dr. Mhlongo est le Secrétaire Exécutif Adjoint pour l'Intégration Régionale, nommé en octobre 2013. Il a précédemment servi au Secrétariat en tant que Directeur en Chef de la SADC de 2001 à 2005. L'Ambassadeur Nourrice est le Secrétaire Exécutif Adjoint aux affaires Générales, nommé en octobre 2018. Il a précédemment été Haut-commissaire résident de son pays en Afrique du Sud et Haut-commissaire non résident au Botswana, au Mozambique et en Namibie, Ambassadeur en Angola, au COMESA et désigné Ambassadeur auprès de la SADC.



Lengolo Bureng Monyake
Secrétaire Exécutif Adjoint
1994-1998



Albert Mudenda Muchanga
Secrétaire Exécutif Adjoint
2001-2005



Eng. João Samuel Caholo
Secrétaire Exécutif Adjoint pour
l'Intégration Régionale
2005-2013



Emilie Ayaza Mushobekwa
Le Secrétaire Exécutif Adjoint aux
Affaires Générales
2010-2018



Dr Thembinkosi Mhlongo
Secrétaire Exécutif adjoint pour
l'Intégration Régionale
2013 - 2021



Ambassador Joseph Nourrice
Le Secrétaire Exécutif Adjoint aux
Affaires Générales
2018-2022

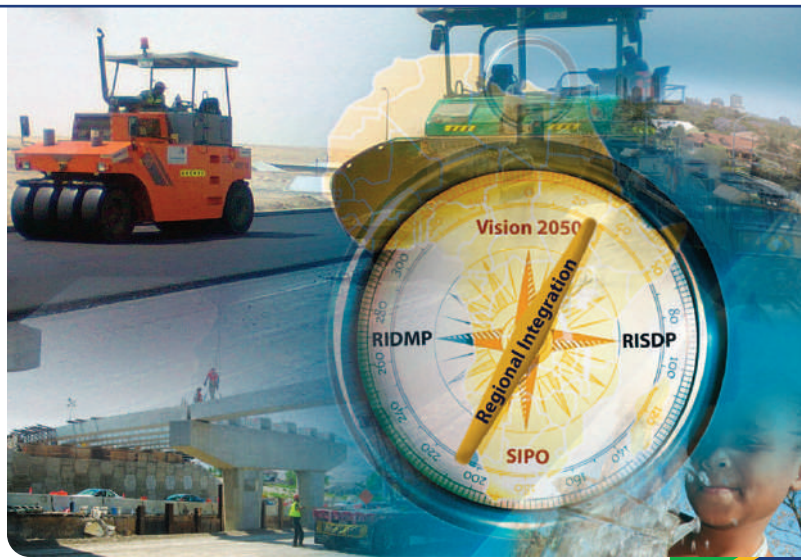
RÉALISATIONS DANS LES SECTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Introduction

La SADC a réalisé de nombreux jalons au cours de ses 40 ans d'histoire qui ont eu un impact progressif et positif sur les populations de la région. La plupart de ces réalisations sont visibles dans divers domaines de coopération allant de l'industrie et du commerce, du genre et de la santé à l'énergie, à l'environnement et au développement des infrastructures.

Les jalons sont étayés par plus de 30 instruments juridiques ainsi que par des documents stratégiques clés tels que le Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) qui ont été élaborés et adoptés par les États membres de la SADC pour faire avancer le programme d'intégration.

Ce chapitre examine l'impact des décisions clés et des grands jalons juridiques comme souligné dans le chapitre 2, et ces réalisations sont présentées ici selon les piliers du RISDP. Le pilier sur la Coopération en Matière de Paix et de Sécurité est traité dans le chapitre 5 suivant.



97

4.1 Contexte historique du RISDP

Depuis sa création en 1980, la SADC s'est engagée dans l'élaboration de politiques et de stratégies dans les divers domaines de la coopération régionale visant à faire progresser l'intégration régionale et le développement durable. Jusqu'en 1998, la coopération régionale était guidée par le Programme d'Action de la SADC, connu auparavant sous le nom de Programme d'Action de Lusaka.

Suite à la décision de transformer la SADC d'une conférence de coordination en une communauté de développement, la région s'est engagée dans un processus en 1998 pour établir des directives pour faciliter l'achèvement rapide de la transformation de la SADC en une communauté de développement dynamique, à travers l'Examen et la Rationalisation du Programme d'Action de la SADC.

Lors de son Sommet annuel tenu en septembre 1998 à Maurice, les leaders de la SADC ont approuvé une décision sur l'examen des opérations des institutions de la SADC. Un an plus tard, en 1999, les leaders de la SADC ont souligné la nécessité de veiller à ce que l'examen et finalement le développement d'une nouvelle stratégie de développement incluent également la promotion de la paix et de la sécurité dans la région. Le Sommet a décidé que le Conseil des Ministres devrait examiner les opérations de toutes les institutions de la SADC, y compris l'Organe sur la Politique, la Défense et la Sécurité.

Dans une décision transformatrice majeure prise en mars 2001 lors d'un Sommet Extraordinaire tenu en Namibie, les Chefs d'État et de Gouvernement de la SADC ont approuvé la restructuration des institutions de la SADC. Les principales caractéristiques de cette restructuration comprenaient le regroupement des 21 secteurs en clusters sous quatre directions au Secrétariat de la SADC, et la création de Comités Nationaux de la SADC pour coordonner les intérêts respectifs des États membres individuels relatifs à la SADC.

Pour étayer la restructuration, les dirigeants ont également demandé au Secrétariat de la SADC d'élaborer le Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP). Le RISDP a été lancé lors de la réunion du Conseil des Ministres de la SADC en mars 2004 en République-Unie de Tanzanie, tandis que son document complémentaire - le Plan Indicatif Stratégique pour l'Organe sur la Politique, la Défense et la Sécurité (SIPO) a été lancé en août 2004 au Sommet de la SADC tenu à Maurice.

Le développement du RISDP était essentiel étant donné qu'auparavant la plupart des politiques, stratégies et programmes régionaux de la SADC avaient été conçus indépendamment par des unités de coordination sectorielles individuelles dans les États membres. Pour cette raison, les diverses politiques, stratégies et programmes n'étaient pas correctement coordonnés, ce qui entraînait de faibles liens intersectoriels. Le RISDP identifie et renforce ces liens, programmes et politiques des différents secteurs en vue d'améliorer l'efficacité et la mise en œuvre du Programme d'Action de la SADC.

Le RISDP et le SIPO sont de nature indicative et décrivent les conditions nécessaires qui devraient être réalisées pour atteindre les objectifs d'intégration régionale et de développement de la SADC. Le développement des deux plans visait donc à réaligner les priorités de la SADC et à recentrer les politiques et stratégies régionales sur les besoins et les réalités d'un monde en constante évolution, ainsi que de garantir que la SADC soit effectivement en mesure d'exploiter son potentiel pour promouvoir le développement durable dans la région.

En formulant le RISDP et le SIPO, et en définissant le programme et les objectifs de la région, la SADC a pris en considération diverses stratégies régionales, continentales et internationales telles que l'Acte Constitutif de l'Union africaine, le Traité instituant la Communauté Économique Africaine, le Nouveau Partenariat pour le Développement l'Afrique (NEPAD) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (actuellement Objectifs de Développement Durable).

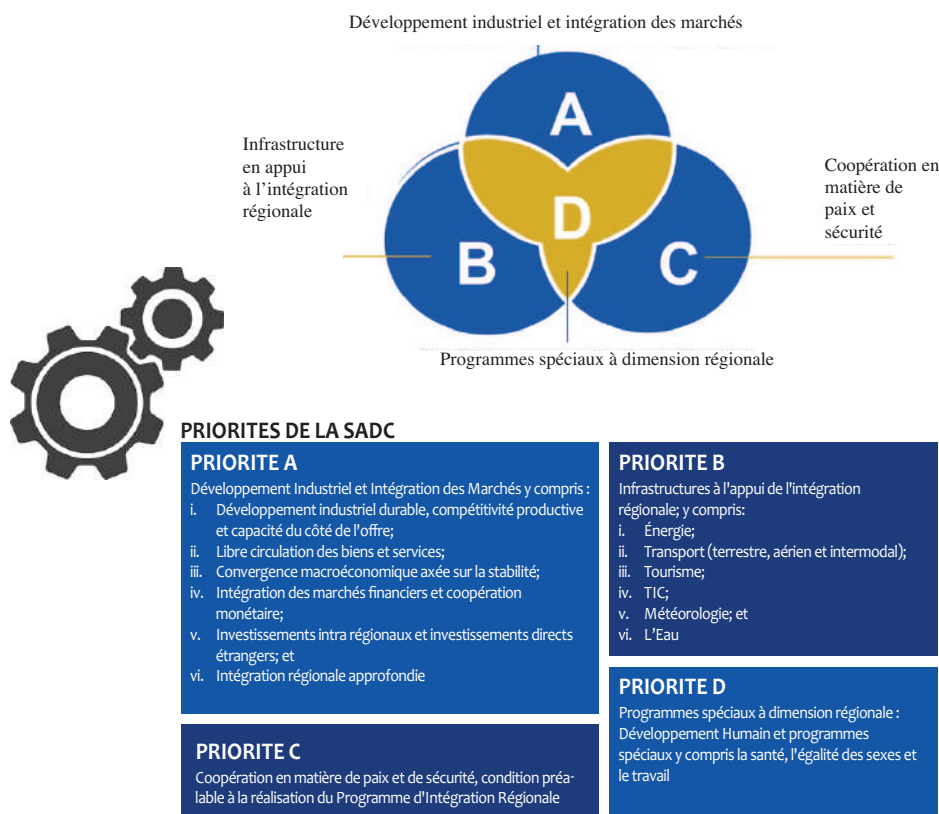
4.2 Objectifs et priorités du RISDP par pilier et secteur

Le RISDP est un cadre détaillé de développement et de mise en œuvre qui guide le programme d'intégration régionale de la SADC. Il est conçu pour fournir une orientation stratégique claire en ce qui concerne les programmes, projets et activités de la SADC conformément à l'Agenda commun et aux priorités stratégiques de la SADC, tels que consacrés dans le Traité de la SADC de 1992. Le plan initial a été approuvé par le Sommet de la SADC en 2003 pour une période de 15 ans et a été mis en œuvre à partir de 2005, le calendrier de mise en œuvre

étant donc 2005-2020. Grâce à des priorités, des programmes et des cibles spécifiques, le RISDP permet à toutes les parties impliquées de suivre les progrès et d'obtenir des orientations.

Après un examen en 2012, le RISDP a été révisé pour anticiper l'industrialisation afin d'accélérer les objectifs socio-économiques de la région. Pour la mise en œuvre de la phase suivante, le RISDP a été révisé pour aligner les priorités existantes sur les ressources disponibles. Le principe essentiel du RISDP révisé 2015-2020 était de promouvoir les chaînes de valeur régionales et d'accroître la valeur ajoutée dans certains secteurs prioritaires, notamment l'agro-industrie, la valorisation des minéraux et les produits pharmaceutiques à court et moyen terme.

Figure 4.1 RISDP révisé 2015-2020





Les priorités stratégiques du RISDP révisé sont conformes aux piliers indiqués:

- ◆ Développement Industriel et Intégration des Marchés;
- ◆ Infrastructures à l'appui de l'intégration régionale ;
- ◆ Coopération en matière de paix et de sécurité; et
- ◆ Programmes spéciaux à dimension régionale.

À cet égard, les réalisations réalisées par la SADC au cours des 40 dernières années seront présentées sous ces piliers du RISDP révisé, tout en soulignant clairement les jalons de la période pré-RISDP 1980-2005, le premier RISDP 2005-2015 et le RISDP révisé 2015-2020. Le pilier Paix et Sécurité est traité plus en détail au Chapitre 5.

Après la fin du RISDP 2015-2020 en mars 2020, le 40e Sommet de la SADC a approuvé un nouveau plan stratégique alors qu'il cherche à approfondir davantage l'intégration régionale au cours des 10 prochaines années. En rupture avec les plans stratégiques régionaux précédents, le RISDP 2020-2030 comprend des interventions précédemment présentées dans le cadre du Plan Indicatif Stratégique de l'Organe de l'Organe de coopération politique, défense et sécurité (SIPO). La décision d'inclure les questions de paix, de sécurité et de gouvernance dans le RISDP 2020-30 est à nouveau transformatrice en renforçant la cohésion car l'Organe fait partie intégrante du Secrétariat de la SADC et les deux plans stratégiques sont complémentaires dans la recherche des mêmes objectifs communs.

4.21 Développement industriel et intégration des marchés

Le développement industriel a été l'un des éléments clés du programme d'intégration économique de la SADC depuis la formation de l'organisation en 1980. L'harmonisation des politiques industrielles a été l'un des tout premiers engagements pris par les fondateurs de la SADC lorsqu'ils ont signé la Déclaration de Lusaka intitulée Afrique australe, Vers la Libération Économique. Motivés par la nécessité de réduire la dépendance économique, « en particulier, mais pas seulement » à l'égard de l'Afrique du Sud de l'apartheid de l'époque, les leaders se sont engagés lors de la conférence historique de Lusaka à renforcer la capacité industrielle de leurs pays respectifs.

La première stratégie de développement industriel de la SADC a été élaborée et adoptée en 1989, dans laquelle divers objectifs et cibles ont été proposés pour accélérer le développement industriel dans la région d'ici l'an 2000. Cela a été suivi par l'adoption du Cadre de politique de développement industriel de la SADC en 2013.



La décision du 34^e Sommet de la SADC en 2014 de placer le développement industriel au cœur du programme d'intégration développementale de la SADC était en prise de conscience du fait que le développement industriel est au cœur de la diversification des économies de la région ainsi que de la création d'emplois pour réduire la pauvreté. L'objectif général de ce domaine d'intervention est de faciliter un développement industriel diversifié, la libéralisation et l'intégration commerciale et financière, la stabilité et la convergence macroéconomiques, ainsi que l'augmentation des investissements pour une intégration régionale plus approfondie et l'élimination de la pauvreté.

La poussée vers l'industrialisation a été une priorité absolue pour la SADC ces dernières années parce que la plupart des pays de la région tirent très peu de leurs vastes ressources naturelles telles que l'or et les diamants puisque la plupart de la valeur ajoutée et de la valorisation a lieu en dehors de la région et profite aux autres. À cet égard, le consensus au sein de la SADC est qu'avant que la région puisse libéraliser le commerce, la SADC devrait d'abord avoir quelque chose à échanger, d'où la nécessité de se concentrer sur l'ajout de valeur et la valorisation.



Développement Industriel

Les principales réalisations sont l'adoption de la Stratégie et la Feuille de route pour l'industrialisation, le plan d'action chiffré et d'autres jalons indiqués ci-dessous.

Stratégie et Feuille de route pour l'Industrialisation

Les États membres de la SADC ont reconnu que le développement industriel est essentiel à la diversification de leurs économies; le développement de la capacité de production; et la création d'emplois afin de réduire la pauvreté et de mettre leurs économies sur la voie d'une croissance plus durable.

La Stratégie et la Feuille de route pour l'Industrialisation de la SADC 2015-2063 approuvées en 2015, ont été développées comme un programme inclusif de modernisation et de transformation économique à long terme qui permet une élévation substantielle et soutenue du niveau de vie. La stratégie est ancrée dans trois piliers stratégiques indépendants et complémentaires dans lesquels « l'industrialisation » est mise en avant comme un champion de la transformation économique, du renforcement de la compétitivité et d'une intégration régionale plus approfondie.

La période de 2015 à 2063 est une décision politique délibérée visant à l'aligner sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La phase I s'aligne sur le RISDP 2015-2020 et constitue une période de priorisation active de la composante développement industriel et intégration des marchés du RISDP et l'Infrastructure connexe et les services d'appui à l'industrialisation. Par le biais du Protocole sur l'Industrie et de la Stratégie et de la Feuille de route, la SADC cherche à intensifier le changement structurel et à hâter la transition industrielle des États membres de la SADC aux niveaux des pays industrialisés développés.

Plan d'action chiffré pour l'industrialisation

Pour assurer une mise en œuvre efficace de la Stratégie d'Industrialisation et de la Feuille de route, la SADC a adopté un Plan d'Action Chiffré. Le plan d'action vise à établir un schéma de mise en œuvre cohérent et synergique contenant des options stratégiques et des politiques générales en vue de la réalisation progressive des objectifs assortis d'échéances définies dans la stratégie et la feuille de route. Le plan se concentre sur les 15 premières années de la stratégie et de la feuille de route, et vise à créer un environnement propice pour soutenir le développement industriel en tant que moteur de la transformation économique; et établir une alliance durable pour l'industrialisation composée des secteurs public et privé ainsi que de partenaires stratégiques.

Protocole sur l'industrie

Le Protocole de la SADC sur l'Industrie, qui vise à améliorer l'environnement politique pour le développement industriel et à soutenir la mise en œuvre, a été approuvé en août 2019. Le Protocole est un instrument juridique autonome et contraignant qui consacre et donne un effet juridique à la Stratégie d'Industrialisation et à la Feuille de route de la SADC et son Plan d'Action Chiffré connexe et assurera une coordination, un suivi et une évaluation adéquats de la mise en œuvre.

Partenariat avec le secteur privé pour faire progresser l'industrialisation

Pour assurer le succès de la stratégie d'industrialisation, le Secrétariat a continué de renforcer le rôle central de diverses parties prenantes, y compris, mais sans s'y limiter, les États Membres, les financiers, les partenaires techniques, les groupes de réflexion et les universités en facilitant la création de l'association régionale du secteur privé.

Une Semaine de l'Industrialisation de la SADC est organisée chaque année depuis 2016, réunissant des représentants des secteurs public et privé pour discuter des moyens d'accélérer l'intégration régionale, d'améliorer le commerce intra-africain et d'augmenter les niveaux d'investissement. L'objectif de la semaine de l'industrialisation est de vulgariser la stratégie d'industrialisation et la feuille de la SADC et d'identifier les projets d'industrialisation pouvant être mis en œuvre conjointement par les secteurs public et privé dans les États membres de la SADC.

Le Mécanisme d'Engagement du Secteur Privé, qui servira de base au dialogue public-privé et à l'élaboration d'une Stratégie Régionale d'Engagement Public-Privé. Cette réalisation importante contribuera grandement à accroître les investissements du secteur privé dans la région tout en établissant une plate-forme importante pour que le secteur privé et la SADC concluent des Partenariats Public-Privé (PPP).

Augmentation de la part de la fabrication

Des progrès significatifs ont été réalisés en termes de part du secteur manufacturier dans le PIB total. Par exemple, la part du secteur manufacturier dans le PIB de la région est passée d'une moyenne de 10,3% en 2013 à 11,9% en 2018, la plupart des États membres enregistrant une croissance supérieure à 5%. Cependant, il reste encore du travail à faire pour garantir la diversification des économies des États membres. La structure des économies des États membres de la SADC reste peu diversifiée avec un secteur basé sur les ressources en croissance comme l'agriculture et l'exploitation minière, qui représente en moyenne plus de 25 pour cent du PIB. Cela montre qu'il existe une vaste capacité de fabrication inexploitée s'il y a un engagement intensifié en faveur de la valeur ajoutée et de la valorisation dans la région.

Exploiter les chaînes de valeur régionales

Dans le cadre du programme d'industrialisation, la SADC a commencé le processus d'identification des chaînes de valeur potentielles dans la région, qui se concentrent spécifiquement sur la manière dont les forces individuelles et régionales peuvent être exploitées pour des avantages optimaux des chaînes de valeur régionales et mondiales.

Pour encourager la création des chaînes de valeurs régionales et la participation aux processus mondiaux, la SADC a identifié six domaines prioritaires dans lesquels des chaînes de valeur peuvent être établies et pour lesquelles des stratégies régionales devraient être développées d'ici la fin la 2020. Il s'agit des domaines de l'Agro-industrie, de la Valorisation des minéraux, des Produits Pharmaceutiques, des Biens de consommation, des Biens d'équipement et des Services. Une étude de profilage de l'agro-industrie menée par le Secrétariat de la SADC a jusqu'à présent identifié 14 chaînes de valeur avec un grand potentiel de mise à niveau. Cela devrait permettre aux États membres de la SADC de se spécialiser dans les processus de production et les activités pour lesquels ils ont des avantages compétitifs.



Politique de la vision minière régionale

La Politique et le Plan d'Action de la Vision Minière Régionale de la SADC ont été approuvés en 2019 dans le but d'optimiser l'impact sur le développement durable de l'extraction des ressources minérales dans la région. La politique est en cours de mise en œuvre et devrait aider les États membres à tirer davantage parti de leurs ressources naturelles.

Développement des Petites et Moyennes Entreprises

Le Secrétariat de la SADC a continué à soutenir le rôle des Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour faciliter la croissance de l'emploi et le développement national et a produit un cadre régional pour le Développement des Fournisseurs. Cela met un accent particulier sur le renforcement des capacités et des aptitudes des PME à participer à la mise en œuvre de la Stratégie d'Industrialisation et des chaînes de valeur régionales.



Libéralisation commerciale et économique

Les principales réalisations sont l'adoption du Protocole de la SADC sur le Commerce, le lancement de la Zone de Libre-Échange et d'autres jalons indiqués ci-dessous.

Protocole de la SADC sur le commerce

La progression vers la libre circulation des biens et des services dans la région a été définie en 1996 lorsque le Protocole de la SADC sur le Commerce a été signé par les États membres. Le Protocole, qui est entré en vigueur en 2001, vise à libéraliser le commerce intra régional en créant des accords commerciaux mutuellement avantageux, améliorant ainsi l'investissement et la productivité dans la région, ainsi qu'en éliminant les obstacles au commerce et en facilitant les procédures douanières.

Lancement de la Zone de Libre-Échange de la SADC

Le Protocole de la SADC sur le Commerce a ouvert la voie au lancement historique de la Zone de Libre-Échange (ZLE) de la SADC en août 2008. Au total, 13 États membres de la SADC mettent en œuvre leurs obligations au titre de la ZLE. Il s'agit du Botswana, d'Eswatini, du Lesotho, du Malawi, de Madagascar, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie, des Seychelles, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. Les trois pays restants, l'Angola, les Comores et la République démocratique du Congo (RDC), n'ont pas encore adhéré à la ZLE et ont manifesté leur intérêt à le faire une fois qu'ils auront atteint les bonnes conditions. À l'exception des trois États membres, toutes les parties sont en voie de se conformer aux dispositions du Protocole de la SADC sur le Commerce. Il s'agit d'un résultat important car il favorise une intégration plus approfondie du marché et du commerce au sein de la région.

Augmentation du commerce intra-SADC

La ZLE de la SADC a conduit à une augmentation du commerce intra régional au sein de la SADC en facilitant et en favorisant la circulation fluide des marchandises et des services à travers l'Afrique australe. Lors de sa création en 1980, le commerce intra-SADC n'était que de cinq pour cent. Cependant, l'entrée en vigueur de la ZLE en 2008 a vu une augmentation du commerce intra-SADC de 16,3 pour cent en 2008 à 21,6 pour cent en 2016. Le commerce intra-SADC a ralenti à 20,0 pour cent en 2017 et à nouveau à 19,3 pour cent en 2018. Bien que le commerce intra-SADC est nettement inférieur à celui d'autres régions, une dynamique a été créée pour améliorer le commerce intra-SADC. À mesure que de plus en plus de pays adhéreront à la ZLE, le commerce intra-SADC devrait également augmenter, permettant à la région de commercer davantage avec elle-même qu'avec les autres.

Les conditions minimales de la ZLE ont été atteintes en 2008, 85 pour cent des droits de douane sur les marchandises étant détaxés par tous les pays participants. L'Audit de 2012 a confirmé que le commerce intra-SADC a considérablement augmenté suite à la mise en

œuvre du Protocole de la SADC sur le Commerce, plus que doublé en termes absolus entre les années 2000 et 2009. Le commerce intra-SADC a considérablement augmenté pour atteindre plus de 20 pour cent du commerce total régional.

L'un des principaux avantages de la ZLE SADC est qu'il a permis aux citoyens de la région d'obtenir de meilleurs produits à des prix inférieurs en raison de l'augmentation de la production, tandis que les producteurs bénéficient d'un commerce sans droits de douane pour la plupart des produits originaires de la région, à l'exception de certains qui sont protégés.

Facilitation commerciale

L'une des réalisations dans le cadre de la facilitation commerciales a été l'approbation du Cadre du Régime Commercial Simplifié (RCS) en 2019. Le cadre STR vise à réduire les obstacles au commerce en simplifiant les procédures et processus douaniers. Le cadre du Certificat d'Origine Électronique (e-CoO) de la SADC a été approuvé en août 2019 et vise à permettre aux commerçants de demander le certificat d'origine par voie électronique. L'e-CoO a été lancé à titre pilote au Botswana, à Eswatini, au Malawi, en Namibie, en Tanzanie et en Zambie en 2020.

Un autre jalon dans le cadre de la facilitation commerciales est le Règlement Régional de la SADC sur la Garantie du Transit Douanier qui a été approuvé en 2013. Le règlement vise à faciliter la circulation des marchandises, à réduire les coûts de transaction, à augmenter le niveau de compétitivité des producteurs régionaux et à soutenir la suppression des barrières non tarifaires.

Renforcement de la coopération régionale et continentale

La réalisation d'une ZLE en 2008 était envisagée pour progresser vers le lancement d'une Union Douanière d'ici 2010, suivie d'un Marché Commun d'ici 2015, d'une Union Monétaire d'ici 2016 et, finalement, d'une Monnaie Unique d'ici 2018. Cependant, ces objectifs se sont avérés insaisissables alors que la région cherchait d'abord à consolider la ZLE conformément à une nouvelle approche développementale de l'intégration qui se concentre sur la coopération sectorielle, l'industrialisation et le développement des infrastructures.

Dans ce processus cependant, la SADC a renforcé sa coopération commerciale avec d'autres pays régionaux et continentaux. Par exemple, en 2015, la SADC, conjointement avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), a lancé la Zone de Libre-Echange Tripartite (ZLET) pour promouvoir le développement économique et l'intégration en Afrique orientale et australe.

En mai 2019, la SADC s'est également associée à d'autres pays africains pour établir la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf) qui ouvrira l'accès à un marché de 3 milles milliards de dollars américains de 1,2 mille milliards de consommateurs. Selon l'Union africaine, la ZLECAf devrait faire passer le commerce intra régional africain de 10% actuellement à environ 40 pour cent.

Mouvement des personnes

La SADC a élaboré un Protocole sur la Facilitation du Mouvement des Personnes dans la région afin d'éliminer les obstacles à la circulation des personnes et de faciliter le flux de migrants réguliers à travers la région. Le protocole a été signé en 2005 par neuf États membres et ratifié par six États membres en juin 2020.



L'un des objectifs du protocole est d'abolir les exigences de visa là où elles existent encore. Cependant, les États membres peuvent conclure des accords bilatéraux pour les exemptions de visa, accordant un maximum de 90 jours aux citoyens de la région. Presque tous les États membres de la SADC ont conclu des accords bilatéraux entre eux (tableau 4.1).

Assouplissement du régime de visa

Tableau 4.1

États Membre	Visa requis	Consultations en cours	Statut
Angola	RDC Eswatini Lesotho Malawi Tanzanie	Eswatini Lesotho Malawi Tanzanie	Tous les passeports diplomatiques et officiels des États membres de la SADC sont officiellement exemptés. Cependant, l'exemption n'est pas encore pleinement appliquée à tous les États membres Accords bilatéraux d'exemption de visa signés avec la Namibie, le Mozambique, l'Afrique du Sud et la Zambie Des exemptions de visa unilatérales existent pour les citoyens du Botswana, de Madagascar, de Maurice, des Seychelles, de la Zambie et du Zimbabwe
Botswana	RDC Madagascar	RDC Madagascar	Les détenteurs de passeports diplomatiques et officiels de la RDC et de Madagascar sont dispensés de visa
Union des Comores	Visa à l'arrivée pour tous les États membres de la SADC		
République Démocratique du Congo(RDC)	Angola, Botswana Eswatini, Lesotho Malawi Mozambique, Namibie Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie		Les passeports diplomatiques et officiels sont exemptés en ce qui concerne l'Afrique du Sud
Eswatini	Comores RDC Angola	Angola	En cours de finalisation des discussions avec l'Angola
Lesotho	Angola RDC	Angola (pour les passeports ordinaires)	Les détenteurs de passeports diplomatiques et officiels de l'Angola et de la RDC reçoivent des visas à leur arrivée gratuitement
Madagascar	Angola, Botswana Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Zambie		Madagascar révisé actuellement sa politique de régime de visa pour exempter tous les visiteurs de l'obligation de visa pour une période allant jusqu'à 90 jours
Malawi	Angola RDC	Angola RDC	Les négociations sont en cours et les titulaires de passeports diplomatiques et officiels sont tenus de demander un visa, accordé gratuitement.
Maurice			Tous les États membres de la SADC sont exemptés de l'obligation de visa
Mozambique	RDC Madagascar		Seuls les détenteurs de passeports ordinaires de la RDC et de Madagascar sont tenus d'obtenir des visas
Namibie	Comores RDC Madagascar	RDC Madagascar	Les détenteurs de passeports diplomatiques et officiels de la RDC, de Comores et de Madagascar sont dispensés de visa
Seychelles			Tous les États membres de la SADC sont exemptés de l'obligation de visa
Afrique du Sud	RDC	RDC	Les passeports diplomatiques et officiels sont exemptés en ce qui concerne la RDC
Tanzanie	Angola RDC	Angola	Les détenteurs de passeports diplomatiques et officiels de l'Angola et de la RDC sont exemptés
Zambie	Comores RDC Madagascar	RDC Madagascar	Négociations en cours avec Madagascar et la RDC
Zimbabwe			Tous les États membres de la SADC sont exemptés de l'obligation de visa

Poste frontière à guichet unique

Un autre impact majeur et une étape vers la Libre Circulation des Marchandises et des Services dans la SADC ont été réalisés en novembre 2009 avec le lancement du poste frontière à guichet unique (PFGU) à Chirundu entre la Zambie et le Zimbabwe. Cela a permis aux voyageurs d'être autorisés une seule fois pour le passage dans un autre pays, contrairement à la situation plus lourde dans laquelle les voyageurs doivent faire les formalités de douanes des deux côtés de la frontière.

Le concept PFGU est en cours de déploiement pour d'autres frontières de la région, comme le poste frontière de Beitbridge entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. La création de plus de postes frontières à guichet unique dans la région consolidera les acquis de la ZLE de la SADC en favorisant la circulation des marchandises et des services entre les États membres.

L'introduction du poste frontière à guichet unique à Chirundu a réduit le temps de passage, économisant du temps et de l'argent à la plupart des voyageurs puisqu'ils ne passent plus de longues périodes à attendre pour traverser la frontière. Les camions passent désormais moins de temps sur la route, ce qui réduit les risques d'accidents et de maux sociaux tels que la corruption, le pillage et l'exposition à des comportements sexuels à risque.



Cadre régional d'Assurance Qualité de la SADC

Conformément aux principes de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et conformément aux articles 16 et 17 du Protocole sur le Commerce de la SADC, la région de la SADC a établi un cadre institutionnel solide pour éliminer les Barrières Techniques inutiles au Commerce (BTC), ainsi que pour tirer parti des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) scientifiquement fondées pour protéger la vie humaine, végétale et animale et l'environnement.

L'Annexe BTC du Protocole de la SADC sur le Commerce a établi sept structures de coopération actives pour la normalisation (s'inspirant des normes ISO); pour l'Assurance Qualité; pour l'Accréditation; et pour la Métrologie (SQAM). Le cadre juridique et institutionnel soutenant l'infrastructure technique de la région est bien formé, comme en témoigne l'assemblée générale annuelle très productive des institutions de la SQAM qui se tient chaque année au mois de mars. Au total, 15 États membres de la SADC ont des organismes nationaux de normalisation pleinement fonctionnels.

La région de la SADC compte trois organismes d'accréditation internationalement reconnus. L'Association Régionale des Laboratoires de la SADC compte 14 associations nationales de laboratoires qui collaborent constamment et renforcent leurs capacités.

Afin de promouvoir les normes internationales et les principes et opérations de qualité, les Prix de la Qualité de la SADC ont vu les États membres organiser des concours nationaux de prix de la qualité pour sélectionner des entités commerciales à concourir au niveau régional. Le concours régional de Prix de la Qualité a montré que la région a un appétit, une capacité et un potentiel très élevés pour produire des biens et des services qui peuvent être consommés au niveau international.

Services d'accréditation de la SADC

Les Services d'Accréditation de la SADC (SADCAS) sont un organisme d'accréditation multi-économies établi conformément à l'article 15 B de l'annexe sur les Barrières Techniques au Commerce (BTC) du Protocole de la SADC sur le Commerce dans le but principal de garantir que les prestataires de services d'évaluation de la conformité dans les États membres de la SADC qui ne disposent pas d'organismes nationaux d'accréditation sont soumis à la surveillance d'un organisme faisant autorité.

En raison du coût élevé de la création et du maintien d'un tel organisme et compte tenu des ressources financières et humaines limitées, 13 États membres au total ont décidé de mettre en commun leurs ressources pour créer un organisme d'accréditation qui répond à tous leurs besoins d'accréditation.

Le modèle opérationnel de SADCAS, qui est le premier organisme d'accréditation multi-économie au monde, s'est avéré être un modèle viable, rentable et durable qui optimise l'utilisation de ressources financières et humaines limitées. Un certain nombre d'autres régions du monde, telles que la région du Golfe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les îles des Caraïbes, ont utilisé le modèle de la SADCAS, qui a été conceptualisé par un groupe d'experts de la SADC dès 2005.

Le succès de SADCAS, qui en est à sa 12^e année de fonctionnement, peut être mesuré en termes de nombre de programmes d'accréditation internationalement reconnus qu'il propose (sept); le nombre d'accréditations qu'il a effectuées avec succès (168); le nombre d'évaluateurs d'accréditation qualifiés qu'elle a enregistrés (40); le nombre de cours de formation (189) et le nombre de formateurs SADCAS qualifiés

(24); et le nombre d'États membres qu'il a desservis (15 dont 2 États non membres de la SADC).

En moyenne, il faut un an pour traiter une demande d'accréditation et, au deuxième trimestre de 2020, la SADCAS avait 41 demandes reçues de 10 États membres de la SADC, ce qui témoigne de la demande du service et de la nécessité de soutenir l'organisation. Le huitième programme d'accréditation actuellement en cours de développement à la SADCAS est le programme d'accréditation des organismes de certification des systèmes de gestion dont la création a commencé en novembre 2019.

Tous les programmes d'accréditation proposés par SADCAS accordent une reconnaissance internationale aux certificats délivrés par les organismes accrédités de la SADCAS en étalonnage / essai / vétérinaire / vérification / laboratoires médicaux et les organismes de certification et d'inspection. Cette reconnaissance internationale a une portée de 103 pays dans le monde, supprimant ainsi le besoin d'une évaluation de conformité répétitive dans toutes ces économies à partir desquelles les produits de la SADC pourraient vouloir accéder au marché. Il s'agit en effet d'un large éventail de marchés.

En plus d'augmenter l'efficacité commerciale et la compétitivité des produits, et d'améliorer l'accès au marché, au niveau macro, cette accréditation contribue à réduire le fardeau réglementaire des organisations commerciales. L'accréditation est la preuve incontestable de la compétence et de la fiabilité d'une entité commerciale pour confirmer la conformité aux exigences réglementaires.

Mesures sanitaires et phytosanitaires

Le régime Sanitaire et Phytosanitaire (SPS) de la SADC est supervisé par le Comité de Coordination SADC SPS qui a été établi par l'article 14 de l'Annexe SPS du Protocole de la SADC sur le Commerce. Tous les professionnels concernés de chaque État membre sont bien représentés au sein du comité pour les « trois sœurs » - santé animale, sécurité alimentaire et protection des végétaux. Chacun de ces domaines a identifié les préoccupations qui entravent la région en ce qui concerne les ravageurs et les maladies des animaux et des plantes, et les menaces potentielles pour la sécurité sanitaire des aliments.

Des directives régionales ont été élaborées afin d'harmoniser les approches des États membres sur les questions qui contribuent aux secteurs de la production agricole et sur les questions qui menacent la sécurité alimentaire et le potentiel d'exportation des denrées alimentaires. L'existence de comités SPS nationaux dotés de ressources suffisantes, d'où émanent des contributions au programme régional, est d'une grande importance pour la collaboration régionale sur les questions SPS. Au fur et à mesure que la région évolue vers un avenir plus industrialisé, les questions BTC et SPS seront priorisées afin de garantir l'accès au marché aux produits de base produits par la SADC.



Finance et investissement

Les principales réalisations sont l'adoption du Protocole de la SADC sur le Finances et l'Investissement, la mise en œuvre d'un Système de Paiement Régional réussi et d'autres jalons indiqués ci-dessous.

Protocole sur les Finances et l'Investissement

Le Protocole sur les Finances et l'Investissement, qui a été signé en août 2006 et est entré en vigueur en avril 2010, est le document d'orientation pour faire progresser les marchés financiers et l'intégration dans la SADC. L'un de ses principaux objectifs est de promouvoir une plus grande coopération régionale afin de renforcer l'attractivité de la région en tant que destination d'investissement. Le Protocole vise à faciliter le développement et le renforcement des marchés financiers et des capitaux, ainsi que la création d'un Fonds de Préparation et de Développement de Projets de la SADC pour promouvoir le développement durable dans la région.

Système de paiement régional

Des progrès notables ont été accomplis dans le domaine des systèmes de paiement, et tous les États membres, à l'exception des Comores, mettent en œuvre le Système de Règlement Brut en Temps Réel (RTGS) qui facilite les transactions plus rapides et l'efficacité des paiements.

La RTGS de la SADC a modernisé et harmonisé les systèmes de paiement et de compensation à la fois au niveau national et régional, ce qui a entraîné une réduction des coûts de transaction car elle supprime le besoin de banques correspondantes. Là où les transactions prenaient auparavant deux à trois jours pour être compensées, avec la RTGS de la SADC, elles sont maintenant réglées en temps réel, sous réserve de la disponibilité de financement auprès de la banque payante, et les frais payés aux banques de compensation non-SADC sont économisés.

Au total, 85 banques (banques centrales et banques commerciales) participent au système. La RTGS de la SADC a réalisé des performances impressionnantes depuis juillet 2013, date à laquelle le système a été mis en service, avec plus de 1,8 million de transactions réglées à la fin de juin 2020, représentant 7,17 mille milliards de ZAR. Cependant, le Comité des Gouverneurs des Banques Centrales (CCBG) engage toujours l'Association des Banquiers de la SADC pour s'assurer que les économies résultant de la suppression des banques correspondantes dans le système sont transmises aux consommateurs.

La plate-forme multidevises SADC RTGS a été mise en service en octobre 2018. Une attention particulière est désormais portée sur le développement de modèles de compensation et de règlement avec une référence spécifique aux devises de la SADC qui ne sont pas encore incluses dans la SADC-RTGS, la participation de non-banques en tant que membres de règlement dans le système SADC-RTGS à des fins de règlement des obligations des transactions compensées sur une base immédiate (TCIB) et des critères de participation et des modalités de gouvernance pour le régime TCIB.

Centre de ressources sur le financement du développement

Le Centre de Ressources pour le Financement du Développement (DFRC) fonctionne pleinement et soutient efficacement les institutions de financement du développement (IFD) dans la région de la SADC. Depuis 2005, grâce au soutien du DFRC, l'adhésion au réseau DFI est passée de 18 à 41, couvrant un large éventail de secteurs, facilitant une augmentation des dépenses de développement dans la région de la SADC et dans la compétence des ressources déployées dans la région.

Facilité de préparation de projet de la SADC

Un autre jalon important est la création de la facilité de préparation et de développement de projets de la SADC (PPDF). Cette facilité est devenue une réalité en août 2018 à la suite de la signature d'un protocole d'accord entre le Secrétariat de la SADC et la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA). Le PPDF soutient les États membres de la SADC avec des fonds pour entreprendre des études de faisabilité, des conceptions techniques et d'ingénierie, des études d'évaluation d'impact environnemental et social, ainsi que la préparation de documents d'appel d'offres et des services de conseil en transaction pour rendre les projets bancables pour le financement et la mise en œuvre. Le financement actuel du PPDF a été obtenu de l'Union européenne et de la KfW. La DBSA héberge le PPDF au nom du Secrétariat de la SADC.



La première allocation du PPDF a été approuvée en février 2016 lorsque la DBSA a approuvé 3,5 millions de dollars américains pour le développement de la ligne de transport d'interconnexion régionale multi-pays pour l'électricité reliant le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. À ce jour, le PPDF a soutenu un total de neuf projets, dont deux dans le secteur des transports et sept dans le secteur de l'énergie.

Vers un fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional de la SADC a été sur les cartes depuis le Sommet inaugural de la SADC. L'un des points de l'ordre du jour du Programme d'action de Lusaka était « La réalisation d'études conduisant à des propositions pour la création d'un Fonds de développement pour l'Afrique australe ». L'élan s'est accéléré avec l'approbation d'un accord rendant opérationnel le fonds lors du 36e Sommet de la SADC en août 2016.

Le Secrétariat est en train de finaliser le projet de Cadre de Mobilisation des Ressources Régionales de la SADC qui déterminera comment l'espace fiscal peut être créé pour permettre aux États membres de financer les activités, programmes et projets régionaux.

L'adoption d'un fonds de développement régional permettra à la SADC de financer pleinement et indépendamment son propre programme d'intégration. Actuellement, on estime que seulement 10 pour cent des projets régionaux sont financés par les États membres de la SADC tandis que le reste provient de partenaires internationaux de coopération. Cette situation a compromis la durabilité des programmes régionaux.

Vers l'inclusion financière

Pour promouvoir l'inclusion financière, la SADC a approuvé la Stratégie d'inclusion financière et l'Accès des PME au financement en 2016, et le Plan de Mise en œuvre de l'Inclusion Financière en 2017. La stratégie vise à atteindre trois objectifs interdépendants - améliorer les moyens de subsistance; Stimuler la croissance économique; et Favoriser l'industrialisation.

Au total, 10 États membres ont élaboré soit des stratégies d'inclusion financière, soit une feuille de route nationale sur l'inclusion financière, et il y a eu une amélioration de 8 pour cent de l'inclusion financière des adultes dans la région, qui s'élève à 68 pour cent.

En ce qui concerne les envois de fonds transfrontaliers dans la région, qui sont essentiels pour l'inclusion financière et la réduction de la pauvreté, le coût des envois de fonds transfrontaliers a été réduit de 3,6 points de pourcentage, passant d'une moyenne de 13% par transaction en 2016 à environ 9,4% en 2019 dans le couloir entre l'Afrique du Sud et le Botswana, Eswatini, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Cadre de politique d'investissement

Pour améliorer l'environnement des investissements et des affaires et éliminer les obstacles à l'investissement, la SADC met en œuvre un Programme d'Action Régional pour l'Investissement et a développé un Cadre de Politique d'Investissement pour guider les États membres dans l'élaboration de leurs Plans d'Action Nationaux d'Investissement.

Le Cadre Régional de Politique d'Investissement de la SADC vise à faciliter la coordination régionale et à exploiter les économies d'échelle en améliorant les cadres et les politiques d'investissement dans les États membres de la SADC. Il fournit également un mécanisme de partage des connaissances et de dialogue politique autour des bonnes pratiques.

En outre, un modèle de Traité Bilatéral d'Investissement a été élaboré pour aider les États membres à négocier des traités d'investissement. Concernant la fiscalité, trois directives ont été élaborées pour faciliter la coopération fiscale dans la région, à savoir: les directives sur la coopération en matière de taxe sur la valeur ajoutée; les directives sur la coopération en matière de droits d'accise; et les directives sur la coopération en matière d'incitations fiscales.

4.2.2 Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale

Le développement des réseaux de transport, de communication et d'autres infrastructures a été l'une des motivations de la création d'une communauté régionale. Les leaders de la Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique australe (SADCC) ont convenu en 1980 de renforcer les systèmes de transport, de communication et d'énergie dans la région

afin de réduire la dépendance « particulièrement mais pas seulement » de l'Afrique du Sud de l'apartheid de l'époque. Ils ont noté que « sans la mise en place d'un système régional de transport et de communication adéquat, d'autres domaines de coopération deviendraient irréalisables. À cet égard, le développement des infrastructures a été une priorité pour la SADC car elles soutiennent tous les secteurs de développement.

Au cours de la période 1980-2005, le développement des infrastructures a été guidé par le Programme d'action de Lusaka approuvé lors de la réunion inaugurale de la SADCC en avril 1980. Notant l'importance des infrastructures dans le programme d'intégration régionale, les leaders de la SADC ont convoqué une session spéciale sur le développement des infrastructures au cours du 27ème Sommet de la SADC à Lusaka, Zambie en 2007. Cela a donné une impulsion au processus qui a abouti à l'approbation d'un plan directeur d'infrastructure régionale par le 32ème Sommet de la SADC en 2012.

Plan directeur de développement des infrastructures régionales

Le Plan Directeur de Développement des Infrastructures Régionales de la SADC (RIDMP), couvre la période 2012-2027 et donne la priorité au développement des infrastructures dans six secteurs: le Transport, le Tourisme, l'Eau, l'Energie, les Technologies de l'Information et de la Communication et la Météorologie. La mise en œuvre du RIDMP se déroule en trois phases, couvrant le Plan d'action à court terme (STAP) 2012-2017, le Plan d'action à moyen terme à l'horizon 2022 et le Plan d'action à long terme à mettre en œuvre jusqu'en 2027. Cependant, les conclusions d'une étude commandée par le Secrétariat de la SADC en 2019 montrent que la mise en œuvre de la plupart des projets STAP est en retard.

Des Centres d'Excellence ont été créés pour promouvoir les investissements dans les infrastructures régionales modernes. Les Centres déjà créés concernent les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique; la gestion des eaux souterraines; et les services climatologiques. Des étapes sont en cours vers la création d'un Centre d'Excellence pour le sous-secteur de l'Aviation.





Secteur des transports

Lors de sa création en 1980, la SADC a entrepris de renforcer les liens régionaux en améliorant les infrastructures de transport. Le Programme d'action de la SADC a identifié un certain nombre de projets de transport conçus pour atteindre cet objectif. Celles-ci comprenaient des investissements dans les ports et les routes de Beira et de Dar es Salaam afin de contourner initialement le transit par l'Afrique du Sud de l'apartheid et la Namibie. Au fur et à mesure que tous les États membres accédaient à l'indépendance, l'importance du transport est devenue plus évidente, en tant que catalyseur clé du commerce intra régional.

Les jalons de cette période comprennent l'adoption en 1996 du Protocole de la SADC sur les Transports, les Communications et la Météorologie. Par le biais du Protocole, les États membres se sont mis d'accord sur des objectifs stratégiques et des politiques pour un réseau intégré de transports, de communications et de météorologie, avec des sources de financement spécifiques, des mécanismes de réglementation, des contrôles environnementaux et des normes techniques.

Pendant cette période, la SADC a créé des organisations subsidiaires pour coordonner le développement des infrastructures dans le secteur des transports. Il s'agit notamment de la Commission des Transports et des Communications de l'Afrique australe (SATCC) basée à Maputo qui a été créée en 1981 et de l'Association des chemins de fer d'Afrique australe (SARA) créée en 1996.

L'une des approches centrales pour améliorer le secteur des transports dans la SADC est la mise en œuvre de la Stratégie de Corridor de Développement Spatial qui a été adoptée en 2008. Cette Stratégie de Corridor de Développement Spatial a identifié des itinéraires stratégiques le long desquels le développement des infrastructures aura lieu en Afrique australe.

Au moins 12 corridors régionaux ont été identifiés dans le cadre de la stratégie de promotion du développement des infrastructures. Tous ces corridors régionaux sont à différents stades de mise en œuvre. Il s'agit notamment du Corridor Nord-Sud qui implique huit pays: le Botswana, la RDC, le Malawi, le Mozambique, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.



Corridors de Transport de la SADC

Tableau 4.2

États Membre	Corridors
Angola	1. Lobito (Benguela); 2. Namibe; 3. Trans Cunene; 4. Malange; 5. Bas Congo
Botswana	1. Trans-Kalahari; 2. Nord - Sud
RDC	1. Nord - Sud; 2. Malange; 3. Walvis Bay-Ndola-Lubumbashi (Trans- Caprivi); 4. Dar-es-Salaam; 5. Central; 6. Bas Congo; 7. Lobito(Benguela)
Lesotho	Maseru-Durban
Malawi	1. Nacala; 2. Beira; 3. Mtwara; 4. Dar-es-Salaam; 5. Nord - Sud
Mozambique	1. Maputo; 2. Beira; 3. Nacala; 4. Mtwara; 5. Nord - Sud; 6. Limpopo
Namibie	1. Trans-Kalahari; 2. Trans- Oranges ; 3. Trans Cunene
Afrique du Sud	4. Walvis Bay-Ndola-Lubumbashi (Trans- Caprivi); 5. Namibe
Swaziland	1. Nord - Sud; 2. Maputo; 3. Trans-Kalahari; 4. Trans Orange
Tanzanie	5. Maseru-Durban Manzini-Durban
Zambie	1. Maputo; 2. Manzini-Durban
Zimbabwe	1. Dar-es-Salaam; 2. Mtwara; 3. Central;
	1. Nord - Sud; 2. Dar-es-Salaam; 3. Mtwara; 4. Beira
	5. Walvis Bay-Ndola-Lubumbashi (Trans- Caprivi); 6. Lobito(Benguela)
	1. Beira; 2. Maputo; 3. Nord - Sud; 4. Limpopo

Politique et directives normalisées

Un autre jalon dans le secteur des transports a été réalisé grâce au Programme Tripartite de Facilitation du Transport et du Transit (TTTFP), qui est une Unité de Gestion de Programme basée et dirigée par le Secrétariat de la SADC.

Dans le cadre du TTTFP, une assistance et un appui techniques sont fournis aux États membres dans divers domaines, notamment le renforcement des capacités des ministères chargés de la réglementation du secteur des transports et des transports routiers; et la mise en œuvre de l'Initiative de Gestion de la Charge des Véhicules, des Règlements et des Normes sur les Véhicules et des Programmes Transfrontaliers de Véhicules à moteur de tiers.

Depuis le lancement du TTTFP en 2017, les jalons atteints comprennent le développement et la validation d'un Accord de Gestion de la Charge des Véhicules; Accord Multilatéral de Transport Routier Transfrontalier; sensibilisation nationale et régionale dans 17 des 21 États membres / partenaires tripartites pour identifier les besoins d'assistance technique; et création du Forum des régulateurs du transport routier transfrontalier. Des efforts continus sont étendus aux États membres en vue de l'élaboration de cadres et de directives normalisés.



Secteur de l'Énergie

La plupart des réalisations dans le secteur de l'énergie ont été réalisées grâce à l'établissement du Protocole sur l'Énergie. Signé en 1996 et entré en vigueur en 1998, le Protocole vise à promouvoir le développement harmonieux des politiques énergétiques nationales et des questions d'intérêt commun pour un développement énergétique équilibré et équitable dans toute la région.

Conformément à une décision prise en juin 2018 par les Ministres de l'Énergie, la SADC a entamé des démarches pour réviser le Protocole sur l'Énergie afin de consolider l'environnement politique et réglementaire du secteur énergétique de la région, ainsi que pour aligner le Protocole sur les tendances nouvelles et émergentes.

Institutions d'Énergie fortes

L'élaboration du Protocole sur l'Énergie a permis à la SADC d'établir des institutions dynamiques pour coordonner le développement énergétique dans la région. Ces institutions sont le Southern African Power Pool (SAPP) créé en août 1995; l'Association des Régulateurs Régionaux de l'électricité d'Afrique australe (RERA) lancée en 2002; et le Centre de la SADC pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (SACREEE) qui est devenu opérationnel en 2018.

Le SAPP est chargé de coordonner la planification, la production, le transport et la commercialisation de l'électricité en Afrique australe, tandis que SACREEE est le fer de lance de la promotion du développement des énergies renouvelables dans la région. RERA facilite le développement de politiques réglementaires, de lois et de réglementations régionales, ainsi que le suivi et l'évaluation des pratiques réglementaires de l'électricité parmi les membres, et soutient le développement des régulateurs de l'énergie dans la région.

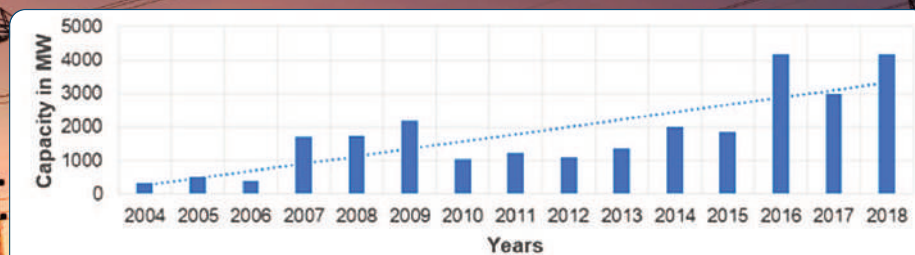
Grâce au SAPP, la région dispose d'une plate-forme viable où les entités de production d'électricité de la SADC peuvent facilement partager les charges d'électricité, les excédents de marché et gérer les déficits. À ce jour, neuf des 12 États membres de la SADC continentale sont interconnectés au réseau régional par le biais du SAPP, ce qui leur permet d'échanger de l'électricité. Il s'agit du Botswana, de la RDC, de l'Eswatini, du Lesotho, du Mozambique, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, de la Zambie et du Zimbabwe.

Amélioration de la production d'Électricité

Les États membres de la SADC ont enregistré une augmentation des investissements dans le secteur de l'énergie, relevant les défis et améliorant la production d'électricité dans la région. Au cours des 10 années allant de 2008 à 2018, un total de 24554 mégawatts (MW) d'énergie nouvelle a été mis en service par la SADC.

Le Plan sectoriel de l'Énergie et le RIDMP ont identifié un total de 73 projets de production d'électricité qui ont été classés par ordre de priorité pour augmenter la production des niveaux actuellement inadéquats à la demande projetée de 96 000 MW d'ici 2027. À la suite de cette coopération régionale en matière de planification énergétique, en 2007, la SADC a enregistré pour la première fois en une décennie une capacité de production d'électricité excédentaire d'environ 2 616 MW, ce qui a largement contribué à atténuer les pénuries d'électricité subies par la plupart des États membres.

Figure 4.2 Production du Pool Électrique mis en service 2004-2018



Source: SAPP

Projets de transport pour interconnecter les membres SAPP non opérationnels

Tableau 4.3

Nom du Projet	Pays impliqués
Interconnexion Zambie-Tanzanie-Kenya	Zambie, Tanzanie et Kenya
Interconnexion Mozambique-Malawi	Malawi et Mozambique
Interconnexion Angola-Namibie	Angola et Namibie
Interconnexion RDC-Angola	Angola et RDC
Interconnexion Mozambique-Tanzanie	Mozambique et Tanzanie
Interconnexion Malawi-Tanzanie	Malawi et Tanzanie

Projets d'interconnexion pour soulager la congestion du transport

Tableau 4.4

Nom du Projet	Pays impliqués
Projet de transport ZIZABONA	Zimbabwe, Zambie, Botswana, Namibie
Corridor de Transport Central (Alaska-Sherwood) Zimbabwe	Zimbabwe
Mozambique Backbone	Mozambique
Transport Mozambique- Zimbabwe – Afrique du Sud	Mozambique, Afrique du Sud, Zimbabwe

Projets de transfert d'Electricité des Nouvelles Centrales aux Centres de distribution

Tableau 4.5

Nom du Projet	Pays impliqués
Transport Grand Inga	RDC
Transport Mozambique-Malawi	Malawi Mozambique
Transport Botswana-Afrique du Sud	Botswana, Afrique du Sud
Transport Botswana-Namibie	Botswana-Namibie
Transport Namibie-Afrique du Sud	Namibie, Afrique du Sud
Transport Mozambique- Zambie	Mozambique et Zambie
Transport Kolwezi-Solwezi	RDC, Zambie

Transport d'Électricité

Le SAPP s'est engagé à faciliter la construction de nouveaux projets de transport visant à garantir que les trois membres restants (Angola, Malawi et Tanzanie) soient interconnectés au réseau régional d'ici 2024. Le plan de production et de transport SAPP adopté par les Ministres de l'Energie en 2018 vise à mettre en œuvre divers projets régionaux de transport qui en sont à différentes étapes. Les îles des Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles ne sont pas membres du SAPP. Les réalisations de la SADC dans le secteur de l'énergie sont partagées avec les parties prenantes par le biais du *Moniteur de l'Energie de la SADC* produit en 2016 et 2018 sous forme imprimée et en ligne, ainsi que par un annuaire de l'investissement énergétique de la SADC.



Secteur des TIC

Conformément au Plan Sectoriel des TIC du RIDMP, les États membres de la SADC sont engagés dans l'amélioration de l'environnement politique et réglementaire propice pour encourager les investissements du secteur privé dans le développement de l'infrastructure des TIC. Le coût total estimé de la fourniture d'une infrastructure TIC et de la mise en œuvre d'autres projets identifiés est estimé à 21,4 mille milliards de dollars EU. Certaines des principales réalisations dans le secteur des TIC sont présentées dans le tableau 4.6.

Une autre réalisation majeure dans le secteur des TIC est l'interconnexion réussie de tous les États membres de la SADC grâce

Réalisations et Jalons régionaux en matière de TIC

Tableau 4.6

Projet	Statut
Infrastructure Régionale d'information de la SADC	La plupart des États membres de la SADC ont mis en place des liaisons de transmission transfrontalières en utilisant la technologie de la fibre optique, comme prévu dans le cadre de l'infrastructure régionale de la SADC (SRII), un programme régional pour le développement de liaisons régionales par fibre optique, des liaisons terrestres, des réseaux d'accès aux dorsales et la migration Réseau IP. L'intervention a permis aux États membres enclavés (Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Zambie et Zimbabwe) de se connecter aux câbles sous-marins sur l'une ou les deux côtes est et ouest de l'Afrique dans le cadre de la phase I du SRII.
Points d'Échange Internet Nationaux et Régionaux	À ce jour, tous les États membres de la SADC ont établi au moins un NIXP opérationnel. Les données sur l'utilisation d'Internet indiquent que la pénétration moyenne des utilisateurs d'Internet dans la SADC était de 22,3% (allant de 8,6% à 58,8%) contre 51,2% du pourcentage mondial d'individus utilisant Internet. La moyenne des ménages de la SADC ayant accès à Internet est de 27,8%. Les ménages mondiaux disposant d'un accès à Internet étaient de 57,8% (données UIT de décembre 2017).
Développement et Opérationnalisation de l'Observatoire des TIC de la SADC	La première phase a commencé avec le développement du cadre de collecte de données de l'Observatoire des TIC de la SADC en 2017 et les formulaires d'enquête modèles de la SADC pour aider les bureaux nationaux de statistique des États membres à créer leurs enquêtes annuelles polyvalentes. L'Observatoire des TIC de la SADC et les indicateurs de haut débit ont également été approuvés pour mise en œuvre par les États membres. Le renforcement des capacités de 8 États membres sur l'indice des TIC au service du développement (IDI) a été réalisé.
Équipes Nationales et Régionales de Réponse aux Incidents pour soutenir la Cyber sécurité	Une équipe nationale et régionale de réponse aux incidents informatiques (CIRT) et une infrastructure à clé publique (PKI) ont été introduites dans le cadre du cadre stratégique d'e-SADC. L'initiative fournit un mécanisme institutionnel qui soutient la mise en œuvre du Cadre Juridique et Réglementaire Harmonisé de la SADC sur la Cyber sécurité, qui se compose de trois lois types: Transaction électronique / commerce électronique, Protection des données et Cybercriminalité. Les États membres se trouvent à différents niveaux de mise en œuvre de ce projet.
Une plus Grande Portée grâce à la Télévision Numérique Terrestre	La télévision numérique terrestre (TNT) a été lancée pour offrir aux consommateurs une utilisation plus efficace du spectre des fréquences radio ainsi que des images et un son de meilleure qualité. Les États membres se trouvent également à différents stades de la mise en œuvre de ce projet.
Inclusion Financière par le E-Commerce	Dans le cadre de Poste Electronique, la stratégie Postale de la SADC (2017-2020) et la Stratégie d'Inclusion Financière Postale de la SADC ont été développées dans le but de réduire le nombre de la population adulte dans la région de l'Afrique australe qui reste non bancarisée ou sous-bancarisée. Les États membres mettent également en œuvre un projet de commerce électronique soutenu par l'Union postale universelle (UPU).
Projet d'Itinérance de la SADC	Le projet d'itinérance de la SADC vise à développer un cadre politique et réglementaire pour la fourniture de services voix, SMS et données d'itinérance mobile abordables dans la SADC, afin de réduire les tarifs d'itinérance mobile internationale dans la région. Le projet est à différents stades de mise en œuvre dans les États membres de la SADC.
Directives de la SADC sur le partage de l'infrastructure des TIC et de la Radiodiffusion	Les directives de la SADC sur le partage de l'infrastructure des TIC et de la radiodiffusion et les recommandations du rapport d'étude sur le partage de l'infrastructure des TIC et de la radiodiffusion ont été approuvées pour mise en œuvre par la réunion ministérielle de septembre 2017 en Afrique du Sud.
Réseau de Communications par Satellite en Orbite Géostationnaire	Un cadre pour le Programme Régional de Satellites Partagés de la SADC a été adopté en 2019. Son objectif principal est de développer un réseau de communications par satellite en orbite géostationnaire partagé de la SADC qui fournit des services de télécommunications dans la région.
Concept de Poste électronique	La stratégie postale de la SADC comprend le concept de poste électronique. Cela implique l'automatisation des systèmes postaux au sein des États membres afin qu'ils puissent fournir des services numériques qui soutiennent la quatrième révolution industrielle. Ces services comprennent la fourniture d'un accès Internet au public, des services financiers numériques et un soutien à l'administration électronique.

Source Secrétariat de la SADC 2020

à une infrastructure à haut débit. Cet objectif a été atteint grâce à des liaisons de transmission transfrontalières utilisant la technologie de la fibre optique. L'objectif régional est que d'ici 2025, au moins 80 pour cent de la population de la SADC, y compris celle des zones rurales, soit connectée à des services à haut débit abordables et fiables.



Météorologie

Le Plan sectoriel de météorologie, qui fait partie du RIDMP, vise à promouvoir la production et la diffusion d'informations et de produits météorologiques et climatiques en temps opportun et crédibles aux parties prenantes pour soutenir la planification du développement socio-économique, ainsi que pour améliorer la gestion des risques de catastrophes météorologiques et l'utilisation rationnelle, la conservation et la protection des ressources naturelles.

À cet égard, une grande partie des priorités d'infrastructure dans le secteur météorologique se sont concentrées sur les investissements dans les produits et services du système d'alerte précoce, y compris la capacité et la surveillance. Pour y parvenir, le plan sectoriel météorologie du RIDMP s'appuie sur divers instruments juridiques tels que le plan stratégique de l'Organisation Météorologique Mondiale (2012-2015); et le Protocole sur les Transports, les Communications et la Météorologie.

Arrangements institutionnels robustes

L'Association Météorologique de l'Afrique australe (MASA) est l'agence de mise en œuvre dans la région, avec le Secrétariat de la SADC. MASA vise à fournir aux services météorologiques et hydrologiques Nationaux (SMHN) de la région de la SADC des programmes prioritaires à l'appui du développement socio-économique de la région; et de promouvoir le développement, l'établissement et l'exploitation de services météorologiques efficaces, abordables et accessibles au sein de la SADC qui répondent aux divers besoins des utilisateurs.

Le principal objectif de la mise en place d'arrangements institutionnels dynamiques est d'encourager l'adoption de services d'information météorologique et climatique pour la planification du développement qui renforce les cadres de connaissances et crée des partenariats entre les institutions publiques, le secteur privé, la société civile et les communautés vulnérables.

Centre des services climatologiques

Le centre des services climatologiques de la SADC (CSC) fournit des services d'information climatologiques, régionaux et opérationnels pour la surveillance, et fournit des prévisions de toutes les facettes des conditions climatiques saisonnières, y compris les variations extrêmes.

Le Centre développe et diffuse des produits météorologiques, environnementaux et hydrométéorologiques qui sont d'une importance cruciale dans la planification stratégique et tactique du développement socio-économique multisectoriel, y compris la gestion des ressources en eau, la santé, l'agriculture et la sécurité alimentaire, et l'énergie, entre autres.

Prévisions climatiques et météorologiques améliorées

Pour améliorer les prévisions climatiques et météorologiques, la SADC a créé le Forum Régional sur les Perspectives Climatiques de l'Afrique australe (SARCOF). Le forum fournit une plate-forme aux États membres pour examiner la saison des pluies dans la région, ainsi que pour discuter des impacts potentiels des perspectives climatiques saisonnières sur d'autres secteurs socio-économiques, y compris la gestion des risques de catastrophe, la sécurité alimentaire, la santé, les ressources en eau et la gestion de l'énergie hydroélectrique.

Le SARCOF se réunit chaque année en août / septembre et a publié des prévisions de probabilité saisonnière pour aider les États membres à se préparer à leur saison agricole, y compris l'alerte précoce des catastrophes naturelles telles que les inondations, limitant ainsi l'impact sur les citoyens. Cette approche coordonnée a permis aux pays de partager des informations à temps, atténuant ainsi toute menace potentielle.



Systèmes d'alerte précoce

La stratégie régionale d'adaptation aux changements d'eau et au changement climatique et le système d'alerte précoce aux inondations ont été élaborés en 2015 et intégrés dans le programme du Centre des Services Climatologiques de la SADC (SCS). Cela comprenait un serveur central au sein du CSC ainsi que des nœuds informatiques dans les centres de services hydrologiques des États membres et au Secrétariat de la Commission des cours d'eau du Zambèze (ZAMCOM). Des outils de préparation aux catastrophes et des systèmes d'alerte précoce dans les bassins fluviaux du Limpopo et du Zambèze ont également été élaborés et distribués aux États membres touchés.

Un système d'alerte précoce a été installé au SCS de la SADC et il a plusieurs fonctions. Certaines de ces fonctions comprennent la fourniture de services régionaux d'information sur le climat opérationnel pour surveiller et fournir des prévisions pour toutes les conditions climatiques saisonnières. De plus, le système prévoit le développement et la distribution de produits météorologiques, environnementaux et hydrométéorologiques. Bien que le système d'alerte précoce soit en place, son intégration et son automatisation pour une utilisation en ligne restent en suspens en août 2020. Des sessions de formation annuelles pour les experts nationaux du climat continuent d'être organisées avec le soutien du Secrétariat de la SADC pour renforcer la capacité du système d'alerte précoce de la région.



L'eau

La SADC a reconnu l'importance des ressources en eau partagées pour le développement et l'intégration régionale, reconnaissant que ces ressources ne peuvent pas être gérées efficacement dans le contexte restrictif des frontières nationales. Les États membres ont donc adopté le Protocole sur les Cours d'eau Partagés en 1995, révisé en 2000 pour refléter les principes adoptés dans la Convention des Nations Unies sur le droit des utilisations autres que la navigation des cours d'eau internationaux. Le Protocole révisé est entré en vigueur en septembre 2003 dans le but de « favoriser une coopération étroite et coordonnée dans la gestion, la protection et l'utilisation des cours d'eau partagés et de faire progresser le programme d'intégration régionale et de réduction de la pauvreté de la SADC ».

Les principes énoncés dans le Protocole sont opérationnalisés par le biais du Plan d'Action Stratégique Régional (PASR) sur le développement et la gestion intégrés des ressources en eau. L'objectif est de fournir un environnement favorable durable, un leadership et une coordination dans la planification stratégique et l'utilisation des ressources en eau, et pour le développement des infrastructures grâce à l'application de la gestion intégrée des ressources en eau aux niveaux national, régional, des bassins fluviaux et des communautés.

Le PASR est mis en œuvre par étapes et régulièrement ajusté pour répondre aux besoins changeants de la région. Quatre phases du plan d'action ont été mises en œuvre depuis 1999.

Organisation du bassin fluvial

La région de la SADC compte au total 13 cours d'eau majeurs qui sont partagés par deux pays ou plus, comme le montre le tableau 4.7. L'une des principales réalisations dans le secteur de l'eau a été la création d'Organisations de Bassins Fluviaux (OBF) pour coordonner le développement des cours d'eau partagés dans la région. La mise en place de ces OBF a permis aux États membres de la SADC de gérer et de coordonner durablement les ressources partagées sans aucun conflit grave.

Les jalons comprennent la signature de l'accord d'accueil du Secrétariat pour les bassins fluviaux de l'Incomati et de Maputo et la création du Secrétariat de Cuvelai. Un autre développement clé a été la signature de l'accord de coopération des trois bassins Buzi, Pungwe, Save (BUPUSA) entre la République du Mozambique et le Zimbabwe en 2019.

Bassins Fluviaux Transfrontaliers et Organisations de Bassins Fluviaux dans la SADC

Tableau 4.7

Cours d'eau	Pays	Institution d'eau partagée/Organisation de Bassin
Buzi	Mozambique, Zimbabwe	
Congo	RDC, Cameroun, République Centrafricaine	Commission Internationale du Bassin Congo- Oubangui-Sangha
Cuvelai	Angola, Namibie	Commission des cours d'eau de Cuvelai
Incomati	Eswatini, Mozambique, Afrique du Sud	
Kunene	Angola, Namibie	
Limpopo	Botswana, Mozambique, Afrique du Sud, Zimbabwe	Commission du cours d'eau du Limpopo
Cubango-Okavango	Angola, Botswana, Namibie, Zimbabwe	Commission permanente de l'eau du bassin de l'Okavango
Orange-Senqu	Botswana, Lesotho, Namibie, Afrique du Sud	Commission de la Rivière Orange-Senqu
Pungwe	Mozambique, Zimbabwe	
Ruvuma	Mozambique, Tanzanie	
Save/Sabi	Mozambique, Zimbabwe	
Umbeluzi	Eswatini, Mozambique, Afrique du Sud	
Zambèze	Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe	Commission du cours d'eau du Zambèze

Source Secrétariat de la SADC

Première position dans la coopération dans le domaine de l'eau

La SADC a été classée en première position en 2015 dans une comparaison mondiale d'indicateurs de coopération dans le domaine de l'eau préparée par un groupe de réflexion international, le Strategic Foresight Group (SFG). Selon l'indice 2015 du quotient de coopération dans le domaine de l'eau de SFG, la SADC a obtenu un score de 100 dans le quotient de coopération dans le domaine de l'eau, un outil avec un ensemble de dix indicateurs créés pour mesurer l'intensité de la coopération dans la gestion des ressources en eau partagées dans les bassins fluviaux partagés à l'échelle mondiale. Les 10 indicateurs comprenaient des aspects juridiques, politiques, techniques, environnementaux, économiques et institutionnels.

Développement et gestion des eaux souterraines

L'Institut de Gestion des Eaux Souterraines de la SADC (GMI) a été créé en juin 2011 en tant qu'organisation à but non lucratif en vertu de la loi sud-africaine sur les sociétés. Le SADC-GMI est hébergé par l'Université du Free State au sein de l'Institut d'Etudes sur les Eaux souterraines (IGS).

Le SADC-GMI est maintenant pleinement fonctionnel et le statut de subsidiarité auprès du Secrétariat de la SADC a été dûment approuvé par le Conseil lors de sa dernière réunion en août 2018 à Windhoek, en Namibie. C'était après que le Secrétariat ait développé et soumis une Stratégie et un Plan de Viabilité Financière indiquant que le SADC-GMI sera maintenu au-delà du financement actuel du projet.

Depuis sa création, le SADC-GMI s'est lancée dans un certain nombre de programmes visant à favoriser la gestion des eaux souterraines, comme la recherche conjointe sur la gestion des ressources en eau dans le système aquifère de la rivière Shire. En 2018, le SADC-GMI a mené une autre initiative pour renforcer les cadres politiques, juridiques et institutionnels pour la gestion des eaux souterraines dans la région.



Tourisme

La région de la SADC a travaillé à l'amélioration des infrastructures touristiques afin de s'assurer que les États membres sont bien placés pour attirer les visiteurs nationaux et internationaux. Cela a impliqué la création de l'environnement favorable nécessaire au tourisme, garantissant ainsi que le secteur devienne un vecteur de développement socio-économique. Le Plan Sectoriel du Tourisme du RIDMP indique que le nombre de touristes venant dans la région de la SADC pourrait tripler d'ici 2027, d'où le besoin urgent de disposer d'infrastructures physiques pour les accueillir et augmenter la part de marché.

À ce jour, la région de la SADC compte 18 aires de conservation transfrontalières (TFCA), situées sur des zones terrestres ou maritimes. Neuf de ces TFCA impliquant 11 États membres ont mis en place des accords formels et des structures de gouvernance. Un Cadre de Suivi et Évaluation pour la mise en œuvre du programme TFCA de la SADC a été approuvé.



4.2.3 Programmes spéciaux à dimension régionale

L'objectif général de ce pilier qui couvre le développement humain et les programmes spéciaux, y compris la Santé, le Genre et le Travail, est de renforcer et d'utiliser les capacités humaines et de réduire la vulnérabilité, d'éradiquer la pauvreté et d'atteindre le bien-être des citoyens de la SADC. Les principaux domaines comprennent également l'Éducation et le Développement des Compétences, l'Emploi, l'Agriculture et l'Environnement et le Changement Climatique.



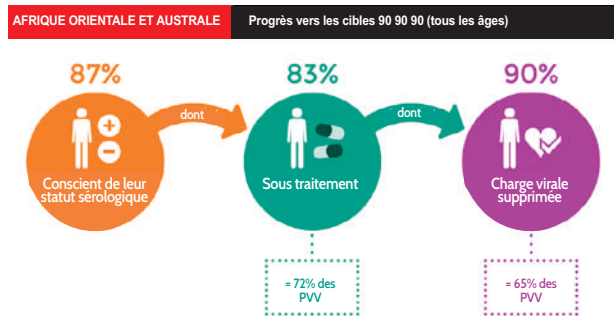
Santé

La SADC s'est efforcée d'atteindre un niveau de santé acceptable pour tous les citoyens en facilitant le développement d'outils régionaux, y compris un protocole, des politiques, des stratégies, des plans et des directives pour des systèmes de santé harmonisés dans la région; coordonner l'adoption, la domestication et la mise en œuvre d'outils régionaux d'harmonisation des soins de santé; fournir un support technique; et pour suivre et rendre compte des progrès et des défis.

Un Programme de Santé a été élaboré pour la première fois en 1997 et est maintenant guidé par trois documents politiques clés - le Protocole sur la Santé; le Cadre de Politique de Santé; et le Plan Indicatif de Développement Stratégique Régional. Le Protocole de la SADC sur la Santé a été approuvé en 1999 et est entré en vigueur en 2004 en tant que document d'orientation pour l'élaboration de politiques régionales de santé et de documents programmatiques. Le Protocole vise à coordonner les efforts régionaux de préparation aux épidémies, de cartographie de la prévention, du contrôle et, si possible, de l'éradication des maladies transmissibles et non transmissibles. Un Plan Stratégique de Ressources Humaines pour la Santé de la SADC 2020-2030 a été élaboré pour accélérer les progrès vers les objectifs de santé et les buts à plus long terme en matière de santé pour les États membres.

Réduction des infections au VIH et du SIDA et de la Transmission Mère-Enfant

Des progrès louables ont été accomplis dans la disponibilité et l'accès à des services et produits de qualité contre le VIH et le SIDA, et les nouvelles infections à VIH ont été réduites d'un tiers, tandis que les décès liés au SIDA ont été réduits de moitié en



2020 par rapport à 2010. La SADC s'était lancée en 2012 sur une Initiative Transfrontalière sur le VIH et le SIDA avec 12 États membres de la SADC (Angola, Botswana, RDC, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) pour réduire les infections au VIH dans la région et atténuer l'impact du VIH et du SIDA sur les populations mobiles et les communautés affectées.

À la fin de 2019, la plupart des États membres de la SADC progressaient vers des objectifs accélérés pour le dépistage, le traitement et la suppression virale; les données disponibles ont montré que la moitié des États membres avaient atteint le jalon de réduire la transmission mère-enfant (TME) et étaient sur le point d'éliminer la TME.

L'une des réalisations a été l'adoption de stratégies standard et globales par les États membres pour orienter l'élaboration de stratégies nationales et la collecte de données. La stratégie régionale sur les soins, le traitement et la prévention du VIH pour les populations clés et le guide de prévention du VIH chez les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels ont été élaborés et approuvés.

Réduction de la mortalité par tuberculose

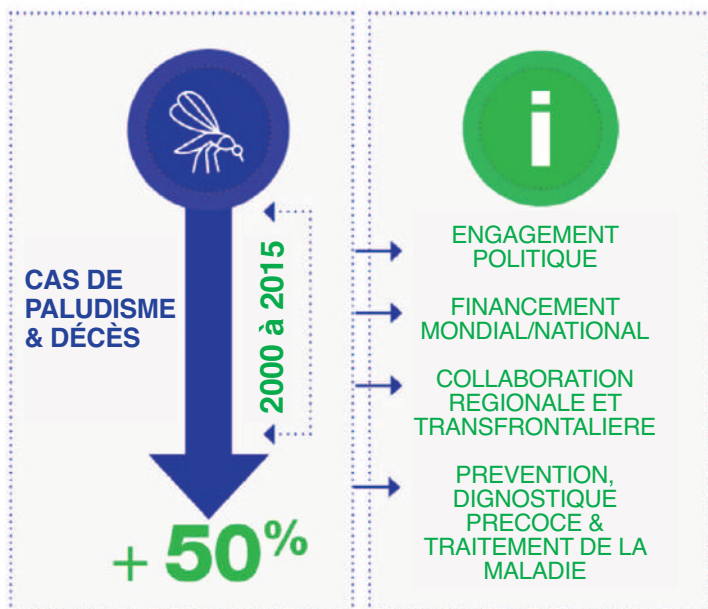
Les taux d'incidence de la tuberculose sont en baisse depuis 2015 dans la plupart des États membres de la SADC et il y a eu une réduction significative de la mortalité par tuberculose, presque tous les États membres ayant atteint l'objectif de réduction de 15 pour cent de la mortalité par tuberculose entre 2015 et 2018. La SADC a élaboré un Cadre Stratégique Régional de lutte contre la Tuberculose 2019-2024 ancré dans la déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement de la SADC sur l'élimination de la Tuberculose (TB) dans la région de la SADC, englobant les problèmes de tuberculose dans le secteur minier et alignés sur les engagements et instruments mondiaux qui soutiennent la mise en œuvre des programmes visant à éliminer la tuberculose en tant que maladie d'intérêt public d'ici 2020.

Riposte intensifiée au paludisme

Des normes minimales harmonisées pour la prévention, le traitement et la prise en charge du paludisme ont été élaborées pour promouvoir la santé en appuyant la lutte contre les maladies transmissibles; et la préparation, la surveillance et les interventions en cas d'urgence. Huit États membres de la SADC s'efforcent d'éliminer le paludisme d'ici 2030 - Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe. Ces pays ont formé un

partenariat appelé « Élimination 8 » pour collaborer au-delà des frontières pour éliminer les transmissions locales du paludisme, orienté vers l'élimination du paludisme, et des améliorations ont été notées.

Un accord tripartite sous forme de protocole d'accord a été signé entre le Secrétariat de la SADC, l'Alliance des Leaders Africains contre le Paludisme (ALMA) et Roll Back Malaria (RBM) en 2019 pour fournir un cadre de collaboration et de coopération. Les parties ont convenu de renforcer mutuellement l'objectif d'atteindre les objectifs internationaux de lutte contre le paludisme d'ici 2030, tels que définis par les Chefs d'État africains dans le cadre catalytique pour mettre fin au SIDA et à la Tuberculose et éliminer le paludisme en Afrique d'ici 2030; ainsi que la Stratégie technique mondiale de lutte contre le paludisme 2016-2030; et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Le protocole d'accord est étayé par la Déclaration de Windhoek sur l'Élimination du Paludisme dans la région de la SADC, signée par les Chefs d'État et de Gouvernement de la SADC en août 2018, qui définit les actions prioritaires nécessitant une attention urgente pour l'élimination du Paludisme dans la région.



Riposte régionale à la pandémie de la COVID-19

Depuis l'épidémie mondiale du coronavirus connu sous le nom de COVID-19 en décembre 2019, les États membres de la SADC ont aligné la riposte pour relever les défis nationaux et régionaux. La SADC a enregistré son premier cas de COVID-19 début mars 2020, et depuis lors, les pertes en vies humaines et l'impact économique ont augmenté, bien que des mesures aient été prises pour réduire la propagation du virus. Les mesures suivantes ont été adoptées:

- Accord des États membres pour créer des centres nationaux d'opérations d'urgence pour faciliter la coordination de la logistique et du stockage en cas de catastrophe au niveau national, et pour établir des fonds fiduciaires nationaux d'urgence et des stratégies nationales de mobilisation des ressources pour faciliter la mobilisation des ressources pour les interventions nationales en cas de catastrophe;
- Suspension des réunions régionales en mode face à face et recours à la technologie moderne pour les réunions virtuelles;
- Rétablissement et extension du Comité Technique de Coordination et de Suivi de la Mise en œuvre du Protocole de la SADC sur la Santé;
- Mise en œuvre des Services d'Achat Groupés de la SADC pour les produits pharmaceutiques et les fournitures médicales;
- Présentation du rapport de situation régional de la SADC sur la COVID-19 qui est produit et partagé avec les États membres sur une base hebdomadaire avec des recommandations pour examen;
- Introduction des directives régionales révisées sur l'harmonisation et la facilitation des opérations de transport transfrontalier dans la région et des procédures opérationnelles standard régionales pour la gestion et la surveillance du transport routier transfrontalier aux points d'entrée désignés et aux points de contrôle Covid-19.



Stratégie sur la santé sexuelle et génésique et les droits connexes

Le Secrétariat de la SADC, avec le soutien technique du programme des Nations Unies « 2gether 4 SDR » (ONUSIDA, FUNAP, UNICEF et OMS), l'UNESCO et SheDecides, a élaboré la Stratégie sur la Santé Sexuelle et Génésique et les Droits Connexes (SDSR) pour la région de la SADC 2019-2030. Le but de la stratégie est de fournir un cadre de politique et de programmation pour les États membres de la SADC afin d'accélérer la réalisation des droits en matière de santé sexuelle et génésique pour toutes les personnes vivant dans la région de la SADC.

La stratégie s'appuie sur le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les objectifs de développement durable, le Plan d'action de Maputo 2016–2030, et la stratégie de santé sexuelle et génésique (SSG) de la SADC pour la région de la SADC 2006–2015, éclairée par les réflexions les plus récentes sur la SSDS telles que définies par la Commission Lancet-Guttmacher sur l'accélération du progrès: SSDS pour tous, et le Manifeste du mouvement mondial *SheDecides*.

La carte de pointage de la SSDR de la SADC a également été développée en tant qu'outil de responsabilité d'examen par les pairs de haut niveau pour suivre les progrès de la mise en œuvre de la stratégie de SSDS et des Objectifs de Développement Durable. Il s'agit de la toute première carte de pointage multisectorielle à être adoptée par une entité régionale et se compose de 20 indicateurs clés nécessitant une action accélérée si les 10 résultats de la stratégie doivent être atteints. Un plan de S&E était en cours de finalisation en 2020 pour suivre la mise en œuvre de la stratégie.



Services d'achat groupé de produits pharmaceutiques

Les Services d'Achat Groupés de la SADC (SAGS) de produits pharmaceutiques ont été créés en 2018 et sont hébergés par le Département des magasins médicaux de la République-Unie de Tanzanie. Cela devrait faciliter l'achat groupé de médicaments essentiels et de produits de santé et aider les États membres à partager les informations sur les prix et les fournisseurs afin de permettre la négociation de meilleurs prix auprès des fournisseurs de médicaments de haute qualité, réduisant ainsi le coût administratif des achats. Le déploiement complet du SAGS réduira le coût des achats dans la région et, avec un environnement réglementaire sain, améliorera l'achat de médicaments de qualité.

Harmonisation de la réglementation des médicaments

Le Projet d'Harmonisation de la Réglementation des Médicaments de la SADC (HRM) fournit un cadre pour une coordination efficace pour accroître la fonctionnalité et l'efficacité de la réglementation des médicaments dans la SADC, et soutient la mise en œuvre du Business Plan Pharmaceutique de la SADC. Les objectifs du projet HRM sont d'institutionnaliser l'utilisation des systèmes d'enregistrement des médicaments au niveau national dans les États membres de la SADC afin de renforcer la fonctionnalité et l'efficacité de la réglementation des médicaments; renforcer et élargir les domaines de coopération technique; développer et mettre en œuvre un Système de Gestion d'Information (SGI) national et régional pour faciliter la prise de décision et le partage d'informations entre les États membres et les parties prenantes; et faciliter le renforcement des capacités des agences nationales de réglementation des médicaments (ANRM).

Dans le cadre d'un Accord de Coopération tripartite entre le Secrétariat de la SADC, l'Agence du NEPAD et la Banque Mondiale, la SADC HRM a considérablement amélioré les processus de réglementation des médicaments dans la région dans les domaines de l'évaluation conjointe, de l'inspection conjointe, de l'auto-évaluation, de l'élaboration de directives, du SMQ et de renforcement des capacités.

Action pour améliorer la nutrition

Par le biais de la Stratégie de la SADC pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition 2015-2025, il y a des objectifs que la région s'est engagée à atteindre afin d'améliorer la nutrition et de lutter contre toutes les formes de malnutrition. La stratégie a des objectifs sur le retard de croissance, l'émaciation, l'insuffisance pondérale, l'anémie, l'insuffisance pondérale à la naissance, l'allaitement maternel exclusif et le surpoids, qui sont conformes aux objectifs mondiaux de l'Assemblée mondiale de la Santé. Un Cadre d'Action de la SADC pour l'Amélioration de la Qualité de l'Alimentation des Jeunes Enfants a été élaboré pour activer des actions nationales multisectorielles dans les secteurs de la santé, de l'alimentation, de la protection sociale et de l'eau et de l'assainissement (WASH).



Éducation

L'engagement des États membres de la SADC à fournir une éducation à ses citoyens est attesté par l'augmentation significative du nombre d'enfants et de jeunes qui fréquentent l'école. Cette réalisation est étayée par le Protocole de la SADC sur l'Éducation et la Formation signé en 1997, qui est entré en vigueur en 2000. Le Protocole guide le Programme d'Éducation et de Développement des Compétences de la SADC qui facilite et coordonne l'harmonisation et la mise en œuvre des politiques régionales pour garantir l'accès à l'éducation et à la formation de qualité dans la région de la SADC. D'autres instruments clés comprennent le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement, notamment l'Article 14 qui appelle à l'égalité des chances en matière d'éducation pour les filles et les garçons.



Amélioration des taux d'alphabétisation

Les taux d'alphabétisation des femmes et des hommes continuent de s'améliorer dans la plupart des États membres de la SADC grâce à ces instruments régionaux et à d'autres, et l'écart entre les sexes a été considérablement réduit. Depuis 2006, tous les États membres de la SADC ont des taux d'alphabétisation supérieurs à 50 pour cent, les Seychelles et Eswatini ayant les taux les plus élevés pour les femmes en 2016/2017 à 95,7 pour cent et 93,1 pour cent, respectivement.

Cadre de qualifications régional harmonisé

Des progrès ont été accomplis sur le Cadre des Qualifications de la SADC (SADC QF), qui facilite le développement des ressources humaines et la disponibilité de personnel instruit et hautement qualifié grâce à des systèmes d'éducation et de formation comparables. Certains États membres ont élaboré ou sont en train de réviser leurs cadres nationaux de qualification pour s'aligner sur le cadre régional. L'Afrique du Sud et les Seychelles l'ont déjà fait, tandis que d'autres font des progrès notables. Le cadre permet aux étudiants de se déplacer entre les universités et les écoles polytechniques de la région de la SADC sans ajuster leurs qualifications, car un système commun facilitera le transfert de crédits d'enseignement entre les établissements de différents pays. Les professionnels qui sont formés dans l'un des États membres de la SADC peuvent désormais travailler n'importe où dans la région sans suivre de formation complémentaire dans le pays hôte. La SADC a créé le Réseau de Vérification des Qualifications de la SADC pour faciliter la vérification des qualifications dans la région.

Apprendre n'importe où dans la SADC

Un jalon important dans le secteur de l'éducation a été franchi en juin 2005 lorsque le Centre de la SADC pour l'enseignement à distance (SADC-CDE) a été créé par les Ministres de l'Éducation de la SADC en tant que Centre d'Apprentissage Ouvert et à Distance (EOD), en partenariat avec le Commonwealth of Learning pour soutenir le développement, la gestion et l'offre de qualité de l'EOD dans la région de la SADC. Hébergé au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Botswana, le centre permet aux citoyens de la SADC d'apprendre n'importe où dans la région. Cette évolution a contribué à améliorer les taux d'alphabétisation dans la région. En outre, des stratégies et des programmes visant à accroître l'accès et à réduire les taux d'attrition dans les systèmes éducatifs ont été élaborés et mis en œuvre.

Université Virtuelle de Transformation de la SADC

L'Université Virtuelle de Transformation de la SADC hébergée par Eswatini est un jalon important dans le secteur de l'éducation. L'université cherchera à former les citoyens à l'innovation et à l'entrepreneuriat alors que la SADC intensifie ses efforts pour se transformer en une région industrialisée. L'université fonctionnera via une plate-forme virtuelle et se concentrera sur l'entrepreneuriat, l'innovation, la commercialisation, le transfert de technologie, le développement des entreprises et l'économie numérique et du savoir, pour soutenir le programme d'industrialisation.

Patrimoine d'apprentissage

La SADC a entrepris une révision du programme d'histoire à travers la région à la demande des Ministres de l'Éducation de la SADC, afin de déterminer comment cela peut être renforcé et des matériels appropriés fournis pour enseigner les dimensions régionales et les liens du patrimoine de la libération sur la base de valeurs communes, comme adopté par les fondateurs de la SADC. Cet examen s'appuie sur le Projet Hashim Mbita de la SADC sur les Luites de Libération de l'Afrique australe. L'une des réalisations est le développement du premier Module de ressources documentaires sur le thème de la jeunesse dans la lutte pour la libération, qui comprend un livret illustré, une vidéo et des messages utilisés sur les plateformes de médias sociaux.





Emploi et travail

La SADC a mis en place des mesures pour promouvoir le plein emploi productif dans toute la région. Le principal instrument juridique est le Protocole sur l'Emploi et le Travail, adopté en août 2014. Cependant, un seul État membre de la SADC a ratifié le Protocole, ce qui signifie qu'il n'est pas encore entré en vigueur. Un processus de révision du Protocole est en cours pour s'assurer qu'il intègre l'évolution de la dynamique mondiale sur le marché du travail.

Un certain nombre d'instruments ont été développés pour permettre aux États membres de la SADC et au secteur de l'emploi et du travail de promouvoir plus facilement les intérêts communs grâce à une coopération plus approfondie entre les différentes parties prenantes. Les instruments comprennent le Plan d'Action pour la Migration de la Main-d'œuvre (2020-2025) adopté en 2020 et les Directives sur la Transférabilité des Prestations de Sécurité Sociale. Parmi les principales réalisations figurent la mise en place d'un Système d'Information sur le Marché du Travail qui permet de suivre les progrès à l'aide de 23 indicateurs clés du marché du travail. Le système fournit aux États membres des informations sur la demande et l'offre de main-d'œuvre et les tendances du marché afin de faciliter la planification. Une autre réalisation est le développement de la Portabilité Transfrontalière des Instruments de Protection Sociale qui facilitent l'exportation / le transfert des avantages acquis par un travailleur migrant dans un État membre vers son pays.

Promotion de l'emploi des Jeunes

Un Cadre de Politique et un Plan Stratégique de promotion de l'Emploi des Jeunes de la SADC ont été approuvés en 2016 et sont en cours de mise en œuvre par tous les États membres de la SADC, y compris des normes minimales de protection sociale pour les jeunes.



122



Agriculture, sécurité alimentaire et ressources naturelles

L'Agriculture est l'épine dorsale de la plupart des économies de la région, contribuant entre 4% et 27% du Produit Intérieur Brut (PIB) régional et environ 13% des recettes d'exportation totales. Par conséquent, pour assurer le succès du secteur agricole, la SADC a veillé à ce que la plupart des instruments juridiques sur l'agriculture soient alignés sur d'autres plans sectoriels tels que le développement des infrastructures, le commerce, le changement climatique et le genre.



Politique Agricole Régionale de la SADC

La Politique Agricole Régionale (PAR) de la SADC a été approuvée en août 2014 dans le but de contribuer à la réalisation de l'Agenda commun de la SADC, qui promeut une croissance économique et un développement socio-économique durables et équitables. La PAR de la SADC est un cadre politique général qui guide le développement du secteur agricole dans la région. Les objectifs sont d'améliorer la production agricole durable, la productivité et la compétitivité; améliorer le commerce régional et international et l'accès aux marchés des produits agricoles; améliorer l'engagement et l'investissement des secteurs privé et public dans les chaînes de valeur agricoles; et réduire la vulnérabilité sociale et économique de la population de la région dans le contexte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que de l'évolution de l'environnement économique et climatique.

Plan Régional d'Investissement Agricole

La politique agricole est mise en œuvre en plusieurs phases, chacune comprenant un Plan Quinquennal d'Investissement dans la Politique Agricole Régionale (PIPAR). Le premier cycle quinquennal, le PIPAR 2017-2022, a été approuvé par le Conseil en 2017. Le PIPAR a été préparé dans le contexte du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), qui a été établi à Maputo en 2003. Le PIPAR sera opérationnel grâce à un mécanisme de mise en œuvre fondé sur des instruments.

Le PIPAR décrit les programmes et sous-programmes prioritaires identifiés à partir du Cadre de Résultats de la PAR, sur lesquels les investissements dans le secteur agricole doivent être concentrés. Les programmes prioritaires du PIPAR sont: l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région; augmentation de la production, de la productivité et de la compétitivité dans les chaînes de valeur régionales; un accès accru aux marchés et au commerce des produits agricoles; augmentation des investissements dans l'accès au financement de l'agriculture; et réduction de la vulnérabilité sociale et économique dans la région de la SADC.



Fonds de développement agricole

Pour soutenir et accélérer la mise en œuvre du PIPAR 2017-2022, la SADC a également développé un instrument financier, le Fonds de Développement Agricole (FDA), structuré pour apporter un soutien financier à la mise en œuvre des plans nationaux d'investissement agricole dans le cadre de la PAR et du PIPAR. Le FDA a été structuré pour mobiliser les investissements et les financements du secteur privé dans l'agriculture et comprend les sept facilités suivantes: développement de la chaîne de valeur; développement des infrastructures agricoles; marchés et commerce; gestion de l'information agricole; sécurité alimentaire et nutritionnelle; environnement et ressources naturelles; et la gouvernance et le développement institutionnel.

Centre régional de ressources phytogénétiques

La reconnaissance de l'importance de la conservation des ressources phytogénétiques en Afrique australe a conduit à la création du Centre des Ressources Phytogénétiques de la SADC (CRPGS) en 1989. Situé à Lusaka, en Zambie, le centre travaille en coordination avec les centres des ressources phytogénétiques de chacun des États Membres pour conserver et préserver la diversité génétique et la variabilité des stocks de plantes d'Afrique australe.

Le CRPGS et ses homologues nationaux jouent également un rôle important dans la recherche, la documentation et la formation dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques. Des banques de gènes nationales ont été établies avec succès dans les 16 pays de la SADC.

Le CRPGS de la SADC détient plus de 18000 accessions diverses de cultures et de variétés sauvages à la banque de gènes régionale de Lusaka, en Zambie, et a facilité la collecte de plus de 62000 accessions dans les États membres alors que la région intensifie ses efforts pour conserver les échantillons de semences à traiter la perte d'espèces végétales associée à un climat changeant et imprévisible.

Système harmonisé de réglementation des semences

En 2007, le Système Harmonisé de Réglementation des Semences a été approuvé et est entré en vigueur en 2009 après que la majorité des deux tiers des signatures ont été reçues des États membres. Le système décrit des procédures harmonisées sur la libération et l'enregistrement des variétés régionales communes; les mesures de quarantaine et phytosanitaires; et les systèmes d'assurance qualité et de certification.

Recherche agricole améliorée

Le Centre de Coordination de la Recherche et du Développement Agricoles pour l'Afrique australe (CCARDESA) a été approuvé par le Conseil de la SADC en 2010 et créé en juillet 2011 pour coordonner la recherche agricole, la production et la diffusion de technologies.

Le CCARDESA a enregistré un certain nombre de réalisations qui incluent l'examen des politiques agricoles et des stratégies de vulgarisation des pays de la région pour évaluer dans quelle mesure l'adaptation au changement climatique a été intégré dans les politiques et stratégies nationales. Le CCARDESA a également mené des recherches sur la protection contre le changement climatique des chaînes de valeur du sorgho, du maïs et du riz au Botswana, au Lesotho, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe.

Adoption de la stratégie alimentaire et nutritionnelle de la SADC

La SADC a approuvé la Stratégie Alimentaire et Nutritionnelle de la SADC (2015-2025) en 2014, qui continue d'informer les interventions nutritionnelles dans la région. Ses objectifs stratégiques sont de promouvoir la disponibilité de la nourriture grâce à une production, une productivité et une compétitivité améliorées; améliorer l'accès à des aliments adéquats et appropriés en termes de qualité et de quantité; promouvoir et protéger le bien-être des femmes et des adolescents; et garantir une disponibilité, un accès et une utilisation stables et durables de la nourriture.

Au total, 10 États membres soutiennent déjà la stratégie par la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Programme régional d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité

Le Programme Régional d'Évaluation et d'Analyse de la Vulnérabilité (RVAA) a été créé en 1999 et est mis en œuvre dans 15 États membres de la SADC. Le RVAA a évolué pour devenir l'un des outils d'alerte précoce les plus fiables et les plus robustes pour l'agriculture et les interventions de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région. Dans le cadre de ce programme, la plupart des États membres ont mis en place des comités nationaux d'évaluation de la vulnérabilité qui effectuent des évaluations annuelles de la vulnérabilité. Ceux-ci contribuent à l'analyse d'évaluation de la vulnérabilité régionale qui fournit l'état de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région et éclaire les décisions pour y faire face.



Environnement et le changement climatique

Le Protocole de la SADC sur la Gestion Environnementale pour le Développement Durable est l'instrument primordial de la gestion environnementale dans la région. Le Protocole en est à divers stades de ratification et n'est pas encore entré en vigueur.

Cadre commun pour la conservation

Un instrument clé est le Protocole de la SADC sur la Conservation de la Faune et l'application des lois signées en août 1999 pour établir un cadre commun pour la conservation et l'utilisation durable de la faune dans la région. Ce protocole est entré en vigueur en novembre 2003 et est actuellement mis en œuvre et partiellement domestiqué dans 12 États membres.

Les objectifs du protocole comprennent l'utilisation durable de la faune; l'échange d'informations concernant la gestion et l'utilisation de la faune et l'application des lois sur la faune; ainsi qu'une assistance pour le renforcement des capacités nationales et régionales de gestion, de conservation et d'application des lois sur la faune.





Aires de conservation transfrontalières

La création d'Aires de Conservation Transfrontalières (TFCA) est un jalon important pour la région et une réalisation dans la mise en œuvre du protocole sur la conservation de la faune. Les TFCA sont des initiatives de conservation qui chevauchent les frontières nationales de deux ou plusieurs États membres et sont administrées conjointement pour rétablir l'intégrité écologique des écosystèmes transfrontières séparés par des frontières internationales.

À ce jour, il existe 18 TFCA terrestres et marines dans la région à différents stades de développement, y compris le parc transfrontalier du Grand Limpopo et l'aire de conservation créée en 2002 par les gouvernements du Mozambique, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe. Neuf TFCA impliquant 11 États membres sont maintenant actifs avec des accords et des structures de gouvernance en place, tandis qu'un Cadre de Suivi et Évaluation pour suivre la mise en œuvre du programme TFCA de la SADC a été approuvé et la mise en œuvre a commencé.

Stratégie de l'Économie Bleue

La SADC a développé la Stratégie de l'Économie Bleue et le Secrétariat aide les États membres à développer des stratégies nationales de l'économie bleue. Le Secrétariat a lancé des processus d'accréditation auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC) en tant qu'entité régionale de mise en œuvre pour garantir le financement du changement climatique pour des programmes régionaux tels que celui-ci.



Genre et développement

La SADC a une longue histoire d'engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, remontant à 1992 lorsque la Déclaration et le Traité de la SADC ont été signés. L'Article 5 (1) (a) et l'Article 6 (2) de la Déclaration et du Traité de la SADC encouragent l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des peuples d'Afrique australe et découragent la discrimination fondée sur le sexe. Par conséquent, la SADC place fermement les questions de genre à l'ordre du jour du Programme d'action de la SADC et de l'Initiative de Développement Communautaire.

Le RISDP 2020-2030 identifie le genre comme une priorité dans le cadre des Programmes Spéciaux de Dimension Régionale, et toutes les phases du RISDP ont reconnu l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme une question transversale pour tous les secteurs et un important catalyseur de l'intégration régionale. De nombreux jalons ont été franchis dans ce secteur, conduisant à une participation accrue des femmes à la direction et à la prise de décision aux niveaux national et régional, ainsi qu'à la reconnaissance et à l'expansion de la contribution des femmes aux économies nationales et régionales aux côtés des hommes, ainsi qu'au maintien de la paix et sécurité de la région.

Le Conseil des Ministres a approuvé le Programme de la SADC sur l'égalité des sexes et le Développement en février 1997 à la suite de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995 à Beijing, Chine, qui a appelé à la suppression de tous les « obstacles à la

participation active des femmes dans toutes les sphères de la vie publique et privée ». Cela a été suivi par la Déclaration sur le Genre et le Développement approuvée par le Sommet de la SADC en août 1997 et son Additif sur la Prévention et Élimination de la Violence à l'égard des Femmes et des Enfants adopté en 1998.

Le protocole de la SADC sur le Genre et le Développement a été approuvé en 2008 et est entré en vigueur en 2013. Le Protocole a été largement mis à jour et approuvé en 2016 pour s'aligner sur les objectifs mondiaux et les problèmes émergents. C'est le principal instrument qui guide l'avancée délibérée vers l'égalité des sexes, l'autonomisation et le développement dans la région de la SADC.

Le protocole a été mis en place pour relever les défis auxquels les femmes de la région sont confrontées pour accéder aux ressources productives, la représentation aux postes de décision dans les secteurs public et privé, les changements d'attitude face aux pratiques discriminatoires et les politiques proactives qui ne sont pas neutre ou aveugle au genre. Le protocole vise donc à assurer l'autonomisation des femmes, l'élimination de la discrimination et la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes grâce à une législation, des politiques, des programmes et des projets sensibles au genre. Le Protocole vise donc à assurer l'autonomisation des femmes, l'élimination de la discrimination et la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes grâce à une législation, des politiques, des programmes et des projets sensibles au genre. La mise en œuvre du Protocole sur le Genre et le Développement et ses réalisations sont suivies et présentées par le biais du *Baromètre de l'Égalité entre les sexes et du Développement de la SADC*.

Cadre institutionnel sur le genre et le développement

L'un des jalons majeurs dans la promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie a été réalisé en 1996 lorsque le Conseil de la SADC a approuvé un cadre institutionnel pour faire progresser l'égalité des sexes dans tous les secteurs. Ce cadre a conduit à la mise en place des éléments suivants:

- Un Comité Permanent des Ministres chargé des questions de genre;
- Un Comité Consultatif sur l'égalité des sexes composé d'un représentant gouvernemental et d'un représentant non étatique de chaque État membre;
- Points focaux pour l'égalité des sexes à tous les niveaux sectoriels; et,
- Création d'une Unité du Genre au Secrétariat de la SADC pour faciliter, coordonner et suivre les activités liées au genre.

La mise en place de ces structures institutionnelles essentielles a contribué à l'approbation de la Déclaration sur l'égalité des sexes et le développement en 1997, suivie de l'Additif sur la Prévention et Élimination de la Violence à l'égard des Femmes et des Enfants, signé en septembre 1998.

La SADC s'est engagée au plus haut niveau à mettre en œuvre la Déclaration et son additif, et a appelé les États membres à augmenter la représentation des femmes dans la direction politique et la prise de décision à au moins 30 pour cent d'ici 2005; réformer toutes les lois et pratiques sociales discriminatoires; promouvoir le plein accès et le contrôle des femmes aux ressources productives telles que la terre, le bétail et les marchés; lutter contre, prévenir et éradiquer la violence contre les femmes et les enfants; promouvoir l'accès des femmes et des filles à l'éducation; et cultiver et promouvoir une culture d'égalité des sexes et de respect des droits humains des femmes dans la région de la SADC.

La SADC a élaboré un Plan d'action sur le Genre en 1999 pour faciliter la mise en œuvre ainsi que pour reconnaître les problèmes émergents, et cela a été aligné sur le Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) 2005-2015. Le Plan d'Action a ensuite été consolidé dans un Cadre de mise en œuvre stratégique régional sur le genre et le développement (2006-2010).



L'élaboration d'une politique régionale du genre était l'un des objectifs fixés dans ce cadre pour fournir une orientation stratégique à la SADC et aux États membres. Depuis, des améliorations significatives et visibles ont été apportées à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, structures, directives, plans d'action et programmes nationaux de lutte contre les inégalités entre les sexes.

Le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement a été approuvé par la plupart des États membres de la SADC en 2008 et est entré en vigueur en 2013. Le Protocole a été mis à jour à partir d'octobre 2015 pour l'aligner sur les objectifs et cibles de développement durable pour l'après-2015, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le rapport d'examen Beijing +20 et d'autres objectifs mondiaux et questions émergentes, et a été approuvé en 2016.

Un outil d'information et de suivi public a été lancé pour être présenté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, et ce rapport d'étape a été publié à intervalles réguliers depuis la première édition officielle en 1999, la 7^e édition étant lancée en 2019 et la prochaine édition prévue pour 2022. Les données sont collectées auprès des États membres de la SADC et rassemblées dans une publication sous forme d'un livre, *Le Baromètre de l'Égalité entre les sexes et du Développement de la SADC*, qui est particulièrement utile aux gouvernements, aux parlements et aux chercheurs pour éclairer les cadres juridiques et sensibiliser au statut des femmes dans la Région. Il est disponible en version imprimée et en ligne, et une innovation récente est la mise à jour fréquente des données via un Portail sur le Genre en ligne.



Unité de Genre de la SADC

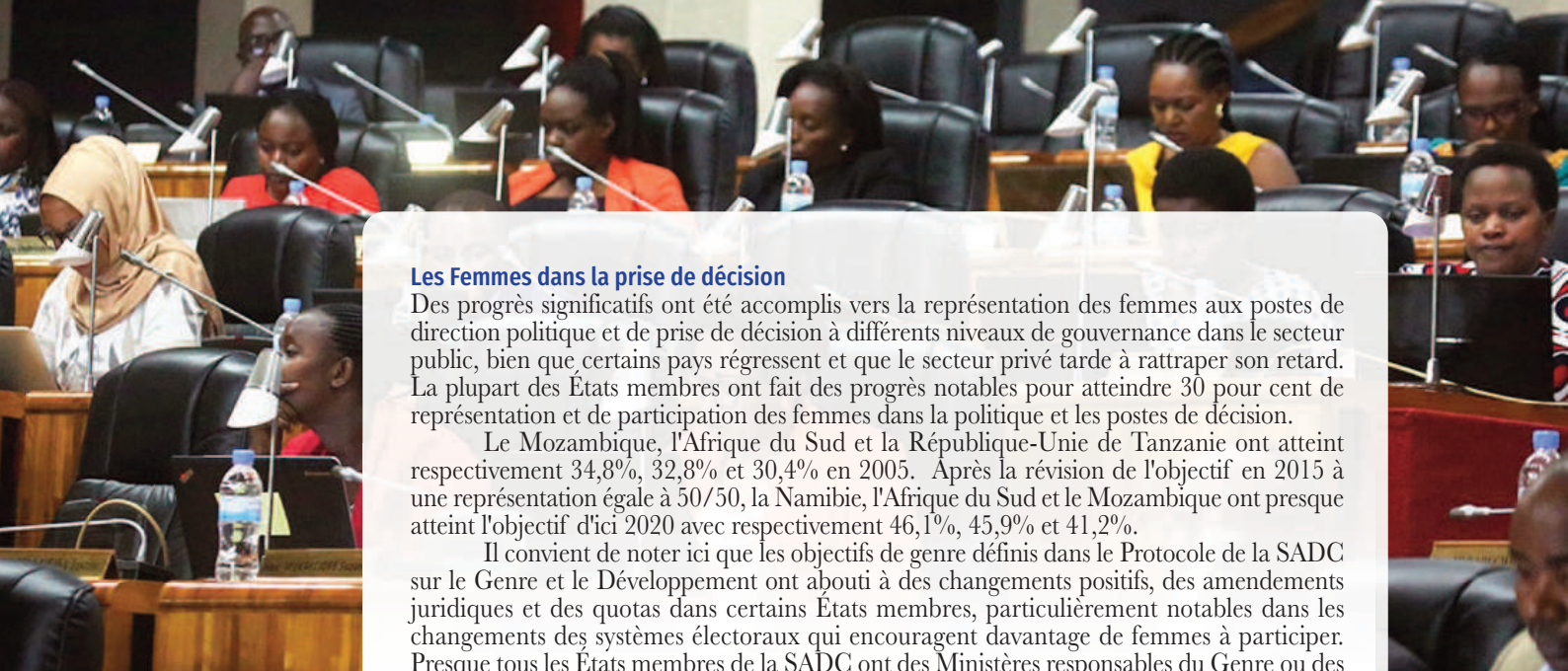
Le Secrétariat de la SADC a pris une mesure critique pour aborder plus directement les questions de l'inégalité entre les sexes, comme cela avait été lancé par le Conseil des Ministres de la SADC en 1996, à travers la création d'une Unité de Genre pour faciliter, coordonner et suivre les activités liées au genre. L'Unité du Genre a été créée en 1997 avec le mandat de travailler avec les structures nationales des États membres de la SADC, appelées mécanismes de genre, pour faciliter une stratégie régionale bien coordonnée pour une intégration efficace du genre, la mise en réseau et l'échange de bonnes pratiques.

L'Unité du Genre de la SADC a été chargée de faciliter, coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement, les stratégies sectorielles régionales, le RISDP ainsi que d'autres instruments régionaux, continentaux et mondiaux sur le genre auxquels les États membres de la SADC sont parties. L'Unité du Genre guide l'intégration du genre dans toutes les initiatives régionales pour s'assurer qu'une perspective sensible au genre imprègne tout le programme d'intégration régionale de la SADC. Les principaux domaines de résultats de l'Unité du Genre sont l'égalité des sexes et le Développement, et la Violence sexiste, et plusieurs réalisations ont été obtenues grâce au cadre institutionnel mis en place pour piloter le programme d'égalité des sexes.

Politiques et programmes nationaux sur le genre

Des politiques, structures, lignes directrices, plans d'action et programmes nationaux en matière d'égalité des sexes ont été élaborés pour lutter contre les inégalités entre les sexes et sensibiliser à l'égalité des sexes, à l'analyse et à l'intégration des sexes.

La plupart des États membres ont entrepris des examens constitutionnels détaillés des lois nationales pour les aligner sur le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement, et tous les États membres de la SADC ont des constitutions et des statuts qui interdisent la discrimination fondée sur le sexe. Alors que 14 États membres sont parties au Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement, seuls 12 États membres ont signé l'Accord modifiant le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement tel qu'approuvé en 2016 - Angola, Botswana, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Mozambique, Namibie, Seychelles, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Bien que le protocole régional ait été domestiqué et des politiques formulées, dans certains cas, des résultats tangibles doivent encore être obtenus pour combler les lacunes dues à une mise en œuvre limitée.



Les Femmes dans la prise de décision

Des progrès significatifs ont été accomplis vers la représentation des femmes aux postes de direction politique et de prise de décision à différents niveaux de gouvernance dans le secteur public, bien que certains pays régressent et que le secteur privé tarde à rattraper son retard. La plupart des États membres ont fait des progrès notables pour atteindre 30 pour cent de représentation et de participation des femmes dans la politique et les postes de décision.

Le Mozambique, l'Afrique du Sud et la République-Unie de Tanzanie ont atteint respectivement 34,8%, 32,8% et 30,4% en 2005. Après la révision de l'objectif en 2015 à une représentation égale à 50/50, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Mozambique ont presque atteint l'objectif d'ici 2020 avec respectivement 46,1%, 45,9% et 41,2%.

Il convient de noter ici que les objectifs de genre définis dans le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement ont abouti à des changements positifs, des amendements juridiques et des quotas dans certains États membres, particulièrement notables dans les changements des systèmes électoraux qui encouragent davantage de femmes à participer. Presque tous les États membres de la SADC ont des Ministères responsables du Genre ou des Affaires Féminines. Le tableau 4.8 montre la progression des femmes au parlement dans les États membres de la SADC de 1995 à 2020.

Femmes au Parlement dans les États membres de la SADC 1995-2020

Tableau 4.8

Pays	Femmes Parlement aires % 1997	Femmes Parlement aires % 2000	Femmes Parlement aires % 2006	Femmes Parlement aires % 2009	Femmes Parlement aires % 2012	Femmes Parlement aires % 2015	Femmes Parlement aires % 2018	Femmes Parlement aires % 2020	Total de Sièges Parlementaires 2020
Angola	9.7	15.4	12.3	38.2	34.1	36.8	30.5	30	220
Botswana	9.0	18.2	11.3	7.9	9.5	9.5	9.5	10.5	65
DRC	—	—	12	8.4 (L)4.6 (U)	10.4 (L)4.6 (U)	8.9 (L)4.6 (U)	8.9 (L)4.6 (U)	12.8 (L)21.1 (U)	500 (L)109 (U)
Eswatini	19.0	7.3	19.0	13.6	13.6 (L)40.0 (U)	6.2 (L)33.3 (U)	14 (L)40 (U)	9.6 (L)33.3 (U)	73 (L)30 (U)
Lesotho	12.0	10.3	14.0	25.0	25.8 (L)27.3 (U)	25.0 (L)24.2 (U)	22.1 (L)25.0 (U)	23.3 (L)21.9 (U)	120 (L)32 (U)
Madagascar	—	—	24.0	7.87	—	20.5 (L)19.0 (U)	19.2 (L)20.6 (U)	15.9 (L)19.4 (U)	151 (L)62 (U)
Malawi	5.2	8.3	15.0	26.0	22.3	16.7	16.7	22.9	192
Mauritius	7.6	7.6	17.1	17.1	18.6	11.6	11.6	20	70
Mozambique	28.4	28.6	32.8	39.2	39.2	39.6	39.6	41.2	250
Namibia	24	23	31.0	24.4	26.9 (L)33.3 (U)	26.9 (L)25.6 (U)	46.2 (L)23.8 (U)	42.7 (L)19 (U)	104 (L)42 (U)
Seychelles	27.3	24.0	29.4	23.5	43.8	43.8	21.2	21.2	33
South Africa	27.8	29.8	32.8	42.3	42.3 (L)32.1 (U)	42.4 (L)35.2 (U)	41.8 (L)35.2 (U)	46.4 (L)37.7 (U)	395 (L)53 (U)
Tanzania	16.3	21.2	30.4	30.4	36.0	36.6	37.2	36.9	393
Zambia	18.1	10.0	12.0	14.0	11.5	12.7	18.0	18	167
Zimbabwe	14.0	10.7	16.0	15.2	15.0 (L)24.7 (U)	31.5 (L)47.5 (U)	31.4 (L)44 (U)	31.9 (L)43.8 (U)	270 (L)80 (U)

Source : Le Baromètre de l'Égalité entre les sexes et du Développement de la SADC 2018 et l'Union interparlementaire, avril 2020

(L) Chambre basse (U) Chambre haute - pas de données

Madagascar a rejoint la SADC en 2005. L'Union des Comores est devenue un État membre de la SADC en 2018

La moitié des États membres de la SADC utilisent un système parlementaire monocaméral sans chambre haute.

Pour les postes ministériels au Gouvernement, il y a également eu une tendance à la hausse stable et cohérente de la proportion de femmes. L'Afrique du Sud est devenue le premier État membre à atteindre l'objectif de 50:50 au Gouvernement, suivi des Seychelles en 2019. Les deux États membres ont une représentation de 50% des femmes et des hommes dans leurs gouvernements de 28 et 10 membres, respectivement. En outre, certains portefeuilles ministériels influents tels que les Affaires Étrangères, la Défense et les Finances sont détenus par des femmes dans certains États membres.

Capacité d'intégration du genre

En raison de la capacité limitée à intégrer les questions de genre dans les plans de développement, le Secrétariat de la SADC a développé une boîte à outils d'intégration du genre en 2009 pour aider tous les secteurs à identifier les problèmes de genre et à définir des

mécanismes pour les intégrer dans les politiques, plans, programmes et actions.

Une amélioration a été notée, comme en témoigne la reconnaissance des questions d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes dans les politiques et programmes, ainsi que la création de bureaux de liaison pour l'égalité des sexes dans divers ministères. Cependant, les écarts d'égalité entre les sexes existent toujours dans la région, comme en témoignent l'incapacité d'atteindre la cible 50:50 ainsi que les défis rencontrés par les femmes. En conséquence, en 2019, le Secrétariat de la SADC a mené une évaluation de l'Intégration du Genre dans le programme d'intégration de la SADC.

Les résultats de cette évaluation éclairent les lacunes de capacités à combler, notamment l'analyse technique, les outils de suivi, les ressources humaines et les contraintes financières. À cet égard, la Boîte à outils Régionale sur l'Intégration du Genre est en cours d'examen pour renforcer son utilisation dans le renforcement des capacités techniques en matière d'intégration du genre aux niveaux régional et national, y compris au Secrétariat.



Lutte contre la Violence Sexuelle et Sexiste

La violence Sexuelle et Sexiste (VSS) en tant que domaine de préoccupation pour la SADC qui reconnaît la prévention et la réduction de la VSS comme un facteur clé pour atteindre un environnement propice à la paix et à la sécurité, montré comme le fondement du développement régional dans le RISDP 2020 -2030 et le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement.

Reconnaissant que la violence à l'égard des femmes et des filles continue d'être un obstacle à la réalisation de l'égalité, du développement et de la paix, ainsi qu'à la réalisation des droits de l'homme à cet égard, la SADC a élaboré la stratégie régionale et le cadre d'action pour lutter contre la violence sexiste 2018-2030; la Stratégie Régionale sur les Femmes, la Paix et la Sécurité 2018-2022; et le Plan d'Action Stratégique de la SADC sur la Lutte contre la Traite des personnes, en particulier des Femmes et des Enfants (2009-2023).

Ces cadres stratégiques continuent de guider les États Membres dans leurs efforts pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, pour accorder l'attention voulue à la nécessité d'inclure les femmes dans les institutions et processus du secteur de la sécurité nationale, et pour lutter contre toute violation des droits de l'homme contre les femmes et les enfants.

En termes de progrès dans la lutte contre la VSS dans la région de la SADC, tous les États membres de la SADC ont des lois détaillées sur la VSS ou des aspects spécifiques de la VSS, y compris la violence domestique, la violation des enfants, la traite des personnes, le traitement inégal des hommes et des femmes, et les agressions et harcèlement sexuels.

La réponse à la violence sexiste dans les situations de conflit et d'après-conflit continue de s'améliorer, certains États membres de la SADC ayant une législation spécifique conçue pour prévenir et protéger les femmes et les filles pendant les périodes de conflits armés et autres, et garantir que les auteurs de tels abus sont amenés devant la justice devant un tribunal compétent.

Au cours de l'année 2019/2020, le Secrétariat de la SADC a pris des mesures pour accroître la connaissance et la compréhension de la Stratégie régionale de la SADC afin de promouvoir sa mise en œuvre par les États membres et les partenaires régionaux et les parties prenantes. Certaines actions clés mises en œuvre pour promouvoir l'utilisation de cette stratégie comprennent le travail avec le Forum Parlementaire de la SADC pour sensibiliser les femmes parlementaires sur la stratégie de la SADC contre la VSS et le statut de la VSS dans la région afin d'éclairer leurs efforts de plaidoyer au niveau national.

La budgétisation sensible au genre

La budgétisation sensible au genre (BSG) est enracinée dans la quête d'amélioration des économies nationales et est liée à la réalisation de l'égalité des sexes à travers la méthode et les priorités utilisées pour allouer les ressources budgétaires. La production de directives de BSG en 2014 est née de la compréhension que les considérations d'égalité des sexes n'étaient pas clairement présentées dans les budgets d'allocation des ressources, entravant ainsi certains domaines de l'autonomisation des femmes. Les directives de BSG ont été utilisées pour renforcer les capacités des entités de planification, y compris le ministère des Finances et d'autres ministères dans les États membres de la SADC. Cependant, les progrès sont encore limités et seuls quelques États membres appliquent la stratégie.

Par exemple, grâce à l'utilisation de la BSG en Tanzanie, un programme d'enseignement secondaire des filles a été mis en place pour améliorer l'accès des groupes à faible revenu et des bourses ont été accordées aux étudiantes de niveau universitaire. En outre, des subventions agricoles pour les familles vulnérables, dont beaucoup sont dirigées par des femmes, ont été établies pour couvrir les intrants agricoles tels que les engrais, les semences et les pesticides, et des puits d'eau ont été construits pour 10 villages sous chaque autorité locale afin de réduire la distance et le fardeau pour femmes et filles pour aller chercher de l'eau. En Afrique du Sud, la réduction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur le pétrole (c'est-à-dire le kérosène) à zéro a été introduite en 2001 par le biais de la BSG pour réduire la charge fiscale des femmes qui dépendent de cette source de carburant.



Innovation scientifique et technologique

Les Hauts Fonctionnaires responsables de la science et de la technologie se sont engagés depuis 1999 dans des discussions pour partager des expériences, des défis et des informations sur la réalisation de l'intégration régionale en utilisant la science et la technologie comme outil d'éradication de la pauvreté, la SADC n'ayant pas fourni de forum officiel pour renforcer le développement de la science et de la technologie.

À l'issue d'un long processus consultatif, la région a adopté une Déclaration sur la Science, Technologie et l'Innovation (STI) en 2007, qui a précédé l'adoption du Protocole de la SADC sur la Science, la Technologie et l'Innovation en 2008. Les principaux objectifs du Protocole sont de faciliter coopération et coordination dans le domaine de la STI ainsi que pour maximiser les investissements publics et privés dans la recherche et le développement régionaux. Cependant, il y a eu des défis dans la mise en œuvre des cibles STI en raison d'un bureau STI sous-financé au Secrétariat, ce qui entrave le suivi efficace des interventions régionales.



Secteur privé

Le rôle du Secteur Privé dans la SADC est la création de richesse, la création d'emplois et donc la réduction de la pauvreté, ce qui est conforme à la vision de la SADC. Cependant, les stratégies et les approches par lesquelles le secteur privé peut être engagé par les États membres pour un bénéfice mutuel ne sont pas entièrement en place dans la région.





L'environnement politique actuel de la SADC sur le Secteur Privé se compose de deux protocoles d'accord avec l'Association des Chambres de Commerce et d'Industrie de la SADC (ASCCI) et avec le Conseil Consultatif pour la promotion des Petites Entreprises (SEPAC). Un document subsidiaire, le Livre blanc de l'ASCCI, a été accepté par les États membres de la SADC comme document de travail vers un engagement plus significatif du secteur privé. Une étude de cadrage a été réalisée en tant que précurseur vers le développement d'un mécanisme d'engagement du secteur privé (PSEM) pour améliorer le dialogue public-privé dans la région de la SADC.



Statistiques

L'objectif du système statistique de la SADC est de soutenir l'intégration régionale en mettant à disposition des informations statistiques pertinentes, opportunes et exactes, à utiliser dans la planification de la SADC, la formulation des politiques, le suivi des protocoles et la prise de décision. Les objectifs spécifiques du Programme Statistique de la SADC comprennent l'harmonisation des statistiques dans la région et le renforcement des capacités dans les États membres de la SADC pour renforcer l'accès aux données statistiques à cette fin.

Le développement et l'utilisation des statistiques de la SADC sont guidés par le document de stratégie approuvé par le Conseil en 1998, qui stipule que les statistiques de la SADC sont essentielles dans le suivi et l'évaluation du Programme d'action de la SADC et du processus d'intégration régionale.

Un certain nombre d'initiatives de renforcement des capacités ont été entreprises, notamment des interventions telles que le Programme Statistique Panafricain réalisé en collaboration avec la Commission de l'UA; ateliers de formation nationaux et régionaux sur le modèle de statistiques du commerce des services de la SADC; et la formation des personnes focales sur la validation technique des statistiques économiques et sociales pour l'Annuaire statistique de la SADC. Des manuels, des directives, des cadres et des normes ont été élaborés sur la compilation du Produit Intérieur Brut (PIB), des notes d'orientation technique sur un Indice des Prix à la Consommation harmonisé, et la formulation, la compilation et l'utilisation de statistiques dans les domaines des statistiques du secteur réel et extérieur.



Cadre régional de réduction de la pauvreté

Un certain nombre d'interventions clés ont été mises en œuvre pour améliorer le suivi de la réduction de la pauvreté dans la région. Le RISDP identifie l'éradication de la pauvreté comme la priorité absolue de l'intégration régionale en Afrique australe. Pour élaborer ce plan et concrétiser ses priorités dans un cadre de mise en œuvre, la SADC a élaboré le Cadre Régional de Réduction de la Pauvreté couvrant les domaines critiques dans lesquels une approche régionale devrait renforcer les interventions nationales. Un Observatoire Régional de la Pauvreté (ORP) a été créé pour toutes les parties prenantes travaillant dans l'éradication de la pauvreté aux niveaux régional et national, en tant que plate-forme où ils peuvent se rencontrer, évaluer et suivre la mise en œuvre du Cadre Régional de Réduction de la Pauvreté. Cependant, des difficultés financières ont empêché le Comité de Pilotage de l'ORP de s'acquitter pleinement de son mandat.





CHAPITRE 5



RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE PAIX ET SÉCURITÉ

Introduction

La paix et la sécurité sont des conditions préalables nécessaires au développement régional, car l'instabilité dans un État membre peut avoir un impact sur les pays voisins et entraîner un recul de l'intégration régionale. En reconnaissance de cela, les questions de paix et de sécurité restent une priorité absolue pour la SADC et sont clairement articulées et démontrées dans les déclarations, traités et protocoles visant à maintenir la paix et à prévenir les conflits dans la région.

L'objectif général de l'Organe de la SADC sur la coopération en matières de politique, de défense et de sécurité, et le plan indicatif stratégique pour l'Organe de coopération politique, de défense et de sécurité (SIPO), est de créer un environnement politique et sécuritaire pacifique et stable à travers lequel la région réalisera ses objectifs de développement socio-économique, d'élimination de la pauvreté et d'intégration régionale. Les domaines d'intervention stratégiques de l'Organe sont les secteurs pour:

- La Politique;
- La Défense;
- La Sécurité de l'État;
- La Sécurité Publique; et
- La Police.

5.1 Contexte Historique

La Déclaration et le Traité de la SADC qui ont jeté les bases de la transformation historique de la SADC en 1992 définissent la Vision de la SADC comme celle d'un avenir partagé dans un environnement de paix, de sécurité et de stabilité, de coopération et d'intégration régionales fondées sur l'équité, le bénéfice mutuel et la solidarité.

En 1996, la SADC a lancé l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité, un cadre institutionnel pour la coordination des politiques et des activités sur la politique, la défense et la sécurité. Cependant, l'Organe a fonctionné sans cadre juridique et sans objectifs clairs jusqu'à ce que les leaders de la SADC approuvent le Protocole sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité le 14 août 2001.

Ce protocole établit les objectifs de l'Organe en matière de promotion de la paix et de la sécurité dans toute l'Afrique australe, de protection des populations de la région contre l'instabilité due à l'effondrement de l'ordre public, de l'élaboration d'une politique étrangère commune dans toute la région et de la coopération sur les questions liées à la sécurité et la défense. Le protocole spécifie la structure de fonctionnement de l'Organe en tant que Président, Troika et divers comités, et définit les responsabilités de ces structures, ainsi que les systèmes de nomination et les procédures de fonctionnement. Le protocole fournit des directives concernant la juridiction, les méthodes et les procédures de l'Organe, et les rapports avec les accords internationaux et les nations extra-SADC.

5.2 Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité

La vision de la SADC d'un avenir partagé peut être appréciée dans le contexte historique et les expériences de la région. La coopération formelle en politique, défense et sécurité est enracinée dans l'engagement des fondateurs de la SADC à travailler ensemble pour la libération politique et économique de la sous-région de l'occupation coloniale et de l'apartheid, initialement par le biais des États de la ligne de front (FLS) qui ont fourni un regroupement informel pour la flexibilité de la consultation et de la réponse. Le processus de développement de l'identité politique entre les États d'Afrique australe était un processus continu, basé sur le mouvement de libération nationale et la lutte contre l'apartheid, et la dynamique de coopération a permis le développement de la solidarité et de la cohésion politique ainsi que la coopération en matière de défense et de sécurité. Cela s'était approfondi et consolidé continuellement au sein des États de la ligne de front (FLS). Cependant, le nouveau contexte politique, économique et social dans la région pose de nouveaux et énormes défis, en particulier la nécessité de préserver la paix, la sécurité, la stabilité et la démocratie en tant que condition préalable à l'intégration régionale et au développement durable.

La création de la SADCC en 1980 a ajouté la dimension économique à la vision de l'intégration régionale dans le but de renforcer les relations amicales et l'intégration des économies, des ressources et du potentiel régional. Cependant, les États de la ligne de front (FLS) sont restés actifs pour la politique, la défense et la sécurité jusqu'à l'émergence d'une Afrique du Sud démocratique en 1994, évoluant vers la structure formelle de l'organe de la SADC sur la coopération politique, défense et sécurité. La paix et la sécurité sont donc bien établies en tant que partie intégrante de la planification du développement en Afrique australe, car il est entendu que la coopération et l'intégration économiques nécessitent un environnement pacifique dans lequel les gens peuvent grandir et apporter leur plein potentiel.

L'Organe a été créé en 1996 pour coordonner le programme régional de paix et de sécurité, faisant rapport au Sommet, tel que défini à l'Article 5 du Traité de la SADC et au Protocole de la SADC sur la Coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité. Les résultats spécifiques visés étaient de renforcer les éléments suivants: 1) consolidation de la paix régionale; 2) prévention, résolution et gestion des conflits; 3) gestion des risques de catastrophe; 4) défense collective régionale; 5) alerte précoce régionale; 6) la sécurité transfrontalière; 7) formation aux opérations de soutien de la paix; et 8) gestion des migrations et des réfugiés.

Un Sommet spécial des Chefs d'État et de Gouvernement de la SADC s'est réuni au Botswana le 28 juin 1996, présidé par le président Sir Quett Ketumile Joni Masire, pour lancer l'organe de la SADC sur la Politique, la Défense et la Sécurité. Le Sommet a rappelé que les Chefs d'État et de Gouvernement avaient approuvé les recommandations des Ministres de la SADC responsables des Affaires Étrangères, de la Défense et de la Sécurité, proposant la création de cette structure. Le Sommet a réaffirmé que l'Organe de la SADC constituait un cadre institutionnel approprié par lequel les pays de la SADC coordonneraient leurs politiques et activités dans les domaines de la politique, de la défense et de la sécurité, et a convenu des principes, des objectifs et du cadre institutionnel de l'Organe.

L'Organe deviendrait l'institution de la SADC chargée de traiter les questions relatives à la stabilité politique, la prévention, la gestion et la résolution des conflits, la démocratie et les droits de l'homme, ainsi que les questions relatives à la paix, comme indiqué dans le mandat de l'Organe.



Principes et Objectifs de l'Organe de Coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité

Encadré 5.1

Principes

Comme, entre autres, énoncé à l'Article 4 du Traité de la SADC, les principes suivants seront les principes directeurs de l'Organe de la SADC sur la Politique, la Défense et la Sécurité:

- a) L'égalité souveraine de tous les États membres;
- b) Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État et de son droit inaliénable à l'existence indépendante;
- c) Réalisation de la solidarité, de la paix et de la sécurité dans la région;
- d) Le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit;
- e) La promotion du développement économique dans la région de la SADC afin de réaliser pour tous les États membres l'équité, l'équilibre et les avantages mutuels;
- f) règlement pacifique des différends par la négociation, la médiation et l'arbitrage;
- g) une intervention militaire de quelque nature que ce soit ne sera décidée qu'après épuisement de tous les recours politiques possibles conformément à la Charte de l'OUA et des Nations Unies.

Objectifs

L'Organe de la SADC sur la Politique, la Défense et la Sécurité travaillera sur les objectifs suivants:

- a) protéger la population et sauvegarder le développement de la région contre l'instabilité résultant de la rupture de l'ordre public, des conflits interétatiques et des agressions extérieures;
- b) promouvoir la coopération politique entre les États et l'évolution des systèmes et institutions de valeurs politiques communes;
- c) développer une politique étrangère commune dans des domaines d'intérêt et de préoccupation mutuels et faire du lobbying en tant que région sur des questions d'intérêt commun dans les enceintes internationales;
- d) coopérer pleinement dans le domaine de la sécurité et de la défense régionales par la gestion et la résolution des conflits;
- e) servir de médiateur dans les différends et conflits interétatiques;
- f) utiliser la diplomatie préventive pour prévenir les conflits dans la région, à la fois à l'intérieur et entre les États, grâce à un système d'alerte précoce;
- g) en cas de conflit, chercher à y mettre fin le plus rapidement possible par des moyens diplomatiques. Ce n'est que lorsque ces moyens échouent que l'Organe recommandera au Sommet d'envisager des mesures punitives. Ces réponses seraient convenues dans un Protocole sur la Paix, la Sécurité et la Résolution des Conflits;
- h) promouvoir et renforcer le développement des institutions et des pratiques démocratiques au sein des États membres, et encourager le respect des droits humains universels tels que prévus dans les Chartes et Conventions de l'OUA et des Nations Unies;
- i) promouvoir le maintien et l'établissement de la paix afin de parvenir à une paix et une sécurité durables;
- j) apporter un soutien politique aux organes et institutions de la SADC;
- k) promouvoir les dimensions politique, économique, sociale et environnementale de la sécurité;
- l) développer une capacité de sécurité collective et conclure un pacte de défense mutuelle pour répondre aux menaces extérieures, et un maintien de la paix régional au sein des armées nationales qui pourraient être sollicités dans la région, ou ailleurs sur le continent;
- m) développer une coopération étroite entre la police et les services de sécurité de la région, en vue de lutter contre la criminalité transfrontalière, ainsi que de promouvoir une approche communautaire sur les questions d'unité;
- n) encourager et surveiller la ratification des Conventions des Nations Unies, de l'Organisation de l'Unité Africaine et des Traités internationaux sur la maîtrise des armements et le désarmement, les droits de l'homme et les relations pacifiques entre les États;
- o) coordonner la participation des États membres aux opérations internationales et régionales de maintien de la paix; et
- p) traiter les conflits extrarégionaux qui ont un impact sur la paix et la sécurité en Afrique australe.



5.2.1 Cadre institutionnel

Le Sommet spécial de la SADC en juin 1996 a convenu que l'Organe de la SADC sur la Politique, la Défense et la Sécurité fonctionnerait au niveau du Sommet, ainsi qu'aux niveaux Ministériel et Technique, et fonctionnerait indépendamment des autres structures de la SADC, avec la présidence de l'Organe à tour de rôle annuel et sur une base de Troïka. Le Sommet a convenu que les Comités interétatiques de Défense et de Sécurité seraient l'une des institutions de l'Organe et que l'Organe pourrait créer d'autres structures en cas de besoin.

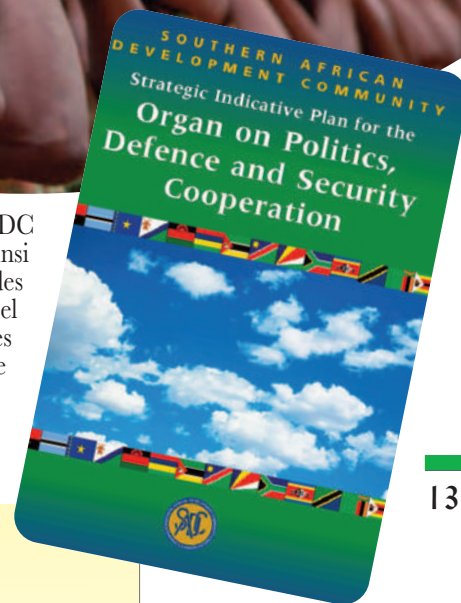
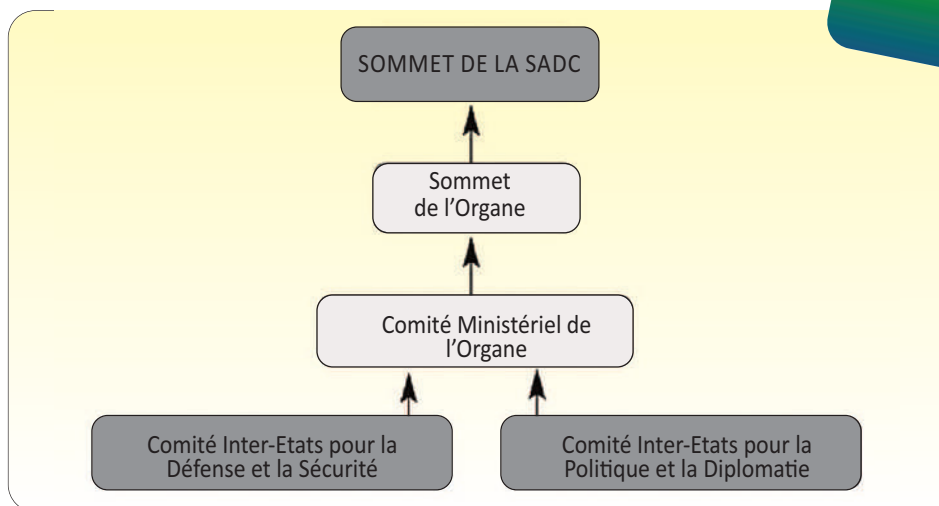


Figure 5.1 Structure de l'Organe



5.3 Protocole de la SADC sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité

Le Protocole de la SADC sur la Politique, la Défense et la Sécurité a été signé en 2001 en tant qu'instrument pour officialiser l'Organe de la SADC créé en 1996, et pour renforcer et approfondir la coopération dans ce domaine. Le protocole a été ratifié et est entré en vigueur le 2 mars 2004, offrant un cadre institutionnel à travers lequel les États membres coordonnent les politiques et les activités dans ce domaine. Le Plan Indicatif Stratégique de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité (SIPO) a été élaboré pour opérationnaliser le Protocole, en fournissant les Directives sur la mise en œuvre pendant des périodes de cinq ans avant l'examen. Le SIPO est basé sur les objectifs et le programme commun de la SADC dans le cadre de la vision de la SADC d'un « avenir partagé dans un environnement de paix, de sécurité et de stabilité, de coopération et d'intégration régionales fondées sur l'équité, les avantages mutuels et la solidarité ».

5.3.1 SIPO

Le premier plan stratégique était le SIPO, signé en 2004 pour opérationnaliser les objectifs du Protocole et guider la coopération dans les domaines de la politique, de la défense et de la sécurité dans la région. Depuis lors, il y a eu une action plus concertée dans les différents secteurs et les rencontres entre hauts fonctionnaires et dirigeants se sont multipliées. La connaissance mutuelle, découlant d'une meilleure familiarisation avec les opérations des institutions de chaque État membre à la suite de cette interaction a conduit à une relation de confiance toujours croissante, et un pacte de défense mutuelle de la SADC signé en 2003 est entré en vigueur le 17 août 2008.

5.3.2 SIPO II

Le deuxième plan opérationnel pour la coopération de la SADC dans le domaine de la paix et de la sécurité régionales était le Plan Indicatif Stratégique révisé pour l'Organe (SIPO II). Le SIPO a été développé en 2003 et révisé en 2012 en tant que SIPO II pour relever certains des nouveaux défis auxquels la région est confrontée, notamment la piraterie, le changement climatique, la traite des êtres humains et l'immigration illégale. L'objectif principal était de créer un environnement politique et sécuritaire pacifique et stable grâce auquel la région réalisera ses objectifs de développement socioéconomique, d'élimination de la pauvreté et d'intégration régionale. Le SIPO était un instrument habilitant pour la mise en œuvre du Protocole sur la Politique, la Défense et la Sécurité ainsi que le Plan indicatif régional de développement stratégique révisé (RISDP 2015-2020) et la Stratégie et la Feuille de route pour l'industrialisation de la SADC (2015-2063). Les principaux objectifs fixés par le SIPO II étaient les suivants:

- ❖ Prévenir, contenir et résoudre les conflits interétatiques et intra-étatiques par des moyens pacifiques;
- ❖ Promouvoir le développement d'institutions et de pratiques démocratiques par les États parties et encourager le respect des droits humains universels; et
- ❖ Développer les capacités de maintien de la paix et de coordination des États membres pour une participation effective aux opérations régionales et internationales de soutien de la paix.

État de la Ratification et de l'Adhésion aux Instruments Juridiques pertinents pour le SIPO au 17 août 2020

Tableau 5.1

Title	Date de dépôt pour signature	Date d'entrée en vigueur
Protocole sur la Lutte contre le trafic Illicite des Drogues	24 août 1996	20 mars 1999
Protocole sur les Affaires Juridiques	7 août 2000	9 janvier 2006
Protocole de la SADC sur la Coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité	14 août 2001	2 mars 2004
Protocole de la SADC sur le Contrôle des Armes à feu, Munitions et autres Matériels connexes dans la SADC	14 août 2001	8 novembre 2004
Protocole contre la Corruption	14 août 2001	6 juillet 2005
Protocole sur l'Entraide Judiciaire Mutuelle en Matière Criminelles	3 octobre 2002	17 juillet 2009
Protocole sur l'Extradition	3 octobre 2002	9 janvier 2006
Pacte sur la Défense Mutuelle de la SADC	26 août 2003	17 août 2008
Protocole sur la Facilitation de la Circulation des Personnes 2005	18 août 2005	Pas encore en vigueur
Pas encore en vigueur protocole d'accord entre les États membres de la SADC sur la création d'une Brigade en Attente de la SADC	17 août 2007	17 août 2007
Accord portant amendement des Articles 1, 5, 7 et 19 du Protocole sur la coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité	9 août 2009	9 août 2009
Accord portant amendement du Protocole sur la coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité 2015	18 août 2015	18 août 2015
Stratégie régionale de Lutte contre le Terrorisme de la SADC	18 août 2015	18 août 2015
Protocole sur le transfèrement entre États des délinquants condamnés	18 août 2019	Pas encore en vigueur
Accord entre les Gouvernements des États membres de la SADC concernant le statut de la Force en Attente de la SADC	17 août 2020	17 août 2020
Accord modifiant le Protocole de la SADC sur le Contrôle des Armes à feu, des Munitions et d'autres Matériels Connexes	17 août 2020	17 août 2020

5.4 Alerte précoce et action rapide - médiation, maintien de la paix et formation

La SADC joue un rôle central dans l'alerte précoce, la diplomatie préventive, la médiation, la prévention et la résolution des conflits, en mettant l'accent sur la prévention des conflits à ses débuts. Un lien fort a été créé entre l'Alerte Précoce menant à l'Action Précoce, grâce à la création du Centre Régional d'Alerte Précoce (REWC) lancé en 2001 et la Structure de Prévention des Conflits, de Diplomatie Préventive et de Médiation qui a été opérationnalisée en 2014. Ceux-ci ont renforcé la capacité de la région à anticiper, surveiller, prévenir et résoudre les conflits.

La région a déployé avec succès de nombreuses équipes stratégiques qui ont eu un impact positif sur la paix, la sécurité et la bonne gouvernance. La plus récente a été la Mission préventive de la SADC au Lesotho (SAPMIL) qui a été déployée en novembre 2017 pour stabiliser la situation politique et sécuritaire fragile et imprévisible dans le pays, et a achevé avec succès sa mission en novembre 2018. Cela a favorisé le déploiement du Comité de surveillance de la SADC dans le Royaume du Lesotho et l'équipe qui a aidé le facilitateur de la SADC à participer au dialogue national et à la feuille de route pour les réformes.

Les cours de renforcement des capacités pour la Médiation Régionale et Nationale ont renforcé les capacités de médiation nationales dans les États Membres, ainsi que le renforcement des capacités de défense collective et de réponse rapide aux menaces à la sécurité par le biais des opérations de soutien de la paix, de l'aide humanitaire et du soutien aux autorités civiles. Le Centre régional de formation au maintien de la paix (RPTC) de la SADC dispense une formation aux missions de soutien de la paix dans la région.

Le RPTC dispense également une formation aux praticiens du maintien de la paix de la région de la SADC et d'autres parties de l'Afrique, a participé à la préparation et à la conduite de tous les principaux exercices de maintien de la paix menés dans la région et joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la brigade en attente de la SADC. Le RPTC est l'une des principales entités d'exécution du SIPO II en matière de formation au maintien de la paix pour les composantes militaire, policière et civile, et organise également des cours de renforcement des capacités pour la médiation régionale et nationale afin d'améliorer et de renforcer les capacités de médiation nationales dans les États membres de la SADC.

Centre régional de formation au maintien de la paix

Encadré 5.2

Le rôle du centre régional de formation au Maintien de la paix (RPTC) de la SADC est de dispenser une formation aux missions de soutien de la paix dans la région. Il fait partie des objectifs fondamentaux de l'Organe sur la Politique, la Défense et la Sécurité. Depuis sa création en 1996, le RPTC est resté un centre de formation régional dans le cadre du renforcement des capacités de maintien de la paix de la SADC, et certains de ses jalons sont:

- Formé plus de 3 000 praticiens du maintien de la paix de la région de la SADC et d'autres régions d'Afrique;
- Participé et coordonné avec succès des missions de maintien de la paix dans la région, notamment avec les Nations Unies et l'Union africaine;
- Appuyés les principaux exercices de maintien de la paix dans la région tels que Blue Hungwe au Zimbabwe (1997), Blue Crane en Afrique du Sud (1999), Tanzanite en Tanzanie (2002) Exercice Thokgamo (2005) au Botswana, Ex-Golfinho en Afrique du Sud en 2009, et Amani Africa II en Afrique du Sud (2015).

Le RPTC joue un rôle clé dans le renforcement des capacités de la Force en Attente de la SADC (FAS) et est l'une des principales entités d'exécution du SIPO dans le domaine de la formation au maintien de la paix.



**SADC REGIONAL PEACE KEEPING
TRAINING CENTRE**

5.5 La Force en attente de la SADC et force en attente africaine

La Force en attente de la SADC (FAS) est une capacité régionale multidimensionnelle d'opérations de soutien de la paix établie dans le cadre de la Force africaine en attente (FAA). Composée d'éléments militaires, policiers et civils, la force s'appuiera sur les ressources promises par les États Membres dans le cadre d'un accord de réserve. D'autres mécanismes de soutien pourraient prendre la forme de services logistiques et médicaux. Lancée en août 2007, la Force en Attente de la SADC représente un engagement de l'objectif qui garantit l'approche collective de la région en matière de défense et de sécurité, de protection des personnes et de sauvegarde de la stabilité de la région.

Composée de membres militaires, policiers et civils des États membres, la Force en attente fonctionne comme un outil de l'Organe de la SADC sur la coopération en matière de Politique, Défense et Sécurité, et la force soutient les opérations de paix régionales dans le cadre de la politique de la Force africaine en attente. La Force en attente de la SADC a atteint sa pleine capacité opérationnelle en 2017, après la conduite de l'exercice Amani Africa II en 2015. Depuis la réalisation de ce jalon, la Force en attente s'est préparée à son rôle distinct dans la paix et la sécurité régionales.

Principaux exercices de Formation

Tableau 5.2

Exercice de Formation	Lieu	Année
Umodzi	Malawi	2018
Amani Africa II	Afrique du Sud	2015
Golfinho	Afrique du Sud	2009
Thokgamo	Botswana	2005
Tanzanite	Tanzanie	2002
Blue Crane	Afrique du Sud	1999
Blue Hungwe	Zimbabwe	1997

Amanj Africa était un exercice d'entraînement continental, organisé pour la première fois par l'Éthiopie en 2010
Source SADC, SARD, AU



De janvier à juin 2019, la région de la SADC a pris son tour en tant que région chef de file pour que la Force africaine en attente pour se déployer n'importe où sur le continent en cas de besoin, par décision de l'Union africaine. La FAA, devenue pleinement opérationnelle en 2016, est un outil important de l'architecture africaine de paix et de sécurité pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits sur le continent. La FAA est basée sur des arrangements de réserve entre les cinq sous-régions d'Afrique: Afrique du Nord, Afrique de l'Est, Afrique centrale, Afrique de l'Ouest et Afrique australe, qui ont accepté d'être placées sur une base de rotation semestrielle pour diriger la FAA.

En préparation de cette responsabilité, la SADC a mené un exercice de poste de commandement au Collège des forces armées du Malawi à Salima, Malawi en octobre 2018, entre autres, afin d'harmoniser les procédures opérationnelles standard pour les opérations de soutien de la paix (OSP). Une partie des travaux préparatoires de l'exercice a été menée au Centre Régional de Formation au Maintien de la paix de la SADC (RPTC) qui a accueilli un atelier d'élaboration de scénarios et un cours intégré de planification d'exercices plus tôt dans l'année à Harare, Zimbabwe, avec des participants de 14 États membres. Les cours visaient à renforcer la compréhension des techniques de planification des exercices en partageant les compétences essentielles telles que la maîtrise des attitudes appropriées requises pour une coordination efficace des exercices multidimensionnels intégrés d'OSP. Le cours visait à élargir les capacités de planification des exercices de la Force en attente de la SADC aux niveaux régional et des États membres, après un autre cours de l'année précédente pour les commandants opérationnels des missions intégrées afin de renforcer les capacités de gestion et de leadership.

5.5.1 Dépôt logistique régional de la SADC

Le développement du Dépôt Logistique Régional de la SADC (DLR) reste sur la bonne voie, pour mettre en place une capacité logistique pour fournir l'équipement de démarrage de la mission pour la Force en attente, et pour les contingents multidimensionnels de la Force, c'est-à-dire l'armée, la police et composants civils. Le DLR détiendra l'inventaire requis pour l'établissement du Quartier Général de secteur / brigade pour une mission mandatée par l'UA / ONU et l'inventaire d'un Quartier Général de mission pour une mission mandatée par la SADC. Le DLR est mis en place sur des terrains fournis par le Gouvernement du Botswana. La première phase de dégagement du site et de l'installation de la clôture sur le terrain de 19ha a été achevée en octobre 2018, et le Secrétariat a conclu le processus d'appel d'offres et la conception de la construction de l'infrastructure a commencé.

Le Secrétariat a achevé la Stratégie de Mobilisation des Ressources pour financer le projet DLR, avec une décision d'adopter une approche de financement hybride par les États membres et les partenaires internationaux de coopération (PIC). Le coût total estimé est de 45 millions de dollars Américains et 10 millions de dollars Américains ont été obtenus en tant que capital d'amorçage grâce aux contributions des États membres. Le DLR devrait atteindre sa capacité opérationnelle initiale d'ici 2023 et sa capacité opérationnelle finale d'ici 2025, pour s'aligner sur le calendrier proposé par l'Union africaine, ce qui contribuera également à la recherche de fonds.

5.5.2 Groupe thématique sur la paix et la sécurité

La SADC et les PIC qui sont impliqués dans les questions de paix et de sécurité ont créé un groupe thématique, comme avec d'autres secteurs, pour développer une approche coordonnée pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région. La réunion inaugurale du Groupe Thématique Paix et Sécurité de la SADC, qui se compose de représentants du Secrétariat de la SADC, de ses organisations subsidiaires et des PIC impliqués dans les questions de paix et de sécurité, s'est tenue en juin 2018. Le principal objectif du Groupe Thématique Paix et Sécurité de la SADC est de fournir une plateforme de partage d'expériences et d'informations sur la paix et la sécurité dans la région, ainsi que de faciliter la mobilisation des ressources pour les activités de la SADC conformément au Plan de mise en œuvre chiffré sur la paix et la sécurité (2016-2021)

5.6 Stratégie régionale de lutte contre le terrorisme

Le terrorisme demeure un phénomène mondial et constitue l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales, au développement économique et à l'intégration sociale. Le terrorisme est une menace qui pose des défis fondamentaux à la région et risque de saper les valeurs et principes fondamentaux de la cohésion sociale, de l'état de droit, du respect des droits de l'homme, de la protection des civils et de la tolérance. Le Sommet de la SADC au Botswana en 2015 a adopté la Stratégie de Lutte contre le Terrorisme de la SADC, qui vise à renforcer les infrastructures de paix et de sécurité de la région. La Stratégie Régionale de Lutte contre le Terrorisme et son Plan d'Action ont permis une approche commune de la lutte collective contre le terrorisme, y compris le partage d'informations sur les terroristes présumés; promulguer et réviser la législation au niveau national sur la prévention et la lutte contre le terrorisme; et le renforcement des capacités des Unités de Renseignement Financier.

5.7 Stratégie régionale sur les femmes, la paix et la sécurité

La SADC a développé un cadre régional qui sert de guide pour l'intégration du genre dans les systèmes et processus régionaux de paix et de sécurité. La Stratégie Régionale de la SADC sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (2018-2022) vise à relever les défis rencontrés par les femmes et les enfants en garantissant une pleine participation et un accès à leurs compétences dans les activités, programmes et projets de paix et de sécurité. La stratégie est un outil de politique clé pour soutenir la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) dans la région, à travers le renforcement des capacités et le soutien à l'élaboration de Plans d'Action Nationaux dans les États membres.

Une autre initiative visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans le secteur de la paix et de la sécurité est l'effort des États membres d'élaborer et de mettre en œuvre une législation primaire et subordonnée sur la traite des personnes. Une sensibilisation à la traite des personnes a été menée par le Secrétariat de la SADC, y compris deux publications et un programme de formation qui sera largement utilisé par les agents des forces de l'ordre et les travailleurs sociaux.

5.8 Principes et directives de la SADC régissant les élections démocratiques

Les principes et directives régissant les élections démocratiques de la SADC ont été élaborés en 2004 et révisés en 2015 pour permettre à la région de renforcer et de soutenir la démocratie et la bonne gouvernance grâce à des cadres normatifs électoraux harmonisés.

Dans le cadre des Principes de Bonne Gouvernance et de Démocratie, les États membres ont continué d'adhérer à leurs Principes et Directives révisés de la SADC régissant les Élections Démocratiques (2015) qui fournissent un cadre normatif d'examen par les pairs pour le respect des meilleures pratiques normalisées dans la conduite des élections et, en fin de compte, la prévention des conflits liés aux élections.

Le principal objectif des principes et directives est de promouvoir la tenue et l'observation d'élections démocratiques fondées sur les valeurs et principes partagés de la démocratie, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme inscrits dans le Traité de la SADC. Certaines réalisations notables ont été réalisées par la SADC et les États membres à la suite de ces principes et directives, notamment la création d'un groupe de référence pour la médiation qui soutient les initiatives de diplomatie préventive, de résolution des conflits, de gestion et de médiation.

Le déploiement des Missions d'Observation Électorale de la SADC (SEOM) appuyées par le Conseil Consultatif Électoral de la SADC (SEAC) a contribué à la crédibilité des processus électoraux parmi les États membres et la communauté internationale, et a renforcé la perception de la région de la SADC comme un acteur crucial dans la paix et stabilité politique. La SEOM est composée d'observateurs électoraux des États membres qui sont chargés d'observer le déroulement du scrutin en trois phases: la période pré-électorale, le jour du scrutin et les phases post-électorales. L'objectif du SEAC est de conseiller les États membres de la SADC sur les questions relatives aux élections et au renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Grâce aux structures et mécanismes appropriés, la SADC continue à jouer un rôle central dans le domaine de la diplomatie préventive, de la médiation, de la prévention et du règlement des conflits, de manière proactive.

Une culture de la démocratie et de la paix Encadré 5.3

Peu de temps après la création du Forum Parlementaire de la SADC en 1998, les Chefs d'État et de Gouvernement de la SADC réunis au Sommet au Mozambique en août 1999 ont exprimé leur satisfaction concernant le développement démocratique et institutionnel dans la région, la participation populaire et le dialogue. «... Concernant la situation politique, le Sommet a exprimé sa satisfaction que la région de la SADC continue de consolider une culture de démocratie, de paix, de respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Ceci est démontré, entre autres, par une participation populaire accrue à la gouvernance et un dialogue entre les gouvernements et les parties prenantes dans le développement des politiques et stratégies des États membres de la SADC. Le Sommet se félicite de la création des institutions pour promouvoir le processus d'intégration telles que le Forum Parlementaire de la SADC, le Forum Électoral de la SADC, les Chambres de Commerce et d'Industrie de la SADC et l'Association des Avocats de la SADC récemment lancée.

5.9 Mécanisme de préparation et de riposte en cas de catastrophe de la SADC

La stratégie régionale de préparation et de riposte en cas de catastrophe a été approuvée en 2016 et a contribué au renforcement de l'engagement et de la collaboration régionaux dans la gestion et les ripostes en cas de catastrophe. Le secteur de la défense a répondu à la récurrence des catastrophes dans la région en convoquant une équipe technique multidimensionnelle d'experts pour examiner le mécanisme d'intervention en cas de catastrophe de la Force en attente de la SADC. Cela était conforme à la directive du 39^e Sommet de la SADC qui a chargé le Secrétariat d'accélérer l'opérationnalisation du mécanisme de préparation et de riposte aux catastrophes de la SADC dans le cadre de mesures régionales pour répondre à l'impact du changement climatique. La convocation d'une équipe technique multidimensionnelle régionale a abouti à l'adoption du projet de plan d'urgence de la force en attente de la SADC et des procédures opérationnelles standard pour soutenir les opérations de secours et les opérations humanitaires en collaboration avec la composante de réduction des risques de catastrophe du Secrétariat et des États membres.

5.10 Coopération transfrontalière en matière de police

La SADC facilite régulièrement les opérations policières conjointes entre les États membres pour soutenir des niveaux plus élevés de collaboration et d'efficacité dans la recherche et l'arrestation des personnes impliquées dans des activités criminelles allant du trafic de drogue au trafic de personnes, le vol de véhicules à moteur, le vol de stocks et le trafic de produits contrefaits, entre autres crimes. Cette coopération est coordonnée par l'organisation régionale de coopération des chefs de police de l'Afrique australe (SARPCCO), qui a joué un rôle essentiel

dans la promotion des meilleures pratiques en matière de maintien des idéaux de paix et de sécurité dans la région, en particulier dans la mise en œuvre de l'analyse régionale de la menace de la criminalité organisée. Créée en 1995 et intégrée par la suite aux structures de la SADC en 2006, la SARPCCO est la principale force en Afrique australe pour la prévention et la lutte contre la criminalité transfrontalière, et complète la reconnaissance du maintien de l'ordre en tant que service unique dans le cadre de la paix régionale et de la sécurité.

Parmi ses succès figure la capacité à réduire les vols de voitures à travers les frontières ainsi que le commerce illégal d'espèces sauvages et en voie de disparition, et le trafic d'êtres humains. La SARPCCO permet aux policiers de divers États membres de traverser les frontières de la région pour mener des enquêtes ou des opérations conjointes.

La stratégie Régionale d'Application de la loi et de Lutte contre le Braconnage a été approuvée en 2015 en tant que cadre de collaboration transfrontalière pour réduire au minimum les crimes contre les espèces sauvages et le commerce illégal tout en favorisant le commerce et l'utilisation durables des ressources naturelles.

Cela a également été facilité grâce à un ensemble de directives sur la gestion coordonnées des frontières et à la mise en œuvre du Protocole sur le contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes.

L'élaboration des directives de la SADC pour la prévention de crime et de la violence est considérée comme un développement bienvenu dans la promotion de la collaboration, de la coopération et de la coordination régionales sur les questions liées à la sûreté et à la sécurité publiques. Elles ont aidé à renforcer les capacités en matière de principes et d'approches de prévention de crime et de la violence pour renforcer la sûreté et la sécurité publiques dans la région.

Les États membres de la SADC, par le biais du comité régional de coordination (CRC) sur les armes légères et de petit calibre, examinent régulièrement l'état de la mise en œuvre du protocole de la SADC sur le contrôle des armes à feu, des munitions et du matériel connexe, traitant les problèmes généraux de la prolifération des armes légères et de petit calibre dans la région de la SADC. Le CRC fait des recommandations aux structures politiques de la SADC. Cela contribue à la réalisation de la feuille de route principale de l'Union africaine (UA) pour Faire taire les Armes en Afrique.

5.11 Fondements de paix, de sécurité et de bonne gouvernance pour la Vision 2050

La vision 2050 de la SADC repose sur les bases solides de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance, et la Déclaration de Mission indique que « la stabilité politique, la bonne gouvernance, la paix et la sécurité seront la pierre angulaire des entreprises nationales et régionales. » La Vision s'appuie sur les nombreuses réalisations de la SADC depuis 1980, comme indiqué dans cette publication, d'abord en apportant la paix, la démocratie et les droits de l'homme dans la région, puis, après la suppression du système d'apartheid en Namibie et en Afrique du Sud, la SADC a commencé à établir des structures et des cadres pour maintenir et soutenir cette réalisation, avec des progrès significatifs réalisés dans les huit résultats ciblés de l'Organe, comme indiqué dans ce chapitre.

D'ici 2050, la communauté de la SADC aspire à rester une région pacifique et stable, permettant à ses objectifs de développement socio-économique, d'éradication de la pauvreté et d'intégration régionale d'être davantage prioritaires, poursuivis et atteints grâce à la mise en œuvre de trois piliers prioritaires comme le montre la figure 5.2.

Le plan stratégique de l'Organe de coopération en matière de Politique, Défense et Sécurité fait partie intégrante du plan régional, le RISDP 2020-2030, avec les objectifs de :

- ❖ Des systèmes d'alerte précoce améliorés capables de suivre et de surveiller les menaces politiques, sécuritaires et socio-économiques; et les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits;
- ❖ Renforcement de la coopération politique, renforcement de la démocratie, de la bonne gouvernance, de l'état de droit, des droits de l'homme et de la sécurité humaine;
- ❖ Système de défense et de sécurité collective amélioré capable de sauvegarder l'intégrité territoriale de la région de la SADC.

Figure 5.2 Vision 2050 de la SADC





CHAPITRE 6

CONCLUSION

LA SADC a commencé comme une idée, un rêve qui semblait impossible dans le contexte de l'époque, et pourtant il ne pouvait y avoir de solution sans elle. C'est dans le courage démontré lors des premières étapes que l'on a trouvé l'impulsion pour procéder à sa mise en œuvre, quelle que soit la difficulté des obstacles. Et ils étaient difficiles.

La SADC a été façonnée dans les flammes d'une forge, alimentée par la vision de la liberté et de l'unité, et a émergé en son cœur à travers la philosophie des pays indépendants qui se sont unis

pour soutenir la libération de ceux qui ne l'étaient pas, pour construire l'unité de la fragmentation, la démocratie de l'holocauste et la paix des cendres du système raciste de l'apartheid.

Les années émergentes de la SADC sont difficiles à imaginer maintenant ou à expliquer aux générations qui n'étaient pas présentes, mais la région et ses institutions ont émergé en toute liberté aux frontières du racisme et de l'apartheid, en première ligne. La SADC a émergé non pas tant dans la résistance que dans la volonté d'un peuple et la détermination de ses fondateurs visionnaires à tracer ensemble leur propre destin.

Après l'indépendance de la Namibie en 1990 et lorsque l'Afrique du Sud se dirigeait délibérément vers la mise en place d'une gouvernance majoritaire, la SADCC a été transformée en 1992 en SADC en tant que Communauté Économique Régionale (CER), l'un des éléments constitutifs de l'unité continentale à travers l'Union africaine.

Au cours de la première décennie formative, beaucoup a été accompli par la SADCC dans les divers domaines de coopération, mais sa plus grande réussite a été d'établir une base solide pour l'intégration régionale. La SADCC a généré un esprit de solidarité parmi un groupe plus large d'États membres et un sentiment d'appartenance régionale qui allait au-delà des gouvernements pour aller au-delà de la communauté au sens large.

Avant la SADCC, l'Afrique australe était fragmentée, enfermée dans les frontières coloniales, et elle s'est transformée à nouveau en 1992 lorsque la Namibie indépendante a accueilli la signature du Traité de la SADC par 10 États membres pour devenir une communauté régionale, et en 1994, lorsque l'Afrique du Sud est sortie des donjons de l'apartheid à la liberté de rejoindre la Communauté en tant que son 11^e État membre.

Cinq autres pays ont vu les avantages de rejoindre cette communauté économique régionale depuis lors, apportant leur diversité unique pour faire un total de 16 États membres en 2020, en Afrique australe continentale et dans l'océan Indien - Angola, Botswana, Union des Comores, Afrique du Sud, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

L'expérience constante de l'élargissement des effectifs de la SADC est à elle seule la preuve vivante de l'influence croissante de la communauté économique régionale dans les relations internationales. Le démantèlement de la fragmentation est un processus qui prend du temps, en particulier au milieu de l'assaut des forces néocoloniales qui continuent de manipuler ouvertement et secrètement les systèmes politiques et économiques de la région et du continent en général.



Traverser la rivière Limpopo à Beitbridge

La réduction de la dépendance économique, en particulier mais pas seulement vis-à-vis de l'Afrique du Sud de l'apartheid, était l'un des objectifs primordiaux et des facteurs de motivation pour la formation de la SADC. La SADC a-t-elle réussi à créer de nouvelles routes de transport alternatives viables? Le développement des infrastructures est un processus à long terme car les projets dans ce secteur nécessitent souvent des sommes importantes et ont généralement une longue période de gestation. Il y a eu des progrès, mais il reste encore beaucoup à faire.

Par exemple, l'expansion du port de Walvis Bay et les efforts actuels de développement des ports au Mozambique ainsi que le développement de conduites routières, ferroviaires et de carburant au Zimbabwe et au Botswana qui relieront finalement la côte est à la côte ouest, offrant des options pour les pays liés à la terre de la région. Une feuille de route ambitieuse pour combler le déficit d'infrastructures dans la région a été mise en place avec l'approbation du Plan Directeur de Développement des Infrastructures Régionales à Maputo en 2012. Moins de trois ans plus tard, en 2015, la SADC a revu et révisé ses priorités pour se concentrer sur le développement industriel, construisant progressivement l'avenir grâce à un plan de développement moderne et intégré pour la prospérité au 21^e siècle.

Sur le plan institutionnel, l'organisation a d'abord disposé d'une structure souple lors de sa phase de formation, avec un cadre juridique non contraignant, tandis que ses institutions étaient largement décentralisées entre les États membres, car chacun se voyait confier la responsabilité du développement d'un secteur particulier sans attribuer le pouvoir à un organe centralisé. Ainsi, les secteurs ont été attribués aux États membres, chacun hébergeant une unité de coordination sectorielle.

Ces secteurs étaient chargés d'orienter les politiques et programmes régionaux. Un an après la formation de la SADCC, l'institution a été officialisée au moyen d'un protocole d'accord sur les institutions de la Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique australe daté du 20 juillet 1981. L'article 1 (a-e) du protocole d'accord portant création de la SADCC a créé la structure de gouvernance comprenant un Sommet, un Conseil des Ministres, des Commissions Sectorielles, un Comité Permanent des Hauts Fonctionnaires; et un Secrétariat. C'était une structure décentralisée basée sur un niveau minimal d'arrangement institutionnel. La structure centrale allégée signifiait que les États membres devaient assumer le fardeau financier de la mise en œuvre des décisions politiques grâce à la coordination de secteurs donnés.

La transformation de la SADCC en Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) à travers le Traité et la Déclaration de la SADC de 1992 a donné à l'organisme une nouvelle structure juridique avec une obligation contraignante de mettre en œuvre les accords régionaux tandis que de nouvelles organisations sectorielles spécifiques ont été créées pour superviser la mise en œuvre des politiques et programmes convenus. Avec l'accession de la Namibie à l'indépendance en 1990 et le renversement de la tendance contre l'apartheid en Afrique du Sud, le Traité de la SADC de 1992 a entraîné un changement d'orientation idéologique fondé sur la promotion d'une plus grande interdépendance entre les États membres dans le but ultime d'approfondir l'intégration régionale.

Bien que la SADCC se soit transformée en SADC en 1992, un examen de l'organe régional révèle que la structure institutionnelle est restée en grande partie inchangée. Cet état de fait signifiait que l'organe régional et ses institutions étaient moins efficaces dans la conduite du programme d'intégration régionale. Cette prise de conscience a conduit à un processus de réforme institutionnelle qui a combiné les secteurs et commissions précédemment basés au niveau national en six directions, qui ont depuis été réorganisées en 10 directions et huit unités autonomes comme le prévoit l'Article 15 (4 et 5) du Traité de la SADC. L'objectif de la restructuration était d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la coordination et du suivi de la mise en œuvre.

La transformation de 1992 a non seulement entraîné un nouveau cadre juridique, mais aussi un changement institutionnel par le biais du Traité et de la Déclaration. À partir de 2000, la SADC a entrepris un exercice de restructuration de ses institutions et lors d'un Sommet Extraordinaire du 9 mars 2001 à Windhoek, en Namibie, l'Amendement du Traité de la SADC (2001) a été adopté pour donner force juridique aux réformes. Les réformes ont établi huit institutions, sous la direction de l'article 9 de l'Amendement du Traité, y compris le Sommet des Chefs d'État ou de Gouvernement, l'Organe de coopérations en matière de politique, défense et sécurité, le conseil des Ministres, un Secrétariat, un Tribunal, la Troïka, Comité Permanent des Hauts Fonctionnaires; et les Comités nationaux de la SADC.

La structure institutionnelle de la SADC a ainsi subi un processus continu de métamorphose depuis le moment où l'organe régional a été formé en 1980 avec un arrangement institutionnel décentralisé et flexible jusqu'aux mécanismes institutionnels centralisés actuels. La nature centralisée du Secrétariat exige qu'il fonctionne en tant que principal coordinateur de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques.

Si le Secrétariat reste la principale institution de la SADC chargée de la coordination et du suivi, la responsabilité ultime de la formulation et de la mise en œuvre des politiques pertinentes incombe aux États membres. L'efficacité de la coordination et de la mise en œuvre au niveau national dépend dans une large mesure de la capacité de chaque État membre à fournir des biens publics dans l'intérêt de ses citoyens. La capacité collective des États membres à s'acquitter de leur responsabilité de pourvoir aux citoyens constitue la base sur laquelle la mesure dans laquelle la SADC en tant qu'organisme régional remplit ses fonctions d'intégration régionale peut être évaluée.

Ces fonctions peuvent être globalement résumées comme le renforcement de l'intégration économique, le développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale, la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale, la protection écologique, la démocratisation et la contribution à la paix et à la sécurité dans la région, et les relations avec d'autres régions du continent et le monde. La mesure dans laquelle la SADC remplit ces fonctions est un domaine d'intervention important pour lequel la totalité de toutes les institutions de la SADC reste saisie.

Le Traité de la SADC et son amendement ultérieur ont créé un nouveau cadre juridique qui a ouvert la voie à la création d'institutions centrales et sectorielles dynamiques pour stimuler l'intégration régionale. Les exemples incluent le Pool énergétique de l'Afrique australe (SAPP) qui a créé une plate-forme d'échange d'énergie réussie pour les États membres ainsi que les organisations de bassins fluviaux qui ont réussi à gérer les cours d'eau partagés de manière équitable et à minimiser le potentiel de conflits liés à l'eau entre les pays du Région.

Outre le renforcement des capacités institutionnelles, la SADC a enregistré des jalons dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Plus de 30 instruments juridiques ont été approuvés depuis 1992. Cependant, des défis majeurs restent à relever pour s'assurer que la législation nationale est harmonisée avec ces instruments juridiques et d'autres décisions clés pour leur donner effet au niveau des États membres. Pour que cela se produise, une plus grande volonté politique est nécessaire pour convertir les nombreuses décisions du Sommet en actions qui profiteront à terme aux citoyens de la région.

Dans l'ensemble, la SADC peut regarder vers l'avenir avec un grand sentiment d'optimisme, en s'appuyant sur les expériences gagnées et les leçons tirées au cours de ses 40 ans d'histoire. Les aspirations pour la Vision 2050 de la SADC et la mise en œuvre du Plan indicatif de développement stratégique régional (RISDP) 2020-2030 peuvent bénéficier énormément de l'expérience vécue capturée dans cette publication commémorative marquant le 40e anniversaire de la SADC. De même, des pratiques efficaces peuvent être élaborées pour éclairer l'alignement de ces nouveaux documents de stratégie sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

6.1 Principaux enseignements, observations et considérations politiques

Sans doute la plus grande réussite que la SADC a apportée à la région a peut-être été d'unir les peuples de l'Afrique australe et de mettre ainsi fin à la fragmentation qui existait jusqu'à présent. À ce jour, les peuples de la région peuvent se tourner vers la SADC comme leur point de ralliement, car elle leur donne un sentiment d'appartenance à un avenir commun, un avenir au sein d'une communauté régionale. Sans la SADC, les pays de la région doivent faire face individuellement à leurs défis internes et externes, même dans les cas où ces défis seraient mieux traités collectivement. À l'avenir, quelques leçons, observations et considérations politiques pour renforcer l'intégration régionale dans la SADC peuvent être présentées comme suit.

6.1.1 Intérêts nationaux ou régionaux

Malgré tous les jalons franchis par la SADC au cours de son histoire, les contradictions souvent apparentes entre les intérêts nationaux et régionaux sont un défi qui a eu tendance à ralentir le rythme de l'intégration régionale. Il est donc nécessaire de trouver un équilibre approprié entre les intérêts nationaux et régionaux d'une manière qui témoigne de la confiance dans les institutions régionales créées par les États Membres, en renforçant le niveau de délégation à ces institutions. En outre, il est fortement recommandé de s'appuyer sur les intérêts nationaux pour stimuler les intérêts régionaux.

6.1.2 Domestication et mise en œuvre

En dépit de tous ses succès, des préoccupations sont souvent soulevées concernant la lenteur et la non-mise en œuvre des décisions et accords de la SADC. Par exemple, bien que la plupart des protocoles de la SADC aient été ratifiés, la domestication des protocoles reste lente et retarde par conséquent la réalisation des objectifs de développement de la SADC. Ce processus implique l'alignement des lois et politiques nationales sur les accords régionaux, ce qui met en évidence le rôle de l'Assemblée législative.

6.1.3 Mécanismes de conformité et d'application

On peut noter qu'il existe des mécanismes efficaces limités pour faire respecter la mise en œuvre des obligations et engagements des États membres. Il est nécessaire de concevoir des mécanismes plus efficaces pour assurer la conformité et l'application.

6.1.4 Arrangements institutionnels

Alors que les réformes institutionnelles adoptées par les blocs économiques régionaux tels que la SADC sont nécessaires pour favoriser l'intégration régionale, ces réformes mettent souvent trop l'accent sur la forme que devraient prendre les institutions identifiées plutôt que de se concentrer davantage sur les fonctions qu'elles devraient remplir. Placer les fonctions au cœur du processus de restructuration permettrait à la Communauté Économique Régionale de mieux répondre aux réalités aux niveaux régional et national. En outre, il y a des leçons à tirer des expériences d'autres groupements régionaux en Afrique qui ont mieux réussi à conduire leurs programmes d'intégration régionale.

6.1.5 Capacité de mettre en œuvre le programme d'intégration régionale

La capacité dans diverses dimensions aux niveaux régional et national est un défi majeur qui doit être relevé si le programme d'intégration régionale veut assurer une prestation plus efficient et plus efficace.

6.1.6 Participation des parties prenantes

Des consultations régulières avec les parties prenantes dans leur diversité sont nécessaires pour donner à la communauté au sens large la possibilité de participer efficacement au programme d'intégration régionale conformément aux dispositions du Traité de la SADC de 1992. À cette fin, il est nécessaire de renforcer les Comités Nationaux de la SADC pour apporter la contribution des parties prenantes au niveau national à la formulation des politiques, stratégies et programmes d'action de la SADC.

6.1.7 Favoriser le développement

On peut trop insister sur le fait que l'intégration de la dimension de genre est une question économique qui implique la libération des énergies et des idées de la moitié de la population pour travailler avec l'autre moitié aux côtés des hommes pour contribuer au développement économique. Cet effort conjoint stimulera la croissance économique, créera des emplois de niveau supérieur, soutiendra les communautés, augmentera la productivité et réduira la pauvreté grâce à l'inclusion économique. Par exemple, la budgétisation sensible au genre dans les économies régionales peut libérer le potentiel des femmes à participer à des domaines plus productifs de l'économie, et donc contribuer à la croissance du revenu national et des recettes publiques.

6.1.8 Financement des programmes de la SADC

La structure de financement actuelle dans laquelle la majeure partie du programme d'intégration régionale de la SADC est financée de l'extérieur n'est pas viable. Des mécanismes de financement plus innovants et pragmatiques qui s'appuient sur des sources locales sont nécessaires pour remplacer la dépendance excessive vis-à-vis de sources externes. Il est possible de tirer parti des ressources du secteur privé disponibles dans la région en mettant en place un environnement propice à la participation des entreprises.

6.2 Vision 2050 de la SADC

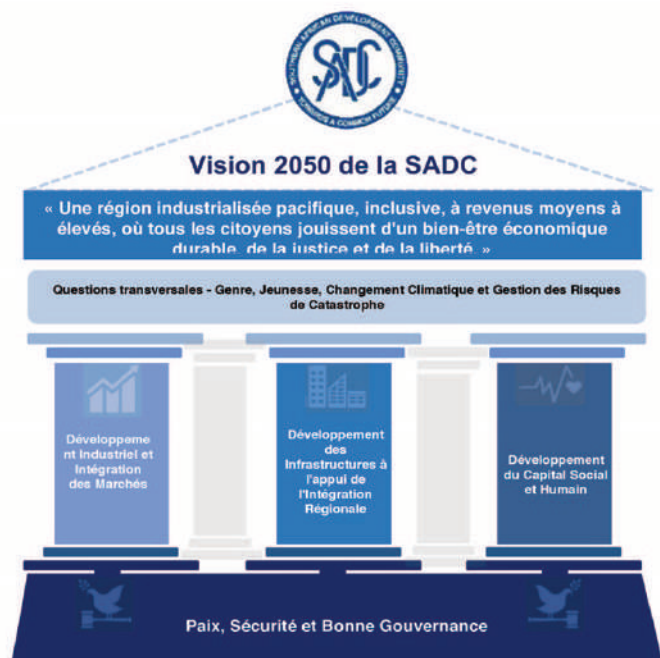
Lors du 40^e Sommet de la SADC accueilli par le Mozambique en août 2020 et mené virtuellement, les Chefs d'État et de Gouvernement de la SADC «ont approuvé la Vision 2050 de la SADC, qui est fondée sur une base solide de Paix, de Sécurité et de Gouvernance Démocratique, et fondée sur trois piliers interdépendants, à savoir: Le Développement Industriel et Intégration des Marchés; le Développement des Infrastructures à l'appui de l'Intégration Régionale; et le Développement du Capital Social et Humain. Les trois piliers reconnaissent également le Genre, la Jeunesse, l'Environnement et le Changement Climatique et la Gestion des Risques de Catastrophe comme des composantes transversales importantes. Le Sommet a également approuvé le Plan indicatif régional de développement stratégique 2020-2030 pour opérationnaliser la Vision 2050. » (Communiqué du Sommet de la SADC 17 août 2020)

6.2.1 Vision 2050 de la SADC

La Vision 2050 de la SADC rappelle la vision à long terme de la SADC d'une communauté régionale qui a un avenir commun et qui garantira le bien-être économique, l'amélioration du niveau de vie et de la qualité de vie, la liberté et la justice sociale, ainsi que la paix et la sécurité pour la population de l'Afrique australe, comme inscrit dans le Traité.

D'ici 2050, une région industrialisée pacifique, inclusive et à revenus moyens à élevés est envisagée, où tous les citoyens jouissent d'un bien-être économique durable, de la justice et de la liberté. Dans le cadre de la Vision 2050, les leaders de la SADC s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la Communauté, à savoir: l'égalité souveraine de tous les États membres; la solidarité, la paix et la sécurité; les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit; l'équité, l'équilibre et le bénéfice mutuel; et le règlement pacifique des différends. La SADC décide également de consolider la communauté de la SADC vers 2050 en tirant parti des domaines d'excellence et en mettant en œuvre les priorités pour parvenir à un développement socio-économique durable et inclusif grâce à une bonne gouvernance et à une paix et une sécurité durables dans la région et à l'élimination de tous les obstacles à une intégration plus profonde; et guidé par les buts et principes du Traité et de l'Agenda de la SADC.

La Vision 2050 de la SADC est complémentaire du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de ses projets phares et cadres continentaux. La Vision 2050 de la SADC est exprimée en trois Piliers: Développement Industriel et Intégration des Marchés; Développement des Infrastructures à l'appui de l'Intégration Régionale; et le Développement du Capital Social et Humain, et reposant sur une base solide de Paix, Sécurité et Bonne Gouvernance.





REMERCIEMENTS

Le Secrétariat de la SADC tient à remercier le Président de la SADC, le Président Filipe Jacinto Nyusi de la République du Mozambique et le Président sortant, le Président Dr John Pombe Joseph Magufuli de la République-Unie de Tanzanie pour leurs conseils et leur soutien pendant le développement et la production de cet ouvrage sur les *40 ans de la SADC: Renforcer la Coopération et l'Intégration Régionales*. Nous avons vraiment apprécié votre soutien lors de la compilation de cet ouvrage.

Le développement de la publication a été rendu possible grâce aux efforts de collaboration du Secrétariat de la SADC et du Centre de Recherche et de Documentation de l'Afrique australe (SARDC). Le Secrétariat de la SADC tient à remercier les équipes de recherche et de publication de SARDC qui ont travaillé sans relâche pour compiler, analyser, vérifier et éditer le contenu, et produire les versions imprimées et en ligne de *40 ans de SADC: Renforcer la Coopération et l'Intégration Régionales* dans les trois langues officielles de la SADC.

Nous exprimons notre gratitude pour le soutien financier reçu de la Commission de l'Union européenne et du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) par l'intermédiaire de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) qui a facilité la recherche et le développement du contenu de cette publication.

Enfin et surtout, la contribution et le rôle central de toutes les institutions et individus qui ont soutenu la préparation de cette publication sont chaleureusement reconnus. Nous vous remercions pour votre précieux soutien.

Secrétariat de la SADC

RÉFÉRENCÉS

- Union Africaine *Agenda 2063* L'Afrique que nous voulons. African Union Commission, Addis Ababa. www.au.int
- SADC 1980-2020. SADC Summit Communiqués du Sommet, Rapports Annuels et Rapports Sectoriels, Protocoles et autres Accords Juridiques. SADC, Gaborone
- SADC 1992. *SADC Traité et Déclaration*. SADC Gaborone
- SADC, 2003, 2015 *Plan indicatif régional de développement stratégique de la SADC révisé (2015-2020)* SADC, Gaborone
- SADC, 2003, 2012 *Plan indicatif stratégique de l'Organe de coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité, et SIPO II* SADC, Gaborone
- SADC 2010. *Examen de l'évaluation documentaire du plan indicatif régional de développement stratégique*. SADC, Gaborone
- SADC 2012. *Plan directeur de développement des infrastructures régionales*. SADC, Gaborone
- SADC, 2013 -2020 Présentations faites lors des réunions du Groupe Thématique Énergétique.
- SADC 2014-2020. *Annual SADC Summit Publications*. SADC et SARDC
- SADC 2014. Projet Hashim Mbita de la SADC - *Luttes de libération de l'Afrique australe* SADC et Mkuki na Nyota
- SADC 2015. *Stratégie et Feuille de route pour l'Industrialisation de la SADC*, Gaborone
- SADC, 2015, 2017 *Histoires de réussite de la SADC, volumes 1 et 2*. SADC, Gaborone
- SADC 2017. Retraite ministérielle sur « La SADC que nous voulons » à Eswatini, March 2017
- SADC 2019. *Status of Integration in the SADC Region*. SADC, Gaborone
- SADC 2020. *VISION 2050 et RISDP 2020-2030* SADC, Gaborone
- SADC, SARDC 1997 -2020. *SADC Aujourd'hui/L'Afrique Australe Aujourd'hui*, magazine périodique, Vol 1 No 1 — Vol 22 No 6
- SADC, SARDC 1994, 2008. *State of the Environment in Southern Africa; Southern Africa Environment Outlook*; and related thematic updates. SADC, SARDC, IUCN, UNEP
- SADC, SARDC 2002. *Defining and Mainstreaming Environmental Sustainability in Water Resources Management in Southern Africa*. SADC, SARDC, IUCN, World Bank, Sida
- SADC, SARDC 1999, 2001, 2006. SADC *Le Baromètre de l'Égalité entre les sexes et du Développement de la SADC Suivre la mise en œuvre des Engagements de Beijing par les Etats membres de la SADC*
- SADC, SARDC 2009, 2013, 2016, 2018. *Baromètre de l'Égalité entre les sexes et du Développement de la SADC Suivre la mise en œuvre du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement*
- SADC, SARDC 2007, 2019. *Action on Infrastructure / SADC Regional Infrastructure Development: Short Term Action Plan Assessment*
- SADC, SARDC 2016, 2018. *Le Baromètre Énergétique de la SADC*
- SADC PF, SARDC 2003. *A Guide to Gender Dimensions in SADC Constitutions*
- SAPP 1995. *SAPP Inter-Governmental Memorandum of Understanding*. Southern African Power Pool, Harare
- SARDC 1986, 1989. *Destructive Engagement: Southern Africa at War/ Frontline Southern Africa: Destructive Engagement*. SARDC. Harare
- SARDC 1995. *South Africa Imposes Sanctions on its Neighbours*.
- SARDC 1992-2020. *Southern African News Features*. SANF Service. SARDC, Harare, Maputo
- UN Inter-Agency Task Force, UNECA 1989. *South African Destabilization: The Economic Cost of Frontline Resistance to Apartheid*. UN Economic Commission for Africa, SARDC
- UN 2015. Objectifs de Développement Durable Nations Unies, New York
- Les publications de la SADC sont accessibles sur le site Web de la SADC* www.sadc.int

ACRONYMS

ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ASCCI	Association des Chambres de Commerce et d'industrie de la SADC
BAD	Banque Africaine de Développement
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
BTC	Barrières Techniques au Commerce
CCARDESA	Centre pour la Coordination de la Recherche Agricole et le Développement de l'Afrique australe
CCBG	Comité des Gouverneurs de Banques Centrales
CCR	Comité de Coordination régional
CEA	Communauté Économique Africaine
CEA	Communauté Est Africaine
CER	Communauté Économique Régionale
CEP	Comité d'Evaluation par les Pairs
CIM	Comité Intégré des Ministres
CIRAZTSA	Centre International de Recherche sur l'Agriculture dans les Zones Tropicales Semi-Arides
CIRT	Équipe de Réponse aux Incidents Informatiques
COMESA	Marché Commun de l'Afrique orientale et australe
COVID-19	COVID-19
CRFD	Centre de Ressources sur le Financement du Développement
CRGV	Centre de Ressource Génétique Végétale de la SADC
CSC	Centre des Services Climatologiques
CUA	Commission de l'Union Africaine
DBSA	Banque de Développement de l'Afrique australe
DES-CA	Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des Affaires Générales
DES- RI	Secrétaire Exécutif Adjoint chargé de l'Intégration Régionale
DLR	Dépôt Logistique Régional
DZLE	Domaine de la Zone de Libre-Échange Tripartite
EOD	Enseignement Ouvert à Distance
EQulP	Améliorer la Qualité des Politiques Industrielles
EVP	Équivalents Vingt pieds
FAA	Force Africaine en Attente
FAI	Forum d'Accréditation Internationale
FAS	Force en Attente de la SADC
FDA	Fonds de Développement Agricole
FIFA	Fédération Internationale de Football Association
FLS	État de la ligne de front
FPDP	Facilité de Préparation et de Développement de Projets
GIZ	Société Allemande pour la Coopération Internationale
GMI	Institut de Gestion des Eaux Souterraines
GTAF	Groupe de Travail d'Action Financière
IGMOU	Protocole d'accord Inter-Gouvernemental
IGS	Institut d'Etudes sur les Eaux souterraines
ILAC	Coopération internationale d'accréditation des laboratoires
INN	Pêche illégale, non déclarée et non réglementée
IPC	Infrastructure Publique Clé
IUMP	Programme de mise à niveau et de modernisation industrielle
MASA	Association météorologique d'Afrique australe
MoU	Protocole d'accord
MW	Mégawatts
ODD	Objectifs de Développement Durable
OBF	Organisation du Bassin Fluvial
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSP	Opérations de Soutien de la Paix
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAR	Politique Agricole Régionale
PASR	Plan d'Action Stratégique Régional
PDDAA	Programme Détaillé de Développement Agricole Africain
PIB	Produit Intérieur Brut

PIC	Partenaires Internationaux à la Coopération
PIPAR	Plan d'Investissement dans la Politique Agricole Régional
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RCSNU	Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies
RERA	Association des Régulateurs Régionaux de l'Electricité d'Afrique australe
RETOSA	Organisation Régionale du Tourisme d'Afrique australe
REWC	Centre Régional d'Alerte Précoce
RIDMP	Plan Directeur de Développement des Infrastructures Régionales
RISDP	Plan indicatif régional de développement stratégique
RMD-WEED	Programme Régional Multidimensionnel d'Autonomisation Économique des Femmes
RPTC	Centre Régional de Formation au Maintien de la paix
RRC	Réduction de Risque de Catastrophe
RTGS	Système de Règlement Brut en Temps réel
RVAA	Programme Régional d'Évaluation et d'Analyse de la Vulnérabilité
SACREE	Centre pour l'Énergie Renouvelable et l'Efficacité Énergétique de la SADC
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique australe
SADCC	Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique australe
SADC CDE	Centre pour l'enseignement à distance de la SADC
SADCAS	Services d'Accréditation de la SADC
SADCQF	Cadre de Qualification de la SADC
SAMCOST	Comité Ministériel Permanent sur la Science et la Technologie
SAPMIL	Mission Préventive de la SADC au Lesotho
SAPP	Pool Énergétique de l'Afrique australe
SARA	Association des chemins de fer d'Afrique australe
SARCOF	Forum Régional sur les Perspectives Climatiques de l'Afrique australe
SARCIS-DR	Services Régionaux d'Information Climatique de l'Afrique australe pour le Développement de la Résilience aux Catastrophes
SARDC	Centre de Recherche et de Documentation de l'Afrique australe
SARPCCO	Organisation Régionale de Coopération des Chefs de Police de l'Afrique australe
SATCC	Commission des Transports et des Communications de l'Afrique australe
SAWIDRA	Informations Satellitaires et Météorologiques pour la Résilience aux Catastrophes en Afrique
SCS	Suivi Contrôle et Surveillance
SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
SHRS	Système Harmonisé de Réglementation des Semences
SEAC	Conseil consultatif électoral de la SADC
SEPAC	Conseil Consultatif pour la Promotion des Petites Entreprises
SEOM	Mission d'Observation Électorale de la SADC
SIPO	<i>Plan Indicatif Stratégique de l'Organe</i>
SMHN	Service Météorologique et Hydrologique National
SPS	Sanitaire et Phytosanitaire
SQAM	Normalisation pour l'Assurance Qualité, l'Accréditation et la Métrologie
STEM	Science Technologie Ingénierie Mathématiques
RSSS	Réseau de Sécurité des Semences de la SADC
TAZARA	Chemin de fer Tanzanie-Zambie
TB	Tuberculose
TIC	Technologies de l'Information et des Communications
TFCA	Aire de Conservation transfrontalière
TCIB	Transactions compensées sur une base immédiate
TTTTFP	Programme de Facilitation du Transport et du Transit
TTN	Télévision Terrestre Numérique
UA	Union africaine
UIP	Union interparlementaire
UPU	Union Postale Universelle
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VMR	Vision Minière Régionale
VSS	Violence Sexuelle et Sexiste
ZCP	Zone Commerciale Préférentielle pour les États d'Afrique orientale et australe
ZLE	Zone Libre Échange
ZLECAF	Zone de Libre Échange Continentale Africaine
ZLET	Zone de Libre-Échange Tripartite
ZMC	Zone Monétaire Commune

ANNEXE

PROTOCOLES DE LA SADC, DÉCLARATIONS, CHARTES, MEMORANDUM D'ENTENTE, ACCORDS SIGNÉS 1992-2020

Instruments juridiques de la SADC

1992

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Déclaration et Traité de la Communauté de Développement de l'Afrique australe	La Déclaration et le Traité présentent les objectifs pour la création de la SADC et prévoient la formulation de Protocoles sur des domaines spécifiques d'intégration afin de définir les principes et les objectifs de l'intégration et de déterminer les règles en vertu desquelles les États membres conduisent leurs relations dans des domaines spécifiques.	17.08.92	30.09.93
Protocole au Traité instituant la Communauté de Développement de l'Afrique australe sur les Immunités et Privilèges	Garantit que la SADC, ses institutions et son personnel jouissent des immunités et privilèges nécessaires à la bonne exécution de leurs fonctions	17.08.92	30.09.93

Instruments juridiques de la SADC

1995

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Protocoles sur les Systèmes de Cours d'eau Partagés	Renforce la coopération pour l'utilisation optimale et la conservation des systèmes de cours d'eau partagés dans la région de la SADC	28.08.95	28.09.98
Protocole d'accord intergouvernemental pour le Pool Énergétique de l'Afrique australe	Crée un pool commun pour l'électricité dans la région de la SADC et une plate-forme pour le commerce régional et la coopération pour optimiser l'utilisation des ressources énergétiques disponibles dans la région. Approuvé par le Sommet et signé par les Ministres de l'Énergie de la SADC en 1995.	28.08.95	29.06.98

Instruments juridiques de la SADC

1996

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Protocole sur l'Énergie	Promouvoir le développement harmonieux des politiques énergétiques nationales et des questions d'intérêt commun pour un développement énergétique équilibré et équitable dans toute la SADC région	24.08.96	17.04.98
Protocole sur les Transports, les Communications et la Météorologie	Mettre en place des systèmes de transport, de communication et de météorologie qui fournissent des infrastructures et des opérations efficaces, rentables et pleinement intégrées qui répondent le mieux aux besoins des clients et favorisent le développement économique et social tout en étant écologiquement et économiquement viables	24.08.96	06.07.98
Protocole sur la Lutte contre le Trafic illicite des Drogues	Réduire et finalement éliminer la fabrication, le trafic et l'abus de drogues illicites ainsi que le blanchiment d'argent et la corruption grâce à la coopération entre les agents de lutte contre la fraude dans la région	24.08.96	20.03.99
Protocole sur le Commerce	Libéraliser le commerce intra régional de biens et de services sur la base d'arrangements commerciaux justes, mutuellement équitables et avantageux, complétés par des Protocoles dans d'autres domaines; assurer une production efficace au sein de la SADC reflétant les avantages comparatifs actuels et dynamiques des États membres; contribuer à l'amélioration du climat des investissements nationaux, transfrontaliers et étrangers; et renforcer le développement économique, la diversification et l'industrialisation de la région	24.08.96	01.09.00

Instruments juridiques de la SADC

Instrument	Objectif	Date of signature	Date d'entrée en vigueur
Protocole sur l'Éducation et la Formation	Fournit un cadre politique qui permet à la région de la SADC de progresser étape par étape vers l'harmonisation et la normalisation éventuelle des systèmes nationaux d'éducation et de formation	08.09.97	31.07.00
Protocole sur l'Exploitation Minière	Favorise l'interdépendance et l'intégration de l'industrie minière de la région, en vue de renforcer sa compétitivité et d'accroître la part de la région sur les marchés internationaux des minéraux	08.09.97	10.02.00
Déclaration sur le Genre et Développement	La Déclaration reconnaît que l'égalité des sexes est un droit humain fondamental et exige une représentation égale des femmes et des hommes dans les structures de prise de décision à tous les niveaux, ainsi que le plein accès des femmes aux ressources productives et l'emploi formel et leur contrôle.	08.09.97	08.09.97
Déclaration sur une Afrique australe exempte de Mines terrestres Antipersonnel	La Déclaration envisage une Afrique australe sans mines terrestres et appelle à une interdiction totale de l'utilisation, de la production, du commerce et du stockage des mines antipersonnel dans les territoires des États membres de la SADC	08.09.97	08.09.97
Charte de l'Organisation Régionale du Tourisme de l'Afrique australe	La Charte décrit les objectifs et les directives de fonctionnement de l'Organisation Régionale du tourisme de l'Afrique australe	08.09.97	30.06.99

Instruments juridiques de la SADC

Instrument	Objectif	Date of signature	Date d'entrée en vigueur
Protocole sur le Développement du Tourisme	Assurer un développement équilibré et complémentaire de l'industrie du tourisme dans la région de la SADC grâce à des efforts collectifs	14.09.98	26.11.02
Additif à la Déclaration de la SADC sur le Genre et le Développement et la Prévention et l'Éradication de la Violence contre les Femmes et les Enfants	Un engagement des États membres pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants par la promulgation d'instruments juridiques, politiques, programmes et mécanismes pour renforcer la sécurité et l'autonomisation des femmes et des enfants	14.09.98	14.09.98

Instruments juridiques de la SADC

Instrument	Objectif	Date of signature	Date d'entrée en vigueur
Protocole sur la Santé	Coordonne les efforts régionaux de préparation aux épidémies, de cartographie de la prévention, du contrôle et, si possible, de l'éradication des maladies transmissibles et non transmissibles	18.08.99	14.08.04
Protocole sur la conservation de la Faune et l'application de la Loi	Établir des approches communes de la conservation et de l'utilisation durable des ressources fauniques et aider à l'application efficace des lois régissant ces ressources	18.08.99	30.11.03
Déclaration sur la Productivité	Un engagement des États membres de formuler et d'adopter des politiques et stratégies nationales et régionales appropriées pour promouvoir la productivité	18.08.99	18.08.99
Protocole d'accord sur la Normalisation, l'Assurance qualité, l'Accréditation et la Métrologie	Fournit des structures pour faciliter la mise en œuvre du protocole de la SADC sur le Commerce signé par les Ministres responsables de l'Industrie et du Commerce. Remplacé par l'Annexe sur les Barrières Techniques au Commerce (BTC) Protocole, signé à Lusaka en 2008 par le Comité des Ministres du Commerce, qui a remplacé le protocole d'accord sur le SQAM	09.11.99	16.07.00

Instruments juridiques de la SADC

2000

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Protocole sur le tribunal et les règlements intérieurs	Décrit les règlements intérieurs du Tribunal de la SADC ainsi que ses fonctions, sa composition et sa compétence	07.08.00	14.08.01
Protocole sur les affaires juridiques	Garantit une interprétation et une mise en œuvre communes des questions juridiques relatives au Traité de la SADC, aux protocoles et aux instruments juridiques subsidiaires	07.08.00	09.01.06
Protocole révisé sur les cours d'eau partagés	Dès son entrée en vigueur, il abroge et remplace le Protocole sur les Systèmes de cours d'eau partagés signé en 1995 et entré en vigueur le 29 septembre 1998	07.08.00	22.09.03
Accord pour l'établissement de l'accord de la Commission Orange-Senqu	Accord par les gouvernements du Botswana, du Lesotho, de la Namibie et de l'Afrique du Sud signé à Windhoek, en Namibie, Offre un forum de coordination et de développement dans le bassin grâce à la gestion intégrée des ressources en eau, conformément au Protocole révisé sur les cours d'eau partagés	03.11.2000	03.11.00

Instruments juridiques de la SADC

2001

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Déclaration sur le contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes	Un engagement de la région à relever le défi de la fabrication, du stockage, du trafic, de la possession et de l'utilisation illicites d'armes à feu	09.03.01	09.03.01
Protocole sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité	Établit les objectifs de l'Organe sur la politique, la défense et la sécurité, sa structure de fonctionnement et les directives relatives à la compétence, aux méthodes et aux procédures de l'Organe et à ses relations avec les accords internationaux et les autres régions	14.08.01	02.03.04
Protocole sur le contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la SADC	Guide la coopération régionale sur la prévention et l'éradication de la fabrication, du stockage, du trafic, de la possession et de l'utilisation illicites d'armes à feu	14.08.01	08.11.04
Protocole sur la pêche	Guide la coopération régionale sur l'harmonisation et la mise en œuvre de la législation sur la pêche et la gestion durable et la protection des ressources aquatiques partagées	14.08.01	08.08.03
Protocole sur la culture, l'information et le sport	Décrit la coopération dans la région dans les domaines des échanges culturels, du partage d'informations et des activités sportives	14.08.01	07.01.06
Protocole contre la Corruption	Vise à promouvoir et à renforcer le développement de mécanismes de prévention, de détection, de sanction et d'éradication de la corruption dans les secteurs public et privé de la région ainsi qu'à faciliter et réglementer la coopération en matière de corruption entre les États membres	14.08.01	06.07.05
Déclaration sur les Technologies de l'Information et des Communications	La SADC reconnaît le rôle des TIC dans le développement économique	14.08.01	14.08.01

153

Instruments juridiques de la SADC

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Déclaration contre le Terrorisme	Un engagement des États membres à prendre des mesures pour lutter contre le terrorisme dans la région et dans le monde	14.01.02	14.01.02
Protocole d'accord sur la Convergence Macroéconomiques	Un engagement des États membres de converger vers des politiques économiques axées sur la stabilité mises en œuvre grâce à une structure et un cadre institutionnels solides	08.08.02	08.08.02
Protocole d'accord sur la Coopération en Matière Fiscale	Définit les mesures à prendre pour coopérer en matière fiscale et pour harmoniser les régimes fiscaux dans les États membres	08.08.02	08.08.02
Protocole sur l'Extradition	Permettre aux États membres de coopérer à l'extradition des délinquants recherchés pour des crimes commis dans d'autres juridictions	03.10.02	09.01.06
Protocole sur l'entraide Juridique en Matière Pénale	Promouvoir la coopération entre les États membres dans les cas où les pays peuvent avoir besoin d'une assistance juridique en matière pénale	03.10.02	17.07.09
Protocole sur la Foresterie	Promeut le développement, la conservation, la gestion durable et l'utilisation de tous les types de forêts et d'arbres; commerce des produits forestiers et cherche à assurer une protection efficace de l'environnement et à sauvegarder les intérêts des générations présentes et futures	03.10.02	03.01.07

Instruments juridiques de la SADC

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Déclaration de Maseru sur la lutte contre le VIH/ le SIDA dans la région de la SADC	Un engagement des États membres à mettre en œuvre des mesures pour lutter contre le VIH et le SIDA, et de coopérer pour contenir la propagation de la maladie	04.07.03	04.07.03
Pacte de défense mutuelle	Cherche à promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et le bien-être parmi les populations de la région de la SADC; et facilite une coopération étroite en matière de défense et de sécurité au profit de la population de la région de la SADC	26.08.03	17.08.08
Charte des Droits sociaux fondamentaux dans la SADC	Appelle à la création d'un environnement propice pour faciliter des consultations plus étroites et actives entre les partenaires sociaux et dans un esprit propice à des relations de travail harmonieuses	26.08.03	26.08.03

Instruments juridiques de la SADC

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Déclaration de Dar es Salaam sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	Un engagement à prendre des mesures pour améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire dans la région de la SADC	15.05.04	15.05.04
Principes et directives de la SADC régissant les Élections Démocratiques	Les principes et directives ont été adoptés par le Sommet en 2004 pour renforcer le processus électoral dans la région et assurer l'acceptation des résultats par les partis en lice, avec des dispositions pour un conseil consultatif des élections de la SADC et des missions d'observation électorale de la SADC. Révisé en 2015	17.08.04	17.08.04

Instruments juridiques de la SADC

2005

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Protocole sur la Facilitation du Mouvement des personnes dans la SADC	Faciliter l'entrée dans les États membres sans avoir besoin de visas pour des visites de bonne foi, la résidence permanente et temporaire, l'établissement de soi et le travail sur le territoire d'un autre État membre	18.08.05	Pas encore en vigueur
Conseil Consultatif Électoral de la SADC	Le SEAC a été créé avec le rôle de conseiller auprès des structures de la SADC et de la Commission Électorale des États membres	18.08.05	18.08.05

Instruments juridiques de la SADC

2006

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Protocole d'accord intergouvernemental révisé sur le Pool Énergétique de l'Afrique australe	Une révision de l'IGMOU de 1995 créant le SAPP, l'accord a été signé par les ministres de la SADC responsables de l'Énergie pour attirer de nouveaux acteurs et créer un environnement propice à l'investissement dans le secteur	23.02.06	23.02.06
Déclaration de Windhoek sur un nouveau partenariat entre la SADC et les partenaires internationaux de Coopération	Contribue à la réalisation du Programme Commun de la SADC grâce à un partenariat plus efficace avec une meilleure coordination et un meilleur alignement des procédures, et un dialogue régulier et institutionnalisé, y compris l'échange d'expériences et de pratiques efficaces	27.04.06	27.04.06
Protocole sur les Finances et l'Investissement	Fait progresser l'harmonisation des politiques financières et d'investissement des États membres pour la cohérence avec les objectifs de la SADC et pour garantir que les changements apportés à ces politiques dans un pays n'entraînent pas d'ajustements indésirables dans d'autres États membres	18.08.06	16.04.10
Protocole d'accord concernant la création de l'Aire de Conservation Transfrontalière Kavango-Zambèze	Le protocole d'accord vise à établir et à développer une Aire de Conservation Transfrontalière qui sera appelée l'Aire de Conservation Transfrontalière Kavango-Zambèze (KAZA TFCA)	07.12.06	07.12.06

155

Instruments juridiques de la SADC

2007

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Protocole d'accord entre les États membres de la SADC sur le Nouveau Siège de la SADC	Le protocole d'accord était un engagement des États membres à coopérer au financement de la construction du siège de la SADC à Gaborone, au Botswana. Le pays hôte a été chargé de garantir la contribution de la SADC au Partenariat Public-Privé qui a été utilisé pour le projet de construction	17.08.07	17.08.07
Protocole d'accord sur la Création de la Brigade en Attente de la SADC	Le protocole d'accord a fourni la base juridique pour l'opérationnalisation de la Brigade en Attente de la SADC	17.08.07	17.08.07

2008

Instruments juridiques de la SADC

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Déclaration sur l'Éradication de la Pauvreté et le Développement Durable	La Déclaration a engagé les États membres à renforcer les actions pour éradiquer la pauvreté en adoptant des stratégies pour atteindre la sécurité alimentaire, atténuer les impacts négatifs du changement climatique, parvenir à une croissance économique plus élevée et accélérer le développement, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures	20.04.08	20.04.08
Protocole sur le Genre et le Développement	Prévoit l'autonomisation des femmes, l'élimination de la discrimination et la réalisation de l'égalité et de l'équité entre les sexes grâce au développement et à la mise en œuvre de lois, politiques, programmes et projets sensibles au genre	17.08.08	22.02.13
Protocole sur la science, technologie et l'innovation	Favorise la coopération et promeut le développement, le transfert et la maîtrise de la science, de la technologie et de l'innovation dans les États membres	17.08.08	Pas encore en vigueur

2009

Instruments juridiques de la SADC

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Protocole d'accord sur la Coopération et l'Intégration Régionales entre le COMESA, la CAE et la SADC	Le protocole d'accord sous-tend le cadre juridique et institutionnel du processus tripartite impliquant le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la SADC	08.09.09	08.09.09
Déclaration sur la Coopération Régionale en matière de Concurrence et de Législation et de Politiques en matière de consommation	Un engagement des États membres à coopérer à l'élaboration et à la mise en œuvre des lois sur la concurrence et la protection des consommateurs	08.09.09	08.09.09

2010

Instruments juridiques de la SADC

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Charte portant création du Centre de Coordination de la Recherche et du Développement Agricoles	CCARDESA créé pour renforcer la coopération et l'efficacité dans la gestion de la recherche scientifique et de la formation afin de résoudre les problèmes communs	05.11.2010	05.11.2010

2011

Instruments juridiques de la SADC

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Traité portant création de l'Aire de Conservation Transfrontalière Kavango-Zambèze Area	Le Traité crée officiellement et légalement l'Aire de Conservation Transfrontalière Kavango-Zambèze (KAZA TFCA), et entre en vigueur après ratification par l'un des trois États partenaires.	18.08.11	Ratifié

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Protocole sur le commerce des services	Libéraliser progressivement le commerce intra régional des services sur la base de l'équité, de l'équilibre et des avantages mutuels	18.08.12	Pas encore en vigueur
Accord d'assistance en matière fiscale	Un engagement des États membres à coopérer à l'administration des questions fiscales	18.08.12	18.08.12
Déclaration sur la tuberculose dans le secteur minier	Un engagement des États membres à coopérer à l'éradication de la tuberculose dans le secteur minier de la SADC	18.08.12	18.08.12

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Protocole sur la Gestion de l'Environnement pour le Développement Durable	Promouvoir une utilisation équitable et durable des ressources naturelles et culturelles et la protection de l'environnement au profit des générations présentes et futures	18.08.14	Pas encore en vigueur
Protocole sur l'Emploi et le Travail	Renforcer la collaboration entre les États membres et promouvoir des approches communes aux défis du marché du travail pour le développement durable	18.08.14	Pas encore en vigueur
Déclaration sur le Développement des Infrastructures Régionales	Engagement à intensifier les efforts, à promouvoir la coopération et à identifier des initiatives conjointes pour la mise en œuvre du Plan Directeur de Développement des Infrastructures Régionales	18.08.14	18.08.14
Déclaration de soutien aux Petits États Insulaires en Développement	Adoptée avant la Troisième Conférence des Petits États Insulaires en Développement (PEID) qui se tiendra à Samoa en septembre 2014	18.08.14	18.08.14

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Stratégie et Feuille de route pour l'industrialisation de la SADC	Ancrées sur trois piliers de l'Industrialisation, de la Compétitivité et de l'Intégration Régionale, fondées sur une période en trois phases couvrant 2015-2063, et l'Agenda 2063, et l'importance critique des infrastructures	29.04.15	29.04.15
L'Accord et la Déclaration politique sur la Zone de Libre-Échange Tripartite	Créent une Zone de Libre-Échange Tripartite COMESA-CEA-SADC. Signé par la plupart des membres des trois Communautés Économiques Régionales (CER) et entre en vigueur après ratification par 14 membres	10.06.15	Pas encore en vigueur
Principes et directives de la SADC régissant les élections démocratiques (Révisé en 2015)	Révisé après de larges consultations par le SEAC pour améliorer les Directives adoptées par le Sommet en 2004, y compris le rôle du SEAC et le déploiement des SEOM, et approuvé par le Comité Ministériel de l'Organe sur la Coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité	20.07.15	20.07.15
Approbation de la création d'un fonds de réserve de la SADC	Un fonds de Réserve de la SADC créé pour être utilisé dans le déploiement de missions d'appui spécial	15.08.15	15.08.15
Stratégie régionale de la SADC de lutte contre le Terrorisme	Promouvoir une approche commune dans la lutte collective contre le terrorisme, y compris le partage d'informations sur les terroristes présumés; promulguer et réviser la législation nationale sur la prévention et la lutte contre le terrorisme	18.08.15	18.08.15
Tribunal administratif de la SADC (SADCAT)	Interprétation consultative du Traité de la SADC et des protocoles adoptés par les États membres de la SADC	18.08.15	18.08.15
Déclaration sur le développement et l'autonomisation des jeunes dans la SADC	Un engagement des États membres pour autonomiser les jeunes en tant que futurs leaders de la région	18.08.15	18.08.15

Instruments juridiques de la SADC

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Accord modifiant le protocole de la SADC contre la corruption	Le Comité des États parties créé pour superviser la mise en œuvre de ce protocole, connu sous le nom de Comité Anti-Corruption de la SADC, fait rapport au Comité Ministériel de l'Organe	31.08.16	31.08.16
Accord modifiant le protocole de la SADC sur la coopération en matière de Politique, de Défense et de Sécurité	Etablit un Comité Anti-Corruption relevant du Comité Interétatique de Défense et de Sécurité pour superviser la mise en œuvre du Protocole contre la Corruption	31.08.16	31.08.16
Accord modifiant l'annexe 1 du Protocole de la SADC sur les Finances et l'Investissement	Annexe 1 Coopération en matière d'investissement	31.08.16	31.08.16
Annexe sur la coopération sur les questions financières	L'annexe 13 (Coopération sur les questions financières) du protocole sur les finances et l'investissement concerne le développement des marchés financiers dans les États membres et dans la région dans son ensemble	31.08.16	31.08.16
Accord modifiant l'article 3 (1) 9c du protocole de la SADC sur le commerce	Les États membres qui peuvent être ou ont été lésés par la suppression des droits de douane sur le commerce peuvent demander un délai de grâce pour accorder plus de temps	31.08.16	31.08.16
Accord sur l'Opérationnalisation du Fonds de Développement régional de la SADC	Un engagement des États membres à prendre des mesures pour garantir que le fonds de développement régional de la SADC proposé est opérationnel. Reste à ratifier et certains États membres n'ont pas encore signé l'Accord	31.08.16	Un mois après ratification par les deux-tiers des États membres
Accord modifiant le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement	Alignement conformément aux ODD des Nations Unies et aux autres engagements sur l'égalité et l'équité entre les sexes pris aux niveaux régional, continental et international. Entrée en vigueur lors de l'adoption par ¾ des États membres qui sont parties au Protocole.	31.08.16	18.08.18

Instruments juridiques de la SADC

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Protocole pour la Protection des nouvelles variétés de végétaux dans la région de la SADC	Prévoit la mise en place d'un système efficace de protection des obtentions végétales, la promotion du développement de nouvelles variétés de plantes au profit de la région et la protection des droits des sélectionneurs	20.08.17	Pas encore en vigueur

Instruments juridiques de la SADC

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Déclaration sur l'Élimination du Paludisme dans la Région de la SADC	Un engagement à placer fermement l'élimination régionale du paludisme au programme de tous les États membres de la SADC	18.08.18	18.08.18

Instruments juridiques de la SADC

2019

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Protocole sur l'industrie	Améliorer l'environnement politique pour le développement industriel et soutenir la mise en œuvre dans la région de la SADC	18.08.19	Pas encore en vigueur
Protocole sur le transfèrement entre États des délinquants condamnés	Permettre le transfèrement des condamnés pour qu'ils purgent leur peine dans leur pays d'origine	18.08.19	Pas encore en vigueur

Instruments juridiques de la SADC

2020

Instrument	Objectif	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Vision 2050 et le plan indicatif régional de développement stratégique régional 2020-2030	Trois piliers pour le développement industriel et l'intégration des marchés, le développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale et le développement social et humain, basés sur une base solide de paix, de sécurité et de gouvernance démocratique et opérationnalisés par le RISDP 2020-2030	17.08.20	17.08.20
Accord entre les gouvernements des États membres de la SADC concernant le statut de la force en attente de la SADC	Le Sommet a approuvé un Accord entre les Gouvernements des États membres de la SADC concernant le statut de la force en attente de la SADC et de ses composantes déployées dans la région à des fins de formation, d'opérations de soutien de la paix et d'exercices et assistance humanitaire	17.08.20	17.08.20
Accord modifiant le protocole de la SADC sur le contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes	Modifie le protocole de la SADC sur le contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes adopté en 2001 et entré en vigueur en 2004	17.08.20	17.08.20
Retrait du protocole sur	Le Sommet a approuvé l'élaboration d'un nouveau protocole sur l'emploi et le travail et, à cet effet, a approuvé le retrait du protocole existant sur l'emploi et le travail	17.08.20	17.08.20

Source Communiqués du Sommet de la SADC de 1980 à 2020 et autres documents



SADC ANTHEM English

SADC, SADC, DAWN OF OUR CERTAINTY
SADC, SADC, DAWN OF A BETTER FUTURE AND HOPE FOR REGIONAL AND
UNIVERSAL INTEGRATION TOWARDS OUR PEOPLE'S UNITY AND HARMONY

CRADLE OF HUMANITY, CRADLE OF OUR ANCESTORS
LET US PRAISE WITH JOY THE REALIZATION OF OUR HOPES AND
RAISE THE BANNER OF SOLIDARITY
SADC, SADC, SADC, SADC
DAWN OF OUR CERTAINTY.

HYMNE DE LA SADC French

SADC, SADC, AUBE DE NOS CERTITUDES
SADC, SADC, AUBE D'UN AVENIR MEILLEUR ESPOIR D'INTÉGRATION RÉGIONALE
ET UNIVERSELLE POUR L'UNITÉ ET L'HARMONIE ENTRE NOS PEUPLES

BERCEAU DE L'HUMANITÉ,
BERCEAU DE NOS ANCÊTRES CÉLÉBRONS AVEC JOIE LA RÉALISATION DE NOS
ESPOIRS LEVONS HAUT LE DRAPEAU DE LA SOLIDARITÉ
SADC, SADC, SADC, SADC
AUBE DE NOS CERTITUDES.

HINO DA SADC Portuguese

SADC, SADC, AURORA DA NOSSA CERTEZA
SADC, SADC, DE UM FUTURO MELHOR E DE ESPERANÇA DE INTEGRAÇÃO
REGIONAL E UNIVERSAL RUMO À HARMONIA E UNIDADE DOS POVOS

BERÇO DA HUMANIDADE,
BERÇO DOS NOSSOS ANTEPASSADOS JUNTOS CANTEMOS ALEGRES, A
CONCRETIZAÇÃO DA NOSSA ESPERANÇA ERGUENDO A BANDEIRA DA
SOLIDARIEDADE
SADC, SADC, SADC, SADC
AURORA DA NOSSA CERTEZA.



